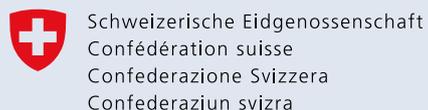
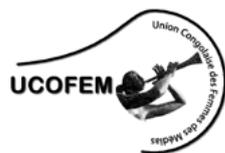


Freins à la participation politique des Congolaises, notamment en période électorale

Rapport d'étude - Juillet 2017



UCOFEM est engagé dans la promotion des droits des femmes et du genre dans et par les médias. Au-delà de cet engagement, elle voudrait voir les femmes et les hommes participer de façon équitable à la gestion de la vie publique et privée, selon les instruments juridiques nationaux et internationaux et particulièrement les droits des femmes.



3, avenue Bas-Congo Gombe Kinshasa RDC,
Email: ucofemrdc@gmail.com
Web : www.ucofem.org

L'Observatoire de Pavie (Osservatorio di Pavia) est un institut italien spécialisé dans la recherche théorique et empirique sur les médias. Il s'agit d'une organisation indépendante ; sa mission est la protection du pluralisme politique, social et culturel dans les médias par l'élaboration des méthodologies d'analyse appliquées à l'étude de la communication et à travers la réalisation de recherches visant à sensibiliser sur ces thèmes. Depuis 2002, l'OdP a développé un secteur d'études sur le genre, en participant à de nombreux projets de recherche et d'assistance au niveau national et international.



OSSERVATORIO
di Pavia

Via Roma, 10 – 27100 Pavia – Italie
Email: cares@osservatorio.it
Web: www.osservatorio.it

Coordination de la rédaction

Anna Mayimona Ngemba, UCOFEM
Manuela Malchiodi, Observatoire de Pavie

Maquette : Gédéon Mukendi

Relecture : Adelard M. Obul'Okwess

Appui technique :



Financement :

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de l'Union Congolaise des Femmes des Médias et de l'Observatoire de Pavie et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'USAID ou de la coopération suisse.

REMERCIEMENTS

La présente étude est le fruit d'un partenariat qui a débuté en 2013 entre l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM) et le bureau d'Internews en République Démocratique du Congo. Grâce à cette collaboration, l'UCOFEM a notamment produit le Répertoire des Femmes Ressources de la RDC. L'idée de produire une étude sur les freins à la participation politique des femmes congolaises, notamment en période électorale, trouve son origine dans cette première publication.

Pour atteindre ses objectifs, l'UCOFEM a bénéficié de l'appui technique de l'Observatoire de Pavié (OdP), un autre partenaire qui a travaillé avec UCOFEM sur l'image de la femme dans les médias congolais, rapport de monitoring 2013.

Grâce aux financements de l'USAID et de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Ministère Suisse des Affaires Etrangères, appuyant le Programme de Développement du Secteur Média et le projet « Libres et responsables : protéger la liberté de presse pour le débat démocratique en RDC », mis en œuvre par Internews, l'UCOFEM a mis à disposition des organisations féminines et tous ceux qui œuvrent à la promotion de l'égalité hommes-femmes une nouvelle source d'information et de réflexion.

L'UCOFEM a intégré dans cette étude des expériences cumulées au niveau interne avec le concours de quelques-uns de ses membres et au niveau externe en tirant avantage d'expertises nationale et internationale.

Plusieurs réunions pédagogiques ont été organisées au cours desquelles des documents de travail ont été conçus pour faciliter les démarches à entreprendre sur terrain ainsi que la méthodologie à adopter : il s'agissait notamment d'élaborer des questionnaires d'enquête et des canevas pour la rédaction des cas d'études et déterminer les différentes catégories de personnes ressources à aborder pour réunir les données nécessaires. À ces réunions ont pris une part active des associations partenaires notamment le CAFCO (Cadre de Concertation de la Femme Congolaise), la LIFCE (Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections) et l'Alliance pour le Protocole de la SADC sur le genre.

Ainsi, UCOFEM tient-elle à remercier toutes les personnes qui ont participé, à différents niveaux, à la réussite de cette étude. Nos remerciements vont d'abord aux trois experts externes : les professeurs Espérance Bayedila Bakanda et Noël Obotela Rachidi et monsieur Jean Claude Lapole Kanga pour avoir donné le maximum de leurs connaissances dans ce travail, sous la coordination d'Anna Mayimona Ngemba.

Toute notre gratitude à l'équipe des superviseurs qui se sont rendus dans différentes villes de la RDC pour la réalisation du travail avec les bureaux provinciaux de l'UCOFEM. Il s'agit notamment de : Eida Along pour Kinshasa, Alexis Lekiry pour Matadi, Lydie Matadi pour Kikwit, Lucie Ngusi pour Bandundu ville, Michelle Makonko pour Mbandaka, Elsa Indombe pour Kananga, Espérance Bayedila Bakanda pour Mbuji-Mayi, Francine Umbalo pour Lubumbashi, Sylvestre Saidi pour Kindu, Jean Claude Lapole pour Goma, Clotilde Kisulo pour Kisangani et Evelyne Luyelo pour Bukavu.

Sur le terrain, les superviseurs ont travaillé avec les directrices provinciales à savoir : Nana Mbungu à Matadi, Chantal Kindundu à Kikwit, Marie Josée Mafisango et Viviane Sakata à Bandundu ville, Irène Mbombo et Betty Malu à Kananga, Gisèle Wengela Impengo, Peter Gbiako et Diehfelo Lombo Mile de la division provinciale des médias et communication à Mbandaka, Maguy Mansaka et Ruth Biatshini à Mbuji-Mayi, Denise Maheho et Sylvie Manda à Lubumbashi, Maguy Libebele à Kisangani et Florence Kavira et Melia Loola à Goma.

Sans oublier les autres membres du bureau Ucofem Kinshasa notamment Tina Meli Kalwa, Marie-France Ngindu et Blandine Nzovo qui ont apporté leur contribution à la réalisation de cette étude.

Nous remercions également les ONG partenaires : CAFCO et LIFCE qui ont participé, à travers deux de leurs membres à savoir Me Josepha Pumbulu et Thérèse Dikanga à certaines réunions de travail.

Nos remerciements s'adressent également à l'équipe de l'Observatoire de Pavie représentée par Manuela Malchiodi, Mirella Marchese, Monia Azzalini, Koshin Aden et Giuseppe Milazzo.

Nous ne pouvons terminer cette page sans dire un grand merci à Internews qui a mobilisé les fonds de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Ministère Suisse des Affaires Etrangères et de l'USAID pour que cette étude devienne une réalité.

Que toutes ces femmes et ces hommes qui ont répondu à nos différents questionnaires, trouvent, à travers cette publication, l'expression de notre engagement à participer à l'amélioration de la participation politique des femmes congolaises.

TABLE DES MATIERES

Sommaire	
Remerciements	4
Table des matières	6
Tableaux	10
Graphiques	11
Ont contribué à l'étude	14
Abréviations	22
Avant-propos	24
Synthèse de l'étude	26
Chapitre I : Introduction generale	36
1. Methodologie de l'étude	41
A. Conduite de la recherche documentaire	41
B. Organisation de l'enquête dans les principales villes de la RDC	42
C. Organisation des Focus groups dans les principales villes de la RDC	46
D. Organisation des entretiens individuels	50
E. Collecte des cas d'étude	50
2. Contexte général de l'étude	50
A. Situation générale de la République Démocratique du Congo	52
B. Situation de la femme en République Démocratique du Congo	56
C. Cadre normatif relatif aux droits des femmes et à la participation des femmes congolaises à la politique	61
Chapitre II : Engagement politique des femmes congolaises	66
1. Profil des femmes engagées en politique	67
2. Opinions sur l'engagement politique féminin	72

3. Milieu social et culturel peu favorable à la participation politique des femmes	82
Cas d'étude n° 1	85

Chapitre III : Participation des femmes dans les institutions politiques 88

1. Participation des femmes dans les institutions politiques nationales et provinciales de la RDC	90
A. Participation des femmes dans les institutions politiques au niveau national	93
B. Participation des femmes dans les institutions politiques provinciales	94
2. Image des femmes à la tête des institutions et des structures politiques	101
Influence limitée des femmes en raison d'une présence minimale et de rôles subalternes	103
Incompétences et faiblesses	104
Un poids important des femmes en politique et dans les institutions	104
Un apport de qualité à la politique et aux institutions	105

Chapitre IV : Femmes congolaises et élections 106

1. Entretiens avec les experts	106
A. Evolution de la participation des femmes dans les différents cycles électoraux	107
B. Electorat congolais difficile d'accès pour les femmes engagées en politique	111
C. Inscription sur les listes électorales	112
D. Administration électorale et sensibilité au genre	114
E. Mesures de discrimination positive	114
2. Opinion des femmes interrogées lors du sondage	117
3. Opinion des participants aux Focus Group	122
Cas d'étude n° 2	124

Chapitre V : Femmes engagées dans les partis politiques et soutien des mouvements associatifs 126

1. Femmes engagées dans les partis politiques	126
A. Présence et rôle des femmes dans les partis politiques	127
B. Harcèlements et intimidations	128
C. Critères d'avancement et de sélection des candidats	128
D. Répartition des ressources dans les partis politiques	129
E. Ligues des femmes et partis dirigés par les femmes	130
F. Prise en compte de l'électorat féminin dans les stratégies électorales des partis	132
G. Coaching et formations	134
H. Soutiens reçus par les femmes politiques	134
Cas d'étude n° 3	138

2.	Soutien des mouvements associatifs aux femmes politiques	140
A.	Formes de soutien des mouvements associatifs aux femmes politiques	141
B.	Règles et mécanismes internes pour le soutien aux femmes politiques	145
C.	Moyens pour soutenir les femmes politiques	147
	Cas d'étude n° 4	149
	Chapitre VI : Femmes politiques face aux médias	150
1.	Acces des femmes politiques aux medias	150
2.	Perception du role des medias	153
	Chapitre VII : Synthese des obstacles et freins à la participation des femmes à la politique issus des Focus Group	160
1.	Obstacles et freins institutionnels	162
2.	Obstacles et freins sociaux	164
3.	Obstacles et freins culturels	165
	Cas d'étude n° 5	167
	Conclusion generale	170
1.	Conclusion	170
2.	Recommandations	172
A.	Aux pouvoirs publics	172
B.	Aux partis politiques	172
C.	Aux Organisations de la Société civile	173
D.	Aux médias	173
3.	Nouvelles pistes de recherche et d'action	174
A.	Monitoring du pluralisme politique dans les médias dans une perspective de genre	174
B.	Formation des journalistes sur le respect du pluralisme politique de genre en période électorale	175
C.	Violences à l'encontre des femmes en contexte électoral et rôle des médias	175
	Bibliographie	176
	Annexes	180
1.	Questionnaire A	180
2.	Questionnaire C	187
3.	Liste de personnes qui ont pris part aux Focus Groups	193
4.	Ordre du jour discussions Focus Groupe	198

TABLEAUX

Tableau n°1	: Engagement politique des femmes interviewées
Tableau n°2	: Ville de résidence des interviewées avec la part des femmes engagées en politique
Tableau n°3	: Classe d'âge des interviewées
Tableau n°4	: Statut matrimonial des interviewées
Tableau n°5	: Niveau d'instruction des interviewées
Tableau n°6	: Domaine d'études des interviewées
Tableau n°7	: Occupation des interviewées
Tableau n°8	: Participation au Focus groups dans différentes villes de la RDC
Tableau n°9	: Organisations participantes aux Focus groups dans différentes villes de la RDC
Tableau n°10	: Situation socio-économique de la RDC
Tableau n°11	: Situation du développement du genre de la RDC
Tableau n°12	: La situation de la femme selon l'annuaire statistique 2014 de l'INS
Tableau n°13	: Domaine d'étude des femmes politiquement engagées
Tableau n°14	: Profession des femmes politiquement engagées
Tableau n°15	: « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? » Réponses selon l'âge
Tableau n°16	: « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? » Réponses selon le niveau d'étude
Tableau n°17	: L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la ville
Tableau n°18	: Participation des femmes dans les institutions politiques de la RDC en avril 2017
Tableau n°19	: Différents bureaux de l'assemblée nationale de la RDC, de 2003 à ces jours
Tableau n°20	: Liste des femmes membres des gouvernements des principales provinces
Tableau n°21	: Liste des femmes membres des principales assemblées provinciales de la RDC
Tableau n°22	: Statistiques des candidats et des élus par sexe, de 2006 à 2011
Tableau n°23	: Catégories d'affiliation des femmes élues à l'Assemblée nationale en 2006
Tableau n°24	: Répartition territoriale des élues à l'Assemblée nationale en 2006
Tableau n°25	: Différentes formes de soutien offertes aux femmes politiques identifiées dans les villes de la RDC
Tableau n°26	: Femmes présentatrices des émissions politiques mentionnées par les femmes interrogées
Tableau n°27	: Femmes politiques invitées dans la presse audiovisuelle congolaise mentionnées par les femmes interrogées
Tableau n°28	: Obstacles et freins à la participation politique des femmes identifiés dans les villes de la RDC

GRAPHIQUES

- Graphique n°1 : Inégalité des sexes et revenu par habitant dans le monde
- Graphique n°2 : Comparaison de l'indice d'inégalité de genre dans certains pays d'Afrique
- Graphique n°3 : Taux d'engagement politique selon l'âge
- Graphique n°4 : Taux d'engagement politique selon le niveau d'instruction
- Graphique n°5 : Période de l'entrée en politique
- Graphique n°6 : Réponses à la question « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? »
- Graphique n°7 : Réponses à la question « Pourquoi est-ce bon pour une femme de s'engager en politique ? »
- Graphique n°8 : Les causes de l'abandon de la politique de la part des femmes
- Graphique n°9 : Les attitudes vis-à-vis de l'engagement politique féminin
- Graphique n°10 : L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la tranche d'âge
- Graphique n°11 : L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon le niveau d'instruction
- Graphique n°12 : L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon le statut familial
- Graphique n°13 : L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la profession
- Graphique n°14 : Opinion des femmes interrogées sur le poste qu'elles ont occupé au sein des institutions
- Graphique n°15 : Participation des femmes dans les différents gouvernements de la RDC
- Graphique n°16 : Participation des femmes dans les gouvernements provinciaux
- Graphique n°17 : Participation des femmes dans les assemblées provinciales
- Graphique n°18 : Réponses à la question « Pensez-vous que les femmes sont bien représentées dans les institutions publiques (gouvernement, assemblées provinciales, Gouverneurs, Vice-gouverneurs, Ministres des gouvernements provinciaux, Députés des assemblées provinciales) ? »
- Graphique n°19 : Réponses à la question « Pensez-vous que les femmes qui occupent des postes de responsabilités dans les institutions publiques sont compétentes ? »
- Graphique n°20 : Evolution de l'enrôlement par cycle électoral et par sexe
- Graphique n°21 : Aspects du système électoral qui ont affecté les chances des candidates aux dernières élections
- Graphique n°22 : Opinion des femmes interrogées à propos de l'opportunité d'imposer par loi aux partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats

GRAPHIQUES

- Graphique n°23 : Arguments contraires à l'obligation pour les partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats
- Graphique n°24 : Arguments favorables à l'obligation pour les partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats
- Graphique n°25 : Obstacles à la participation active des femmes au processus électoral
- Graphique n° 26 : Réponse à la question « Pensez-vous que les partis politiques dirigés par des femmes encouragent plus la participation politique des femmes que les autres ? »
- Graphique n° 27 : Les préoccupations prioritaires des partis politiques dirigés par des femmes
- Graphique n° 28 : Les stratégies des partis politiques pour attirer les votes des femmes
- Graphique n. 29 : Stratégies montées par les femmes vis-à-vis de leurs électeurs, selon les personnes interrogées
- Graphique n° 30 : Soutien à la carrière politique des femmes
- Graphique n° 31 : Types d'appui reçus par les femmes dans la carrière politique
- Graphique n° 32 : Institutions qui ont donné du soutien aux femmes dans leur carrière politique
- Graphique n° 33 : Type d'appui des organisations féminines de la société civile aux partis politiques, selon les personnes interrogées
- Graphique n° 34 : L'intérêt des médias pour les femmes engagées en politique
- Graphique n° 35 : Type de médias qui ont contacté les femmes politiquement engagées
- Graphique n° 36 : Circonstances de la prise de contact par les médias
- Graphique n° 37 : Evaluation de la représentation des femmes sur les médias publics et privés
- Graphique n° 38 : L'image de la femme politique restituée par les médias
- Graphique n° 39 : Emplacement des articles sur les préoccupations des femmes dans la presse écrite, selon la perception des femmes interrogées
- Graphique n° 40 : Raisons de la faible présence des femmes dans les médias, selon l'opinion de l'ensemble des femmes interrogées, des femmes politiquement engagées et non engagées
- Graphique n° 41 : Le poids attribué aux différents types d'obstacles à la participation politique des femmes par l'ensemble des participants aux focus group (nombre de groupes qui ont évoqué le facteur)

ONT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE



Koshin Aden travaille depuis 23 ans dans le domaine médias et élections, s'occupant en particulier de régulation des médias, monitoring des médias, public outreach, développement des médias et de la liberté d'expression. Au cours de sa longue carrière Koshin a géré des projets et des recherches en collaboration avec de nombreux interlocuteurs et partenaires, parmi lesquels les Commissions électorales, les Organisations internationales, les institutions locales et les groupes de la société civile. Depuis 1994 il a été impliqué dans des projets relatifs aux élections en Europe, Afrique, Asie, Etats Unis et Amérique latine. Il est aussi développeur de logiciels et expert en analyse statistique des données.



Monia Azzalini est chercheuse en communication auprès de l'Osservatorio di Pavia, où elle est responsable du secteur Médias et Genre. Elle est conseillère de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil National de l'Ordre des Journalistes Italiens (CNOG) et membre de l'Association Italienne de Sociologie (AIS). Depuis 2005, elle coordonne au niveau national, le Projet Mondial de Monitoring des Médias. Monia Azzalini a publié plusieurs articles dans diverses revues et recueils, le dernier, avec Karen Ross, est "The WIME Study: Contexts, Methods and Summaries, in C. Padovani, K. Ross, (eds), Gender Equality and the Media. A Challenge for Europe, Taylor and Francis, New York and London, 2017.



Giuseppe Milazzo est chercheur auprès de l'Osservatorio di Pavia, il a 20 ans d'expérience en media monitoring, médias et élections, planning de projets de recherche, méthodologies de la recherche sociale, analyse de contenu qualitative et quantitative, traitement de données statistiques, analyse multivariée et analyse textuelle, agenda setting, TV et mineurs, médias et multiculturalisme, médias et genre. Il participe aux activités de formation tant au niveau national qu'international. Il a évalué le rôle des médias en période électorale dans le cadre d'une vingtaine de missions d'observation électorale organisées par l'UE et l'OSCE/ODIHR.



Manuela Malchiodi est chercheuse à l'Osservatorio di Pavia depuis 1995, et actuellement membre du Conseil d'administration. Elle s'occupe notamment de pluralisme politique et social, représentation du genre, image des mineurs, représentation médiatique de la diversité culturelle et religieuse, et discours de haine. Elle alterne l'activité de recherche à celle de formation, tant au niveau national qu'international. Elle a participé à divers projets internationaux d'assistance technique, notamment en contexte africain, en s'occupant de formation d'équipes et de mise en place et gestion d'unités de monitoring des médias au sein des institutions et de la société civile.



Anna Mayimona Ngemba est licenciée en journalisme de l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication, IFASIC. Actuellement elle est coordonnatrice nationale de l'Union Congolaise des Femmes des Médias, UCOFEM dont elle est co-fondatrice. Elle a débuté le métier de journaliste au quotidien La Référence Plus où elle a quitté avec le poste de chef de rubrique. Elle a présenté l'émission Le jour du Seigneur de la CENCO avant d'aller travailler comme chargée de programme médias à Search for Common Ground et assistante de la section de la participation des Victimes et Réparation de la CPI. En 2008, elle a été point focal de Gender and Media Southern Africa. En 2013, elle a remporté le prix Best Writer du Service de Commentaire et d'Opinions de Gender Links, une ONG sud africaine. Comme consultante, elle a conduit et participé à plusieurs études et publications au niveau national et international notamment sur le monitoring des médias sur le genre, le plafond de verre dans les médias, la participation politique des femmes, le baromètre du Protocole de la SADC sur le genre et le développement. Elle a coordonné la réalisation de cette étude.

ONT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE



Professeur Noel Obotela Rashidi est historien de formation. Enseignant chercheur à l'Université de Kinshasa. Directeur intérimaire du Centre d'Études Politiques à la Faculté de Sciences sociales, Administratives et Politiques de l'UNIKIN. Ancien membre du Comité Exécutif du CODESRIA. Très intéressé par les questions du genre et du processus électoral. , il est professeur au département des sciences historiques de l'Université de Kinshasa. Il a participé à plusieurs études sur la thématique, principalement sur les droits des femmes.



Clotilde Kisulo Kiyambi est licenciée en communications sociales option presse et journalisme de l'Institut Supérieur Interdiocésain Msgr Mulolwa. Son expérience dans l'audiovisuel débute à radio Jadida à Kambove, suivi de radio télé Tam Tam Afrique de Lubumbashi et opératrice de prise de vue à radio télé Mwangaza et enfin à Journaliste à radio télé Canal Bénédiction de Brazzaville. Dans la presse écrite, elle a travaillé pour le compte du journal le Cor à Lubumbashi et correspondante du Magazine entreprendre et du quotidien Forum des As. Actuellement journaliste et présentatrice de l'émission questions des femmes à radio télé Afrika TV. Membre de l'Union Congolaise des Femmes des Médias. Elle a supervisé le travail de terrain à Kisangani.



Elsa Indombe travaille depuis 13 ans dans le domaine des médias, journaliste au sein de l'Agence Congolaise de Presse (ACP), dans les domaines de la politique, du genre et droits humains, membre de l'équipe de monitoring de l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM), Formatrice au sein de cette même structure. Au cours de sa carrière Elsa a participé à plusieurs projets de l'UCOFEM visant la promotion et participation de la femme dans et par les médias ainsi que la participation de la femme en politique. Elle a également facilité les formations des journalistes en provinces. Elle a supervisé le travail de terrain à Kananga.



Jean Claude Lapole Kanga travaille depuis environ 20 ans dans le domaine statistique et économique, s'occupant en particulier de l'enseignement de l'économétrie et de la politique économique. Au cours de sa longue carrière, il a été associé à plusieurs projets et des recherches en collaboration avec des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre des analyses statistiques et économiques. Il a une bonne connaissance des terrains sur les enquêtes, les sondages et l'analyse statistique des données. Comme consultant dans la réalisation de cette étude, il a également supervisé le travail de terrain à Goma.



Elda Along est licenciée en Science de l'information et de la communication de l'IFASIC. Journaliste et membre de l'Union congolaise des femmes des medias (UCOFEM) depuis près de 10 ans. Journaliste reporter et présentatrice des journaux radiotélévisés à la chaîne privée Digital Congo RTV. Elle a suivi plusieurs formations organisées par l'UCOFEM et ses partenaires sur le genre et élections, genre et économie, violences sexuelles basées sur le genre, genre et changement climatique. Elle a participé à l'étude de monitoring des médias congolais sur l'aspect du changement le plus significatif. Enquêteuse et superviseuse de l'étude sur les freins à la participation politique des femmes congolaise pour le compte de la ville Kinshasa. Elle a supervisé le travail de terrain à Kinshasa.



Alexis Lekiar Blankoy est financier doublé d'homme des lettres. Il a dirigé tour à tour les appareils administratifs et financier des ONGs Internationales, notamment le Fonds médical Tropical (Fometro), Oxfam-Québec et consultant à l'Université de Laval pour le compte du projet FOGRN-BC. Assistant Administratif et Financier à l'UCOFEM, il coordonne également l'administration du mouvement social Nous Pouvons RDC qui milite contre toutes les violences faites à la femme. Ecrivain congolais d'expression française, sa plume lui a valu le poste de secrétaire permanent de l'Union des Ecrivains congolais (UECO) en 1981. Il a supervisé le travail de terrain dans la ville de Matadi.

ONT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE



Michelle Mankoko Makento est licenciée en journalisme à l'Institut Facultaire de Sciences de la l'Information et de Communication de l'IFASIC. Journaliste à la RTNC, elle est membre du Conseil d'administration de l'Ucofem, dont elle en est co-fondatrice. Avant d'atterrir à la Radio nationale, Michelle a travaillé pour le compte de plusieurs maisons de presse dont RTKM, La Cité Africaine. Elle a supervisé le travail de terrain dans la ville de Mbandaka.



Lucie Ngusi est journaliste professionnelle depuis plus de douze ans. Actuellement, elle est journaliste reporter au groupe de presse Le Potentiel. Elle évolue dans le desk Société (Femme et Santé, Femme et Politique). Elle a suivi plusieurs formations sur les droits des femmes, le Genre, Femme et Politique et autres. Elle est aussi membre effective de l'Union Congolaise des Femmes des Médias. Elle a supervisé le travail de terrain à Bandundu ville



Lydie Matady est Licenciée en Communication de l'Université Catholique au Congo. Elle a tout de suite rejoint le monde médiatique comme journaliste à RTGA où elle a occupé le poste de directrice des informations. Elle s'est spécialisée dans le journalisme d'investigation sur des questions liées au bien-être de la femme et de l'enfant. Membre de l'union congolaise des femmes des médias. Actuellement, elle mène son combat au sein de la Radiotélévision Nationale congolaise où elle présente des émissions. Elle a suivi également plusieurs formations en rapport avec la promotion du genre et droit de l'Homme notamment avec Panos Paris, Osisa, et Rcn-justice et démocratie. Elle a supervisé le travail de terrain à Kikwit



Francine Umbalo wa Kabuya est Licenciée en Journalisme. Actuellement, elle est directrice adjointe de l'Union Congolaise des femmes des médias, UCOFEM. Analyste au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, CSAC, depuis 2006. Elle a débuté sa carrière journalistique à l'Office Zaïrois de radiotélévision et de diffusion (OZRT); l'actuelle Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) où elle présentait l'édition soir week-end à la radio. Elle a travaillé comme attachée de presse au ministère de l'Industrie Petites et Moyennes entreprise. Francine Umbalo est aussi détentrice d'un diplôme international en « Leadership training » sur la situation des femmes en période post-conflit. Elle parle plusieurs langues dont le français, l'anglais, le swahili et le lingala. Elle a supervisé le travail de terrain à Lubumbashi.



Evelyne Luyeyo Mabikwa est journaliste. Elle dirige le bureau UCOFEM dans la province du Nord Kivu depuis 2013. A ce titre elle coordonne les différents projets de l'organisation au Nord Kivu et ses quelques interventions au Sud Kivu et en Ituri. Ces trois dernières années, elle a plus travaillé dans la coordination des clubs d'écoute en collaboration avec différents partenaires sur les sujets divers des droits des Congolais en général et ceux des femmes en particulier. Journaliste reporter à l'Agence congolaise de presse, elle a également travaillé comme chercheuse dans le Programme de dialogue transfrontalier dans la région des Grands Lacs avec comme objectif promouvoir le dialogue pour résoudre les conflits. Elle s'occupe également de la communication au Programme Harvest Plus au Nord Kivu. Elle a supervisé le travail de terrain à Bukavu.



Sylvestre Saidi Nyota est Communicologue et Journaliste de formation. Dame à compétences générales, elle dirige l'administration et les finances de l'UCOFEM. Elle est analyste des médias au CSAC. Elle apporte son expertise au programme national de communication pour la promotion de la santé du ministère ad hoc en RDC depuis bientôt 10 ans. Consultante, elle a assuré la formation et l'accompagnement des organisations de la société civile, partenaires de 11.11.11, pour la mise en place de leur plan de communication. Elle a coanimé une session de formation sur « la gestion administrative », avec l'appui de PRECOB. Actuellement, elle œuvre comme Consultante formatrice au cabinet AGESFO. Elle a supervisé le travail de terrain à Kindu

ONT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE



Professeure Espérance Bayedila Bakanda est Docteur en Sciences de l'information et de la communication de l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication (IFASIC), Professeur d'Université ayant publié plusieurs travaux scientifiques localement et à l'étranger. Auteur du livre publié : « la reproduction du statut de la femme en République Démocratique du Congo », publié à l'Harmattan Paris. Experte en communication, genre et résolution des conflits, Espérance Bayedila Bakanda a suivi plusieurs formations à l'étranger dans les domaines précités. Dispose d'une expérience du système d'administration national et international ; du monde rural et des quartiers périphériques, et évolue dans des mouvements associatifs.

ABRÉVIATIONS

ADF	Forces Démocratiques Alliées
ADIKM	Association pour le développement intégral Kitumba Mulangashie
AFDC	Alliance des Forces Démocratiques du Congo
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques de la Libération
AJDS	Alliance pour la justice et le développement, la solidarité
APCLS	Alliances des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain
ARC	Alliance pour le Renouveau du Congo
ASADHO	Association Africaine des Droits de l'Homme
BBDV/BDD	BETO NA BETO pour le Développement de Bandundu
BUREC	Bloc Uni pour la Renaissance et l'Émergence du Congo
CAC	Congrès des Alliés pour l'Action Congo
CAFCCO	Cadre permanent de concertation pour les femmes congolaises
CDC	Convention des démocrates chrétiens
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CENCO	Conférence Episcopale Nationale du Congo
CI	Centre d'Inscription
CJP	Commission Justice et Paix
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique
DDC	Direction du Développement et de la coopération
ECIDE	Engagement pour la Citoyenneté et le Développement
ERC	Eglise de Réveil au Congo
FABA	Forces Armées des BALANGA

FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
FDS	Force Divine Simba
IDH	Indice de Développement Humain
IIG	Indice d'inégalité de genre
IRDH	Institut de Recherche en Droits
LC	Leader communautaire
LIFCE	Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections
mm	Millimètre
MRC	Mouvement religieux catholique
MSR	Mouvement Social et le Renouveau
NDC	NDUMA Défense of Congo
OdP	Observatoire de Pavie
OJRS	Organisation des jeunes pour la Recherche Scientifique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGE	Pool d'Actions Genre et Election
PALU	Parti Lumumbiste
PJ	Parlement des jeunes
PDS	Parti des Démocrates Socialistes
PDSM	Programme de Développement du Secteur de Médias
PNC	Police Nationale Congolaise
PPRD	Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
REFELCO	Réseau des femmes leaders du Congo
SOCIKOR	Société Civile du Kasai-Oriental
UCOFEM	Union Congolaise des Femmes des Médias
UDPS	Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UEA	Université évangélique en Afrique
UNIKIN	Université de Kinshasa
UOB	Université Officielle de Bukavu
UOM	Université Officielle de Mbuji-Mayi
ZS	Zone de Santé

AVANT-PROPOS

Cette étude porte sur les freins à la participation politique des femmes en République Démocratique du Congo, principalement sur leur participation au processus électoral en cours. L'étude s'inscrit dans le cadre du projet « Libres et Responsables : protéger la liberté de presse pour le débat démocratique en RDC » financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du ministère Suisse des affaires étrangères. Ce financement dont a bénéficié l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM) est exécuté par le Programme de Développement du secteur Média-tique (PDSM) mis en œuvre par Internews.

Pour mener à bien cette étude, douze équipes de chercheurs ont été déployées dans douze villes de la RD Congo pour réaliser le travail de collecte de données sur terrain. La méthodologie mise en place a opté pour une combinaison de plusieurs approches. Il s'agit notamment d'une approche basée sur les enquêtes sur le terrain où des questionnaires ont été administrés aux femmes pour recueillir les opinions et les témoignages auprès de celles qui sont engagées en politique ou non sur la question de la participation des femmes en RDC.

L'étude fait également appel à la recherche documentaire qui a permis de passer en revue le cadre normatif en vigueur sur la participation politique des femmes en RDC, les études universitaires et des organisations non gouvernementales ainsi que des rapports et d'autres publications sur la thématique. Les enquêteurs ont également recouru à la technique des groupes de discussion (focus group) au cours desquels certaines préoccupations communes ont été abordées.

Pour avoir une vue exhaustive sur la question, cette étude a réalisé de nombreux entretiens individuels principalement auprès des personnes ressources travaillant au sein des institutions publiques (Commission Electorale Nationale Indépendante et ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant) mais également des cadres des partis politiques, des leaders à la base, des experts indépendants et ceux œuvrant dans des structures du système des Nations Unies. Nous avons enfin réalisé une collecte de données qui ont permis d'analyser des cas d'études.

Tout ce travail de fourmi a duré plus de cinq mois et a mobilisé près d'une cinquantaine de personnes allant des superviseurs jusqu'aux enquêteuses de terrain. Que des ressources humaines et financières mobilisées, que des personnes rencontrées, que d'entretiens réalisés. Au bout du compte, un travail de traitement des données, de consolidation et de mise en forme a permis à toute l'équipe d'aboutir au résultat que voici. Sans prétendre avoir épuisé la question, cette recherche vient enrichir la documentation dans le domaine des droits des femmes et particulièrement de la participation politique, qui fait partie de 12 domaines d'intervention du Plan d'action de Beijing.

UCOFEM espère avoir ainsi contribué au large mouvement mondial de promotion des droits de la femme à l'équité et à sa participation citoyenne à tous les niveaux. Cette recherche elle-même constitue un modèle de mise en application du genre car elle a mobilisé tant des femmes que des hommes pour sa réalisation.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

A. PROFIL ET EXPÉRIENCE DES FEMMES ENGAGÉES EN POLITIQUE INTERROGÉES AU COURS DU SONDAGE

L'échantillon sélectionné présente un taux de 17,6% de femmes engagées en politique. Ce pourcentage est supérieur à celui des femmes siégeant au Parlement (10%). Parmi ces 194 femmes actuellement engagées en politique, la plupart exercent des professions politiques et institutionnelles, mais 31% d'entre elles ont une occupation habituelle en dehors de cette sphère : employées dans le secteur public et privé, commerçantes, et quelques femmes au foyer.

Au regard de l'analyse du profil spécifique des femmes politiquement engagées, il existe une corrélation entre le niveau d'instruction et la participation politique active. Le taux d'engagement en politique, qui est presque inexistant (1,4%) parmi les femmes les moins instruites de l'échantillon, présente un pic dans le groupe des femmes ayant un diplôme universitaire (25,7%).

Une deuxième variable qui semble influencer la participation politique des femmes est l'âge. Le taux d'engagement, qui se limite à 7% parmi les femmes âgées de moins de 30 ans, progresse de manière linéaire jusqu'au taux le plus important (31%) chez les femmes de 60 ans et plus. Ce résultat pourrait témoigner soit d'un changement générationnel, soit d'une priorisation de la sphère privée chez les jeunes femmes en raison des attentes traditionnelles de la société.

140 femmes (13% de l'échantillon) ont déjà occupé une position au sein des institutions étatiques. La plupart (63%) revendiquent l'importance du poste occupé, tandis que les autres en minimisent l'influence, en affirmant qu'il s'agit d'une position traditionnellement réservée aux femmes comme l'éducation, le genre, la santé, ou un rôle secondaire. Ces réponses suggèrent que l'accès aux institutions publiques de la république n'est pas, pour une femme, une garantie d'accès au pouvoir réel, du moins dans la perception de celles qui en ont fait l'expérience.

Un pourcentage significatif de femmes politiquement engagées (40%) déclare n'avoir bénéficié d'aucun appui dans leur carrière politique. Ce problème concerne non seulement les femmes qui ont accédé à la politique tout récemment, mais également d'autres qui sont engagées depuis longtemps en politique.



Les femmes qui ont reçu des formes (souvent multiples) de soutien citent le plus fréquemment la formation (70%), le coaching et conseil (52%) et l'appui financier et/ou matériel (40%). Plus rarement, ces femmes ont obtenu des facilitations dans l'accès aux médias (26%) ou dans l'accompagnement des candidates (19%). L'appui aux femmes politiques provient de plusieurs sources, mais principalement de leurs partis (69%) et des organisations de la société civile (30%), y compris les mouvements religieux. L'Etat se place en dernière position, cité comme source d'aide par seulement 10% des femmes, devancé par les partenaires internationaux (25%). 33% des femmes interrogées répondent n'avoir jamais été contactées par les médias pendant leur vie politique. Parmi le restant 66%, la plupart ont été interpellées par les médias audiovisuels traditionnels (radio et télévision), plus rarement par la presse écrite et les médias en ligne.

B. OPINIONS SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE FÉMININE AU SEIN DE L'ÉCHANTILLON SOUMIS AU SONDAGE

Les résultats de l'étude montrent qu'il existe une majorité d'opinions d'ouverture et de soutien vis-à-vis de l'engagement politique des femmes. Un résultat positif, donc, et encourageant. Cependant, l'échantillon est issu d'un milieu particulièrement « favorable » (composition exclusivement féminine, surreprésentation des femmes politiquement engagées et des hauts niveaux d'instruction). Sur la base des réponses fournies à un ensemble de questions concernant leurs opinions et attitudes vis-à-vis de l'implication politique des femmes, les femmes interviewées ont été classées dans 5 catégories synthétiques.

- **Femmes politiquement engagées (17,6%)** : ce sont les femmes qui démontrent à travers leur choix personnel qu'il faut croire dans la participation féminine et défier les obstacles posés par un système politique traditionnellement dominé par les hommes ;
- **Radicales (35,6%)** : tout en n'étant pas personnellement engagées en politique, elles croient fermement dans le droit et l'opportunité des femmes de s'impliquer dans la politique. Elles sont très critiques vis-à-vis des contraintes existantes à tous les niveaux, et favorables à l'application de mesures positives pour forcer le système d'exclusion et pour briser les barrières culturelles qui font obstacle à l'inclusion des femmes ;

17,6%

Ce sont les femmes qui démontrent à travers leur choix personnel qu'il faut croire dans la participation féminine et défier les obstacles posés par un système politique traditionnellement dominé par les hommes.

- **Sensibilisées (19,8%)** : elles sont sensibles à la question de l'égalité de genre, et soutiennent l'accès des femmes aux activités et aux positions politiques, mais leurs positions sont plus modérées, notamment en ce qui concerne l'application de mesures positives comme les quotas dans les listes électorales ;
- **Incertaines (15,6%)** : elles affichent des positions contradictoires, soutenant dans certains cas les droits des femmes et les avantages de leur engagement politique, et affichant dans d'autres cas des opinions plus conservatrices ou plus défiantes ;
- **Traditionnalistes (11,3%)** : elles ne croient pas vraiment à l'inclusion politique des femmes, soit car elles sont porteuses d'une vision conservatrice des rôles de genre, soit car elles insistent sur des présumées faiblesses (incompétence, complexes d'infériorité, manque de courage, incapacité de s'associer, etc.), qui rendent les femmes à leurs yeux les principales responsables de leur exclusion.

C. FREINS ET OBSTACLES À LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

Certains experts

interviewés, estiment que la RDC possède un arsenal juridique très riche concernant la question de l'égalité de genre...

Les différents volets de l'étude ont mis en évidence une combinaison de facteurs qui font obstacle à la participation féminine, en s'influençant réciproquement : les facteurs institutionnels (dispositions législatives, règles et procédures d'éligibilité, systèmes des partis politiques...), les facteurs sociaux (niveaux d'emploi, de revenu et d'éducation des femmes, division du travail dans la famille...) et les facteurs culturels (croyances sur les rôles appropriés de genre par rapport à la politique et plus généralement à la sphère publique). Les principaux obstacles sont détaillés dans les points suivants, en puisant tantôt dans les résultats issus du sondage, tantôt des focus groups et des entretiens avec les experts.

Le poids des facteurs institutionnels

La plupart des participants aux focus group, ainsi que certains experts interviewés, estiment que la RDC possède un arsenal juridique très riche concernant la question de l'égalité de genre. Ils dénoncent toutefois un problème de mise en application, car les textes légaux relatifs à la promotion des femmes souffrent souvent d'un déficit au niveau de leur exécution. Ils soulignent également une insuffisance de vulgarisation des textes de lois notamment sur les modalités du droit de vote et un manque de connaissance de leurs propres droits par les femmes.

Les experts évoquent également les faiblesses de la loi électorale, qui n'est pas contraignante envers les partis politiques quant à la représentativité des femmes. En effet, l'article 13 de la loi électorale stipule que chaque liste est établie en tenant compte de la représentation Homme-Femme. Toutefois, le non-respect de la parité sur une liste électorale ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste concernée. La plateforme du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires) avait proposé en 2015 des amendements, notamment une proposition sur le système de quota, mais les députés l'ont rejeté. Selon l'opinion de certains experts interrogés au cours de cette étude, les acteurs politiques résistent fermement à ce changement.

Les résultats du sondage montrent que le principe de « discrimination positive » est un sujet de division même au sein de l'opinion publique féminine : 39% des personnes interrogées se déclarent opposées à l'introduction de mesures contraignantes dans l'établissement des listes des candidats (obliger les partis à introduire les femmes dans des positions éligibles sur les listes). Pour ces femmes, ce type de mesure favoriserait l'arrivée de femmes manquant de formation et de préparation en politique (53%), ou pourrait même « bloquer la machine » institutionnelle (9%). Pour un bon nombre de femmes interrogées (29%), puisque le nombre de femmes est vraiment inférieur à celui des hommes dans les partis politiques, favoriser leur inclusion massive en position éligible impliquerait de forcer le mécanisme de sélection, modifier les équilibres politiques existants et de violer le principe d'égalité.

Selon les experts interviewés, la Commission Electorale Nationale Indépendante (qui compte 4 femmes sur les 13 membres de l'assemblée plénière, soit 30%, et deux femmes sur six au Bureau de la CENI) est consciente des questions relatives à l'égalité des sexes et a mis en place un cadre de concertation « Genre et Elections » qui est animé par une femme, membre du Bureau. Ce cadre de concertation, avec les associations féminines, permet de discuter des questions liées à la promotion des femmes et à leur implication dans le processus électoral.

Concernant le processus d'enregistrement des électeurs, les experts interpellés n'ont pas décelé de freins à l'enregistrement des femmes au niveau des procédures, mais constatent que des freins existent, comme les préoccupations des femmes en milieu rural liées aux activités champêtres au moment du déroulement des opérations d'enrôlement, l'insécurité dans certaines provinces (les femmes trouvent dangereux de parcourir de longues distances pour aller dans un centre d'enrôlement). Les renseignements sur l'inscription sur les listes électorales sont en principe disponibles et accessibles pour les organisations de femmes, selon ces experts, qui reconnaissent toutefois un déficit de circulation de l'information entre ces organisations et les femmes.

Le gouvernement et les ONG participent à des activités de sensibilisation des électrices. Concernant les institutions publiques, les différents cadres de concertations tels que le bureau de liaison avec les partis politiques, permettent également aux organisations de femmes d'être en relation permanente avec la CENI.

À propos de l'enrôlement des électeurs qui a été lancé au dernier trimestre de l'année 2016, la CENI déclare avoir pris un certain nombre de mesures pour encourager les femmes à s'enrôler en grand nombre : pendant la semaine, chaque centre d'inscription organise deux files d'attente, dont l'une dédiée aux femmes ; et la journée de dimanche est dédiée principalement à l'enrôlement des femmes, qui sont reçues en priorité. D'après la CENI, les centres d'inscriptions sont généralement accessibles, car ils sont installés dans les écoles et autres lieux publics connus par la population et pour éviter les obstacles liés à la distance, la CENI déclare avoir implanté au moins un centre d'inscription dans chaque groupement et avoir fait en sorte qu'aucun centre d'inscription ne soit installé à plus de 10 kilomètres des lieux d'habitation.

Les groupes de discussion dans les 12 villes ciblées, ainsi que les personnes ressources interviewées, ont permis de collecter de nombreuses informations sur les mécanismes internes et le fonctionnement des partis politiques, qui permettent d'identifier des obstacles importants.

Présence et rôle des femmes dans les partis politiques : les femmes sont parfois en nombre important au sein des partis, mais cette présence massive, surtout lors des grandes manifestations publiques, ne signifie pas une implication effective dans les activités menées par ces structures. Peu de femmes sont présentes dans les postes décisionnels : elles y assurent trop souvent un rôle de régence (par exemple le mari décédé, l'héritier trop jeune). Leur implication se limite souvent à une présence physique et à l'animation (applaudisseuses, chanteuses pour agrémenter l'accueil des autorités de leurs partis politiques). Certaines personnes interrogées soulèvent le problème d'une soumission exagérée à l'autorité morale et à la discipline du parti de la part des femmes (par exemple le retrait de la candidature sur la liste en cas de désobéissance).

Critères d'avancement au sein des partis : en plus des contributions financières, le « dévouement » qui favorise la progression interne est caractérisé par la participation assidue aux réunions et activités du parti politique. Généralement, les femmes engagées dans un parti politique participent aux manifestations publiques des partis et des associations mais pas toujours aux réunions, qui se tiennent souvent le soir ou dans des moments peu compatibles avec l'accomplissement des tâches ménagères.

Le recrutement et la sélection des candidats : ces processus ne sont pas généralement formalisés. Trop souvent, la désignation des femmes est liée aux liens personnels entretenus avec des dirigeants du parti, ou par le souci de respecter les dispositions légales sur la parité, mais rarement par une stratégie de promotion des femmes à l'intérieur du parti.

Le remplacement des postes vacants en cas de retrait d'une femme de la liste électorale : selon les experts, les critères varient d'un parti politique à un autre. Généralement c'est la direction du parti qui se réunit pour décider. Cependant, il est rare que les femmes qui se retirent soient remplacées par d'autres femmes.

La répartition des ressources dans les partis politiques : les femmes politiques ne bénéficient pas d'un appui financier et matériel suffisant pour progresser dans leur carrière politique, selon de nombreux participants aux focus groups. De plus, la répartition des fonds n'est pas généralement équitable. Par ailleurs, la majorité des partis n'ont pas d'assise financière solide et une compétition féroce pour les ressources existe déjà parmi les hommes. Les affinités personnelles ou la tribu sont souvent priorisées dans les processus de partage des ressources disponibles pour l'action politique et, lorsqu'il s'agit d'une femme, de nombreux stéréotypes sexistes se font entendre dans l'argumentaire des membres.

Les ligues des femmes dans les partis politiques : de nombreux partis (mais pas dans toutes les régions) les ont instituées en leur sein pour favoriser l'épanouissement et l'encadrement des militantes et pour proposer les noms de femmes lorsqu'il y a des nominations. Selon une partie des personnes interviewées, ce mécanisme interne d'appui aux femmes ayant des ambitions politiques est insuffisant. En premier lieu, le fonctionnement de la ligue des femmes ne constitue généralement pas une priorité pour la majorité des partis politiques. Ensuite, cette structure ne jouit pas d'une véritable autonomie. Pour toute décision, elle doit se référer à la hiérarchie du parti, qui a le dernier mot. Malheureusement, les ligues des femmes sont trop souvent utilisées par les leaders politiques pour animer et « meubler » les manifestations publiques.

Coaching et formations : pour la majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, les partis politiques sont plus performants lorsqu'ils prennent en charge les formations des femmes militantes (organisation de colloques et ateliers destinés aux femmes sur différentes thématiques).

La prise en compte de l'électorat féminin dans les stratégies électorales des partis : les femmes interrogées lors du sondage sont nettement divisées sur cette question. Une première moitié de femmes interrogées estime que les femmes ne sont pas considérées comme des cibles importantes par la communication et l'action politique des partis en campagne électorale. Une autre moitié de l'échantillon considère que les partis politiques ont des stratégies de communication électorale ciblant les femmes. Il est à noter qu'une fraction (4%) de l'échantillon estime que la seule stratégie «de genre» adoptée par les partis politiques se limite à distribuer des petits dons aux femmes (pagnes, sel, sucre ou autres cadeaux) à proximité des élections.

Les stratégies électorales élaborées par les femmes candidates sont jugées trop faibles et limitées, trop souvent réduites à des cibles limitées comme la tribu, la région, les relations personnelles. Elles sont, par conséquent jugées peu convaincantes aux yeux de l'électorat. Selon les femmes interrogées lors du sondage, l'activité des candidates est, au mieux, visible dans la mobilisation d'organisations féminines de base et dans les visites sur le terrain. Les candidates utilisent peu les traditionnels et les nouveaux médias.

Le soutien des associations aux femmes politiques : des ONGs locales et internationales assurent un appui aux femmes politiques dans diverses formes d'accompagnement à la campagne électorale, de présentation à la communauté avec une consigne de vote, de counseling et formation sur les stratégies électorales. L'appui financier est limité en raison de deux types de contraintes, l'une relative aux budgets limités des associations, l'autre au fait que la plupart des bailleurs internationaux ne permettent pas le soutien direct aux formations politiques et à leurs membres. Certaines associations mettent en place des formes de cotisations parmi les adhérents pour soutenir leurs candidat(e)s.

Plusieurs associations de jeunes et de femmes conditionnent leur soutien aux candidates à certains critères non écrits formellement. Elles cherchent à s'assurer de la réputation et de la moralité des femmes à soutenir. L'adhésion à l'association n'est pas une condition suffisante pour accorder le soutien. Le critère central est l'engagement social de la candidate et le rôle qu'elle joue dans la communauté.

Les relations des femmes politiques avec les médias : il s'agit d'une relation problématique, qui renvoie en partie aux obstacles d'ordre culturel : une réticence chez les femmes congolaises à s'afficher en public, le fait que la participation de la femme dans les institutions politiques est parfois considérée comme l'expression d'une légèreté de comportement. Cependant, certains participants aux focus groups insistent plutôt sur le fait que les femmes politiques ne peuvent généralement participer aux débats politiques qu'avec l'aval de la hiérarchie. Or, il existe une forte inégalité dans l'accès aux ressources du parti qui conduit cette même hiérarchie à favoriser l'accès aux médias des hommes candidats.

Plusieurs associations

de jeunes et de femmes conditionnent leur soutien aux candidates à certains critères non écrits formellement...



Le poids des facteurs sociaux

Comme l'attestent les statistiques nationales et les études de secteur, les femmes sont davantage victimes que les hommes d'analphabétisme et de déperdition scolaire, et accèdent bien plus rarement à une éducation supérieure. L'accès aux études supérieures est plus difficile pour les femmes à cause des mariages précoces, de la pauvreté des parents ou encore des conséquences des différentes coutumes sur la destinée de la jeune fille et du jeune garçon.

Les résultats du sondage démontrent non seulement que le niveau d'instruction influence la participation politique, mais également que, parmi les femmes non engagées en politique, les femmes les plus instruites montrent une plus grande sensibilité vis-à-vis des droits des femmes et une meilleure confiance dans leurs capacités. Les diplômées à l'université se retrouvent en majorité dans les catégories qualifiées de « radicales » (50%) ou de « sensibilisées » (27%) en raison d'une attitude de promotion de l'engagement et de la progression politique des femmes. Tout au contraire, les femmes qui ont arrêté leurs études à l'école primaire appartiennent, le plus souvent, aux catégories des « incertaines » (32%) et des « traditionalistes » (29%).

39%

des femmes interrogées lors du sondage identifient le manque de ressources financières comme le facteur principal ayant diminué les chances des candidates aux dernières élections...

Les faiblesses liées à un bas niveau d'instruction sont évoquées par 35% des interviewées comme le principal élément qui freine la participation active des femmes au processus électoral, aussi bien comme candidates qu'en tant qu'électrices. Les participants aux focus groups dans 8 villes sur 12 évoquent le même obstacle et apportent des témoignages sur les risques pour les femmes peu instruites d'être contrôlées et manipulées lors du vote, ou d'en être simplement exclues. Ils connectent cette réalité aux facteurs culturels et aux habitudes traditionnelles des familles qui, en présence de ressources limitées, préfèrent généralement les investir sur la formation des garçons.

Les femmes congolaises sont très engagées dans leur travail, mais souvent dans les petites professions indépendantes (vendeuses au marché, femmes de ménage, etc.), dans le secteur informel, et dans les positions moins prestigieuses socialement. Elles vivent souvent dans des conditions socio-économiques caractérisées par une plus grande précarité et davantage de vulnérabilité que les hommes. De plus, la gestion du budget familial est généralement confiée aux hommes, ce qui rend difficile pour une femme d'avoir la disponibilité directe des fonds nécessaires pour soutenir un engagement politique, qu'il s'agisse de cotisations en faveur du parti en tant que membres actives, ou des investissements plus importants (caution, frais de campagne) demandés par une candidature.

39% des femmes interrogées lors du sondage identifient le manque de ressources financières comme le facteur principal ayant diminué les chances des candidates aux dernières élections, considérant l'argent comme un facteur essentiel pour débiter et consolider une carrière politique. Les participants aux focus groups dans 9 villes sur 12 ont également identifié la pauvreté ou la faible autonomie financière comme l'une des principales causes d'exclusion ou de marginalisation des femmes de la vie politique. Certains ont remarqué que l'avancement au sein des partis politiques se fait souvent sur la base des contributions financières des adhérents. La plupart des femmes

abandonnent leurs ambitions politiques par manque de ressources suffisantes. Le fait d'investir les ressources du foyer dans une carrière politique est considéré acceptable pour un homme, mais ne l'est pas autant pour une femme.

Un autre facteur social identifié comme obstacle aux carrières politiques féminines est la nette division des tâches à l'intérieur des familles. Les femmes sont souvent en charge de la totalité des tâches ménagères, de même que les soins aux enfants et aux personnes âgées. Il n'est pas socialement accepté qu'une femme délaisse, ne fut-ce qu'en partie, ces activités pour se consacrer à la politique.

47% des femmes interrogées lors du sondage estiment que l'injonction maritale ou familiale est l'une des causes pour lesquelles les femmes quittent la politique en plus grand nombre que les hommes. La maternité est perçue comme un obstacle à la carrière politique par 29% des femmes interviewées. Les mêmes arguments (injonction maritale, culpabilisation des femmes qui négligent la famille pour la politique, fragilisation du couple) sont souvent évoqués par les participants aux focus groups. Ces focus groups ont permis de mettre en lumière d'autres aspects importants. Par exemple, les maris continuent à exercer une pression sur leurs femmes en leur interdisant ou limitant l'engagement politique, malgré l'abolition de l'autorisation maritale obligatoire par le nouveau Code de la famille.

Le poids des facteurs culturels

Le milieu culturel – us et coutumes, mentalités et convictions socialement partagées, préjugés enracinés dans l'esprit collectif - n'est pas propice à la participation politique des femmes. Les diverses approches de recherche font ressortir des différences entre les provinces. Toutefois, une certaine hostilité ou un scepticisme important vis-à-vis d'un engagement politique plus important des femmes émergent de manière constante et transversale, aussi bien dans les focus groups que dans les résultats de l'enquête quantitative.

Dans l'enquête, les réponses à certaines questions apparaissent comme des signes évidents de cette attitude de refus ou de méfiance :

- 15% des personnes interrogées estiment qu'il n'est pas bon pour une femme de s'engager en politique ;
- 7% pensent que les femmes qui occupent des postes de responsabilité dans les institutions sont incompetentes ;
- 44% ne croient pas que des partis politiques dirigés par des femmes seraient une alternative efficace pour favoriser la participation féminine ;
- Plusieurs réponses aux questions ouvertes du questionnaire attestent l'existence et l'enracinement des préjugés concernant la nature des femmes, dessinées comme faibles, complexées, passives, peureuses, hostiles vis-à-vis des autres femmes, incapables de s'associer, et au final peu préparées à jouer un rôle important dans l'espace politique.

D'autres réponses suggèrent plutôt un manque de sensibilité pour les questions d'égalité des sexes dans le débat démocratique. Par exemple, le déficit de femmes en politique et dans les institutions publiques n'est pas perçu comme un problème ou comme une anomalie par 12% des femmes interrogées, qui jugent que les femmes y sont « bien représentées ». De même, la présence minimale de femmes parmi les candidats est en quelque sorte « justifiée » par un manque d'expérience des femmes elles-mêmes (21%).

Les personnes interrogées pendant les focus groups permettent, à travers leurs témoignages, d'identifier les multiples formes de ségrégation des femmes dans les différentes provinces. En premier lieu, les femmes sont victimes d'une ségrégation horizontale car il existe des endroits, des milieux, des espaces physiques, sociaux, symboliques qui n'admettent que timidement la présence des femmes (en général, il s'agit de arènes publiques et des lieux de pouvoir). D'autres sont, au contraire, considéré comme spécialement réservés aux femmes (la maison, les espaces clos de la famille, à la limite certaines professions, les moins prestigieuses ou les plus similaires au rôle maternel, comme l'éducation). Il existe également une ségrégation verticale car la position des femmes se définit en termes d'infériorité et de soumission vis-à-vis des hommes. Cette ségrégation est soutenue soit par les arguments et les pratiques d'une tradition presque sacralisée, soit par les interprétations conservatrices des textes sacrés de différentes religions.

Parmi les freins

à la participation politique des femmes, l'argument de la violence est souvent cité. 49% de l'échantillon enquêté l'évoque comme l'une des causes d'abandon de la politique par les femme.

La pression sociale qui découle de ces ségrégations, est concrétisée par un ensemble très contraignant d'interdictions et d'obligations. L'engagement politique est donc peu désirable aux yeux d'une femme. En plus quand une femme embrasse la carrière politique, elle peut s'exposer au mépris tant de sa société que de son entourage proche. Le choix d'un engagement politique risque ainsi de comporter un prix extrêmement cher à payer (isolement, marginalisation, mauvaise réputation...). La différence entre couts et bénéfices sociaux est franchement négative.

Dans beaucoup de régions, comme par exemple au Nord-Kivu, au Sud Kivu et au Kasai, les femmes ne sont pas autorisées, par la coutume, à prendre parole en public. Elles sont ainsi pénalisées par leur éducation et découragées à entreprendre une carrière politique où les capacités oratoires et l'aptitude à intervenir pendant les meetings sont des atouts essentiels.

Les questions de réputation des acteurs politiques et institutionnels en termes de moralité, de comportement en public ou de vie privée sont traitées différemment selon le sexe. Les faiblesses ou les manquements d'une femme politique sont amplifiés et généralisés, comme pour démontrer qu'elles ne méritent pas ces positions.

Dans l'argumentaire de certains participants aux focus group, on remarque que les femmes sont parfois culpabilisées pour les mêmes discriminations qu'elles subissent: on leur reproche de se dévaloriser, de ne pas avoir confiance dans leurs consœurs et de porter un regard négatif sur les femmes politiques, en refoulant le fait que la plupart d'entre elles grandissent, évoluent dans la même mentalité qui façonne ce regard, dont elles sont inévitablement influencées.

Les médias peuvent jouer un rôle crucial dans la « normalisation » et la valorisation de l'image de la femme politique. Selon les résultats du sondage, un tiers des interviewées détecte dans les médias des représentations stéréotypées des femmes engagées en politique, dessinées comme agressives et masculinisées (10%), négligeant leur famille (9%), objet d'intérêt pour leur aspect physique plutôt que pour leurs capacités et mérites (8%), ou présentées comme inadéquates à leur rôle en raison de leur émotivité excessive (7%). Toutefois, dans l'ensemble, seules 20% des femmes jugent inacceptable l'image des femmes véhiculée par les médias, tandis que 35% des femmes jugent la représentation médiatique des femmes « assez professionnelle », et 42% estiment que cette image s'améliore au fil du temps.

Parmi les freins à la participation politique des femmes, l'argument de la violence est souvent cité. 49% de l'échantillon enquêté l'évoque comme l'une des causes d'abandon de la politique par les femmes.

Une partie importante de l'opinion qui s'est exprimée à travers les focus groups et le sondage est persuadée du rôle important que les femmes peuvent jouer dans le débat politique, ainsi que de leur droit à accéder aux positions de prise de décisions. Concernant le sondage, sur les 938 femmes qui ont jugé bon pour une femme de s'engager en politique (85% de l'échantillon), 52% insistent en particulier sur la valeur ajoutée apportée par les femmes en termes de compétences et de capacités de gestion de la chose publique. Également, 61% des femmes interrogées se disent favorables à l'introduction d'un quota obligatoire dans les listes électorales pour faciliter l'accès des femmes aux positions de prise de décisions.

CHAPITRE I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

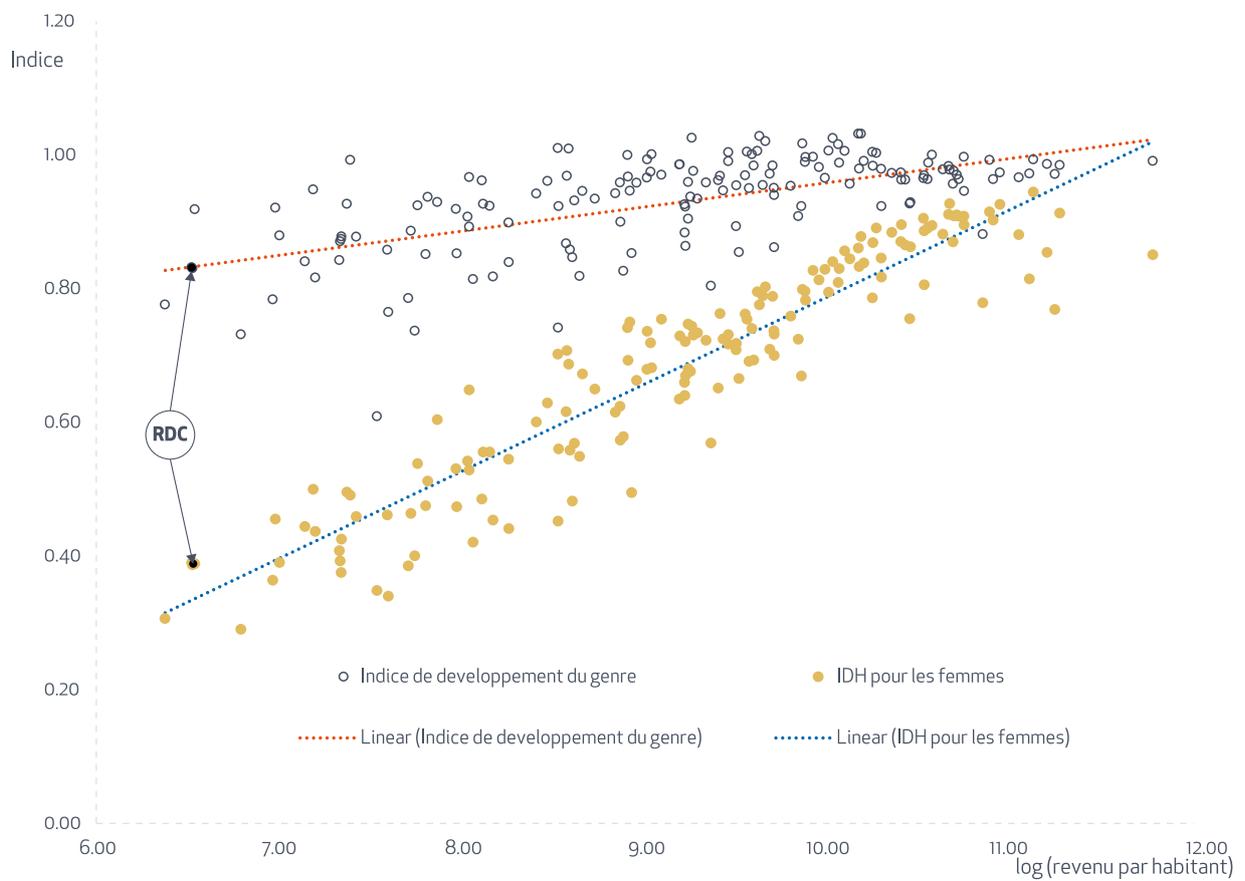
En République Démocratique du Congo, comme aussi dans la plupart des pays du monde, la situation de la femme demeure précaire. Les rapports sociaux entre femmes et hommes sont caractérisés, selon les pays, par des inégalités plus ou moins marquées, notamment en matière de représentation politique et d'accès aux postes de décision, de niveaux de salaires et d'accès à des emplois diversifiés, de partage des fonctions dites «reproductives» (sphère domestique : soins aux enfants, repas, ménage, etc.). D'après les Nations Unies, partout dans le monde, les violences à l'égard des femmes constituent une entrave majeure au développement humain et les Etats sont amenés à légiférer sur cette question¹. Cependant, il est évident que les pays qui ont connu des avancées dans la promotion et la protection de la femme et de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes, connaissent une avancée significative de leur développement humain, y compris du point de vue économique (voir graphique n°1)².

¹ Association Adéquations : Chiffres et données sur les inégalités femmes-hommes, in <http://www.adequations.org/spip.php?article363>

² UNDP, Human Development Report 2016, Human Development for Everyone, New York, 2016. Les indices présentés dans le graphique (indice de développement du genre et indice de développement humain) relatifs à la RDC sont repris et développés dans la suite du chapitre.



Graphique n° 1 : Inégalité des sexes et revenu par habitant dans le monde



Source : à partir des données du Rapport de développement humain 2016 du PNUD, tableaux n°1 et 4

La question de la participation politique des femmes est donc essentielle dans le processus de développement des nations. Dans ce cadre, plusieurs études à travers le monde ont évalué cette participation et son incidence dans le processus de développement des pays. Au niveau mondial, on peut citer notamment :

- l'étude de l'Union interparlementaire de 1999³ et de 2000 ;
- l'étude du Réseau des femmes parlementaires de l'assemblée parlementaire de la francophonie de 2014⁴ ;
- l'étude du Réseau des femmes parlementaires des Amériques de 2011⁵.

En RDC, en particulier, des études ont été aussi menées sur cette thématique de la participation des femmes en politique. On peut citer notamment :

- la réflexion de Rino Kamidi en 2015⁶ ;
- les réflexions de la diaspora congolaise en 2006⁷ ;
- l'audit du genre en RDC en 2012⁸ ;
- la publication de Mirimo Mulongo en 2017⁹.

La plupart de ces études avaient globalement une double finalité. D'abord, elles ont tenté de dresser un bilan de la situation des femmes au sein des parlements nationaux de certains pays. Ensuite, elles ont analysé les expériences des femmes engagées en politique et qui ont contribué à l'avancement de la représentation des femmes au sein des parlements nationaux. Afin d'atteindre leur objectif, ces études se basaient sur des données statistiques provenant essentiellement des femmes qui ont vécu et qui vivent dans leur quotidien l'expérience de la politique au sein des parlements.

La méthodologie de collecte et d'analyse de ces données se fondait sur plusieurs approches. Il y a eu des recherches documentaires sur base de la littérature et les documents officiels, des enquêtes par questionnaires et des entretiens approfondis avec des dirigeants ou d'anciens dirigeants de partis politiques, des militantes de parti et des membres de la société civile, y compris avec des experts sur la question du genre.

La démarche et les résultats de ces études sont éloquentes. A titre illustratif, l'étude de l'Union interparlementaire de 1999 est présentée brièvement dans les lignes qui suivent.

Pour établir le bilan de l'évolution de la participation des femmes à la politique, cinq ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, l'Union interpar-

³ Union Interparlementaire, Participation des femmes à la vie politique : Bilan de l'évolution au sein des parlements nationaux, des partis politiques, des gouvernements et de l'Union interparlementaire, cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Décembre 1999.

⁴ Réseau des femmes parlementaires de l'assemblée parlementaire de la francophonie, Femmes et politique, Promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas, Projet de rapport, Ottawa, juillet 2014.

⁵ Réseau des femmes parlementaires des Amériques, L'évolution de la participation des femmes dans les instances politiques : bilan et perspectives d'avenir, Rapport final, Québec, juillet 2011.

⁶ Rino Kamidi, Du statut de la femme en République démocratique du Congo : Rapport d'une réflexion prospective pour un changement pérenne, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa, 2015.

⁷ Julienne Nzugu Feza et alii, Genre, élections, et politique en RDC, Problématique de l'émergence du leadership féminin compétent, Bruxelles, 2006.

⁸ Ministère du genre, Audit de la politique nationale genre, Kinshasa, 2012.

⁹ Dieudonné Mirimo Mulongo, Comment briser le plafond de verre pour les femmes candidates aux élections en RDC, Harmattan, 2017.

lementaire (1999)¹⁰ a conduit une enquête mondiale auprès des parlements nationaux, et, par leur biais, des partis politiques représentés en leur sein. Les questionnaires de l'Union interparlementaire évaluaient l'implication du parlement dans la mise en œuvre des décisions prises à Beijing et les efforts déployés par les partis politiques pour faciliter la participation des femmes au processus de prise de décision politique.

Les résultats majeurs de cette enquête mondiale ont été présentés par Mme Geneviève Pascaud-Bécane, ancienne fonctionnaire au Sénat français. Ces résultats montrent que : Primo, il est crucial d'associer les parlements au processus d'élaboration et de suivi des accords internationaux. Secundo, le parlement est un acteur incontournable en aval des négociations internationales. Tertio, l'étude révèle que, partout où le parlement a été associé au processus de Beijing, le programme d'action a donné lieu à des lois, des programmes et des mesures dûment budgétés qui signifient un plus pour la démocratie, et pour l'équilibre et les progrès sociaux. Enfin, l'étude souligne à quel point les changements dans le sens du partenariat entre hommes et femmes au sein des partis politiques sont nécessaires et comment, lorsqu'ils se produisent, ils ont, bien au-delà de la sphère du parti, des effets positifs sur l'ensemble de la société et la conduite des affaires publiques¹¹.

La question de la participation politique des femmes a aussi fait l'objet d'encadrement méthodologique de la part des plusieurs institutions internationales. On peut relever les institutions comme les Nations Unies en 2005¹², le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits humains (ODIHR) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2004¹³ et en 2014¹⁴, l'IFES en 2016¹⁵ et l'Institut National Démocratique pour les affaires internationales (NDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2011¹⁶.

Ces guides disséminent principalement les bonnes pratiques dans la promotion de la participation politique des femmes dans les institutions publiques. Mais ils établissent aussi une démarche méthodologique pour évaluer la participation des femmes dans la politique et dans la vie publique. En particulier l'OSCE-ODIHR établit, dans le guide de 2004 intitulé "Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections", une démarche précise pour les observateurs européens des élections. Cette démarche peut être résumée par les étapes suivantes¹⁷ :

- Collecter et analyser au minimum les informations statistiques et autres en vue d'établir le profil de l'environnement déterminant les tendances positives ou négatives de l'avancement des femmes dans le pays. Les informations statistiques

La question

de la participation politique des femmes a aussi fait l'objet d'encadrement méthodologique de la part des plusieurs institutions internationales...

¹⁰ Union Interparlementaire (1999), Op.cit.

¹¹ Union interparlementaire, Op.cit., p. 2.

¹² ONU, Women and Elections, Guide to promoting the participation of women in elections, New York, 2005.

¹³ OSCE-ODIHR, Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections, Varsovie, 2004.

¹⁴ OSCE-ODIHR, Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties, Varsovie, 2014.

¹⁵ IFES, Violence Against Women in Elections: A Framework for Assessment, Monitoring and Response, September 2016.

¹⁶ NDI/PNUD, Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques, Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes, New York, Octobre 2011.

¹⁷ OSCE-ODIHR (2004), Op.cit., p. 11

sont disponibles à travers une variété des sources documentaires, les ministères nationaux et provinciaux, les services statistiques, l'administration électorale, les parties politiques et les ONG. Elles devraient comprendre :

- Le nombre d'hommes et de femmes dans le parlement actuel, du passé et à venir ;
- Le nombre et la part des femmes dans le gouvernement et autres institutions ;
- Le nombre des femmes leaders des partis politiques ;
- La part des femmes candidates et leur position dans la liste des candidats ;
- Le niveau d'implication des femmes dans l'administration électorale ;
- Le nombre et la part de l'enrôlement des femmes dans les listes électorales.

➤ Au-delà des données statistiques, obtenir d'autres types d'informations sur la place des femmes dans la société et leur participation dans le processus politique.

➤ Sur base des entretiens avec les candidats, les partis politiques, les membres des gouvernements, les activistes de la société civile, les journalistes, les académiques, les juges et autres, identifier les perceptions dans la société autour des femmes et de leur acceptation en tant que leaders ou décideurs publics. Ceci revient à répondre aux questions relatives aux préoccupations suivantes :

- L'opportunité des femmes de prendre part au processus politique ;
- La prise de conscience des femmes de ces opportunités ;
- L'existence d'une région particulière, d'un groupe minoritaire, ethnique ou religieux qui se distingue dans la participation des femmes ;
- Le progrès dans la participation des femmes dans les lois et dans la pratique.

La présente étude sur les freins à la participation politique des Congolaises, notamment en période électorale, a concerné la période allant de la mise en place des résolutions de l'Accord de Sun-City sur un nouvel ordre politique aux efforts de résoudre la crise politique actuelle, soit de juin 2003 à mai 2017. Une équipe de travail a été mise en place, entre décembre 2016 et mai 2017, pour évaluer la participation des femmes dans le processus politique durant cette période. L'équipe est composée des experts nationaux et des experts de l'Osservatorio di Pavia. L'expertise de l'équipe était pluridisciplinaire avec un accent dans les domaines des violences domestiques, de la parité et participation politique, des enquêtes qualitatives et des groupes de discussion, ainsi que de l'image de la femme dans les médias. L'équipe a mené ses enquêtes et réflexions sous la coordination de l'UCOFEM.

La spécificité de cette étude réside au fait qu'au-delà de la recherche documentaire, un accent particulier a été mis sur la collecte des opinions des premières concernées, c'est-à-dire les femmes, et les différents acteurs qui s'intéressent directement ou indirectement à la question.

La spécificité

de cette étude réside au fait qu'au-delà de la recherche documentaire, un accent particulier a été mis sur la collecte des opinions des premières concernées, c'est-à-dire les femmes,...

1. METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La méthodologie de cette étude suit les lignes directrices formulées par les principales organisations internationales pour évaluer la participation politique des femmes dans un contexte électoral et pour promouvoir cette participation à travers l'échange de bonnes pratiques ci-haut décrites. Elle a consisté à collecter et à analyser les informations statistiques et autres sur la participation des femmes à la politique en RDC. La démarche a été faite en trois étapes ci-après.

La première étape de l'étude a été la rédaction d'un document méthodologique préliminaire contenant une liste de 86 questions, couvrant 6 domaines (les institutions politiques au niveau national et local ; le cadre juridique ; le système électoral et l'administration électorale ; le fonctionnement des partis politiques ; le contexte social et culturel ; les médias). Dans cette liste, les questions les plus pertinentes et intéressantes ont été retenues pour interroger le contexte congolais.

La deuxième étape a été l'identification des interlocuteurs cibles pour soumettre les différents types de questions. Il s'agit des experts, des membres de la Commission électorale, des institutions politiques, des partis politiques et des associations de la société civile, ainsi que les femmes ordinaires. Elle a aussi été l'identification de l'apport spécifique attendu de chaque interlocuteur en termes d'expertise, de témoignage ou d'opinion personnelle.

La troisième étape a porté sur la définition des approches méthodologiques pour collecter les informations, et sur la définition des outils de travail. Pour garantir la qualité des outils de travail, un pré-test a été organisé pour apprécier notamment l'administration des questionnaires auprès de différentes personnes puisées dans les différentes catégories. En outre, un groupe de superviseurs de la collecte des informations statistiques et autres dans les principales villes de la RDC a été mise en place. Une séance de formation de ces superviseurs a été organisée pour un renforcement des capacités en vue d'une bonne administration des questionnaires et une bonne conduite des discussions en petit groupe. À l'issue de la formation, une base de données en ligne a été créée pour insérer au fur à mesure les réponses au questionnaire utilisé pour le sondage et fournir les tableaux qui donnent les différentes tendances reprises dans l'étude. Après le travail de terrain, l'équipe des experts s'est retrouvée pour interpréter les résultats et produire le rapport de l'étude.

L'étude a adopté les approches méthodologiques suivantes :

- La recherche documentaire ;
- Les entretiens individuels auprès des personnes ressources ;
- Une enquête sur le terrain dans les principales villes de la RDC ;
- Les groupes de discussion (focus group) ; et
- La collecte des cas d'étude.

A. Conduite de la recherche documentaire

La recherche documentaire a été utilisée principalement pour rassembler les informations sur le taux de femmes dans les institutions politiques congolaises, sur les indices de parité dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, et sur le cadre juridique relatif à la participation politique féminine et aux droits des femmes en RDC.

Les documents examinés sont des lois et politiques, des études universitaires et des organisations non gouvernementales, des rapports et autres publications sur la thématique. Pour collecter ces informations, l'outil de travail utilisé était une simple grille pour organiser et orienter la collecte des informations. La grille est en annexe de la présente étude.

B. Organisation de l'enquête dans les principales villes de la RDC

L'enquête menée auprès de 1.100 femmes de 12 villes de la RDC avait un double objectif: d'un côté, interroger les femmes engagées dans la vie politique congolaise pour éclairer certains aspects de leur expérience de participation et d'activité politique dans les institutions et sur le terrain. De l'autre côté, le sondage se proposait d'interroger les femmes engagées et non engagées en politique, afin de comprendre leur perception de la vie politique en termes d'obstacles, de limitations et de motivations. L'objectif général était donc celui de restituer les différentes opinions existantes parmi les femmes à propos de la participation politique féminine, et de ses principaux freins et obstacles.

Le questionnaire administré contenait 46 questions à réponse unique, multiple et ouverte (voir questionnaire A, en annexe). L'échantillon sélectionné est stratifié, et sa composition est détaillée dans les tableaux suivants. Un document d'instructions pour les enquêteurs a aussi été mis en place.

Sur un échantillon de 1.100 femmes retenues, 17,6% de femmes sont engagées en politique¹⁸ (tableau n° 1). Ce pourcentage est supérieur à celui des femmes au parlement, qui se situe autour de 10%. Les autres femmes proviennent d'autres domaines que la politique.

Tableau n°1 : Engagement politique des femmes interviewées

Engagement politique	Effectif	%
Non engagées	906	82,4%
Engagées	194	17,6%
Total	1100	100,0%

La répartition au niveau des villes a tenu compte du poids démographique des entités. L'objectif premier était d'avoir un pourcentage homogène de femmes politiquement engagées dans les différents centres urbains. En effet, les réalités de terrain ont déterminé un décalage assez large, notamment pour certaines villes qui présentent des pourcentages plus élevés.

¹⁸ Les femmes engagées en politique incluent : les femmes qui occupent des postes politiques (Parlement, Gouvernement, institutions d'appui à la démocratie, cabinets politiques, etc.), les femmes à la base, qui participent en tant que militantes aux activités des partis et des mouvements politiques ; les femmes des associations qui œuvrent dans les domaines en relation avec la politique (démocratisation et gouvernance, soutien et accompagnement des femmes politiques...)

Tableau n°2 : Ville de résidence des interviewées avec la part des femmes engagées en politique

Ville	Femmes non engagées en politique		Femmes engagées en politique		Femmes interviewées	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kinshasa	196	90,7%	20	9,3%	216	19,6%
Lubumbashi	87	78,4%	24	21,6%	111	10,1%
Kisangani	91	90,1%	10	9,9%	101	9,2%
Mbuji-Mayi	43	47,3%	48	52,7%	91	8,3%
Kananga	79	86,8%	12	13,2%	91	8,3%
Goma	76	85,4%	13	14,6%	89	8,1%
Bukavu	72	81,8%	16	18,2%	88	8%
Matadi	74	87,1%	11	12,9%	85	7,7%
Kindu	68	90,7%	7	9,3%	75	6,8%
Mbandaka	54	73%	20	27%	74	6,7%
Bandundu	30	75%	10	25%	40	3,6%
Kikwit	36	92,3%	3	7,7%	39	3,5%
Ensemble des villes	906	82,4%	194	17,6%	1.100	100%

Source : notre enquête

Toutes les classes d'âge sont bien représentées (tableau n°3), et en particulier les classes intermédiaires (entre 30 et 59 ans). On observe une prévalence de femmes mariées (tableau n°4), qui représentent plus de la moitié de l'échantillon, mais aussi une présence significative des autres statuts matrimoniaux, en particulier des célibataires.

Tableau n°3 : Classe d'âge des interviewées

Classe d'âge	Effectif	%
Moins de 30 ans	172	15,6%
30 - 39	341	31,0%
40 - 49	308	28,0%
50 - 59	218	19,8%
60 ans et plus	61	5,5%
Total	1.100	100%

Tableau n°4 : Statut matrimonial des interviewées

Statut matrimonial	Effectif	%
Mariée	640	58,2%
Célibataire	263	23,9%
Divorcée / Séparée	72	6,5%
Veuve	125	11,4%
Total	1100	100%

Le niveau d'instruction est élevé (tableau n°5) : presque 60% des femmes interrogées ont un diplôme universitaire, et environ 35% ont fréquenté soit le cycle secondaire soit des instituts professionnels. Cette composition n'est pas représentative de la population réelle. La surreprésentation des femmes instruites dépend en partie du choix de l'échantillonnage. Comme déjà évoqué, l'enquête a voulu prêter une attention particulière aux femmes engagées dans la vie politique et sociale en RDC, qui ont généralement un niveau d'instruction supérieur à la moyenne. Mais les enquêteurs ont aussi rencontré des contraintes sur le terrain, en particulier ils ont signalé la difficulté de convaincre les femmes peu instruites à se soumettre au questionnaire.

Tableau n°5 : Niveau d'instruction des interviewées

Niveau d'instruction	Effectif	%
Primaire complète ou non	74	6,7%
Professionnel	118	10,7%
Secondaire complète ou non	273	24,8%
Universitaire	635	57,7%
Total	1100	100%

Source : notre enquête

Le tableau n°6 donne plus de détails sur la formation des femmes interrogées, en précisant leurs domaines d'études. On observe une prévalence des sciences sociales, humaines et économiques, mais également un pourcentage significatif de disciplines liées aux sciences médicales, tandis que les spécialisations en sciences dures et technologie sont marginales dans l'échantillon.

Tableau n°6 : Domaine d'études des interviewées

Domaine d'études	Effectif	%
Sciences sociales/administratives	216	19,6%
Economie et gestion	174	15,8%

Domaine d'études	Effectif	%
Pas de spécialisation/de réponse	135	12,3%
Médecine, sciences infirmières	112	10,2%
Droit	101	9,2%
Médias et communication	93	8,5%
Pédagogie/Psychologie	83	7,5%
Artisanat	69	6,3%
Sciences et technologies	46	4,2%
Politiques	26	2,4%
Lettres/Langues	24	2,2%
Autres	21	1,9%
Total	1100	100,0%

Source : notre enquête

La plupart des interviewées exerce une profession (tableau n°7), et on observe une prévalence d'occupations dans le secteur du commerce et des professions libérales (27,7%), et d'emplois dans le secteur privé (23,2%) et public (14,9%). 21,1% des femmes interrogées sont des femmes au foyer. Compte tenu des objectifs de recherche et de la stratification conséquente de l'échantillon, une composante significative est représentée par des femmes travaillant dans les institutions politiques et gouvernementales (12,9% au total).

Tableau n° 7 : Occupation des interviewées

Profession	Effectif	%
Commerçante, profession libérale	305	27,7%
Employée dans le secteur privé	255	23,2%
Employée de l'Etat de carrière	164	14,9%
Femme au foyer	232	21,1%
Membre d'un cabinet politique	55	5,0%
Membre des autres institutions politiques	38	3,5%
Membre du gouvernement central, provincial et local	27	2,5%
Membre du parlement national, provincial et local	21	1,9%
Journaliste	1	0,1%
Pas déclaré	2	0,2%
Total	1100	100,0%

Source : notre enquête

C. Organisation des Focus groups dans les principales villes de la RDC

Les chercheurs ont également animé les groupes de discussions dans les 12 villes ciblées. Chaque groupe a impliqué entre neuf et onze personnes issues de groupes suivants : membres des organisations de défense des droits des femmes, de jeunes, des églises, des partis politiques et des groupes d'intérêt, et leaders coutumiers. Les participants ont pris part aux discussions facilitées dans chaque ville par une équipe de deux à trois personnes dont un superviseur, un facilitateur et un rapporteur. Les séances de travail ont duré entre quatre et cinq heures. Un total de 114 personnes a pris part à ces discussions dont 61 femmes et 53 hommes.

Les focus groups, qui se sont déroulés dans la période allant du 05 au 25 avril 2017, ont commencé par un échange sur la célébration du mois dédié aux droits de la femme. Les différents participants ont partagé leurs expériences sur le déroulement de différentes activités à l'occasion de la commémoration de cette journée internationale. Les discussions proprement dites, conformément à l'ordre du jour distribué aux participants, dont une copie est en annexe, ont porté sur les points suivants :

- d'abord, l'implication des femmes dans la politique a été abordée pour apprécier leur niveau de participation, les obstacles auxquels elles font face et la perception de la société sur leur influence politique ;
- ensuite, le rôle des mouvements associatifs et des partis politiques a été développé en relevant les formes de soutien qu'ils accordent aux femmes engagées en politique en fonction des moyens dont ils disposent ;
- enfin, certainement les mécanismes d'offre de soutien aux femmes engagées en politique nécessitent une bonne implication de ces femmes en adoptant des stratégies idoines. Ces stratégies sont étalées dans le dernier point.



En raison de deux par catégorie, les participants au Focus group peuvent être catégorisés comme indiqué dans le tableau n°8.

Tableau n° 8 : Participation au Focus groups dans différentes villes de la RDC

N°	Ville	Date	Nombre des participants	Sexe des participants		Occupation des participants					
				Homme	Femme	Politique	OSC	Jeunes	Religieux	Coutumier	Autres
1	Kinshasa	25 avril 2017	10	6	4	2	3	2	2	1	0
2	Kananga	07 avril 2017	12	6	6	5	2	2	2	1	0
3	Bandundu-Ville	05 avril 2017	12	3	9	4	2	2	2	2	0
4	Kisangani	06 avril 2017	10	3	7	2	2	2	2	1	1
5	Mbuji-Mayi	06 avril 2017	10	5	5	2	2	2	2	2	0
6	Kindu	06 avril 2017	10	5	5	2	2	2	2	2	0
7	Bukavu	20 avril 2017	9	5	4	2	1	2	2	2	0
8	Kikwit	07 avril 2017	10	5	5	2	4	2	2	0	0
9	Matadi	08 avril 2017	10	4	6	2	2	2	2	2	0
10	Goma	08 avril 2017	10	5	5	2	2	2	2	2	0
11	Lubumbashi	06 Avril 2017	11	6	5	2	2	2	2	0	3
12	Mbandaka	08 avril 2017	11	5	6	3	2	2	2	2	0
Total			125	58	67	30	26	24	24	17	4

Source : Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017

Les participants aux différents focus groups proviennent globalement des organisations structurées œuvrant directement ou indirectement sur les questions de femmes. Le tableau n°9 donne la liste exhaustive de ces organisations.

Tableau n°9 : Organisations participantes aux Focus groups dans différentes villes de la RDC

Catégorie et dénomination de l'organisation	Sigle	Nombre
Parti politique		27
Alliance pour la Justice et le Développement, la Solidarité	AJDS	1
Alliance pour le Renouveau du Congo	ARC	1
Avenir du Congo	AC	1
Convention des Démocrates Chrétiens	CDC	1

Catégorie et dénomination de l'organisation	Sigle	Nombre
Front des Indépendants des Démocrates Chrétiens	FIDEC	1
Mouvement Social pour le Renouveau	MSR	2
Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie	PPRD	4
Parti Lumumbiste Unifié	PALU	1
Rassemblement des Forces Sociales et Politiques Acquisées au Changement (opposition)	RFSPAC	1
Union... (Membre de la Majorité présidentielle)	UNADEF	1
Union pour la Démocratie et le Progrès Social	UDPS	2
Non identifié	-	11
Organisation de la Société Civile	OSC	28
Association Alpha Congo	AAC	1
Association de Développement Intégrale KITUMBA MULONGASHIE	ADIKM	1
Association Kesho Ni Shiye	KNS	1
Beto na Beto pour Développement du Bandundu	BBDD	1
Coalition des Femmes pour la Paix et le Développement	CFPD	1
Commission Nationale des Droits de l'Homme	CNDH	2
Fondation SASA	-	1
Journal Le Souverain Libre	-	1
Les Amis de Nelson Mandela	-	1
Organisation pour la Défense et la Protection des Droits des Handicapés	ODPDH	1
Regroupement des Femmes pour le Développement Communautaire au Congo	REFEDE-CO	1
Réseau des Femmes Leaders	REFELCO	1
Société Civile du Kasai-Oriental	SOCIKOR	1
Union Congolaise des Femmes des Medias	UCOFEM	1
AFKI	-	1
ASADHO	-	1
COFERD	-	1
GEFA	-	1
PAGE	-	1
Non identifié	-	8

Catégorie et dénomination de l'organisation	Sigle	Nombre
Organisation coutumière ou leader communautaire	-	13
Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles	ANATC	1
Groupement de Bena Nshimba dans le territoire du Katanga	-	1
Isonga Songa Topoke	-	1
Leaders Communautaires	LC	2
Ndoro ya Bakulu communauté Bashu-Bahavu	-	1
Non identifié	-	7
Mouvement des jeunes	-	21
Coordination des Étudiants ISP-Kikwit	-	1
Coordination des Étudiants de l'Université de Kikwit	-	1
Groupe Amis de la Jeunesse	-	1
Organisation des Jeunes pour la Recherche Scientifique	OJRS	1
Parlement des Jeunes	PJ	2
Plateforme des Étudiants	PEDREVE	1
Université Évangélique en Afrique	UEA	1
Université Officielle de Bukavu	UOB	1
Université Officielle de Mbuji-Mayi	UOM	1
Université Pédagogique Nationale	UPN	2
Urgences-Pays	-	1
Non identifié	-	8
Mouvements religieux	-	22
21 ^{ème} Communauté de l'Église Nationale du Christ en Afrique	CENCA	1
Asbl «Sœurs de Marie au Kwango»	SMK	1
Cité Bethel	-	1
Commission Justice et Paix au sein de l'Église catholique	CJP	3
Église Catholique	EC	1
Église Christ et Compagnons	CHRISCO	1
Église de Reveil au Congo	ERC	4
Église Kimbanguiste	EK	2
Mission Évangélique la Rédemption	MER	1
CDGP	-	1

Catégorie et dénomination de l'organisation	Sigle	Nombre
Non identifié	-	6
Autres	-	3
Communauté de Lubumbashi	-	2
Commune de Kapemba	-	1
Total	-	114

Source : Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017

D. Organisation des entretiens individuels

Les entretiens individuels auprès des personnes ressources ont permis d'approfondir certains aspects techniques du processus électoral et de la participation politique féminine, grâce à l'expertise de personnes travaillant au sein de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), du Ministère du Genre, de la Famille et Enfant, des Nations Unies, et de l'Université. Les entretiens ont également ciblé les partis politiques et les leaders à la base. 13 entretiens ont été réalisés.

Un questionnaire a été utilisé. Il était composé de 31 questions, principalement ouvertes (questionnaire C, en annexe) sur les thèmes suivants :

- Mesures de discrimination positive
- Sensibilité au genre dans l'administration électorale
- Enrôlement des électrices
- Participation des femmes au vote

E. Collecte des cas d'étude

Avant et pendant les focus groups et les entretiens, les chercheurs ont mené un travail d'investigation pour identifier les cas intéressants et exemplaires de bonnes et mauvaises pratiques concernant la participation politique des femmes. Ces cas d'étude racontent les trajectoires personnelles de femmes en politique, et les initiatives des partis, des associations et des communautés locales pour appuyer les femmes.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

La République Démocratique du Congo s'est engagée dans la voie de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme, de la jeune et petite fille et de toutes les violences basées sur le genre. La ratification des instruments juridiques internationaux et régionaux y relatifs s'inscrivent dans le cadre de cet engagement. La Convention pour l'Élimination de toutes les violences faites à l'égard des femmes en 1979 a été ratifiée par la RDC le 6 octobre 1985. Par son adhésion à la Convention sur les droits politiques de la femme entrée en vigueur le 07 juillet 1954, la RDC reconnaît le droit à la femme de participer à la gestion du pays et d'accéder aux fonctions politiques dans les mêmes conditions d'égalités que l'homme, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme.

Elle adhère aussi dans les autres différentes initiatives internationales et régionales en faveur de la femme comme la Plateforme de Beijing en 1995, 2000, 2005 et 2010, les Objectifs du Millénaire du Développement devenus Objectifs du Développement Durable, la Charte Africaine des droits des peuples, ainsi que le Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

Au niveau national, la RDC a consacré le principe de la parité Femme-Homme dans la Constitution de 2006 telle que modifiée à ce jour. D'autres lois plus spécifiques appuient l'engagement du pays telles que la loi contre les violences sexuelles en 2009, la loi sur la protection des droits de l'enfant en 2012 et récemment la loi sur les droits des femmes et la mise en œuvre de la parité de 2015. Ces lois ont été appuyées par l'adoption d'une politique nationale genre en 2009. Cette politique s'est articulée autour de quatre axes d'intervention, à savoir :

- la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- le renforcement des capacités économiques des femmes et leur autonomisation socioculturelle ;
- la promotion de l'équité et de l'égalité des sexes et l'habilitation du statut juridique et social de la Femme, et enfin ;
- l'amélioration sans cesse de la coordination de toutes les interventions et des intervenants dans le domaine du genre pour des synergies efficaces¹⁹.

Sur le terrain, des actions ont été menées et continuent à être menées par le gouvernement, les organisations de la société civile et les autres partenaires non gouvernementaux pour promouvoir et défendre les droits des femmes et renforcer leur participation citoyenne. Malgré ces quelques progrès réalisés, beaucoup de défis restent encore à relever pour améliorer la situation des femmes.

En effet, la situation des femmes congolaises n'est pas réconfortante. Elle est décrite comme telle dans les différents rapports tant internationaux que nationaux qui présentent des indicateurs de parité homme-femme dans les différents contextes nationaux, en permettant des comparaisons intéressantes parmi les pays et les sous-régions.

Dans ces conditions et dans le cadre du Programme de Développement du Secteur de Médias (PDSM) mis en œuvre par INTERNEWS avec l'appui de l'USAID, l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM) travaille dans l'axe de la promotion de la participation des femmes dans le secteur des médias et dans le processus électoral et la prévention de la violence électorale et lutte contre la discrimination à l'égard des femmes pendant le processus électoral.

La RDC

s'est engagée dans la voie de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme...

¹⁹ La Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées sur le genre, RDC 2009.

Dans le souci de capitaliser ces efforts, l'UCOFEM a intégré les expériences cumuléees au niveau intérieur et extérieur dans l'élaboration de cette étude sur les freins qui bloquent la participation politique des femmes en RDC, avec la contribution de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du ministère Suisse des affaires étrangères. Cette étude spécifique vient enrichir la documentation sur la question et servira de document de plaidoyer et de sensibilisation pour l'amélioration de l'implication des femmes en politique, notamment dans le contexte électoral.

A. Situation générale de la République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo est un vaste pays au centre du continent africain. Depuis 2015, elle est subdivisée en 26 provinces, y compris sa capitale, la Ville-Province de Kinshasa, contre 11 provinces avant 2015. La présente étude a, dans la mesure du possible, couvert l'ensemble de ces provinces en sélectionnant les principales villes. En plus de ce nombre élevé des entités administratives à couvrir, l'étude a été sensible particulièrement à la situation socio-économique, politique et sécuritaire qui influe sur la condition générale de la femme et justifie aussi les inégalités de genre dans le pays.

L'étude
a été sensible
particulièrement à
la situation socio-
économique, politique
et sécuritaire qui
influe sur la condition
générale de la femme
et justifie aussi les
inégalités de genre
dans le pays...

La situation sociale et économique de la population est marquée par la diversité des ethnies, des langues et des modes d'organisation de la société traditionnelle ou communautaire. La RDC a quatre grandes langues dites nationales et plusieurs dialectes regroupés dans les 178 langues bantus²⁰, en dehors de la langue officielle qui est le français. Ces quatre langues subdivisent le pays en quatre grandes zones linguistiques.

La première Zone comprend les populations qui parlent principalement la langue Kikongo. Elles se retrouvent principalement dans les provinces de Kinshasa, de l'ex-Bandundu et du Kongo Central. Ces populations sont constituées principalement des bantous avec quelques poches des pygmées. Elles ont une organisation sociale traditionnellement matriarcale, mais essentiellement gérée par les hommes (les oncles maternels). Cependant, la situation de la ville de Kinshasa est très particulière. C'est une agglomération urbaine très cosmopolite, par sa vocation administrative, où les populations autochtones sont aujourd'hui des minorités, avec l'arrivée de l'ensemble des populations des autres provinces, principalement celles de l'ex-Equateur, du Kongo Central, de l'ex-Bandundu et des Kasai.

Les ethnies parlant la langue Lingala forment le deuxième groupe linguistique. Elles se situent dans la province de Kinshasa, l'ex-Bandundu, l'ex-Equateur et l'ex-Province Orientale, bien que le Lingala est quasiment parlé sur l'ensemble du pays, à cause de son histoire liée à l'armée et à la musique. Ces populations sont principalement composées des bantous, des pygmées et de certaines poches des nilotiques. Leur type d'organisation communautaire est souvent patriarcale, gérée par les hommes (les pères).

²⁰ Leon de Saint Moulin, S.J., Atlas de l'organisation administrative de la RDC, 2^{ème} édition, CEPAS, Kinshasa, 2014, p. 214.

La langue Kiswahili couvre la troisième zone à localiser principalement dans l'Est du pays avec les provinces de l'ex-Katanga et l'ex-Kivu (Maniema, Sud-Kivu, Nord-Kivu) et l'ex Province Orientale. Cette zone est composée de plusieurs groupes ethniques, comme les pygmées, les bantous et les nilotiques. Elle est légèrement plus variée que les autres zones linguistiques à cause de l'influence des religions. En effet, dans cette zone, on note, outre l'influence de la religion chrétienne (catholicisme et protestantisme), une bonne influence de la religion musulmane avec la présence arabe, surtout dans la province de Maniema. Leur type d'organisation communautaire est aussi patriarcale, gérée par les hommes (les pères).

Enfin, le dernier groupe se situe au centre du pays avec la langue Tshiluba. Il est localisé essentiellement dans le grand Kasai comprenant les provinces actuelles de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami et Sankuru. Cette zone est principalement composée des bantous et, un peu, des pygmées. Leur type d'organisation communautaire est aussi patriarcale, gérée par les hommes (les pères).

On peut donc conclure que l'organisation sociétale en RDC accorde le pouvoir aux hommes et place les femmes dans une position marginale par rapport au pouvoir.

L'économie de la RDC repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et les mines qui résorbent à peu près 80% de la population. Au niveau de l'ensemble des provinces, la situation économique est marquée par un délabrement du tissu économique, des infrastructures de production et de communication, l'abandon de certaines activités économiques, comme l'agriculture industrielle, et l'inefficacité des politiques économiques.

Malgré de solides performances macroéconomiques réalisées par la RDC entre 2009 et 2012 dans la cadre de son programme économique appuyé par ses partenaires techniques et financiers, comme l'attestent l'accélération régulière de la croissance et une forte baisse de l'inflation, la pauvreté demeure généralisée et l'économie vulnérable aux chocs, autant de facteurs qui pourraient remettre en cause les progrès accomplis. L'étroitesse de l'espace budgétaire dans un contexte d'ajustement des dépenses aux chocs sur les recettes n'a toujours pas permis de faire face aux dépenses de lutte contre la pauvreté ou aux investissements en faveur des infrastructures de base qui sont pourtant indispensables pour impulser une croissance inclusive.

Cette conjonction de facteurs alimente une montée des aspirations plaidant en faveur d'un meilleur partage des gains de la croissance²¹. Le développement de l'activité économique a été principalement caractérisé, en 2015, par le ralentissement de la croissance économique, sur fond d'un environnement économique international morose, marqué notamment par la baisse des cours de matières premières et des produits de base ainsi que le durcissement des conditions financières.

²¹ Fonds Monétaire International, RDC, Rapport des services du FMI n° 14/301 pour les consultations de 2014 au titre de l'article IV, Washington DC, 2014, p.1

En effet, après un taux de croissance moyen de 8,4 %, observé au cours de trois dernières années, le rythme de progression du Produit Intérieur Brut (PIB) a chuté à 6,9 % en 2015 contre 9,5 % une année plus tôt. Ce ralentissement de l'activité économique est consécutif à la contre-performance du secteur primaire, au niveau de l'offre globale, et des investissements tant publics que privés, au niveau des emplois finals. Il convient de noter que le PIB réel par habitant s'est situé à 319,1 USD en 2015 contre 307,1 USD une année plus tôt. Sur le marché des biens et services, l'inflation est demeurée sous contrôle avec un taux de 0,8 % en 2015 contre un objectif de 3,5 % et une réalisation de 1,03 % en 2014. En rythme mensuel, les prix ont progressé en moyenne de 0,7 % contre 1,24 % en 2014²².

Comme indiqué dans le tableau n°10, la situation socio-économique de la RDC est en nette amélioration depuis 2001. Cependant, ses perspectives demeurent préoccupantes. La croissance économique se ralentit et l'inflation revient comme indiqué ci-haut. Ainsi, la pauvreté reste généralisée.

Tableau n°10 : Situation socio-économique de la RDC

Indicateurs socio-économiques	2001-2005 ^{1/}	2006-2010 ^{1/}	2011-2015	2016	2017
Situation macroéconomique					
Taux de croissance économique (en pourcentage, moyenne annuelle de la période)	3.9	5.6	7.8	2.4	2.8
Taux d'inflation (en pourcentage, moyenne annuelle de la période)	84.2	23.4	3.8	22.4	15.0
PIB par habitant (en USD, moyenne de la période)	167.3	266.2	411.2	494.7	474.3
Indice de développement humain (IDH) (moyenne de la période, si possible)					

Note :

1/ l'IDH indiqué correspondant aux évaluations de 2000 pour la période de 2001-2005 et de 2010 pour la période 2006 à 2010

Source : La base de données du rapport sur les perspectives économiques mondiales du FMI et le rapport de développement humain du PNUD en 2015.

Le Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) renseigne qu'en 2015 la RDC a gagné onze places dans le classement mondial, occupant le 176^{ème} rang sur 188 pays retenus, avec un IDH de 0,435 points²³. Sur le marché des changes, le mois de mars 2017 a été marqué par une volatilité plus poussée du taux de change, particulièrement à la dernière semaine. Ainsi, la monnaie nationale a décroché de 4,01% à l'indicatif et 3,10% au parallèle contre des

²² Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2015, Kinshasa, pp. 5-29.

²³ UNDP (2016), Op.cit., p. 202. Le Rapport sur le développement humain du PNUD élabore périodiquement les indices de développement humain pour les différents Pays du monde, en se basant sur des données analytiques et empiriques.

dépréciations de 2,6% un mois avant. La situation socio-économique présente un tableau noir. La vie devient de plus en plus difficile avec la dépréciation quotidienne de la monnaie locale (franc congolais) face à la principale devise étrangère (dollar américain), qui atteint 1.600 Francs congolais le dollar américain. Bref, on assiste à une instabilité de la situation macroéconomique.

Dans ces conditions, on observe de plus en plus une importante place de la femme dans les activités économiques informelles pour survenir aux besoins des ménages, et souvent des pertes d'emploi, ou des emplois moins rémunérateurs pour les hommes.

Depuis l'ouverture politique d'avril 1990, la RDC fait constamment face aux défis politiques et sécuritaires. L'accord de Sun City issu du dialogue inter congolais de 2002 a marqué le début d'un processus démocratique que plusieurs parties prenantes, essentiellement africaines, voulaient irréversible. Les signataires mettaient en place un nouvel ordre politique où l'objectif ultime recherché était un régime fondé sur la volonté du peuple congolais telle qu'exprimée à travers des élections libres, démocratiques et transparentes²⁴. Durant presque 15 années, l'accord a permis, entre autres, au pays d'organiser deux cycles électoraux en 2006 et en 2011. Ces élections n'ont cependant pas atteint l'organisation du pouvoir au niveau local.

Malgré tout, la situation politique et sécuritaire demeure toujours fragile. Ainsi, les participants au dialogue national inclusif de décembre 2016 considéraient qu'il y a des divergences au sein de la classe politique et des risques majeurs de division de la nation face à la crise politique née consécutivement de l'impasse du processus électoral²⁵. « Le processus politique en cours en RDC traverse un moment difficile. Seules les parties qui ont pris part au dialogue de la Saint Sylvestre peuvent décanter la situation. Cela doit se faire, bien sûr, avec la volonté d'aboutir à des résultats positifs. Ainsi, les acteurs politiques, sociaux, culturels et religieux ont toute la responsabilité d'arranger les choses pour éviter le chaos et amener le peuple aux élections démocratiques, transparentes et crédibles²⁶ ». Ce climat malsain préoccupe tout le monde, y compris les évêques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) qui ont dirigé les travaux du dialogue jusqu'à la signature de l'accord du 31 décembre 2016, appelé l'accord de la Saint Sylvestre.

La République démocratique du Congo n'a pas pu organiser les élections générales en 2016, selon la constitution. Cette situation extraconstitutionnelle a placé le pays dans une crise qui a nécessité l'intervention d'un facilitateur externe pour conduire les négociations entre les différentes parties. Le premier facilitateur Eden Kodjo n'a pas réussi à faire aboutir le processus. Les évêques réunis au sein de la Conférence Episcopale Nationale du Congo, CENCO, ont doté le pays de l'accord de la Saint Sylvestre. Mais cet accord peine à être mis en application.

²⁴ Bureau du Facilitateur Neutre, Dialogue Inter-congolais, janvier 2000 – avril 2003, Rapport final, Gaborone, 2003, p. i

²⁵ Mission de bons offices de la CENCO, Dialogue national inclusif, Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa, Kinshasa, décembre 2016, p. 2.

²⁶ Déclaration des évêques catholiques lors des négociations qui ont abouti à l'accord de la Saint Sylvestre en 2016.

Le processus

politique en cours en RDC traverse un moment difficile. Seules les parties qui ont pris part au dialogue de la Saint Sylvestre peuvent décanter la situation...



La situation sécuritaire pour l'ensemble du pays demeure globalement précaire, avec des zones de tensions importantes. Ces zones se situent principalement dans le centre du pays (au Kasai Central et au Kasai avec la milice de Kamuina Nsampu) et au Nord-Kivu (avec les groupes armés aux environs de Beni et Butembo). Globalement, les pressions politiques tendent à s'intensifier et entraînent des pressions sociales dans la plupart des villes du pays avec comme épicerie la ville de Kinshasa. Ainsi, il y a de plus en plus le déploiement d'un important dispositif sécuritaire. L'armée et la police se trouvent dans les points chauds de la capitale et de principales villes pour le maintien de l'ordre. Les patrouilles se sont multipliées pour protéger la population et ses biens.

B. Situation de la femme en République Démocratique du Congo

La situation de la femme congolaise est sujette aux conditions de son environnement physique, social et affectif. Cette situation de la femme est décrite dans plusieurs rapports tant au niveau international que national. Au niveau international, le rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 2016 place la RDC au 153ème rang sur 188 pays²⁷.

L'indice de développement de genre de la RDC est établi à 0,832. Cet indice est inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui se situe à 0,877²⁸. Le rapport présente également les différences de l'indice de développement humain (IDH) par sexe, et démontre que l'IDH des femmes est visiblement inférieur à celui des hommes (0,390 vs. 0,469).

Le tableau n°11, tiré du rapport du PNUD, mesure les valeurs assumées par les trois composantes de l'IDH, à savoir la longévité, l'éducation et le revenu, ventilées par sexe. La différence d'IDH entre les hommes et les femmes est en grande partie due au fait que les niveaux d'instruction et les revenus des femmes sont inférieurs à ceux des hommes

²⁷ UNDP (2016), Op.cit., tableau n° 4, p. 214. Parmi les indices élaborés dans ce rapport, il y a l'indice de développement de genre et celui d'inégalité de genre.

²⁸ Plus l'indice se rapproche de 1, plus l'écart entre les femmes et les hommes est moindre. A titre de comparaison, l'Afghanistan, qui est le Pays qui se range en dernière position, présente un IDG de 0,609, tandis que les Pays les plus avancés en termes de parité de genre atteignent ou dépassent la valeur 1.

Tableau n° 11 : Situation du développement du genre de la RDC²⁹

Indicateurs de développement humain	RDC	Afrique sub-saharienne	Monde
Indice de développement de genre (en 2015)	0.832	0.877	0.938
Indice d'inégalité de genre (IIG) (en 2015)	0.663	0.572	0.443
Classement selon l'IIG	153	-	-
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années, en 2015)	59.1	58.9	71.6
Femme	60.5	60.2	73.8
Homme	57.6	57.6	69.6
Durée moyenne de scolarisation (nombre d'années, en 2015)	6.1	5.4	8.3
Femme	4.0	4.5	7.7
Homme	8.1	6.3	8.8
Revenu national brut estimé par habitant (USD 2011 PPP)	679.6	3,383.2	14,447.2
Femme	598.5	2,636.6	10,306.1
Homme	761.1	4,165.3	18,555.4
Part des sièges occupés par les femmes au parlement (en %)	8.2	22.3	22.5

Source: United Nations Development Program, Human Development Report 2016: Human Development for Everyone, New York, Tableau n°1, pp. 200-2003

L'indice d'inégalité de genre (IIG) donne aussi des informations importantes sur les inégalités entre les hommes et les femmes. Cet indice pour la RDC en 2015 correspond à 0,663. Il est plus défavorable qu'à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (0,572). A titre de comparaison, les pays les plus avancés sur le plan de l'égalité de genre ont un indice d'inégalité de genre qui tend à zéro, tandis que les pays les moins avancés dépassent la valeur de 0,7.

Pour rappel, cet indice mesure l'inégalité de genre dans trois domaines, à savoir (1) la santé procréative, (2) l'accès à l'éducation et (3) le marché du travail. Ainsi, en RDC le taux de natalité parmi les adolescentes (naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans) atteint 122,6. De même, la proportion de la population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur atteint respectivement 14,5% pour les femmes et 35% pour les hommes. Enfin, le niveau d'activité par sexe reste presque similaire pour les femmes (70,5%) que pour les hommes (71,8%). Si le problème est évident au niveau de santé procréative et d'éducation, le taux d'activité ne semblerait pas présenter des inégalités

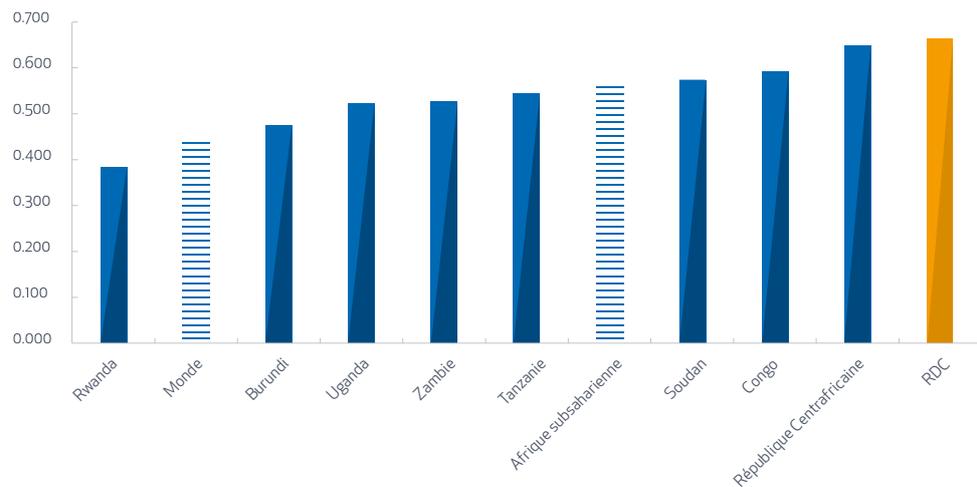
²⁹ La donnée rapportée par l'UNDP relative à la part de sièges occupés par les femmes au Parlement (8,2%) doit être révisée légèrement à la hausse car elle se place actuellement à 10%.

de genre très accentuées. Le problème à ce niveau se situe plutôt dans l'inégalité des revenus et dans une plus grande précarisation du travail des femmes.

Concernant la présence des femmes dans les institutions, les faibles pourcentages de 10% de représentation au parlement et 12% dans le gouvernement contribuent à empirer l'indice d'inégalité.

La situation des pays de la région reste plus favorable que celle de la RDC (voir le graphique n°2).

Graphique n° 2 : Comparaison de l'indice d'inégalité de genre dans certains pays d'Afrique



Source: UNDP, Human Development Report, 2016, Tableau n° 4

Sur le plan de la participation politique féminine, le Rwanda, avec son taux de participation de 64% de femmes dans le parlement national, se range en 8^{ème} position dans le classement élaboré par le Forum Economique Mondial dans le Global Gender Gap Report de 2016³⁰, dans la catégorie « Political Empowerment ». Le Burundi, où la Constitution impose un quota minimum de 30 % pour la représentation des femmes au sein du gouvernement et de l'assemblée nationale, se range en 28^{ème} position dans la même catégorie³¹. L'Ouganda, qui prévoit un quota constitutionnel pour le parlement national, présente un taux de 23,9% de femmes au Parlement.

Si on compare la situation de la RDC avec les avancées enregistrées par les pays de la région, et également par d'autres pays de la SADC dans l'évaluation du Protocole de la

³⁰ Le Forum Economique mondial mesure l'état et les évolutions dans le domaine des inégalités de genre, en utilisant 4 sous-indices qui tiennent compte respectivement de la participation des femmes à la vie économique, de l'accès aux soins de santé, de l'accès à l'éducation et de la présence dans les institutions politiques. Le rapport 2016 prend en compte 144 Pays. La RDC ne figure pas parmi les Pays soumis au monitoring.

³¹ À propos de la situation burundaise, voir également : PNUD, Egalité des sexes et autonomisation des femmes dans l'administration publique. Etude de cas sur le Burundi, 2012.

SADC sur le genre et le développement³², surtout grâce à l'introduction de quotas de genre dans leurs systèmes électoraux³³, on comprend l'utilité d'une étude sur les obstacles à l'inclusion politique des femmes, surtout en considération du processus électoral qui est en cours.

Quant aux études nationales, ils mettent également en évidence des inégalités de genre accentuées sous de multiples aspects : l'éducation, la situation socio-économique, la participation politique, l'accès à la justice, aux services et aux soins de santé³⁴.

L'annuaire statistique 2014 de l'Institut National des Statistiques publié en juillet 2015 indique aussi que la femme reste marginalisée avec un indice de parité très faible (voir tableau n°12).

Tableau n°12 : La situation de la femme selon l'annuaire statistique 2014 de l'INS

Domaine	Homme	Femme	Total	% de femmes
Secteur d'emploi				
Secrétaires généraux	44	7	51	13,7
Président de conseil d'administration	34	3	37	8,1
Administrateur/Directeur général	33	3	37	10,8
Administrateur/Directeur technique	32	5	37	13,5
Emplois informels	-	-	-	55,0
Vie politique				
Gouvernement (2015)	41	7	48	14,6
Assemblée nationale (2013)	448	42	500	8,4
Sénat (2011)	103	5	108	5,0
Assemblées provinciales	590	42	632	7,0
Ministres provinciaux	96	14	110	12,7
Education / Niveau d'instruction				Indice de parité
Sans niveau d'instruction	8	19		2,4
Education préscolaire/maternelle (Taux)	7,2	6,5		0,9
Enseignement primaire (Taux)	22	37		1,0

³² SADC Gender Protocol 2016 Barometer.

³³ iKnow Politics, Réponse récapitulative sur les quotas de genre dans les Pays d'Afrique, 2009. Ce document du Réseau International de Connaissance sur les Femmes en Politique met en lumière les divers types de quotas adoptés dans les pays d'Afrique.

³⁴ Laura Davis et alii, République Démocratique du Congo - Profil du pays en matière d'égalité de genre, Kinshasa, 2014.

Domaine	Homme	Femme	Total	% de femmes
Enseignement secondaire et professionnel (Taux)	65	44		0,7
Enseignement supérieur (Taux)	9	4		0,5
Taux d'alphabétisation	91,2	73,6		82,4
Violences faites aux femmes				
Violence physique				52,0
Violence sexuelle				27,0
Violence conjugale				57,0

Source : Institut National de la Statistique de la RDC : *Annuaire statistique 2014, Kinshasa, juillet 2015, p. 103*

Les femmes représentent 52% de la population congolaise. Cependant, les statistiques nationales mettent en évidence les désavantages dont elles souffrent, à partir du faible niveau d'instruction. La plupart des femmes congolaises arrêtent leur carrière scolaire au niveau de l'école primaire ou des instituts professionnels. Les universitaires sont minoritaires.

Comme confirmé par les témoignages des personnes interrogées lors des focus group, dans la société congolaise la femme est considérée souvent comme inférieure à l'homme, par rapport au rôle qu'elle joue. Dans la famille, par exemple au grand Kasai, une femme qui n'a pas conçu de garçons est soit chassée soit discriminée par les frères et les sœurs de son mari, et aussi par son entourage. En ce qui concerne la façon d'éduquer les enfants en famille, on attribue un rôle plus important aux garçons qu'aux filles. Dans la répartition des tâches ménagères ce sont souvent les filles qui sont appelées à travailler pour toute la famille, tandis que les garçons sont affranchis parce qu'ils jouissent déjà de la considération accordée aux « chefs en devenir ».

Dans les coutumes Kasaiennes, une femme ne peut pas émettre son point de vue devant les hommes, ce qui a été observé dans les villages et même en ville, commençant par la famille, où les femmes n'ont pas toujours un mot à dire dans les décisions familiales. Des formes similaires de discriminations sont rapportées aussi dans les autres provinces, et sont traitées dans la suite du rapport.

En outre, dans un contexte de fragilité de l'Etat où règne un ordre politique hybride et une instabilité économique, il est difficile de croire à l'existence d'un leadership des femmes sur qui pèse un système patriarcal fortement enraciné et très vivace dans la société et dans l'ensemble du pays. Et de façon générale, bien que les coutumes des différentes ethnies en RDC reconnaissent le rôle de la femme en tant que la gardienne du foyer, elles ne lui ont pas pourtant accordé une autre place que celle-ci au sein de la société moderne.

Au fait son problème d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à d'autres secteurs de la vie active ne permet pas de la prendre en considération dans les décisions en communauté, dans l'héritage familial, et dans bien d'autres domaines.

Toutefois, sa condition tend à progresser avec les échanges urbains et culturels. Il reste à noter que son implication dans la sphère de la prise des décisions est encore peu significative mais son engagement dans l'espace public est très visible, en particulier dans les revendications des associations féminines de la société civile.

Comme déjà observé, les conditions d'activités des femmes sont plus précaires par rapport aux hommes, et leurs salaires sont très faibles.

Sur le plan économique, dans l'entreprise en tout cas, nombre de femmes sont encore confinées dans des emplois secondaires. Même lorsqu'elles sont recrutées dans une entreprise donnée, elles associent souvent leur travail avec d'autres affaires personnelles, notamment le commerce. De plus, la femme travaille durement pour s'occuper de la famille et des tâches ménagères.

Dans ce contexte, l'homme qui est le chef de famille est censé être le garant et le pourvoyeur à tous les besoins du noyau familial. Bien sûr, dans un contexte où l'emploi garantit aux hommes des salaires leur permettant de couvrir les besoins sociaux de leurs familles. Mais c'est loin d'être le cas aujourd'hui dans la société congolaise, où la majorité touche un salaire dit de misère, sauf une minorité. À propos, il est curieux de constater que les agents et les fonctionnaires de l'Etat sont un exemple frappant. Afin de faire face au coût de la vie, les femmes sont obligées de s'adonner à certaines activités économiques, surtout le petit commerce, souvent sans aucune tutelle.

C. Cadre normatif relatif aux droits des femmes et à la participation des femmes congolaises à la politique

La République Démocratique du Congo est en train de mettre sur pied des instruments légaux et institutionnels de promotion des droits des femmes. Ces instruments se fondent sur l'engagement du pays et sur les instruments internationaux et régionaux ratifiés garantissant les droits humains en général et les droits des femmes en particulier. Il s'agit entre autres de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979, et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces instruments au niveau national comprennent notamment la Constitution, le Code de la famille révisé, la loi sur la mise en œuvre de la parité et les droits des femmes, les lois sur les violences sexuelles, etc. En particulier, l'article 14 de la Constitution du 18 février 2006 garantit et encourage le respect de la parité entre les hommes et les femmes. La révision du Code de la famille abroge, par exemple, l'obligation faite à la femme d'avoir l'autorisation maritale pour s'engager dans une activité, comme la politique.

La CEDEF défend le droit de la femme à prendre part à la vie publique et le Programme d'action de Beijing appelle à l'abolition des obstacles à une participation équitable. Quant aux objectifs du Millénaire pour le développement devenus Objectifs pour le développement durable (ODD), ils mesurent entre autres les progrès en faveur de l'égalité des sexes par la proportion des sièges parlementaires occupés par des femmes.

Comme déjà observé,

les conditions d'activités des femmes sont plus précaires par rapport aux hommes, et leurs salaires sont très faibles...



Les principaux instruments juridiques qui devraient garantir la pleine participation des femmes congolaises à la vie politique et aux institutions sont cités dans les lignes suivantes :

✎ La Constitution de la RDC du 18 février 2006 votée par referendum souligne en ses articles 12, 13, 14 l'égalité des droits, des chances et de sexes entre les congolais et les congolaises. Elle stipule :

Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection de ses droits. Ils prennent dans tous les domaines, notamment les domaines civil, politique économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation.

Ils prennent des mesures pour lutter contre toutes formes de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité Homme - Femme dans les dites institutions (...)»

Les pouvoirs
publics veillent à
l'élimination de
toutes les formes de
discrimination à l'égard
de la femme et assurent
la protection de ses
droits...

Par souci d'une application effective du principe de parité énoncé ci-dessus, le Gouvernement a élaboré un avant-projet de loi de la mise en œuvre de la parité Homme Femme qui est en cours d'adoption au Parlement.

✎ Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité, Chapitre II. Modalités de mise en œuvre, Section 1ère : De la représentation de la femme dans le domaine politique et administratif

Article 4

L'homme et la femme jouissent de façon égale de tous les droits politiques. La femme est représentée d'une manière équitable dans toutes les fonctions nominatives et électives au sein des institutions nationales, provinciales et locales, en cela y compris les institutions d'appui à la démocratie, le conseil économique et social ainsi que les établissements publics et paraétatiques à tous les niveaux.

Article 5

Les partis politiques tiennent compte de la parité homme-femme lors de l'établissement des listes électorales dans les conditions prévues par la Loi électorale.

Article 6

L'État adopte des stratégies spécifiques afin d'assurer des possibilités égales de participation entre les femmes et les hommes à tous les processus électoraux, y compris à l'administration des élections et au vote.

Il veille à ce que les hommes soient inclus dans toutes les activités concernant le genre et la mobilisation des communautés.

✚ La loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat détermine sans discrimination basée sur le sexe les conditions pour le recrutement, la rémunération, l'avancement en grade et les autres avantages sociaux.

✚ La Loi n° 001/2001 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement des partis est conforme à la Constitution et à la CEDEF.

En effet, aux termes de celle-ci, dans leur création, organisation et fonctionnement, les partis politiques doivent veiller à ne pas instituer des discriminations basées sur l'ethnie, la religion, le sexe, la langue.

✚ La Loi N°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques, en son article 3 alinéa 6 stipule : Les partis politiques tiennent compte de la parité homme/ femme, lors de l'établissement des listes électorales.

D'autres lois qui ne règlementent pas spécifiquement la participation des femmes à la vie politique ou la parité d'accès aux fonctions publiques, ont toutefois une importance capitale pour éliminer les obstacles à cette participation et pour créer des conditions générales de vie plus favorables à l'épanouissement des femmes.

✚ La loi N°06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais prévoit et punit les infractions tendant à porter atteinte à la dignité de la femme. Jusque-là le droit pénal congolais ne contenait pas toutes les incriminations que le droit pénal international a érigées en infractions.

La grande innovation de la modification du code pénal congolais est l'intégration des règles du droit international humanitaire relative aux infractions des violences sexuelles. Ces dispositions prennent en compte la protection des personnes les plus vulnérables notamment les femmes, les enfants et les hommes victimes d'infractions de violences sexuelles.

Ces modifications portent principalement sur les articles relatifs aux infractions de viol et d'attentat à la pudeur. Ils complètent et érigent en infractions différentes formes de violences sexuelles jadis non incriminées dans le code pénal et consacrent la définition conformément aux normes internationales applicables en la matière.

✚ La loi n°06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénal Congolais qui supprime en matière de violence sexuelle, le paiement d'une amende transactionnelle prévue pour éteindre l'action publique, en privilégiant la peine de servitude pénale principale.

La loi sur les violences sexuelles de juillet 2006 renforce la sanction étant donné que les violences sexuelles ont été utilisées comme arme de guerre pendant le conflit en RDC.

- Loi N°08/011 du 14 Juillet 2008 portant protection de droit des personnes vivant avec le VIH/SIDA et les personnes infectées en son article 9 dispose que la femme séropositive bénéficie de toutes les dispositions mises en place par l'Etat dans le cadre de la politique nationale de santé de la reproduction.
- La loi N°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant définit l'enfant comme toute personne de moins de 18 ans et relève l'âge de mariage de 14 ans à 18 ans.
- La loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour ne contient pas des dispositions discriminatoires.

Le principe de base est que l'Etat a la propriété exclusive du sol et du sous-sol. Les individus, sans distinction de sexe, peuvent dans les limites de la loi bénéficier du droit de concession.

L'existence de ces instruments juridiques permet de créer des conditions favorables à l'implication de la femme dans la politique. Le cadre juridique en la matière est ainsi en nette amélioration.

Sur ce point, on constate un consensus assez large parmi les personnes interrogées lors de l'enquête et des focus group. Cependant, soulignent ces derniers, ce cadre n'est pas complètement mis en œuvre en RDC. La non application de ces textes légaux aggrave donc la situation et constitue un frein à l'engagement de la femme.

Les organisations de défense des droits des femmes, en plus de la carence de décrets applicatifs, mettent également en discussion certains textes de lois et leurs lacunes. Ainsi par exemple l'Observatoire de la parité en RDC fait une analyse critique de la Loi n° 15/013 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité³⁵. Il souligne essentiellement que :

- Un grand nombre de mesures de promotion des droits de la femme ne sont pas des mesures inscrites dans la loi, et donc d'application immédiate, mais sont des mesures à prendre (« vœux pieux »);
- La loi définit le concept de discrimination positive et demande de prendre ce type de mesures mais la loi elle-même ne contient aucune mesure de discrimination positive;
- La loi compte seulement 3 articles sur les modalités d'application de la représentation de la femme dans le domaine politique et administratif.

La loi électorale³⁶ est contestée davantage par les organisations de femmes à cause notamment de certains critères d'éligibilité jugés discriminatoires, comme la condition d'éligibilité du diplôme et la condition d'éligibilité financière. Elle est critiquée également pour l'absence de mesures contraignantes concernant l'équilibre de genre sur les

³⁵ Observatoire de la parité en République Démocratique du Congo, Analyse critique de la Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

³⁶ Loi n° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi n° 11/003 du 25 juin 2011.

listes des candidats, et pour l'absence d'élection des chefs de l'ETD Chefferies, qui comporte une exclusion des femmes de la direction de ces entités en raison des critères de désignation qui suivent les coutumes locales, et qui privilégient les hommes³⁷. L'Observatoire de la parité en RDC a déposé une requête en inconstitutionnalité de certaines dispositions de cette loi auprès de la Cour Constitutionnelle.

La réflexion au sein des organisations des droits humains porte aussi sur les démarches à entreprendre en cas de non application des lois sur la parité.

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH) proposait en 2014 trois options pour réagir à l'Ordonnance du 7 décembre 2014 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-ministres, qui ne respectait pas le principe de parité :

1. saisir le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et ce conformément au Protocole facultatif à la Convention qui habilite le Comité à recevoir des communications de particuliers ou de groupes de particuliers qui se disent victimes d'une violation des droits protégés par la Convention ;
2. saisir la Cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité de l'ordonnance incriminée, en suivant une procédure nationale au terme de l'article 162 de la Constitution ;
3. se mobiliser en grande campagne de plaidoyer, afin de donner un contenu au Ministère de genre, famille et enfant, avec des indicateurs à atteindre pour chaque année³⁸.

D'autres initiatives consistent à mener des actions et à mettre en place des outils de surveillance de la redevabilité des institutions en matière de parité de genre³⁹.

³⁷ Analyse : La loi électorale révisée fait obstacle à la participation politique des femmes, <http://riensanslesfemmes.org/dossiers/dossier-elections/la-loi-electorale-revisee-fait-obstacle-a-la-participation-politique-des-femmes/>

³⁸ IRDH, La parité homme-femme est un droit et non un privilège de la femme, Bulletin de l'IRDH n° 3, décembre 2014.

³⁹ Voir le Dossier de redevabilité sur le site <http://riensanslesfemmes.org/dossiers/dossier-redevabilite/>

CHAPITRE II

ENGAGEMENT POLITIQUE DES FEMMES CONGOLAISES

La participation pleine et égale des femmes aux processus politiques et électoraux peut être considérée comme l'un des éléments concrets pour pouvoir parler d'égalité des sexes. Les femmes qui participent aux élections - en tant qu'électorales, candidates, militantes, ou en tant qu'administratrices électorales ou observatrices - peuvent exprimer leurs propres besoins et intérêts. Les processus politiques sont plus inclusifs et la démocratie est renforcée.

L'avènement de la démocratie en RDC a été l'occasion pour mieux mesurer la participation des femmes aux activités politiques dans le pays et pour identifier les obstacles



qui les empêchent de jouer un rôle critique dans la gestion de la cité⁴⁰. Lors de différentes élections tant au niveau national que provincial, la femme de la RDC y a participé non seulement comme électrice mais également comme candidate. Mais tout le problème se situe au niveau du taux de participation de cette femme.

Les femmes sont sous-représentées, bien que majoritaires en tant qu'électrices, dans les fonctions dirigeantes, au sein des gouvernements provinciaux, au sein des assemblées élues, dans les institutions d'appui à la démocratie, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé ou le monde universitaire. Ceci malgré les compétences maintes fois démontrées, en tant que leaders et agents du changement, et malgré leur droit de participer de manière égalitaire à la gouvernance démocratique.

Comme l'a soulignée une participante au focus group de la ville de Goma : « les femmes ont beaucoup de capacités mais elles demeurent une bénédiction et une force ignorées d'abord par elles-mêmes, ensuite par la société ».

Avant d'aborder, dans les chapitres suivants, la question sous des angles plus spécifiques (les femmes dans les institutions, les femmes en tant que candidates ou électrices, les femmes dans les partis politiques, etc.), ce chapitre représente une première exploration générale de l'engagement politique des femmes congolaises, et du climat d'opinion qui l'entoure.

1. PROFIL DES FEMMES ENGAGÉES EN POLITIQUE

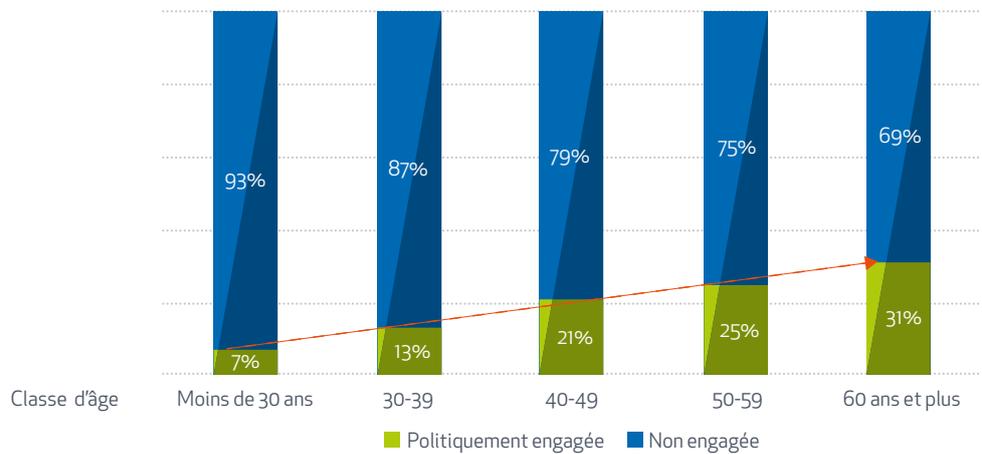
Suivant les résultats de l'enquête, le profil de la femme politiquement engagée en RDC est caractérisé par sa situation sociodémographique qui la différencie des autres femmes. 194 femmes interviewées de l'échantillon décrit plus haut, soit 17,6%, sont actuellement engagées en politique.

⁴⁰ International Alert, La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo, 2012.

Une spécificité intéressante est visible au niveau des classes d'âge. Comme il est évident dans le graphique n°3, une corrélation semble exister entre l'âge et l'engagement politique. Le taux d'engagement, qui se limite à 7% parmi les femmes âgées de moins de 30 ans, progresse de manière plus linéaire jusqu'au taux le plus important (31%) chez les femmes de 60 ans et plus.

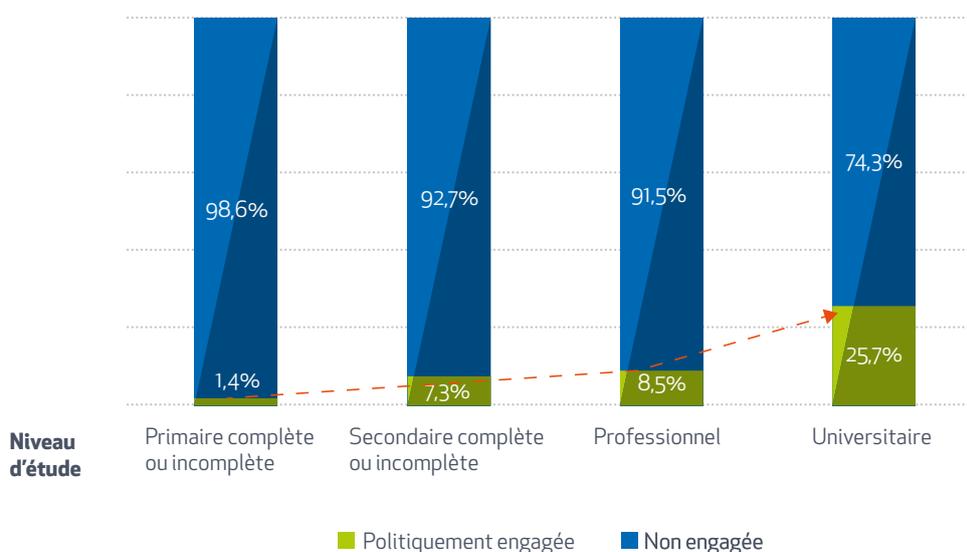
Une double lecture est possible : ce résultat pourrait témoigner d'un changement générationnel, c'est-à-dire d'un désengagement général dans la génération des jeunes femmes d'aujourd'hui, après une époque de plus forte politisation dans le passé. Mais il pourrait également découler d'une priorisation de la sphère privée chez les jeunes femmes (soucis liés à la création d'une famille, poids des charges ménagères etc.) en raison des attentes traditionnelles de la société. En ce sens, la participation politique, particulièrement à un jeune âge, trouverait un frein dans le privé des femmes leur imposant de faire un choix entre deux rôles et deux modèles de vie peu compatibles.

Graphique n°3 : Taux d'engagement politique selon l'âge



Comme il était facile de le prévoir, une deuxième variable qui influence la participation politique des femmes est le niveau d'instruction. Le taux d'engagement, qui est presque inexistant (1,4%) parmi les femmes les moins instruites de l'échantillon, présente un pic dans le groupe ayant un diplôme universitaire (25,7%). Il est connu que l'instruction est un facteur favorisant la participation politique féminine, grâce au renforcement des compétences et des attitudes liées à cette participation. Tout comme, de manière symétrique, le manque d'instruction représente généralement un frein à ce type d'engagement, et parfois une véritable barrière à l'accès à certains postes politiques et institutionnels, là où les lois imposent la condition du diplôme pour l'éligibilité des candidats, comme c'est le cas pour la RDC⁴¹.

Graphique n°4 : Taux d'engagement politique selon le niveau d'instruction



Afin d'ajouter quelques détails au profil des femmes politiquement engagées incluses dans l'échantillon, les tableaux suivants présentent leur domaine d'études prévalent (tableau n°13) et leurs professions (tableau n°14).

Les femmes interviewées qui sont politiquement engagées ont suivi des cursus en sciences sociales et administratives (29%), en économie et gestion (15%), en droit (14%) et en sciences politiques (10%).

⁴¹ La loi électorale congolaise exige des candidats de fournir une photocopie certifiée conforme d'un titre académique ou scolaire : 1) un diplôme d'études supérieures ou universitaires pour le candidat à la présidence, le candidat député, sénateur, député provincial, gouverneur et vice-gouverneur, conseiller urbain, conseiller municipal, Maire et Maire adjoint, Bourgmestre et adjoint ; 2) un diplôme de fin d'études secondaires pour le candidat conseiller de secteur et de chefferie et le candidat Chef de Secteur et adjoint. Il est prévu toutefois que l'absence de diplôme peut être remplacée par une ou des attestations justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique, administratif ou socio-économique. L'Observatoire de la parité en RDC considère que cette condition d'éligibilité est non seulement contraire à « l'approche genre » mais aussi contraire à la Constitution car elle renforce les discriminations dont les femmes sont victimes en raison de la déscolarisation précoce et des inégalités dans l'accès aux études supérieures (<https://observatoiredeparite.org/wp/?p=1196>).

Parmi les 194 femmes actuellement engagées en politique, la plupart exercent des professions politiques et institutionnelles, mais 31% d'entre elles ont une occupation habituelle en dehors de cette sphère : employées dans le secteur public et privé, commerçantes, et quelques femmes au foyer.

Tableau n° 13 : Domaine d'étude des femmes politiquement engagées

Domaine d'étude	%
Sciences sociales et administratives	29%
Economie et gestion	15%
Droit	14%
Politiques	10%
Médecine, sciences infirmières	10%
Médias et communication	6%
Lettres/Langues	5%
Pédagogie/Psychologie	4%
Sciences et technologies	2%
Artisanat	2%
Pas de spécialisation/Pas de réponse	2%
Autres	1%
Total	100%

Source : notre enquête

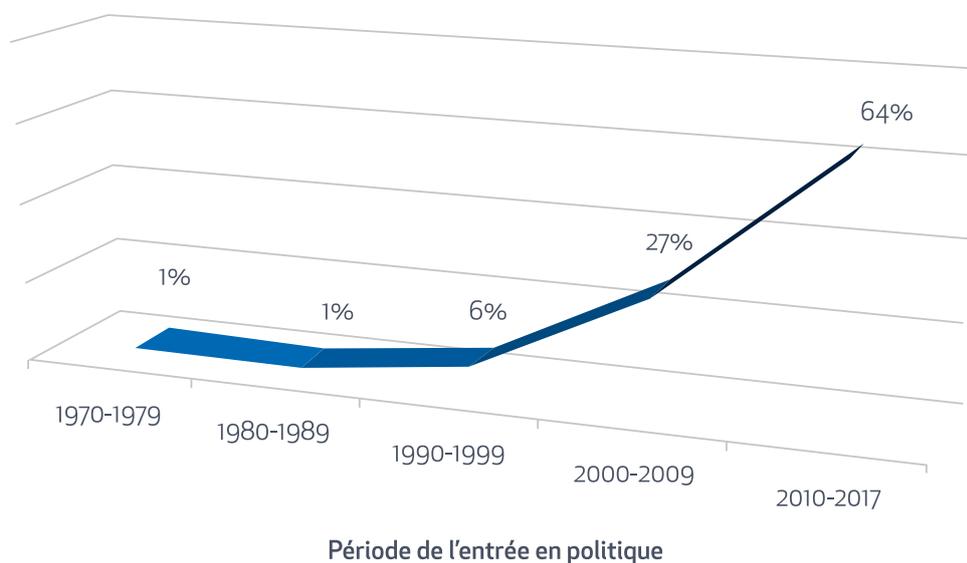
Tableau n° 14 : Profession des femmes politiquement engagées

Profession	%
Membre d'un cabinet politique	28%
Membre des autres institutions politiques	18%
Membre gouvernement central, provincial et local	13%
Employée de l'Etat de carrière	13%
Membre du parlement national, provincial et local	10%
Commerçante, profession libérale	9%
Employée dans le secteur privé	6%
Femme au foyer	3%
Total	100%

Source : notre enquête

Aux femmes qui exercent la profession politique, il a été demandé de préciser la période d'accès à la profession (graphique n°5). La donnée est donc affichée seulement pour les catégories professionnelles suivantes : Membre d'un cabinet politique ; Membre du gouvernement central, provincial et local ; Membre du parlement national, provincial et local ; et Membre des autres institutions politiques.

Graphique n °5 : Période de l'entrée en politique

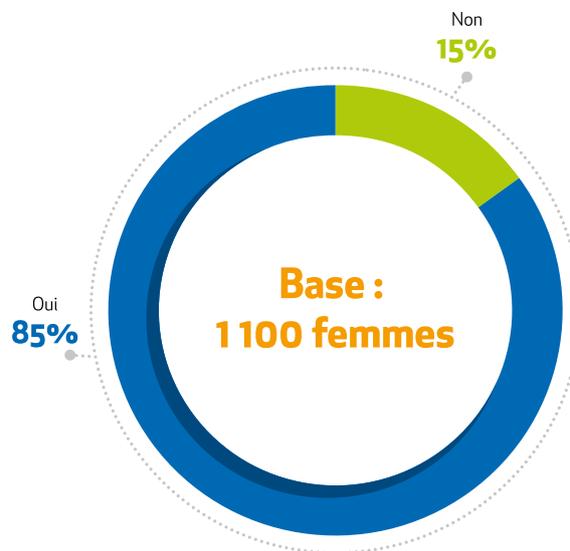


Pour la majorité des femmes interrogées l'entrée en politique est récente, se concentrant dans les sept dernières années (64%). Pour une autre fraction significative, elle se place dans la décennie précédente 2000-2009 (27%).

2. OPINIONS SUR L'ENGAGEMENT POLITIQUE FEMININ

Une fraction de l'échantillon manifeste ouvertement un scepticisme ou un criticisme général vis-à-vis de l'engagement politique des femmes. 15% jugent en effet que ce n'est pas bon pour une femme de s'engager en politique.

Graphique n°6 - Réponses à la question « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? »



Cette conviction est partagée surtout par certaines catégories, qui affichent un taux supérieur à la moyenne :

- Les plus jeunes (moins de 30 ans) : 18% considèrent que l'engagement politique ne convient pas aux femmes. Le taux reste plutôt élevé dans la catégorie d'âge 30-39 ans (16,4%), et diminue chez les plus âgées, comme le montre le tableau n° 15 ci-dessous.
- Les moins instruites (primaire complète ou incomplète), dont 49% sont critiques vis-à-vis de l'engagement politique féminin (tableau n° 16).
- Les femmes au foyer et les commerçantes, qui affichent des pourcentages de criticisme entre 20 et 22%. Mais il est probable que, dans ce cas, la variable influente soit en réalité le niveau d'instruction, plutôt que le type d'occupation.

Tableau n°15 : « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? » Réponses selon l'âge

Classe d'âge	Non, ce n'est pas bon	Oui, c'est bon	Total
Moins de 30 ans	18%	82%	100%
30 – 39	16%	84%	100%
40 – 49	12%	88%	100%
50 – 59	15%	85%	100%
60 ans et plus	10%	90%	100%
Total	15%	85%	100%

Source : notre enquête

Tableau n°16 : « Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ? » Réponses selon le niveau d'étude

Niveau d'instruction	Non, ce n'est pas bon	Oui, c'est bon	Total
Primaire complet ou incomplet	49%	51%	100%
Professionnel	17%	83%	100%
Secondaire complet ou incomplet	20%	80%	100%
Universitaire	8%	92%	100%
Total	15%	85%	100%

Source : notre enquête

Toutefois, la grande majorité des interviewées (85%) estime que l'engagement politique des femmes est positif en soi. Quelles sont les raisons au support de cette évaluation ? La revue des différents arguments énoncés est présentée dans le graphique n° 7.

La majorité des interviewées (38%) s'accordent à l'argument des droits humains pour fonder cette conviction : « les femmes ont les mêmes droits que les hommes », et l'implication dans la gestion de la chose publique fait de toute évidence partie de ces droits. Il s'agit de la réponse privilégiée par les femmes politiquement engagées (45%).

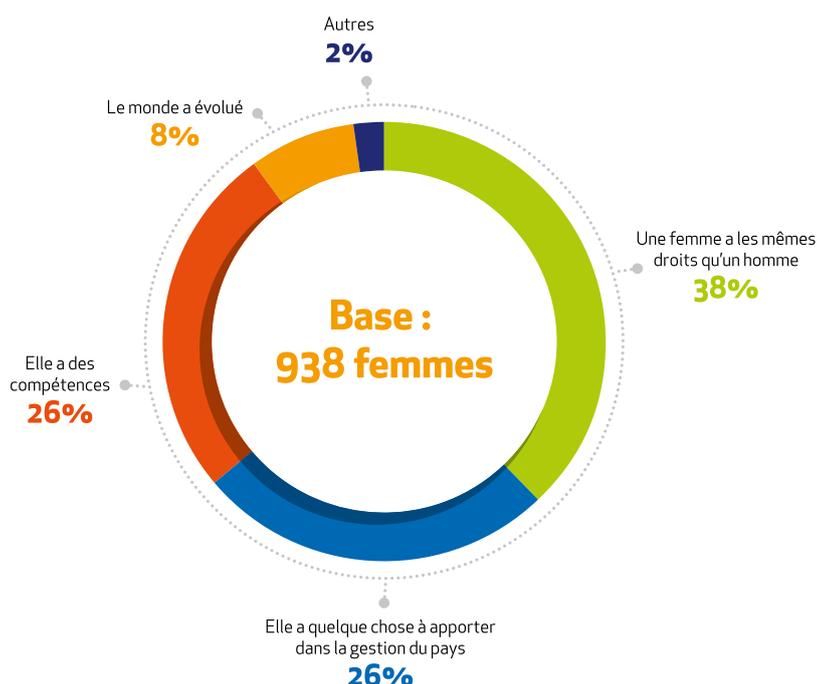
Deux autres arguments, d'un poids équivalent (26%), se basent sur la considération que les femmes « ont quelque chose à apporter dans la gestion du Pays », ou qu'« elles ont des compétences ». Par rapport à la réponse précédente, enracinée dans les principes de la justice et du droit, ces positions semblent plus pragmatiques et « utilitaristes », car elles évoquent les apports concrets et tangibles que les femmes peuvent assurer à la gestion de la chose publique⁴².

Une position minoritaire (8%) est celle qui évoque un monde en évolution, et la nécessité de s'y adapter : une position apparemment moins forte sur le plan des principes, et plutôt passive, qui « se rend » aux évolutions sociales globales et aux nouveaux modèles de rôles féminins.

Cette réponse est plus récurrente, par rapport à la moyenne, chez les femmes ayant un bas niveau d'instruction (18%).

Parmi les « autres réponses » (2%), certaines interviewées argumentent que l'engagement politique féminin est désirable car il assure la prise en compte des droits et des exigences des femmes.

Graphique n°7 – Réponses à la question « Pourquoi est-ce bon pour une femme de s'engager en politique ? »



⁴² Un guide de l'OSCE-ODIHR déjà cité (Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties, 2014) fait une revue des arguments qui sont (ou qui peuvent être utilisés) pour soutenir l'avancement politique des femmes dans les partis et leur inclusion au niveau de prise de décision. Ce guide traite aussi l'efficacité des différents arguments par rapport aux cibles, notamment les dirigeants et les membres des partis.

À la question de savoir pourquoi les femmes quittent la politique en plus grand nombre que les hommes, les interviewées, qui avaient la possibilité de choisir parmi plusieurs options, ont donné le classement visible dans le graphique n°8. Le graphique met en comparaison les réponses fournies par les femmes politiquement engagées avec les réponses des autres femmes.

Les raisons que la plupart des femmes interrogées partagent, notamment celles politiquement engagées, c'est le « découragement »⁴³. Cette réponse transmet la conviction diffuse que les femmes politiques évoluent dans un milieu difficile, dense de problèmes et pauvre de satisfactions et de succès. Il faut noter que cet argument du « découragement » est très récurrent même parmi les participants aux focus group, où il est souvent utilisé dans une acception négative, reprochant aux femmes politiques un déficit de patience ou d'endurance.

Cet argument consolide en réalité les caractéristiques d'un stéréotype négatif, souvent utilisé pour justifier la marginalisation des femmes en politique, et qui refoule le fait que l'expérience et les difficultés des femmes congolaises en politique ne sont pas du tout comparables à celle des hommes.

Deux autres raisons d'abandon de la politique, évoquent des formes de domination et d'agressivité masculine qui frappent les femmes dans l'espace public et privé : d'un côté le harcèlement et l'intimidation, de l'autre l'injonction maritale/familiale. Un contrôle agressif de l'espace public de la part des hommes émerge donc clairement dans la perception des femmes. Ces deux causes d'abandon sont citées davantage par les femmes non engagées en politique que par les autres.

Il faut noter que même les obstacles relevant de la sphère familiale (injonction maritale ou maternité) sont plus évoqués par les femmes non engagées en politique. En particulier, la maternité n'est pas vue comme une raison d'abandon de la politique par la grande majorité des femmes politiquement engagées.

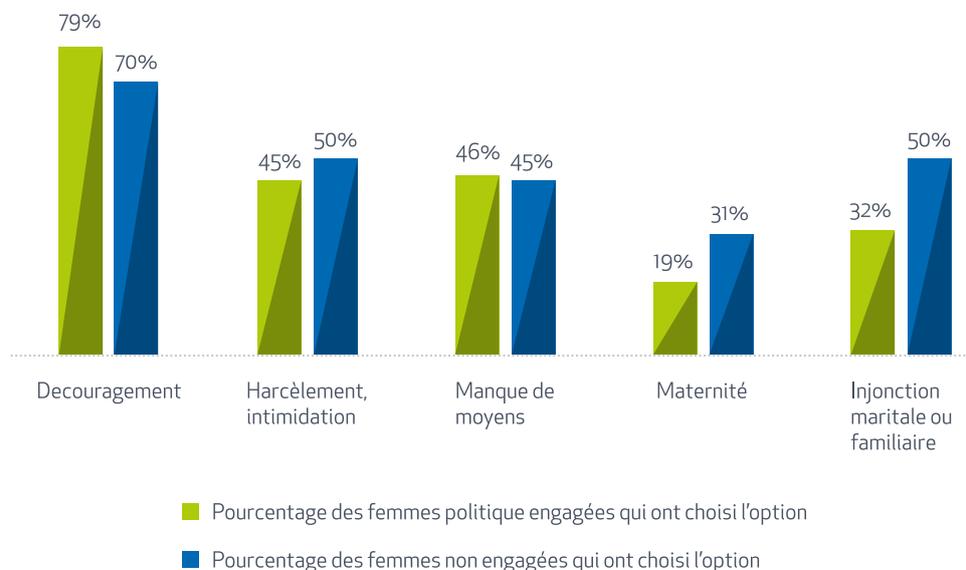
Le manque de moyens est cité comme une cause d'abandon par environ la moitié des femmes aussi bien engagées que non engagées en politique.

Deux autres raisons

d'abandon de la politique, évoquent des formes de domination et d'agressivité masculine qui frappent les femmes dans l'espace public et privé...

⁴³ Par découragement, il faut entendre les coups bas et l'instrumentalisation des femmes, fréquents dans la scène politique, la difficulté d'avancer dans les structures politiques, les incertitudes liées à une compétition qui n'a pas des normes claires, etc.

Graphique n° 8 – Les causes de l’abandon de la politique de la part des femmes

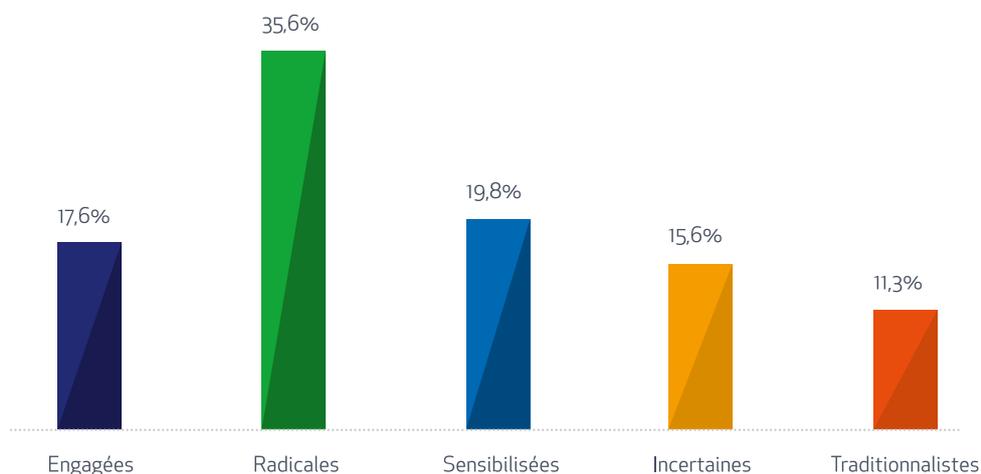


Le questionnaire administré lors de l’enquête contenait de nombreuses questions sur les différents aspects de la participation politique féminine, allant des droits des femmes à leur image publique, à certains aspects du système électoral et du système des partis politiques, aux stratégies électorales, jusqu’au rôle des médias. Les réponses aux différentes questions sont exposées dans la suite du rapport, mais il est intéressant de présenter ici un premier résumé général.

Sur la base des réponses fournies à un ensemble de questions particulièrement « dirimantes », concernant leurs opinions et attitudes vis-à-vis de l’implication politique des femmes, les femmes interviewées ont été classées dans 5 catégories synthétiques, présentées dans le graphique n° 9.

Ce résultat montre qu’il existe, dans l’échantillon analysé, une majorité d’opinions d’ouverture et de soutien vis-à-vis de l’engagement politique des femmes. Un résultat positif, donc, et encourageant. Cependant, il ne faut pas oublier que l’échantillon est issu en partie d’un milieu particulièrement « favorable » (composition exclusivement féminine, surreprésentation des femmes politiquement engagées et de haut niveau d’instruction).

Graphique n°9 – Les attitudes vis-à-vis de l'engagement politique féminin



Base : 1 100 femmes

- Femmes politiquement engagées (17,6%) : ce sont des femmes qui démontrent à travers leur choix personnel la capacité de croire à la participation politique féminine et de défier les obstacles posés par un système politique traditionnellement dominé par les hommes
- Radicales (35,6%) : tout en n'étant pas personnellement engagées en politique, elles croient fermement dans le droit et l'opportunité des femmes de s'y impliquer ; elles sont très critiques vis-à-vis des contraintes existantes à tous les niveaux, et favorables à l'application de mesures positives pour forcer le système d'exclusion et pour briser les barrières culturelles qui font obstacle à l'inclusion des femmes
- Sensibilisées (19,8%) : elles sont sensibles à la question de l'égalité de genre, et soutiennent l'accès des femmes aux activités et aux positions politiques, mais leurs positions sont plus modérées, notamment en ce qui concerne l'application de mesures positives comme les quotas dans les listes électorales.
- Incertaines (15,6%) : elles affichent des positions contradictoires, soutenant dans certains cas les droits des femmes et les avantages de leur engagement politique, et affichant dans d'autres cas des opinions plus conservatrices ou plus défiantes.
- Traditionnalistes (11,3%) : elles ne croient pas vraiment à l'inclusion politique des femmes, soit parce qu'elles ont une vision conservatrice des rôles de genre, soit parce qu'elles insistent sur des présumées faiblesses féminines (incompétence, complexes d'infériorité, manque de courage, incapacité de s'associer, etc.), qui les rendent à leurs yeux, en quelque sorte, les principales responsables de leur auto-exclusion.

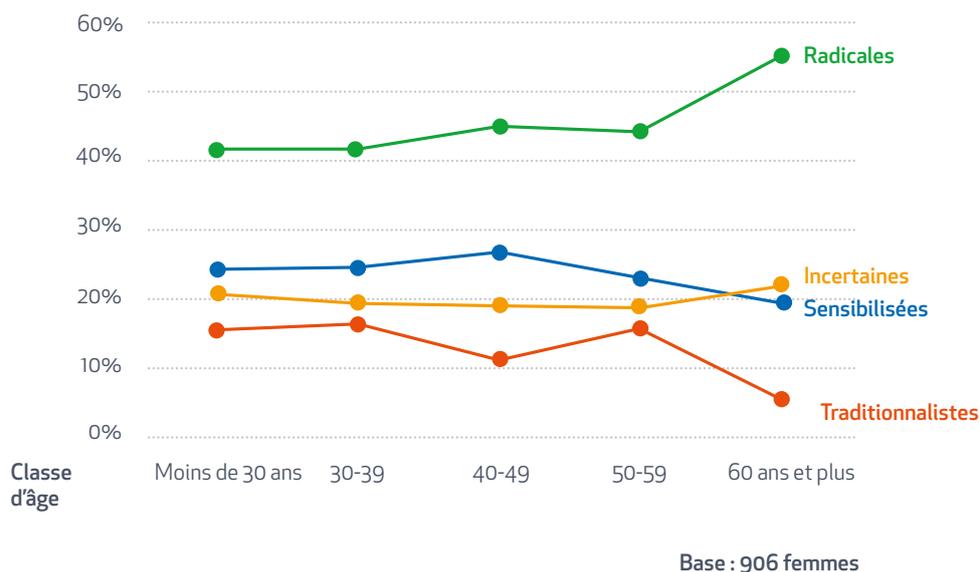
Ce qui est important à remarquer c'est que les catégories décrites ci-dessus représentent une synthèse quelque peu forcée, en ce sens que chacune d'elles présente en son sein des nuances et, parfois, même des éléments d'ambiguïté.

Les graphiques qui suivent montrent comment ces différentes attitudes et courants d'opinion se distribuent parmi les différentes catégories sociodémographiques.

Chaque ligne correspond à une catégorie (radicales, sensibilisées, incertaines et traditionnalistes) et mesure sa présence dans les différentes classes d'âge, niveaux d'instruction, statuts matrimoniaux et professions. Le groupe des femmes politiquement engagées a été écarté des graphiques suivants, car leur profil sociodémographique a été déjà analysé dans les pages précédentes.

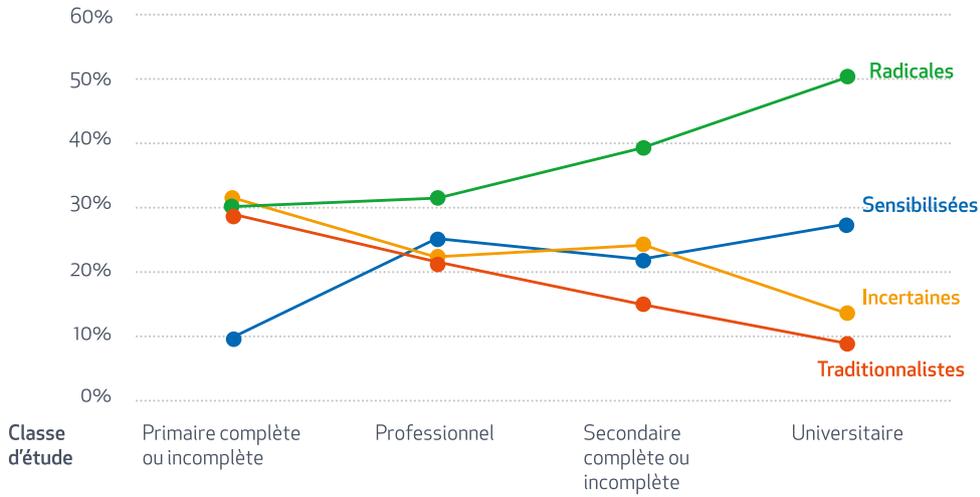
Les « Radicales », qui sont le groupe le plus nombreux, sont un peu plus présentes dans les classes d'âge au-dessus des 40 ans, et notamment parmi les âgées de 60 ans et plus, tandis que les « Traditionnalistes » sont un peu plus fréquentes parmi les plus jeunes, ainsi que dans la classe d'âge 50-59 ans (graphique n°10). Les deux autres catégories, surtout celle des « Incertaines » montrent une plus grande homogénéité dans les différentes classes d'âge.

Graphique n°10 - L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la tranche d'âge



Le graphique n°11 confirme le poids de l'instruction et son influence sur les opinions que les femmes expriment à propos de la participation politique féminine, et plus en général à propos de leurs droits. La présence des « Radicales » mais aussi des « Sensibilisées » est très forte au niveau universitaire, pour diminuer progressivement dans les niveaux d'éducation inférieurs, tandis que les « Traditionnalistes » présentent la tendance inverse : leur poids est fort dans la catégorie d'instruction primaire, et diminue de manière linéaire dans les autres catégories. Même tendance pour les « Incertaines », sauf une inversion de tendance aux niveaux moyens (niveau professionnel et secondaire).

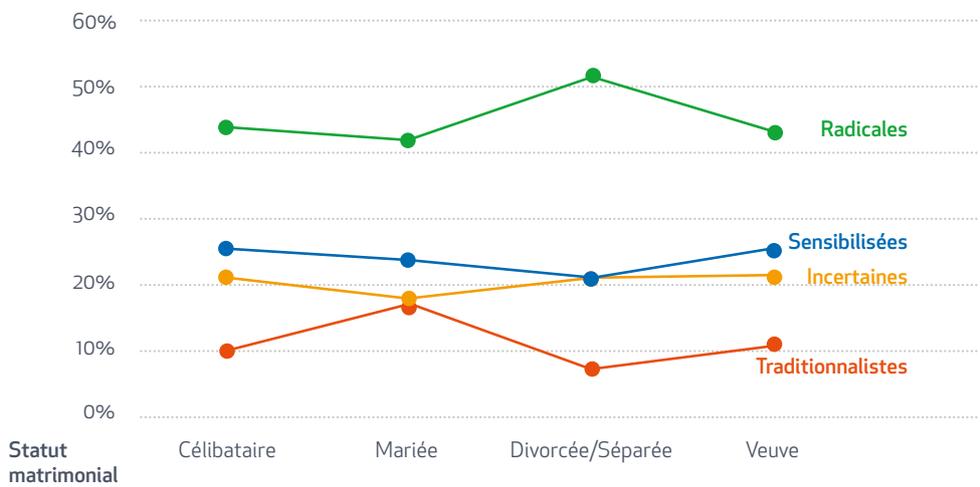
Graphique n°11 - L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon le niveau d'instruction



Base : 906 femmes

Concernant le statut familial (graphique n°12), pour les « Sensibilisées » et les « Incertaines » on n'observe pas d'oscillations importantes selon l'état civil. Par ailleurs on constate une présence plus grande des « Radicales » parmi les divorcées, tandis que les « Traditionnalistes » ont un poids relatif majeur parmi les mariées.

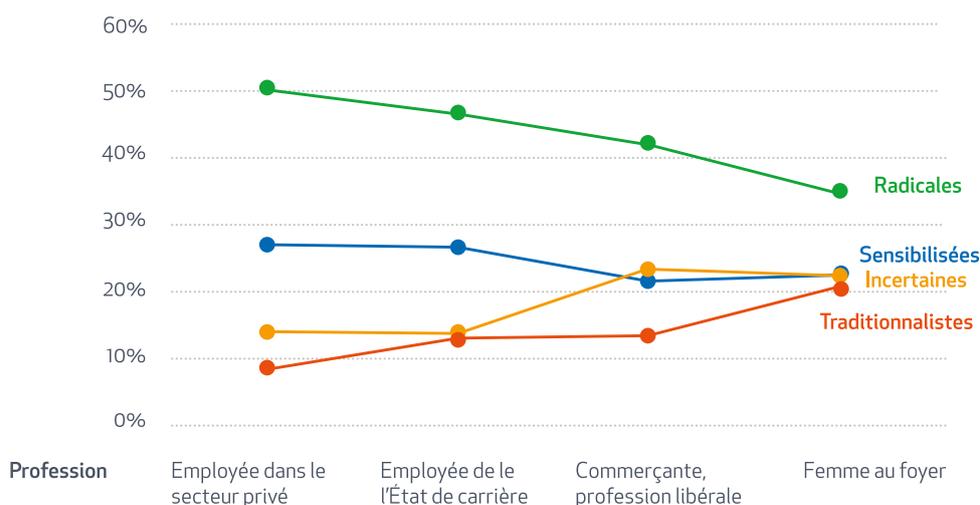
Graphique n° 12 - L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon le statut familial



Base : 906 femmes

Concernant la profession, le graphique n°13 a écarté les professions qui présentaient un nombre très limité d'occurrences, pour éviter de compliquer la lecture avec des données peu significatives (pour cette raison la base du graphique est composée de 897 femmes, au lieu de 906). On peut observer une diminution progressive du poids des « Radicales » en passant des employées du secteur privé aux employées de l'Etat de carrière, aux commerçantes, aux femmes au foyer. Les « Sensibilisées » présentent une allure similaire, bien que moins nette. Tout au contraire, les « Traditionnalistes » sont plus nombreuses parmi les femmes au foyer et diminuent leur poids dans les autres catégories professionnelles. Les « Incertaines » se trouvent principalement parmi les commerçantes et les femmes au foyer.

Graphique n°13 - L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la profession



Base : 906 femmes

Pour conclure, les attitudes les plus propices à la participation politique féminine ont été observées dans les villes de Mbuji-Mayi, Matadi, Kinshasa, Bukavu, et Kikwit. Par contre les positions les plus nuancées ou sceptiques se sont exprimées surtout dans les villes de Lubumbashi, Kindu, Kananga, et Goma. Les autres villes présentent des valeurs plus proches de la moyenne.

Tableau n°17 : L'attitude vis-à-vis de l'engagement politique féminin selon la ville

Ville	Radicales et sensibilisées	Incertaines et Traditionnalistes	Total
Bandundu	70%	30%	100%
Bukavu	74%	26%	100%
Goma	63%	37%	100%
Kananga	57%	43%	100%
Kikwit	72%	28%	100%
Kindu	51%	49%	100%
Kinshasa	74%	26%	100%
Kisangani	68%	32%	100%
Lubumbashi	51%	49%	100%
Matadi	77%	23%	100%
Mbandaka	70%	30%	100%
Mbuji-Mayi	84%	16%	100%
Ensemble des villes	67%	33%	100%

Les acteurs engagés dans le plaidoyer pour les droits des femmes et pour une plus grande participation politique des femmes en RDC pourraient retenir de ces données que :

- Il y a dans les provinces congolaises une bonne base de femmes sur qui s'appuyer pour mener des actions de sensibilisation (les « engagées » et les « radicales ») ;
- Il y a un bon nombre de femmes déjà sensibilisées aux droits des femmes et favorables à la participation politique féminine, mais qui devraient être davantage sensibilisées sur l'importance des mesures de discrimination positive ;
- Il y a un travail important à faire avec les femmes plus jeunes et moins instruites pour les informer sur leurs droits, pour surmonter leurs résistances et leur désintérêt vis-à-vis de la politique, et pour les impliquer en tant que citoyennes actives dans le débat démocratique. Ces groupes posent des difficultés dans la prise de contact mais leurs opinions devraient être explorées plus à fond ;
- Il est important de développer un argumentaire ciblé pour les différentes typologies de femmes.

3. MILIEU SOCIAL ET CULTUREL PEU FAVORABLE À LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

Les résultats encourageants présentés dans le paragraphe précédent (majorité de femmes favorables à la participation politique féminine, et un segment minoritaire de personnes hostiles ou sceptiques vis-à-vis de cet engagement) ne doivent pas induire à sous-évaluer l'entité des positions conservatrices ou rétrogrades persistantes au sein de la société congolaise. Comme déjà expliqué, les femmes qui ont manifesté le plus souvent des positions conservatrices à propos du sujet débattu étaient les moins instruites, et cette catégorie était sous-représentée dans l'échantillon soumis à l'enquête. Et il est certainement significatif que l'une des raisons de cette sous-représentation a été la difficulté de convaincre ces femmes à se soumettre à un questionnaire portant sur des questions politiques. Il ne faut pas oublier non plus que l'échantillon n'incluait pas les hommes.

Les femmes
politiquement engagées ont généralement une réputation douteuse. Souvent la population ne considère pas leurs compétences et pense qu'elles ont accès à des positions politiques par leurs attraits physiques et par des faveurs...

Afin de mieux explorer la portée des préjugés et des résistances vis-à-vis de la participation politique des femmes dans la société congolaise, il est important d'exposer les arguments soulevés par les participants aux focus group, qui, en même temps qu'ils exprimaient leurs opinions personnelles sur la question débattue, ont apporté des témoignages sur le milieu social et culturel où ils évoluent.

À leur avis, les femmes politiquement engagées ont généralement une réputation douteuse. Souvent la population ne considère pas leurs compétences et pense qu'elles ont accès à des positions politiques par leurs attraits physiques et par des faveurs. Contrairement aux politiciens de sexe masculin, les faiblesses ou les manquements d'une femme politique sont amplifiés et généralisés, comme pour démontrer qu'elles ne méritent donc pas ces positions. Et encore, certains participants insistent que les questions de réputation des acteurs politiques en termes de moralité, des comportements en public ou des vies privées sont traitées différemment selon qu'il s'agit d'une femme politique ou de son collègue homme.

Si pour bon nombre des participants aux focus group les femmes qui ont évolué en politique sont des modèles de force et de persévérance car elles ont lutté durement pour se frayer un chemin, pour d'autres elles manquent de solidarité entre elles alors qu'elles devraient se soutenir pour rentabiliser leurs actions dans bon nombre de secteurs. Selon ces derniers, les femmes ont de l'espace mais elles-mêmes ne veulent pas évoluer. De nombreuses personnes qui ont participé aux discussions croient que l'image des femmes politiques devrait être minutieusement soignée. Cette image est un repère pour leurs semblables. Faire attention à ses habitudes relève de la responsabilité de toute femme qui arrive à occuper des postes de responsabilité.

Les groupes de discussion ont donné une contribution importante pour identifier les nombreux problèmes concernant l'image des femmes politiquement engagées, et plus en général la perception sociale de l'engagement politique féminin. Dans certains cas on peut apercevoir une disqualification générale de la politique, qui est à l'origine de la mauvaise image des femmes politiquement engagées. Mais dans la plupart des cas, la



cause est plutôt encrée dans les préjugés relatifs aux rôles de genre. Quoiqu'il en soit, ces problèmes constituent de toute évidence de réels freins à la participation politique féminine. Le choix d'un engagement politique risque de comporter un prix extrêmement cher à payer (isolement, marginalisation, mauvaise réputation...). La différence entre coûts et bénéfices sociaux est franchement négative.

Une revue des arguments présentés lors des discussions peut aider à apprécier la nature et l'étendue des difficultés auxquelles les femmes politiquement engagées font face.

- **Lubumbashi (Haut Katanga)** : la participation de la femme dans les institutions politiques est souvent considérée comme l'expression d'une légèreté de comportement. En effet, le mauvais comportement de certains hommes et femmes politiques a pu faire croire que tout ce qui est politique est d'office démagogie, légèreté de comportement, détournement. Mais cette conception tient aussi de la culture qui veut que la femme se contente seulement de la garde des enfants à la maison. Toute apparition publique de la femme, soit-elle à travers les médias, risque d'être mal comprise.
- **Mbuji Mayi (Kasaï Oriental)** : Une opinion diffuse pousse à penser que seules les femmes qui ont des mœurs légères évoluent tandis que les autres, celles qui persistent à garder leur dignité, abandonnent vite la politique. La femme elle-même, à ce jour, pense qu'aller en politique c'est être à la merci de tout le monde. De plus, la vie de la femme est toujours cachée. Embrasser la carrière politique l'expose au mépris tant de la société que de son entourage proche. La culture Luba et certaines religions n'encouragent pas la femme à parler en public. Dans certains milieux ruraux on estime encore que la politique est réservée aux hommes.

- **Goma (Nord Kivu) :** Pour des raisons socioculturelles et religieuses, la population estime que les femmes politiques ont une mauvaise réputation. Elle les traite durement et pense que les femmes ne devraient pas faire la politique, sinon elles vont abandonner leur foyer et leurs maris. La politique est réservée aux hommes, tandis qu'aux femmes il convient d'être institutrices, infirmières, caissières, etc. Un mouvement associatif communautaire présent dans les discussions affirme que, conformément aux coutumes traditionnelles, les femmes de cette communauté ne peuvent pas occuper les positions élevées et stratégiques suite notamment au fait qu'il leur est interdit d'entrer dans le « véranda » (le lieu de rencontre entre les notables de la communauté et leurs ancêtres). D'autres participants soutiennent que le patrimoine génétique de la femme ne lui permet de faire de la politique parce qu'elle est ancrée à la peur, au découragement, au manque de détermination et à une aversion forte sur le risque surtout financier.
- **Kikwit (Kwilu) :** Selon les coutumes, la femme n'est pas autorisée à prendre parole en public. Cela fait que la femme ait peur de s'exprimer, de donner son point de vue ou de manifester ses ambitions.
- **Bukavu (Sud-Kivu) :** Les femmes qui ont osé s'engager en politique sont pointées du doigt compte-tenu des antivaleurs qui entourent le monde politique : les hommes politiques sont considérés comme des menteurs, or la femme qui incarne les valeurs de la société, et qui est censé être modèle de piété, de dignité, de sagesse, ne peut pas entrer dans un monde où tous les coups sont permis. Raison pour laquelle, la pluparts des temps, les proches d'une femme qui veut s'engager en politique l'empêchent de le faire, surtout les hommes.
- **Les mêmes arguments ci-dessus sont de mise à Kananga (Kasaï Central),** où par ailleurs, selon une opinion diffuse dans certains milieux, la femme ne peut pas faire la politique car ce n'est pas le rôle pour lequel Dieu l'a créé.
- **Kindu (Maniema) :** Voir une femme tenir des colloques sur l'ensemble de la province excite déjà une « qualification de sorcellerie » à son encontre, soutiennent des participants au focus group. Le soutien accordé à une femme politique n'est pas bien vu car il risque de l'amener à négliger son foyer et à devenir orgueilleuse, tandis qu'elle ne doit pas être au-dessus de l'homme.
- **Mbandaka (Equateur) :** Selon les participants au focus group, les femmes politiques sont souvent victimes d'injures et de fausses accusations de la part des hommes. Elles sont qualifiées d'orgueilleuses et d'infidèles. Ces préjugés découragent certains hommes de laisser leurs épouses faire la politique. Une femme à la tête d'un parti politique serait traitée de « dictatrice »

Brigitte Poke : un parcours politique plein d'embûches

Brigitte Poke est une battante. La quarantaine révolue, divorcée et mère de trois enfants, elle a rencontré des obstacles de tout genre dans sa carrière politique, mais également quelques encouragements de son entourage. Détentrice de deux diplômes universitaires, notamment un en marketing et l'autre en sciences infirmières, Brigitte Poke a également fait une formation en journalisme et elle dispense en privé des cours d'anglais, une langue qu'elle maîtrise très bien. L'histoire de sa réussite est bien plus qu'une leçon de vie.

Brigitte Poke raconte ses débuts en politique. « *C'est depuis 2006 que j'ai décidé de m'engager en politique. A cette époque je soutenais un candidat à la présidentielle qui venait des Etats-Unis. Avec les femmes veuves que j'encadrais, nous avons battu campagne pour cet homme et nous lui avons apporté beaucoup de voix des femmes. Après son échec aux élections, notre candidat est retourné aux USA sans nous dire mot, et ce malgré nos efforts. Personnellement cet échec m'avait beaucoup motivé, et j'ai pris la résolution de poursuivre mon chemin toute seule dans l'attente de prochaines élections. Pendant ce temps, je sensibilisais les femmes en leur parlant du bien-fondé de la politique. En 2011 j'ai postulé aux législatives pour le compte des FONUS. J'ai fait ma propre campagne avec mes faibles moyens. Je me suis même endettée car je n'avais pas suffisamment d'argent pour battre campagne. Malheureusement je n'ai pas été élue. Mais malgré cet échec, je n'ai pas lâché prise. Je continue à me battre et je me prépare pour les prochaines échéances électorales* », se confie-t-elle.

Son combat, Brigitte Poke l'a poursuivi en s'engageant sur la voie du développement, à travers une Organisation non gouvernementale (ONG) « Sauvons la jeunesse » -SAJEDont elle est Coordonnatrice. Puis de nouveau la politique en intégrant un autre parti politique, AGIR. D'après Mme Henriette Kumakana, secrétaire générale de AGIR, Brigitte Poke est une brave dame, courageuse et surtout ambitieuse. Elle est un exemple de femme politique engagée malgré les difficultés.

Obstacles rencontrés

Ses premiers déboires en politique commencent en 2006 lorsque Brigitte Poke décide de soutenir un candidat à la présidentielle. Femme au foyer, son mari ne lui permettait pas de s'engager à quelle qu'activité que ce soit. Pour lui, toutes les femmes qui s'engageaient en politique étaient des prostituées. « *Rien ne marchait plus. Je devais choisir entre le mariage c'est-à-dire rester à côté d'un homme qui te sous-estime, te marginalise et te dénigre à tout moment, soit embrasser la politique malgré ses défis. Le choix était clair pour moi et c'était la fin d'une union qui n'a duré que 9 bonnes années* », témoigne-t-elle. Sa décision fut prise, elle devait se battre pour émerger, avec ou sans mari.

En réalité, Brigitte Poke ressentait comme une sorte d'acharnement du sort sur sa personne. Elle n'a pas eu une vie heureuse depuis son enfance. « *Enfant, ma mère m'avait abandonné à Lubumbashi à l'âge de 7 ans pour s'installer définitivement à Kinshasa. Je ne l'ai retrouvée que quand j'avais 20 ans. Quand à mon père, c'est après 30 ans que je l'ai rencontré. Ma vie n'a pas été rose, j'ai grandi toute seule sans l'affection de mes parents* », se confie-t-elle d'une voix tremblante. Elle s'était donc juré de ne pas imiter ses parents. C'était sans compter avec le destin. Brigitte Poke a subi des brimades de toutes sortes jusqu'à se faire kidnapper pour ses opinions politiques. « *C'était autour de 9 heures du matin au croisement des avenues Shaba et Enseignement à Kasavubu. J'étais prise de force par des inconnus et jetée dans une jeep. Ces hommes non autrement identifiés m'ont voilé le visage durant tout le trajet. Je me suis retrouvée derrière la primature. J'étais terrorisée à l'idée d'imager que je pourrais mourir loin des miens. Ces hommes m'ont accusé de sensibiliser les jeunes pour le compte de l'UDPS allié des FONUS en vue de déstabiliser le pouvoir en place. Je suis restée en détention arbitraire pendant 29 jours soit du 23 décembre 2011 au 20 janvier 2012. Ma dévotion et mon amour pour la politique m'ont donné le courage de ne jamais abandonner. Malgré ces obstacles je continue jusqu'à atteindre mon objectif de femme politique* », témoigne-t-elle.

Combat pour la survie

« *Après cette arrestation j'ai décidé de suivre une formation en journalisme chez APIC pour me donner les capacités de pouvoir m'exprimer devant ma base (qui est constituée majoritairement des femmes) et aussi de pouvoir me défendre à l'avenir face à de telles situations* ». Femme déterminée et courageuse, son ONG possède une école, un orphelinat et un centre de nutrition qui prend en charge une trentaine d'enfants malnutris. Créatrice d'emplois, cette grande dame a donné du travail à plus ou moins 23 journaliers qui vendent des yaourts fabriqués par elle-même pour subvenir aux besoins des orphelins et jeunes démunis. Elle ne reçoit aucune aide financière malgré tous les plaidoyers qu'elle fait. Brigitte Poke est un modèle d'excellence.

CHAPITRE III

PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES

La situation de la femme en politique en RDC connaît une évolution positive mais très timide. En dépit du sombre tableau présenté plus bas, on constate que la femme, au nom de la parité et de l'égalité des droits hommes-femmes, prend conscience de sa participation à la gestion de la chose publique surtout au niveau des instances de décisions où elle a été absente pendant des années.

De 2006 à ce jour, la situation des femmes engagées en politique s'est améliorée timidement. Les nouvelles dispositions légales prises au cours de la période électorale en faveur de la condition de la femme constituent des éléments déclencheurs des



mouvements de plaidoyer et de dénonciation en faveur de la femme. L'abrogation de l'autorisation maritale préalable à l'engagement de la femme, bien qu'elle ne soit pas totalement mise en œuvre, permet à certaines de réclamer les droits de s'engager en politique. Les organisations de la société civile présentes dans le focus groups affirment qu'elles commencent à récolter les fruits de leur plaidoyer.

Elles signalent que lors de l'enregistrement des candidats au cycle électoral 2016 avorté, elles ont noté un nombre important de jeunes femmes qui ont exprimé clairement leurs ambitions. Elles citent, comme un cas exemplaire, la trajectoire d'une participante jeune et membre d'un parti de l'opposition républicaine, qui ne souhaitait pas se salir les mains en politique, et qui a dû s'engager comme candidate en 2016 après des élections internes au sein de son parti. Sa décision a été longuement nourrie par la participation aux formations et sensibilisations organisées par les organisations de la société civile.

Les participants aux focus group ont apporté dans la discussion des exemples concrets de femmes, aussi bien femmes politiques que femmes socialement engagées, qui représentent des cas d'excellence pour la compétence et l'efficacité démontrées dans la gestion de la chose publique. L'évolution est lente et pas linéaire, certes, mais elle est en cours.

Le défi à relever à ce niveau, selon les intervenants, est de mobiliser les femmes afin qu'elles acceptent d'adhérer massivement aux partis politiques, de l'opposition ou de la majorité. Et celles qui sont en position de leader devraient en principe accompagner les actions des partis politiques et des associations déjà engagés dans cette lutte. Dans les lignes qui suivent, une analyse détaillée de la participation des congolaises dans les institutions politique est présentée.

1. PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES NATIONALES ET PROVINCIALES DE LA RDC

De manière disparate, la présence de femmes leaders dans la structure sociétale de la RDC commence de plus en plus à être évoquée pour plaider pour plus de participation de la femme dans la société, en général, et dans la politique, en particulier. On avance les noms de plusieurs figures légendaires de femmes dans la société congolaise. A titre exemplatif et non exhaustif, dans le Kongo Central, on cite Kimpa Mvita. Cette héroïne

s'était faite brûlée vive parce qu'elle ne voulait pas se soumettre à la dictature des colons. Elle sensibilisait les autochtones contre le traitement inhumain du colonisateur vers les années 1800. Au Sud-Kivu, l'exemple de la reine de Kabare qui a affronté les blancs lors de la colonisation, est souvent évoqué. Dans le Kasai Central, Meta Sankulu, qui a cogéré le royaume avec son frère, grand chef des Lulua, est présentée comme un modèle à suivre pour les femmes, et a inspiré le nom d'une association qui vise la promotion des droits des femmes (voir le Cas d'étude n.5).

De manière disparate,

la présence de femmes leaders dans la structure sociétale de la RDC commence de plus en plus à être évoquée pour plaider pour plus de participation de la femme dans la société, en général, et dans la politique, en particu...

Le tableau n° 18 donne un aperçu de la participation politique des femmes aux institutions provinciales et nationales au courant du mois d'avril 2017. On peut noter :

➤ dans le gouvernement du premier ministre Bruno Tshibala, sur un effectif de 58 membres du gouvernement, il y a 7 femmes ministres ou vice-ministres (12,1%), par contre dans les gouvernements provinciaux, les femmes sont 34 sur un ensemble de 258 ministres provinciaux (13.2%). Si on se limite aux provinces visitées, où se sont déroulés l'enquête et les focus group, la situation s'améliore : les femmes atteignent 20,9% dans les gouvernements provinciaux.

➤ À l'Assemblée nationale, il y a 48 femmes sur 500 députés (9.6%). Par contre, dans les assemblées provinciales, sur un effectif total de 630 députés provinciaux, il y a 40 femmes (6.3%). Même dans ce cas, dans les provinces visitées pas les enquêteurs la présence féminine est plus consistante (10,2%).

Tableau n° 18 : Participation des femmes dans les institutions politiques de la RDC en avril 2017

Participation des femmes dans les institutions politique	Membre du gouvernement			Membre aux Assemblées		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Provinces	34	224	258	40	590	630
Provinces visitées	23	87	110	39	344	383
Kinshasa	2	9	11	12	36	48
Kananga	2	8	10	3	50	53
Bandundu Ville	1	9	10	5	28	33
Kisangani	0	10	10	0	30	30
Mbuji-Mayi	2	6	8	1	23	24
Kindu	1	9	10	0	20	20
Bukavu	4	6	10	3	33	36
Mbandaka	2	8	10	3	25	28
Matadi	3	7	10	6	24	30
Goma	3	8	11	1	40	41
Lubumbashi	3	7	10	5	35	40
Autres provinces	11	137	148	1	246	247
Gouvernement central / Assemblée nationale	7	51	58	48	452	500

Source : Différents rapports d'organisations⁴⁴ + Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017.

À ce propos, le questionnaire administré lors du sondage a interrogé les femmes qui travaillent au sein des institutions de la république, pour récolter leur opinion à propos de la nature et de l'importance du poste occupé.

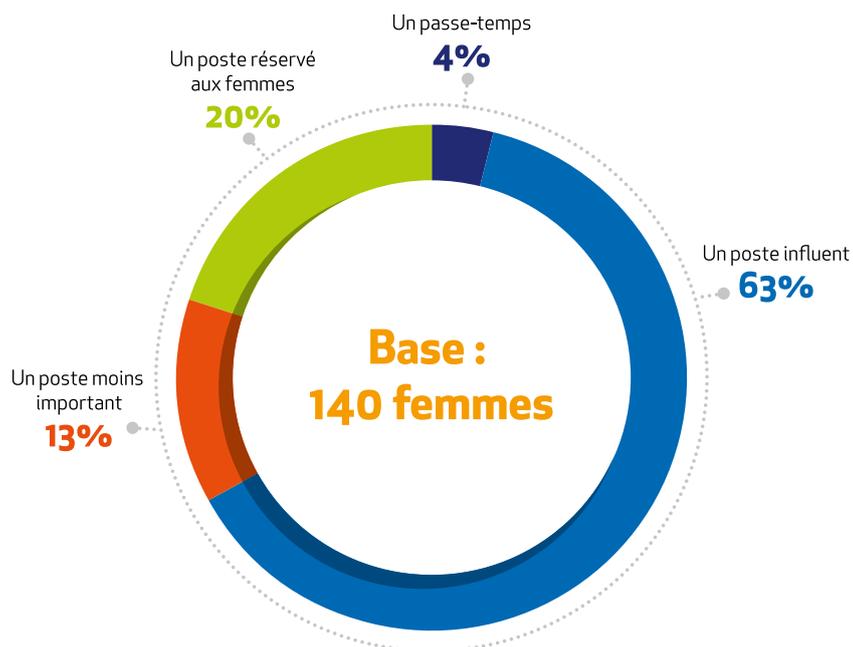
140 femmes interrogées, soit 13% de l'échantillon, ont déjà occupé une position au sein des institutions étatiques. Comme il est illustré dans le graphique n° 14, la plupart de ces femmes (63%) revendiquent l'importance du poste occupé, mais les autres en minimisent l'influence, en affirmant qu'il s'agit de l'une de ces positions traditionnellement réservées aux femmes comme l'éducation, le genre, la santé (20%), ou en tout cas d'une position moins importante (13%). Pour 5 femmes (4%) il ne s'agit que d'un passe-temps.

⁴⁴ Notamment, les statistiques fournis par l'Observatoire de la parité en RDC.



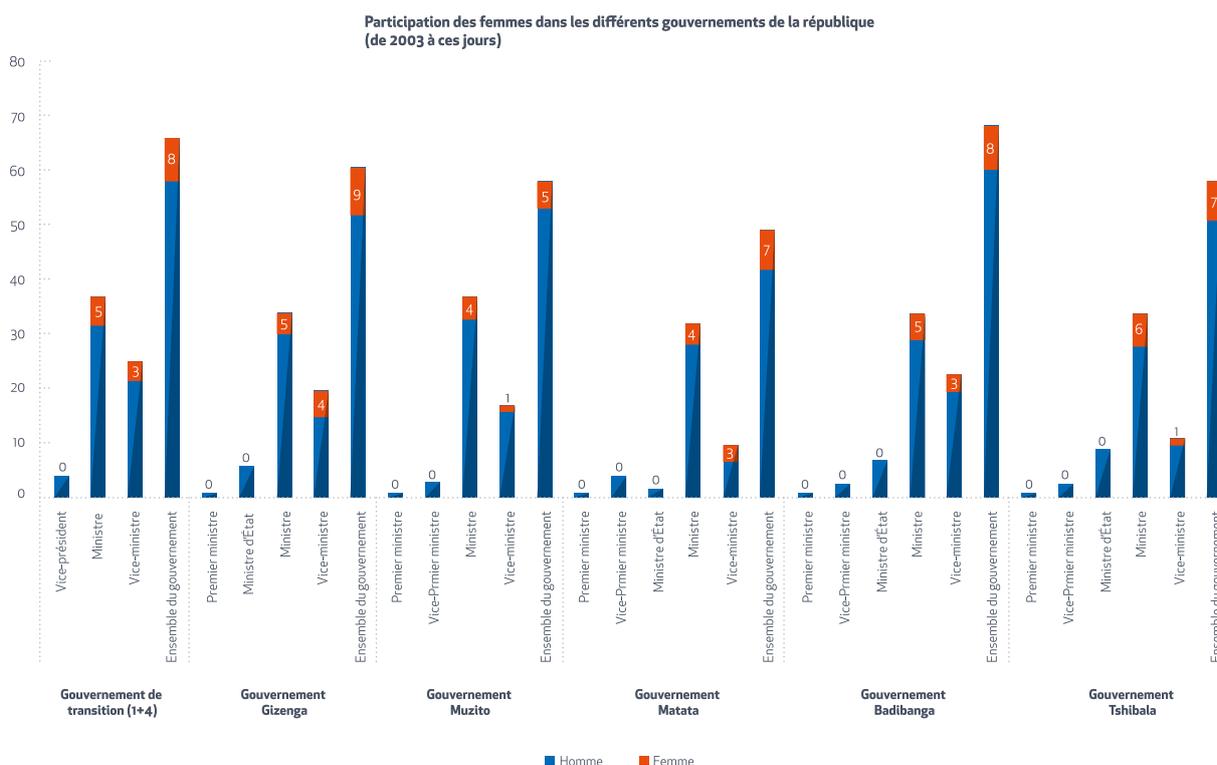
Ces réponses suggèrent que l'accès aux institutions publiques de la république n'est pas, pour la femme, une garantie d'accès au pouvoir réel, du moins dans la perception de celles qui en ont fait l'expérience. Elles constatent que la sphère politique, même lorsqu'elle semble associer les femmes, ne renonce pas à mettre en œuvre des mécanismes de marginalisation, voire de ghettoïsation.

Graphique n°14 - Opinion des femmes interrogées sur le poste qu'elles ont occupé au sein des institutions



A. Participation des femmes dans les institutions politiques au niveau national Femmes congolaises dans le gouvernement central

Graphique n°15 Participation des femmes dans les différents gouvernements de la RDC



Femmes congolaises dans l'Assemblée nationale et le sénat

Le nouvel ordre institutionnel issu du dialogue inter-congolais a réinstauré le bicaméralisme qui avait disparu depuis 1967 en instituant une Assemblée nationale composée de 500 membres et un Sénat comprenant 105 membres désignés par les composantes et entités issues de ce forum.

Le Parlement de Transition a été privé de la prérogative de censure contre le gouvernement. Toutefois, au plan législatif, il a élaboré les lois essentielles à l'aboutissement du processus électoral, notamment le projet de la constitution adopté par référendum le 18 et 19 décembre 2005 et promulgué le 18 février 2006. Il a également voté la loi n°006/06 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. Le siège qui avait été transféré à Lubumbashi, a été réinstallé à Kinshasa, au Palais du peuple, au croisement du boulevard Triomphal et de l'avenue de la Démocratie.

Tableau n° 19 : Présidence de l'assemblée nationale de la RDC, de 2003 à ces jours

N°	Nom	Fonction	Période	Sexe
1	Philomène Omatuku	Président de l'Assemblée nationale	février 2003 – août 2003	Femme
2	Olivier Kamitatu	Président de l'Assemblée nationale	23 août 2003 – 03 avril 2006	Homme
3	Thomas Luwaka Losendjola	Président de l'Assemblée nationale	06 avril 2006 – septembre 2006	Homme
4	Vital Kamerhe	Président de l'Assemblée nationale	janvier 2007 – avril 2009	Homme
5	Évariste Boshab Mabudj	Président de l'Assemblée nationale	avril 2009 – février 2012	Homme
6	Aubin Minaku Ndjalandjoko	Président de l'Assemblée nationale	12 avril 2012 à nos jours	Homme

Source : Archives de l'assemblée nationale

B. PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES PROVINCIALES

La situation actuelle dans les provinces est globalement consécutive au cycle électoral depuis 2006. Cependant, le cadre juridique sur la situation de la femme étant en nette amélioration, les ambitions de plusieurs femmes pour embrasser la carrière politique sont de plus en plus perceptibles. D'un autre côté, les actions des mouvements de la défense des droits de femmes ont suscité des ambitions en ciblant les jeunes femmes. On pourrait mieux percevoir cette évolution en considérant l'enregistrement des candidats du cycle électoral avorté de 2016, où on avait noté un nombre important de femmes candidates.

La présence féminine est minoritaire dans les gouvernements provinciaux et dans les assemblées provinciales mais, tout comme il arrive au niveau national, les femmes jouissent d'une position un peu plus favorable dans la sphère du pouvoir exécutif : dans l'ensemble des provinces elles atteignent 13,2% au sein des gouvernements, tandis que leur présence n'arrive pas à 10% dans les assemblées provinciales.

Les graphiques suivants, qui présentent les mêmes chiffres du tableau n° 18, mais séparément pour les gouvernements et les assemblées, permettent de mieux visualiser les spécificités provinciales et de remarquer que, dans la plupart des provinces, l'accès des femmes au pouvoir exécutif ne s'accompagne pas toujours à un accès équivalent au pouvoir législatif, et vice-versa.

Le graphique n° 16 met en évidence que 8 provinces sur 11 ont un taux de présence féminine dans les gouvernements provinciaux qui devance la donnée nationale (12%). Par contre le Tshopo n'a aucune femme à l'exécutif.

La situation dans la province du Sud-Kivu est nettement meilleure que dans le reste du pays. En effet, le Sud-Kivu est l'une des provinces à avoir commencé le mouvement féminin. Beaucoup de femmes sont dans le mouvement associatif et certaines d'entre elles sont entrées tôt en politique. Elles ont été victimes mais aussi actrices des conflits à travers le recrutement par les groupes armés. Certaines sont aussi impliquées dans l'organisation de la sortie de crise, à travers notamment des actions de lobbying et un engagement associatif pour la sensibilisation des parties prenantes aux négociations, leur permettant ainsi une entrée sur la scène politique. L'activisme féminin s'est manifesté à plusieurs occasions.

La posture des femmes engagées dans une participation aux activités de reconstruction post conflit et leur capacité à s'organiser en collectif ont transcendé leur statut de victime et d'actrice. Elles les ont positionnées davantage dans des rôles assumés d'intervention aussi bien dans le processus de normalisation politique que dans celui de la consolidation de la paix. Au-delà des conséquences négatives des conflits sur les femmes, ces derniers auront permis leur ascension politique avec le soutien des organisations citoyennes et internationales⁴⁵.

Malgré cette forte présence de la femme, il n'y a pas eu de femme gouverneur ou vice-gouverneur au Sud-Kivu dans les cinq différents gouvernements qui se sont succédé depuis 2006. Par contre, au niveau du gouvernement provincial, on observe un progrès encourageant étant donné que 4 des 10 ministères, soit 40%, sont dirigés par des femmes. Trois femmes ont été élues à l'assemblée provinciale sur 36 députés lors des dernières élections provinciales de 2006. Par ailleurs, selon une étude récente sur l'état de la parité au Sud-Kivu⁴⁶, les femmes sont quasi inexistantes dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées. Sur les 47 dirigeants d'entités territoriales décentralisées et déconcentrées, la province compte trois femmes administratrices adjointes. Il n'y a aucune femme qui a été désignée maire, maire adjoint, bourgmestre, bourgmestre adjoint, aucune femme administratrice, chef de chefferie ou chef de secteur. Cela veut dire que les femmes sont impliquées en moyenne dans 4,7% des fonctions supérieures de ces entités au Sud-Kivu.

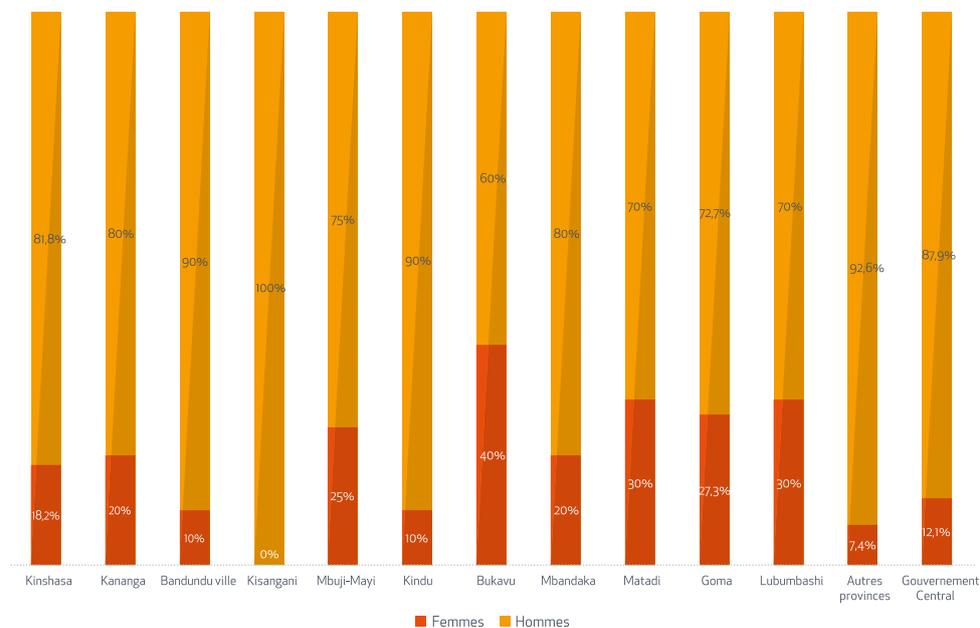
Selon une étude

récente sur l'état de la parité au Sud-Kivu, les femmes sont quasi inexistantes dans les entités territoriales décentralisées et déconcentrées...

⁴⁵ Selon le Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD, lorsque les femmes ont la possibilité de participer activement aux négociations de paix, elles peuvent avoir une incidence considérable aussi bien sur la mise en œuvre des accords que sur le développement de la condition et de la participation des femmes. Voir aussi ONU Femmes, Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015.

⁴⁶ International Alert/Observatoire de la Parité, Etat des lieux de la parité dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, 2016.

Graphique n°16 - Participation des femmes dans les gouvernements provinciaux



Le tableau n°20 donne des détails supplémentaires sur le type de postes occupés par les femmes au sein des gouvernements provinciaux. Les ministres femmes occupent principalement des postes « féminins »⁴⁷. Toutefois, dans certaines provinces, on note la présence des femmes dans les autres postes. Par exemple, dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, les Gouverneurs de ces provinces ont confié les portefeuilles des finances, de l'agriculture, de la justice et du plan aux femmes.

Tableau n°20 : Liste des femmes membres des gouvernements des principales provinces

N°	Ville	Membre du gouvernement provincial		
		Noms	Fonction	Parti
1	Kinshasa	Thérèse Olenga	Ministre des Médias, EPSP, Environnement	PPRD
		Nephtalie Idya Mukubukila	Ministère	Indépendante
2	Kananga	Gabrielle Kamunyi	Ministre de l'Education	Notre Beau Pays
		Innocente Bakanseka	Ministre du Genre et de la Santé publique	CAC

⁴⁷ Par poste ministériel féminin, il s'agit principalement des ministères ayant des attributions sur les questions de la femme, du social, des enfants, de l'éducation et de la santé

N°	Ville	Membre du gouvernement provincial		
		Noms	Fonction	Parti
3	Bandundu Ville	Tina Kunisongo	Ministre du genre, de la Famille et de l'Enfant	PPRD
4	Kisangani	-	-	-
5	Mbuji-Mayi	Delors Kaleta	Ministre du Genre, Famille et Enfant	ACDD
		Viviane Kabangu	Ministre de l'Economie	AFDC
6	Kindu	Lydia Mwayuma Byakita	Ministre du Genre, Communication et Médias	PPRD
		Agnès Sadiki	Ministre de l'Enseignement	-
7	Bukavu	Suizike Basezage	Ministre de la Justice	-
		Adolphine Muley	Ministre de l'Agriculture	-
		Ruigirwa Bi Feza	Ministre des Finances.	-
8	Mbandaka	Jeanine Itombi	Vice-gouverneur	-
		Mimie Etaka	Ministre du Genre, Communication et Médias	Indépendante
9	Matadi	Odette Gema	Ministre du Budget	-
		Anne-Marie Tsasa	Ministre de la Justice	-
		Dr Thérèse	Ministre de la Santé et du Genre	-
10	Goma	Adèle Bazizane Maeshe	Ministre provinciale de l'éducation et genre	-
		Marie Shemati Baeni	Ministre provincial du plan et porte-parole du gouvernement provincial	-
		Irène Sifa Masumbuko	Ministre provinciale de la justice	-
11	Lubumbashi	Bibiane Kapusa Mwansa	Ministre du Genre	ARC
		Odette Mwewa Beya	Ministre de l'Agriculture et Pêche	UDECO
		Thérèse Maloba Ngoy	Ministre de l'Emploi et Prévoyance sociale	AFDC

Source : Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017 et des rapports d'organisations

Quant au graphique n° 17 ci-dessous, il ne met en évidence que les seules provinces où les femmes ont pu accéder aux fonctions décisionnelles des institutions du pouvoir législatif en mesure égale ou supérieure à 20%. Ce sont Kinshasa et le Kongo Central, tandis que les provinces de la Tshopo et du Maniema ne voient aucune femme siéger dans les assemblées provinciales.

Concernant la Tshopo, selon les informations collectées par les enquêteurs lors de la descente sur le terrain, la présence des femmes dans les institutions provinciales a régressé par rapport aux années précédentes. A côté des obstacles socioculturels, le découpage territorial et les scissions dans les partis politiques sont parmi les facteurs qui ont pesé sur l'avancement des femmes au sein des partis politiques et des instances de décision.

Dans la province du Maniema, les enquêteurs signalent une condition préoccupante pour les femmes, qui a des retombés sur les différents aspects de leur vie, y compris la participation politique. Les multiples conflits inter et intra-communautaires liés tant au foncier, au pouvoir coutumier qu'aux ressources naturelles (25 conflits ouverts sans médiation pacifique entre fin 2015 et début 2016) fragilisent la cohésion sociale et exposent les femmes à de multiples formes de violence. De nombreux cas de violences sexuelles sont enregistrés dans les zones minières de la province, en absence d'une articulation efficace des mesures de protection, ainsi que de multiples cas de grossesses précoces. Ces tensions traversent aussi les partis politiques qui deviennent des acteurs dans le conflit. La compétition politique se caractérise par un fort taux d'agressivité, et les femmes sont souvent victimes d'harcèlements et d'intimidations.

Graphique n° 17- Participation des femmes dans les assemblées provinciales

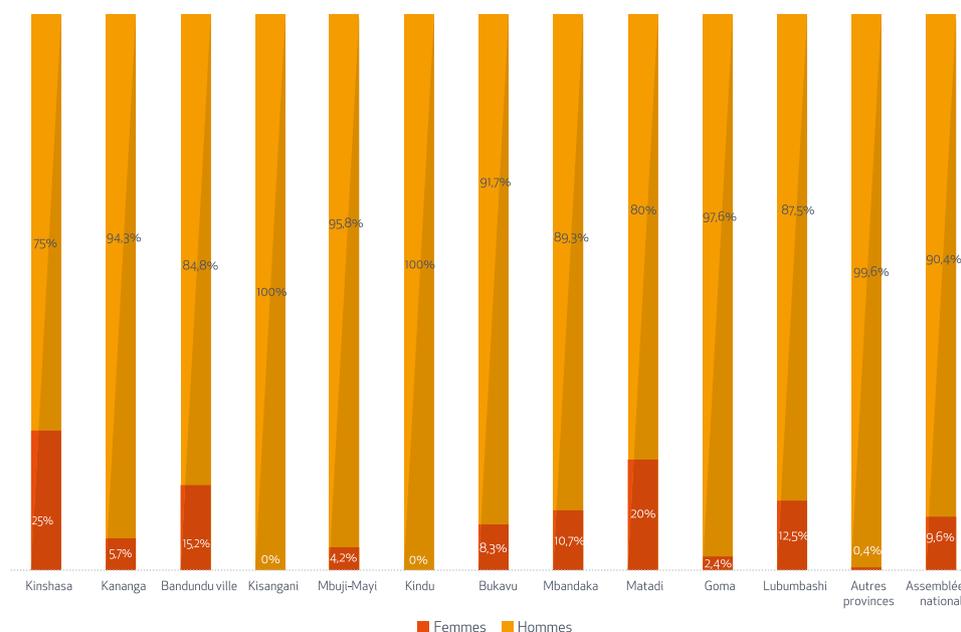


Tableau n°21 : Liste des femmes membres des principales assemblées provinciales de la RDC

N°	Ville	Membre du gouvernement provincial		
		Noms	Fonction	Parti
1	Kinshasa	Emilie Matshoko Apewazi	Rapporteur adjoint	MLC
		Marie Nelly Nsasa Ngungu	Députée	PPRD
		Seraphine Isamene Beyenge Ekoya	Députée	MLC
		Emilie Makabi Munzate	Députée	Chef coutumier
		Suzanne Mbulayo Sanzi	Rapporteur de la commission Ecofin	PPRD
		Marie Jacqueline Mbuyi Tshiteya	Présidente de la commission PAJ	PPRD
		Marie Bernadette Mununu Mbo	Députée	MLC
		Bernadette Mpanzu Buku Mayala	Députée	PPRD
		Berthe Lingondo Mazingo	Députée	PPRD
		Jeanne Ndaya Bafukumuna	Députée	MLC
2	Kananga	Rose Nsimba Luyansika	Députée	MLC
		Rozita Mpito Mulumba	Députée	UNAFEC
		Pauline Kamuandu	Députée	PPRD
		Espérance Tshiazenga	Députée	PPRD
3	Bandundu Ville	Anastasie Kapenda Kasenga	Députée	PDS
		Micheline Kulimba	Députée	PPRD
		Josée Kisafumu	Députée	PPRD
		Chantal Pelete	Députée	PALU
		Clémentine Mindanda	Députée	PPRD
4	Kisangani	-	-	-
5	Mbuji-Mayi	Félicité Ngalula	Député	ACC
6	Kindu	-	-	-
7	Bukavu	Georgette Masoka Bwami	Députée	-
		Espérance Baharanyi	Députée	-
		Béatrice Kinja	Députée	-
8	Mbandaka	Madeleine Bofoto	Elue de Basankusu	MLC
		Lisumbu Moda	Elue de Basankusu	PDC
		Esuke Polar	Elue de Basankusu	PDC

N°	Ville	Membre du gouvernement provincial		
		Noms	Fonction	Parti
9	Matadi	Mfulu Massaka Josiane	Vice-présidente de l'assemblée provinciale	PPRD
		Francine Diwavanga	Députée	RCD
		Nkama	Députée	RCD
		Vubila	Députée	RCD
		Nkanda	Députée	ABAKO
		Mpemba Mwaka	Députée	PPRD
10	Goma	Felly Kanange	Députée élue de Beni	PDC
		Stella Ilunga	Députée	-
		Angèle Muleya	Députée	-
11	Lubumbashi	Rose Ntumba	Députée	-
		Safi Kitenge	Députée	-
		Mireille Mujinga Lulu	Députée	-

Source : Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017 et des rapports d'organisations

L'évolution est lente et pas linéaire, certes, mais elle est en cours. L'évolution de la situation des femmes dans la province du Kasai Oriental mérite d'être relevée. En effet, les femmes ont marqué un pas par rapport au passé. Concrètement, on note dans cette province une présence des femmes dans plusieurs structures, bien que cette présence soit significative dans certaines institutions et encore inconsistante dans d'autres.

Au niveau du gouvernement provincial, il y a deux femmes ministres sur un total de huit ministres provinciaux. A l'assemblée provinciale, par contre, une femme député provinciale sur les 24 membres. A d'autres niveaux, on relève trois bourgmestres de communes sur les cinq que compte la ville de Mbuji-Mayi. Dans l'administration publique il y a deux femmes chefs de division sur 45 membres. En ce qui concerne les chefs des quartiers dans les communes, on dénombre six femmes chefs des quartiers dans la commune de Diulu sur 27 membres, six femmes chefs des quartiers sur 41 dans la commune de Bipemba et une femme chef de quartier dans la commune de Dibindi sur 37 membres. Il y a deux femmes chef de village dans le groupement de Bena Muembia, une femme chef de secteur à Miabi. Au niveau de structures dirigeantes des partis politiques, il y a une femme responsable d'un parti politique, en la personne de Madame Gisèle Ndaya du CDTU.

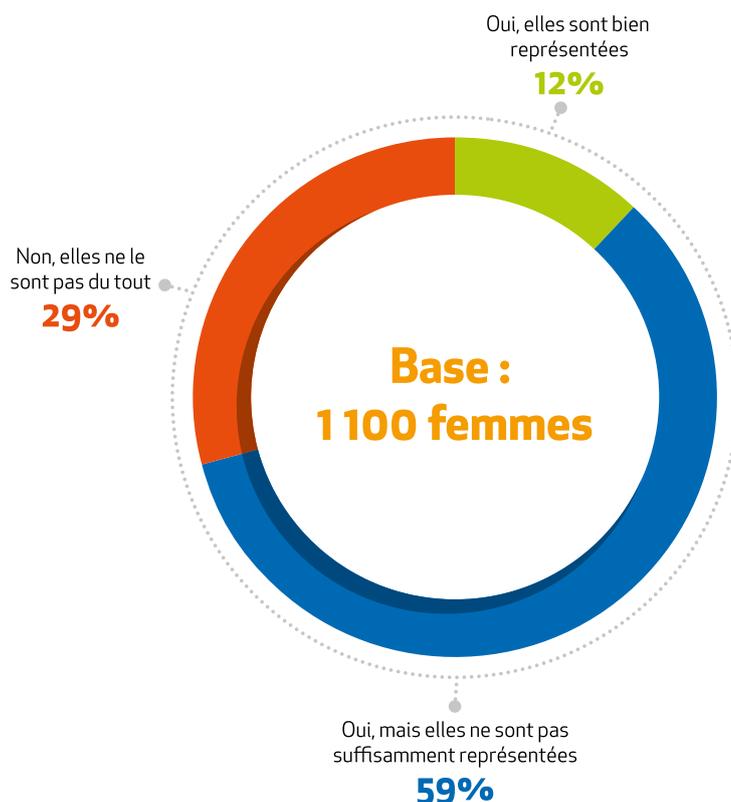
2. IMAGE DES FEMMES À LA TÊTE DES INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES POLITIQUES

Compte tenu du fait que les données attestent une place très marginale des femmes au sein des institutions publiques, il est plutôt surprenant d'observer dans le graphique n°18 que 12% des interviewées lors du sondage ne perçoivent aucune anomalie et estiment que les femmes sont bien représentées dans ces institutions.

Cette attitude, qui ne perçoit pas de barrières à l'accès des femmes aux postes de pouvoir politique, est plus présente chez les femmes moins instruites (20% au niveau primaire) que chez les plus instruites (8% au niveau universitaire). Il faut noter qu'il s'agit d'une opinion partagée également par une partie, minoritaire soit-elle (8%), des femmes politiquement engagées.

Tout au contraire, la plupart de l'échantillon perçoit un déficit de présence féminine dans les institutions publiques : les femmes ne sont pas suffisamment représentées pour 59% des interrogées, et pour 29% elles ne le sont pas du tout. Cette dernière attitude, la plus critique, se retrouve surtout chez les femmes politiquement engagées, qui l'expriment dans 38% des cas.

Graphique n° 18 - Réponses à la question « Pensez-vous que les femmes sont bien représentées dans les institutions publiques (gouvernement, assemblées provinciales, Gouverneurs, Vice-gouverneurs, Ministres des gouvernements provinciaux, Députés des assemblées provinciales) ? »

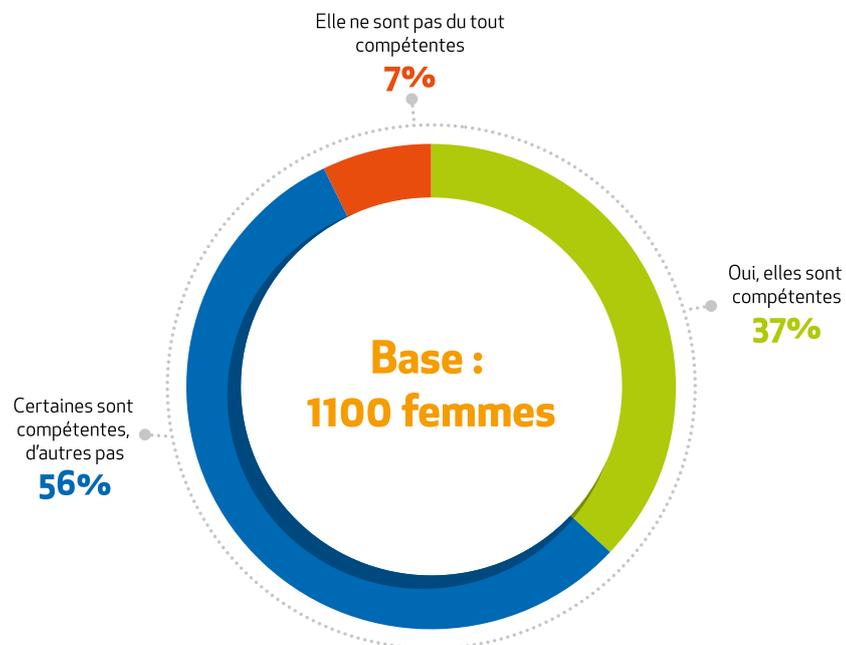


Interrogées sur la compétence des femmes occupant les postes de responsabilité au sein des institutions (graphique n°19), 37% des femmes expriment un jugement positif sans nuances (un taux qui augmente à presque 50% chez les femmes politiquement engagées), tandis que la majorité (56%) renonce aux aprioris en introduisant des distinctions qui sonnent plus « réalistes » : certaines femmes sont compétentes, d'autres non plus, tout comme il doit arriver pour les hommes qui occupent les mêmes postes.

Un pourcentage marginal (7%) assume une position radicale, cette fois négative, en taxant d'incompétence les femmes qui occupent des postes de responsabilité dans les institutions publiques.

Les moins instruites (primaire complète ou incomplète) ont tendance à exprimer les jugements les plus tranchants, que ce soit en positif (louant la compétence), ou en négatif (reprochant l'incompétence), tandis que les femmes ayant un meilleur niveau d'instruction optent pour des opinions plus nuancées.

Graphique n° 19 – Réponses à la question « Pensez-vous que les femmes qui occupent des postes de responsabilités dans les institutions publiques sont compétentes ? »



On observe la même divergence d'opinion dans les groupes de discussion qui se sont déroulés dans les provinces. Certains estiment que les femmes sont peu influentes dans la prise de décision en raison de leur nombre limité dans les institutions, tandis que pour d'autres les femmes sont bien représentées et influentes dans les lieux du pouvoir. Et les avis sont également hétérogènes quant aux capacités perçues de ces femmes. Ces deux aspects - la visibilité en termes de présence et d'influence, et la compétence perçue - sont très importants pour les femmes qui embrassent la carrière politique, car entre autres ils influencent leurs chances d'être élues (ou réélues). De nombreuses

personnes qui ont participé aux discussions croient que l'image des femmes politiques devrait être minutieusement soignée. Et que, en particulier, les candidates potentielles devraient se forger une image car le témoignage des actions vaut son pesant d'or en leur permettant d'être identifiées et de se positionner dans la communauté.

Un résumé des opinions issues des groupes de discussion est présenté dans les lignes suivantes.

Influence limitée des femmes en raison d'une présence minimale et de rôles subalternes

Les femmes étant minoritaires sur la scène politique congolaise, il est difficile que leurs décisions soient prises en compte ou que leurs actions soient ressenties de manière remarquable.

Parmi les participants aux focus group, l'influence des femmes dans les institutions de prise de décision est perçue comme minimale dans la mesure où elles sont faiblement représentées et occupent des postes secondaires, d'influence limitée, qui ne leur permettent pas de bien jouer leur rôle. Pour certains, elles ne font souvent aucune revendication sur les postes que les hommes leur « accordent ». Et cette participation timide et peu significative ne permet pas d'apporter des changements.

- À Bandundu Ville certains participants jugent « catastrophique » la situation des femmes dans les institutions, leur nombre étant si insignifiant qu'elles ne se font même pas connaître. Pas seulement dans les institutions provinciales mais également dans la chefferie et dans la direction des entités territoriales traditionnelles.
- À Kindu certaines personnes interrogées estiment que, quand une femme se pointe au-devant, on voit derrière elle un homme puissant qui se cache. Parfois on lui accorde un titre mais pour la prise de décision on lui impose de recourir à un homme, et quelquefois il s'agit de l'un de ses subalternes, qui prend la décision à sa place. Par ailleurs ils ajoutent que la femme politique du Maniema n'est pas comprise par la communauté d'autant plus qu'elle ne vit pas souvent avec sa communauté : « la femme politique du Maniema n'a pas de base ».
- Selon certains débats de Matadi, rares sont les initiatives prises localement par les femmes membres du parlement provincial et dirigeantes des autres institutions publiques qui influent significativement sur la société. Le succès connu dans la plupart des activités menées est l'œuvre des organisations de la société civile sur base desquelles elles se contentent de s'accrocher.
- Les femmes politiques ne sont pas considérées comme des acteurs clés dans les efforts de reconstruction et de pacification, selon les participants aux focus group à Goma.

Pour cette raison certains participants les incitent à s'engager massivement pour constituer une force et faire accepter leurs avis. Les femmes sont appelées à se constituer en synergie pour faire une masse critique qui peut basculer les choses, avec, certes, le soutien de la part des hommes et des partenaires (ONG, partis politiques, ...).

Les femmes

politiques ne sont pas considérées comme des acteurs clés dans les efforts de reconstruction et de pacification, selon les participants aux focus group à Goma...



Incompétences et faiblesses

Selon l'opinion de certains participants, en dépit des prérogatives conférées aux femmes ministres et dirigeantes des institutions publiques en province, une minorité seulement est à la hauteur de ses tâches.

- La majorité des femmes parlementaires sont des suppléantes des hommes députés, titulaires des postes nommés dans les ministères, disent des participants à Matadi. Et même, lorsqu'elles remplacent et siègent au sein de l'assemblée, elles font preuve d'immaturation politique. Cela se justifie par le mode de désignation des candidates suppléantes pendant les élections provinciales. En effet, souligne un participant, tout dépend des critères pris en compte pour donner à certaines femmes les responsabilités. Si le parti politique ne se limite qu'au dévouement sans tenir compte des compétences et capacités de gestion de ces femmes, les résultats sont médiocres.
- Elles ne sont pas compétitives et se découragent rapidement après un échec, soutiennent des détracteurs de Bandundu Ville. Et celles qui ont percé en politique ne prêchent pas par l'exemple et ne soutiennent pas les autres femmes, affirment d'autres à Bukavu et à Mbuji-Mayi.
- Selon des participants aux groupes de discussion de Kikwit, les femmes ne contribuent pas au changement mais au statu quo. Elles soutiennent l'homme qui est au pouvoir par clientélisme. Elles se rallient souvent aux applaudisseurs. Elles n'influent pas sur un changement positif. Elles ont oublié leur rôle de contribuer au développement.
- Les femmes préfèrent le favoritisme au lieu du travail et du mérite, estiment des détracteurs à Kindu. Elles comptent sur les relations au lieu d'élaborer des stratégies, et cette attitude les discrédite.

Un poids important des femmes en politique et dans les institutions

On observe également de nombreuses opinions divergentes, en ce qui concerne la visibilité et l'influence des femmes politiques.

Pour certains participants aux focus group les femmes occupent parfois les postes les plus prestigieux. Les positions qu'elles occupent au sein du gouvernement ou dans les bureaux des assemblées permettent à ces dernières d'assumer leurs responsabilités selon les aptitudes de chacune. Selon l'avis de ces derniers, les femmes politiques jouent donc un rôle important. Il est peut-être intéressant de noter que les cas cités à soutien de cette thèse sont souvent tirés du passé, et souvent évoquent des femmes qui ont remplacé un conjoint.

- Dans le groupe de discussion à Kananga une partie des participants considère que la femme est valablement présente dans les institutions, aussi bien dans le gouvernement provincial qu'à l'assemblée provinciale⁴⁸. Le maire de la ville est une femme. Dans le territoire de Dimbelenge, il y a trois femmes chefs, appelées les « Ngala Ndenge », qui sont là pour trancher les conflits et résoudre les problèmes. Un chef du nom de Katende Muteba, à sa mort a légué le pouvoir à sa fille Michika. Un autre exemple dans le temps est évoqué, celui d'une femme, Meta Sankulu, qui avait aidé son frère à affirmer son pouvoir.

⁴⁸ Il sied de noter que les données réelles sont respectivement 20% et 5,6% de présence féminine dans les deux institutions.

- Les débatteurs de Bukavu ont cité des exemples de femmes fortes qui ont eu à diriger au Sud-Kivu, comme Mme Félicité Muana Kaziba qui a géré la collectivité de Kaziba avec grande distinction. Une mère a géré la collectivité de Ngweshe à la place de son fils mineur, malgré son faible niveau d'instruction.
- Les participants au groupe de discussion de Kinshasa ont voulu souligner un changement générationnel, en soumettant à la discussion quelques exemples de femmes qui se sont distinguées en politique avant les années 80, par rapport aux femmes congolaises actuellement. Il s'agit de Mme Nzuzi wa Mbombo, Mme Mayuma Kala et tant d'autres qui se sont succédées en politique. Toutes ces femmes étaient accompagnées par leurs maris et leurs familles. C'est ce qui faisait leur force en politique. Ces grandes dames ont fait la fierté du pays par leur savoir-faire, savoir-être et savoir-vivre. C'était des femmes courageuses, compétentes qui ont battu le record aux côtés des hommes forts.

Un apport de qualité à la politique et aux institutions

Sur le plan de la « qualité » de l'engagement féminin, de nombreux débatteurs soulignent les retombées positives de la présence féminine à la tête d'une structure quelconque, et apportent eux-aussi des exemples.

- Dans le groupe de discussion de Goma il est dit que la présence des femmes dans les institutions constitue un motif de fierté car sa détermination et son engagement demeurent des facteurs convaincants pour assurer le développement durable de la communauté. La femme inspire par son côté naturel de vouloir l'amélioration de choses pour l'épanouissement de son environnement. Sa présence dans différents secteurs pourrait apporter un changement radical dans le système politique du pays. Car les femmes préfèrent le consensus, la collaboration, ce qui influence leur manière d'agir dans la prise des décisions. Les capacités de bien de femmes à améliorer les choses sont loin d'être ignorées.
- Dans la province de l'ex-Katanga en 2006, une députée qui avait été nommée ministre du genre, de l'environnement, des sports, culture et loisir a fait changer certaines habitudes dans le secteur de la culture. Plusieurs activités culturelles dans cette province ont été ressuscitées et ont bénéficié de l'appui du gouvernement provincial. Alors que, par le passé, la culture en province était considérée comme un parent pauvre. Ceci démontre la force de la femme qui aime bien son travail, quand elle s'y engage, les résultats sont souvent positifs. Ainsi, lorsque cette femme est consciente de ce qu'elle est, de ses compétences, elle est capable de faire bouger les lignes.

CHAPITRE IV

FEMMES CONGOLAISES ET ELECTIONS

1. ENTRETIENS AVEC LES EXPERTS

Ce chapitre, qui se focalise sur la participation des femmes congolaises aux élections, en tant que candidates et en tant qu'électrices, s'appuie principalement sur les résultats des entretiens menés auprès de quelques experts nationaux en matière électorale et en genre.

Les entretiens présentés dans les pages suivantes se sont déroulés avec l'expert national en genre, professeur à l'Université de Kinshasa, Mgr Elie Ndomba, l'experte d'ONU Femmes pour les élections, Mme Clémentine Sangana, l'expert de la sensibilisation électorale de la CENI, Mr Désiré Molekela et la secrétaire générale du REFAMP, Mme Aurélie Bitondo.

Ces personnes ressources et experts ont répondu aux questions sur le quota et les mesures de discrimination positive, la participation des femmes à l'administration électorale, l'inscription sur les listes électorales ainsi que la participation au vote. Les réponses des experts s'accordent sur certaines questions tout comme elles divergent sur d'autres.



A. Evolution de la participation des femmes dans les différents cycles électoraux

Après près d'une décennie de guerres et prenant conscience de leur marginalisation dans le processus de règlement du conflit qui ravage leur pays et toute la région de l'Afrique Centrale, les congolaises, à l'instar des leurs paires burundaises et rwandaises ayant aussi vécues des guerres très meurtrières dans leurs pays respectifs, se sont engagées comme actrices également dans la recherche de la paix au Congo. Pour se préparer aux élections de 2006, les femmes congolaises ont participé à plusieurs initiatives nationales et régionales telles que⁴⁹ :

- La déclaration de Nairobi/ Kenya (le 19 Février 2002), en conclusion de l'atelier de renforcement des capacités en techniques de négociation et de plaidoyer organisé par « Femme Africa Solidarité » et « WOPPA »- RDC ;
- La constitution du «Caucus des Femmes» au Dialogue Inter Congolais à Sun City, qui a permis la mise en place des institutions de la dernière étape de la transition, par l'accord global et inclusif de tous les belligérants ;
- Les nombreux séminaires organisés par les ONG internationales, NDI, IFES, FKA, UNIFEM, Gender Office de la MONUSCO, Femmes Parlementaires belges, et tant d'autres pour les femmes «leaders» et les associations féminines, au cours des dernières années (2005 à 2011) n'ont pas permis de réaliser un score électoral significatif ;
- Le combat à l'Assemblée sortante pour l'adoption dans la constitution de la parité, par un article explicite, plutôt qu'une simple allusion à ce concept.

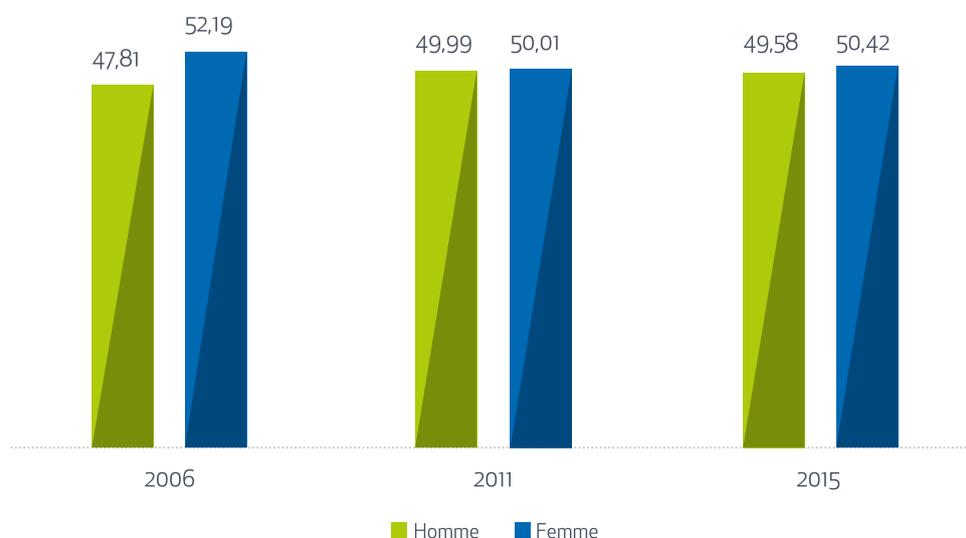
⁴⁹ Julienne Nzugu Feza (2006), Op.cit., pp. 2-5.

Invitée à se prononcer sur l'entité des électeurs ayant participé au référendum sur le projet de Constitution de la 3^{ème} République, la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) a révélé qu'il y avait 25.420.199 inscrits. Seuls 15.505.810 avaient participé au vote, dont 8.032.010 étaient des femmes. Ce qui représente 51,8% de votants du genre féminin contre 48,2% de votants hommes. La mobilisation des congolaises a été encore manifeste lors des premières élections de 2006. Toujours selon la CENI, sur les 25.420.199 électeurs, on a compté 16.937.535 votants, dont 51,8% d'électrices⁵⁰. Quelle que soit la représentativité féminine, il faut reconnaître que la congolaise avait acquis la qualité d'électrice, celle de candidate et même la qualité d'observatrice. Toutes ces qualités réunies lui donnaient l'opportunité de se faire élire à des fonctions politiques⁵¹.

L'experte d'ONU Femmes pour les élections, Clémentine Sangana a abordé la question avec beaucoup de réserve en ces termes : « Il est vrai est que les femmes ont voté de manière massive lors des dernières élections. En 2006, 52% des femmes avaient voté et cela a fait dire que les femmes ne votent pas les femmes. En 2011, elles dépassaient les hommes de moins d'un pourcent, soit 50,01%, pareil en 2015 pour l'élection des députés au niveau de provinces ».

Le graphique n°20 présente l'évolution de l'enrôlement par cycle électoral par sexe, et les tableaux n°22 au n°24 fournissent un aperçu général des candidats et des élus dans les élections organisées au Congo depuis 2006, avec des données désagrégées par sexe. Les femmes étaient majoritaires sur les listes des électeurs, tandis que les candidates, presque absentes dans les élections présidentielles, affichaient des pourcentages entre 11 et 14% selon l'année et le type de scrutin (législatives nationales et provinciales). Le pourcentage de femmes diminuait davantage pour les élues (entre 7 et 10%).

Graphique n° 20 – Evolution de l'enrôlement par cycle électoral et par sexe



⁵⁰ J. Tshibwabwa Kuditshini, Elections et démocratie sexuée en RDC : Genre, champ politique et légitimité extérieure du pouvoir politique, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Kinshasa, 2010, p.228 et 227.

⁵¹ Idem, p. 227-233.

Tableau n° 22 : Statistiques des candidats et des élus par sexe, de 2006 à 2011

Elections	Sexe des candidats/Elus	2006		2011	
		Nombre des Candidats	Nombre des Élus	Nombre des Candidats	Nombre des Élus
1. Election présidentielle					
	Homme	29 (88%)	1	47 (98%)	1
	Femme	4 (12%)	0	1 (2%)	0
	Total	33 (100%)	1	48 (100%)	1
2. Elections législatives nationales					
	Homme	8.389 (86%)	458 (92%)	16.587 (88%)	436 (90%)
	Femme	1.320 (14%)	42 (8%)	2.277 (12%)	47 (10%)
	Total	9.709 (100%)	500 (100%)	18.864 (100%)	483 (100%)
3. Elections législatives provinciales					
	Homme	11.943 (89%)	548 (93%)		
	Femme	1.531 (11%)	41 (7%)		
	Total	13.474 (100%)	589 (100%)	-	-

Source : CENI

En 2006, les femmes élues députées nationales venaient des différentes catégories d'affiliation et de différentes provinces comme indiqué dans les tableaux suivants.

Tableau n° 23 - Catégories d'affiliation des femmes élues à l'Assemblée nationale en 2006

Total femmes élues	Listes partis politiques	Indépendantes
42 Députées	40	2
100 %	95,2 %	4,8 %

Source : CENI

Tableau n° 24 - Répartition territoriale des élues à l'Assemblée nationale en 2006

Nom de la Province	Total Candidates	Total élus	Femmes élues
Kinshasa	587	58	10
Katanga	149	69	9
Province Orientale	113	63	5
Nord - Kivu	69	48	4
Bandundu	90	57	3
Equateur	63	58	3
Kasaï Occidental	9	40	3
Kasaï Oriental	74	39	2
Bas - Congo	44	24	2
Sud Kivu	55	32	1
Maniema	21	12	0
Total	1.320	500	42

Source : CENI

Ces résultats sont désolants, mais au regard des observations émanant de certains groupes de femmes (dont celles ayant participées à la mission de femmes parlementaires belges en juin 2006), n'étonnent pas. La sonnette d'alarme avait été tirée en ce temps déjà sur les difficultés de candidates à battre campagne dans le contexte actuel en RD Congo, sans un soutien matériel conséquent de la part des partenaires soutenant l'organisation des élections, dont l'Union Européenne, et donc la Belgique aussi qui s'est fort impliquée. Malgré l'exhortation faite aux femmes de s'inscrire sur les listes des partis, plusieurs se sont présentées comme indépendantes, minimisant encore plus les chances de leur élection, car la loi électorale donnait davantage de chance aux candidats inscrits sur les listes (article 118 et 119).

Mais la méfiance des femmes s'explique bien par la versatilité des alliances qui se font et se défont souvent, sur simple base des intérêts immédiats des hommes (chefs de parti) pour l'accès à des postes ministériels, sans aucune base idéologique. De plus l'adhésion à ces partis ne consiste souvent qu'en une inscription sur la liste, sur base des relations familiales ou amicales. L'échec des listes zébrées et bloquées, dans l'adoption de la loi électorale, n'est pas totalement la cause de la faible représentativité de femmes à l'Assemblée actuelle.

La fracture entre les femmes «leaders» et les électrices est grande, et les femmes n'ont pas assez voté femmes⁵².

⁵² Julienne Nzugu Feza: op. cit., pp. 6.

B. Électorat congolais difficile d'accès pour les femmes engagées en politique

En dépit de son importance numérique, la Congolaise ne parvient pas à concrétiser dans les urnes sa supériorité. La formulation de la loi électorale a joué en sa défaveur et faute de contrainte lorsqu'elle maintient l'incise « s'il échoit » ou par l'utilisation du concept de liste « zébrée » ? Le PNUD a, dans une étude⁵³, relevé les facteurs et mécanismes qui favorisent « l'accès inégalitaire aux fonctions d'ordre politique ». Ainsi, sur le plan politique, il y est noté notamment : les inégalités entre partis politiques du point de vue financier ; les taux élevés des cautions dépassant de loin la bourse de certains candidats et des candidates ; la corruption électorale ; la couverture difficile des campagnes électorales faute de moyens.

Alors que la loi fixe la barre de 30% pour s'engager dans la voie de la parité, la proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale est passée de 8,4% à 9,8%. C'est vraiment insignifiant comme niveau atteint. Les disparités demeurent encore très patentes quand on passe en revue la situation par province (voir les tableaux n°18, 20 et 21).

En examinant la situation par province, il y a lieu de noter que le Maniema n'a aucune femme députée. Des entités comme Kinshasa, le Bas-Congo, le Nord-Kivu et le Kasai Occidental affichent une baisse en 2011. Au Sénat, cinq sièges seulement sont détenus par les femmes sur 105 sénateurs, soit 4,7%.

Pour corriger les inégalités, le législateur oppose la « parité », c'est-à-dire l'égalité. Est-elle automatique ? Comme l'a écrit Sita Mwila-Akele, il n'y a pas lieu de laisser passer toutes les femmes en vue de se conformer à l'exigence de la parité. Sita continue en insinuant qu'il faut « filtrer les compétences, féminines et masculines, pour un mieux-être personnel et un développement durable de la communauté ». La Professeure Sita s'interroge sur la cause de la faible performance des femmes. Elle en fournit des explications de surface et des explications de fond. Tout en rejoignant les raisons déjà évoquées par les experts interrogés, elle ajoute que « les femmes candidates à des postes électifs ou à des postes de grande responsabilité devront être formées au leadership. (...) L'éducation au leadership implique inévitablement une formation à la compétitivité, à la concurrence et à la performance... »⁵⁴

Depuis le référendum jusqu'aux scrutins de 2011, la femme congolaise a toujours été présente dans les différentes phases du cycle électoral. Elle a utilisé les moyens et techniques de communication ; elle a encore mobilisé et encouragé sa base. D'après le Professeur J. Tshibwabwa, la mise en route des stratégies souffrirait de « l'inefficacité qui se comprend facilement si l'on se réfère une fois de plus à la structuration du champ politique congolais dominé essentiellement par les hommes. Néanmoins, il faut faire remarquer aussi que la plupart des femmes ont mis ces stratégies au service des

Les femmes

candidates à des postes électifs ou à des postes de grande responsabilité devront être formées au leadership...

⁵³ « Elections démocratiques en RDC, dynamiques et perspectives » publiée par le PNUD, Kinshasa, 2010, 460 pages, spécialement les pages 315 à 340.

⁵⁴ Lire à ce sujet, A. Sita Mwila-Akele, La parité dans une RD Congo en mal des équilibres, in Congo-Afrique, N° 445, Mai 2010, p. 395-407, spécialement les pages 403 à 407.

hommes si bien qu'en réalité ce sont ces derniers qui en ont tiré de grands dividendes politiques »⁵⁵.

Les résultats de la recherche du Professeur Tshibwabwa ont montré que « toute entreprise tendant à assurer une meilleure représentation des femmes dans les institutions étatiques ou partisans qui se ferait en aval des processus politiques, ne peut déboucher sur la construction d'un Etat démocratique constitué d'un appareil institutionnel garantissant des droits égaux et des occasions égales tant aux femmes qu'aux hommes et fondés sur des normes susceptibles de conjurer les inégalités. Dès lors, les politiques susceptibles de garantir cet Etat sont, entre autres, les suivantes : des politiques familiales, des politiques éducatives sexuées, des politiques d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des politiques foncières et d'habitat, des politiques publiques de formation des femmes leaders »⁵⁶.

Il existe
*des pratiques
traditionnelles et
religieuses qui tendent à
entraver la participation
des femmes à la
politique mais pas
spécifiquement liées à
l'inscription des femmes
au processus électoral...*

C. Inscription sur les listes électorales

Au sujet des lacunes dans le processus d'inscription des électeurs qui soient désavantageuses pour les femmes, le professeur Elie Ndomba considère qu'il n'y a pas de lacunes à proprement parler. Hommes et femmes sont tous électeurs et éligibles à l'âge de 18 ans conformément aux textes réglementant cette matière. Allant presque dans le même sens, Clémentine Sangana ne parle pas non plus de lacunes mais évoque quand-même certains obstacles hors textes réglementaires comme les préoccupations des femmes en milieu rural liées aux activités champêtres au moment du déroulement des opérations d'enrôlement, l'insécurité qui empêche les femmes d'aller s'enrôler à des longues distances, au risque d'être violées, etc.

Les bureaux d'enregistrement (des électeurs) sont accessibles à tous selon ces experts. Mais Clémentine Sangana fait remarquer que quand la femme doit parcourir une distance de 10 Km entre son domicile et le centre d'enrôlement, c'est assez difficile.

Les renseignements sur l'inscription au rôle sont disponibles et accessibles aux femmes. L'obstacle réside du côté des femmes qui ne cherchent pas l'information sur comment s'y rendre et comment constituer le dossier. Les détenteurs de l'information non plus n'amènent pas l'information vers les femmes.

Le gouvernement et les ONG participent à des activités de sensibilisation des électeurs à l'intention des femmes. Pour le gouvernement, par exemple, c'est à travers les différents cadres de concertations tels que le bureau de liaison avec les partis politiques qui permet également aux femmes d'être en relation permanente avec la CENI, le cadre de concertation avec les jeunes, les handicapés, etc., énumère l'experte d'ONU Femmes pour les élections, Clémentine Sangana.

⁵⁵ J. Tshibwabwa, op. cit., p. 233.

⁵⁶ Idem, p. 252-259.

Il y a des barrières linguistiques ou d’alphabétisation qui affectent les femmes, soutient l’expert national en genre, le professeur Elie Ndomba. Les études démontrent que parmi les analphabètes en RDC, les femmes sont plus nombreuses. Clémentine Sangana dit la même chose et considère qu’il y a moins de femmes alphabétisées que d’hommes en RDC et cela est dû au privilège que les colons ont accordé aux hommes, l’apprentissage dès le début de la colonisation.

Il existe bel et bien des pratiques traditionnelles et religieuses qui tendent à entraver la participation des femmes à la politique mais pas spécifiquement liées à l’inscription des femmes au processus électoral. Cela parce que la socialisation de la fille congolaise est fortement influencée par les coutumes et la religion.

La répartition de genre parmi les inscrits aux listes électorales des dernières élections, mieux la proportion hommes-femmes sur les listes des électeurs ne reflète pas toujours celle de la population. La proportion de femmes enrôlées est en baisse, après 2006. Selon Désiré Molekela, expert de la sensibilisation électorale, qui appuie les idées développées par les deux experts cités ci-haut, dans le fichier électoral de 2006, les femmes ont représenté 52,19% contre 47,81% des hommes. En 2011, les femmes ont représenté 50,01% et les hommes 49,99%. Pour l’enrôlement des électeurs, qui se déroule en 2017, les statistiques donnent 48% pour les femmes et 52% pour les hommes. Ces résultats des Opérations d’enrôlement sont issus des provinces concernées pour la deuxième Aire opérationnelle, notamment, Nord Kivu, Sud Kivu, Katanga, Ituri et Maniema⁵⁷.

Abordant la question de l’enrôlement des électeurs qui a été lancé au dernier trimestre de l’année 2016, Désiré Molekela a expliqué qu’il n’y a pas de lacunes qui seraient désavantageuses pour les femmes. Mais pour faire face à certains problèmes, la CENI a pris un certain nombre des mesures pour encourager les femmes à s’enrôler en grand nombre :

- Pendant la semaine, chaque centre d’inscription (CI) organise deux files d’attentes, dont l’une dédiée aux femmes, ce qui est une première.
- La journée de dimanche est considérée comme une journée dédiée en priorité à l’enrôlement des femmes. Le dimanche, les femmes qui se présentent au CI sont reçues en priorité.
- En outre, les centres d’inscriptions sont généralement accessibles, car ils sont installés dans les écoles et autres lieux publics connus par la population. Et pour éviter les obstacles liés à la distance, la CENI a implanté au moins un CI dans chaque groupement et a fait en sorte qu’aucun CI ne soit installé à plus de 10 Km des lieux d’habitation.

⁵⁷ Ces opérations ont été lancées au dernier trimestre de l’année 2016

D. Administration électorale et sensibilité au genre

Concernant la participation des femmes à l'administration électorale et leur place au sein des organes délibérants aussi bien au niveau national, provincial que local, Désiré Molekela de la CENI indique que l'institution est très consciente des questions de l'égalité des sexes⁵⁸. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place un cadre de concertation «Genre et Elections» qui est animé par une femme, membre du Bureau, le questeur. C'est dans ce cadre de concertation avec les associations des femmes, explique-t-il, que les questions liées à la promotion des femmes et à leur implication dans le processus électoral sont abordées. Le cadre de la CENI livre ces données chiffrées : la CENI compte quatre femmes sur les 13 membres que compte l'assemblée plénière, soit 30%. D'autre part, deux femmes sur six siègent au Bureau de la CENI, soit 33%. Quelques femmes occupent également des postes de Secrétaires Exécutifs Provinciaux et des chefs d'Antenne. Parmi les agents temporaires qui travaillent dans les centres d'inscriptions et dans les centres d'enrôlement, on enregistre également une bonne représentation des femmes, et la plupart d'entre elles ont été recrutées sur concours et ont, par après, gravi les échelons pour occuper des fonctions supérieures à celles de leur engagement.

Et ces femmes qui occupent les postes de décisions agissent réellement comme leaders et décideurs, car elles assument la responsabilité de l'organisation de toutes les opérations menées dans leurs provinces, leurs villes ou leurs territoires de compétence. Elles dirigent les hommes et les femmes, ont en charge toutes les questions organisationnelles liées à la gestion des ressources humaines, de logistique et des opérations, à la gestion des finances, à l'organisation des cadres de concertations avec les parties prenantes au processus électoral, au recrutement et à la formation des agents temporaires, etc.

Pour les autres experts interrogés, la Commission électorale nationale indépendante est consciente des questions de genre sauf qu'il y a moins de femmes que d'hommes au bureau de cette commission.

Ils soulignent, par ailleurs, que ces femmes occupent des postes de direction dans les organes d'administration des élections qui les limitent à jouer des rôles de second plan. On ne trouve pas de femme au poste de président ni à celui de vice-président. Il faut descendre un peu plus bas dans la hiérarchie de la CENI pour trouver une femme Questeur. Ils reconnaissent cependant qu'un nombre assez important de bureaux de terrain sont dirigés par les femmes.

E. Mesures de discrimination positive

Au sujet de ce que prévoit la loi concernant les mesures d'action positive pour s'assurer que les femmes soient élues, les experts s'accordent sur le principe que ces dispositions existent.

⁵⁸ En effet l'administration électorale a un rôle essentiel à jouer, et tout au long de son travail d'organisation des élections elle devrait mettre en place les capacités et les ressources nécessaires pour s'assurer qu'une perspective de genre soit intégrée à toutes les étapes. Voir ONU Femmes et PNUD, *Processus Électoraux Inclusifs : Un Guide à l'usage des Organismes de gestion électorale pour la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes*, 2015.

Désiré Molekela évoque l'article 13 de la Loi électorale qui stipule que chaque liste est établie en tenant compte de la représentation Homme-Femme et de la promotion de la personne vivant avec Handicap. Selon lui, l'article précise toutefois que la réalisation de la parité Homme-femme ou la non présence d'une personne vivant avec Handicap ne constitue pas un motif d'irrecevabilité de la liste concernée.

Cependant, dans leurs commentaires, chacun choisit une voie différente. L'experte de l'ONU Femmes pour les élections considère que cette loi électorale n'est pas contraignante, dans la mesure où l'article cité ci-haut prévoit que les partis politiques incluent les femmes sur leurs listes électorales. En même temps, un des alinéas de ce même article réduit la teneur du contenu en stipulant que cette mesure n'est pas contraignante et, par conséquent, les partis politiques se sentent libres de reprendre ou non les noms des femmes sur les listes électorales. La loi sur le financement des partis politiques qui semble les contraindre en ce sens, en exigeant de ne financer que les partis politiques qui présentent des listes électorales incluant des femmes, souffre d'application.

Le professeur Elie Ndomba, pour sa part, trouve que les femmes se sont mal appropriées la loi portant modalité d'application des droits des femmes et de la parité homme-femme de 2015, en engageant la lutte pour la modification de cette loi de manière informelle, en lieu et place de créer d'abord quelques organes, prévus par cette loi pour s'assurer qu'il y ait parité, au sein desquels peuvent se réunir toutes les femmes pour canaliser leurs efforts dans la lutte en faveur de la modification de la loi.

Le REFAMP, à travers sa secrétaire générale, Aurélie Bitonto affirme que le cadre légal doit encore être amélioré. En 2015, cette plate-forme a proposé des amendements, notamment une proposition sur le système de quota, mais les députés l'ont rejeté. Une chose est sûre, les acteurs politiques résistent au système de quota, soutient-elle.

À la question de savoir où se situent les résistances vis-à-vis de ces mesures, Désiré Molekela s'inquiète du fait que les députés nationaux et Sénateurs rechignent à voter des articles de loi en vue de placer les femmes en bonne position pour qu'elles soient valablement représentées dans les assemblées délibérantes. C'est ainsi que la proposition de confectionner les listes zébrées, un homme, une femme n'a jamais été retenue lors des débats sur la question.

L'experte de l'ONU femmes situe les résistances vis-à-vis de ces mesures à deux niveaux : au niveau de l'application de la loi et au niveau de ceux qui l'ont rédigée car, ils n'ont pas prévu des garde-fous pour son application. Position partagée avec le REFAMP qui soutient qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau des textes de lois et des acteurs clés, notamment les législateurs et les premiers concernés, c'est-à-dire les femmes.

La Commission
*électorale nationale
indépendante est
consciente des questions
de genre sauf qu'il y a
moins de femmes que
d'hommes au bureau de
cette commission...*



Le professeur Ndomba, par contre, considère que la résistance majeure à l'application des mesures contenues dans les lois, sont les femmes elles-mêmes qui n'ont pas agi relativement à la mise en place des institutions prévues à l'article 28 de la loi⁵⁹ (le comité interministériel, le conseil national du genre et de parité), qui puissent, de manière légale, discuter avec les institutions du pays afin d'impulser la dynamique de l'évolution des questions relatives aux droits des femmes et de la parité et promouvoir l'appropriation par les femmes et les hommes de la dimension genre, de formuler des propositions, politiques, programmes et mesures nécessaires à la mise en œuvre de la parité et des droits des femmes.

En ce qui concerne l'opportunité de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats, Clémentine Sangana, trouve que les femmes, tout comme la Commission Electorale Nationale Indépendante, se battent pour la modification et le verrouillage de l'article 13 de la loi électorale à l'Assemblée nationale, de telle sorte qu'elle soit contraignante. Une façon de donner un soubassement à la CENI pour qu'elle soit en mesure de rejeter les listes qui ne respecteraient pas la parité. En outre, les candidates indépendantes doivent se regrouper sur une liste pour maximiser leurs chances de gagner les élections.

Parler de

«l'opportunité de placer les femmes dans des positions gagnantes», c'est sous-entendre que cela doit être fait par les hommes...

Le professeur Elie Ndomba considère que parler de «l'opportunité de placer les femmes dans des positions gagnantes», c'est sous-entendre que cela doit être fait par les hommes. Or, les hommes qui créent leurs partis politiques peuvent parler parité homme-femme, mais dans la pratique ce n'est pas le cas. Au lieu que les femmes attendent d'être placées dans des positions gagnantes par les hommes, elles doivent plutôt muer leurs associations en partis politiques pour devenir dirigeantes de leurs propres partis, afin de participer activement à la prise de décision. Car la participation à la prise de décision se fait dans des partis politiques. Or les femmes ne créent pas des partis politiques et adhèrent à ceux créés et dirigés par les hommes où elles jouent les rôles secondaires de trésorière, animatrices,...

Elles sont nombreuses dans des partis politiques, mais il n'y a pas des femmes cheffes ; elles assurent plutôt la régence. C'est-à-dire : le mari décédé, l'héritier trop jeune, alors le pouvoir est confié à la femme, ajoute Aurélie Bitondo.

Comment combler les postes vacants si une femme se retirait d'une liste ? Et qui décide du remplacement s'il le faut ? L'expert de la CENI explique que cela varie d'un parti politique à un autre. Généralement, dans le cas de remplacement, c'est la direction du parti qui se réunit pour décider. Cependant, dans la majorité des cas, les partis politiques remplacent rarement les femmes qui se retirent par d'autres femmes. Aurélie Bitondo renchérit « au sein des partis politiques, les femmes engagées ne soulèvent pas souvent les préoccupations des femmes ».

⁵⁹ Loi sur les droits des femmes et la mise en application de la parité

2. OPINION DES FEMMES INTERROGÉES LORS DU SONDAGE

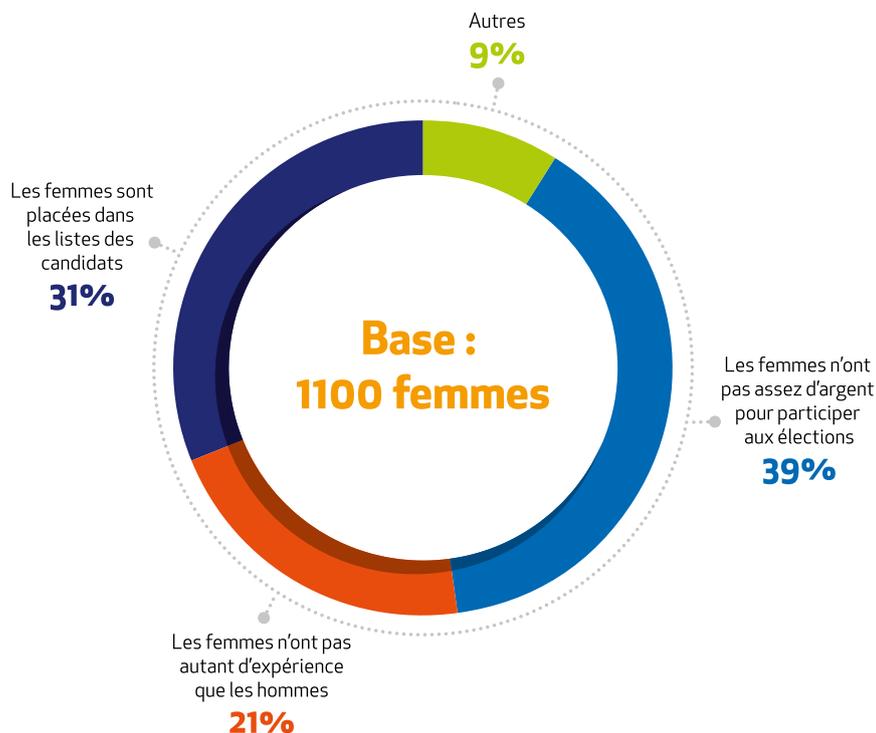
Le questionnaire administré lors du sondage n'avait pas l'objectif d'aborder les détails juridiques, mais il a essayé de sonder l'opinion des femmes interrogées à propos du système électoral et des mesures de discrimination positive.

À propos des aspects du système électoral qui ont affecté les chances des candidates aux dernières élections (graphique n° 21), les facteurs les plus cités par les femmes interrogées sont les contraintes financières (caution, frais de campagne) qui pénalisent les femmes (39%), ainsi qu'un emplacement défavorable dans les listes des candidats (31%). Toutefois il est intéressant de noter que, pour un pourcentage significatif (21%), l'élément principal qui affecte les chances féminines consiste en un désavantage « originaire », c'est-à-dire un déficit d'expérience politique, que le système électoral n'arrive pas à combler (et dont, en quelque sorte, il n'est pas la cause).

Les femmes politiquement engagées, à partir de leur perspective « interne » au système politique, privilégient la première et la deuxième réponse (44% et 34%) en évoquant le poids de la caution imposée par la loi électorale, et les logiques de sélection des candidats dans les partis. Par contre, la réponse qui « absolve » le système électoral, en soulignant plutôt le désavantage des femmes en termes d'expérience, est plus récurrente chez les femmes non engagées en politique, et ayant un niveau d'instruction primaire ou professionnel.

Parmi les « autres réponses » (9%), mis à part une cinquantaine d'interviewées qui ne savent pas identifier les carences du système électoral, une trentaine de personnes contestent la question, telle qu'elle est posée : le système électoral, d'après elles, n'affecterait pas les femmes. Certaines arrivent jusqu'à affirmer que le problème n'est pas dans la loi électorale, mais dans les femmes elles-mêmes, qui « sont complexées », « n'ont pas d'estime en soi », « ne se battent pas », ou encore « ne s'aiment pas entre elles ». Sur le front opposé, d'autres indiquent l'absence dans la loi électorale d'une mention explicite du principe de parité 50/50, ou dénoncent une véritable discrimination de genre, c'est-à-dire la mise à l'écart des femmes par la volonté des hommes, qui dominent les institutions.

Graphique n° 21 – Aspects du système électoral qui ont affecté les chances des candidates aux dernières élections

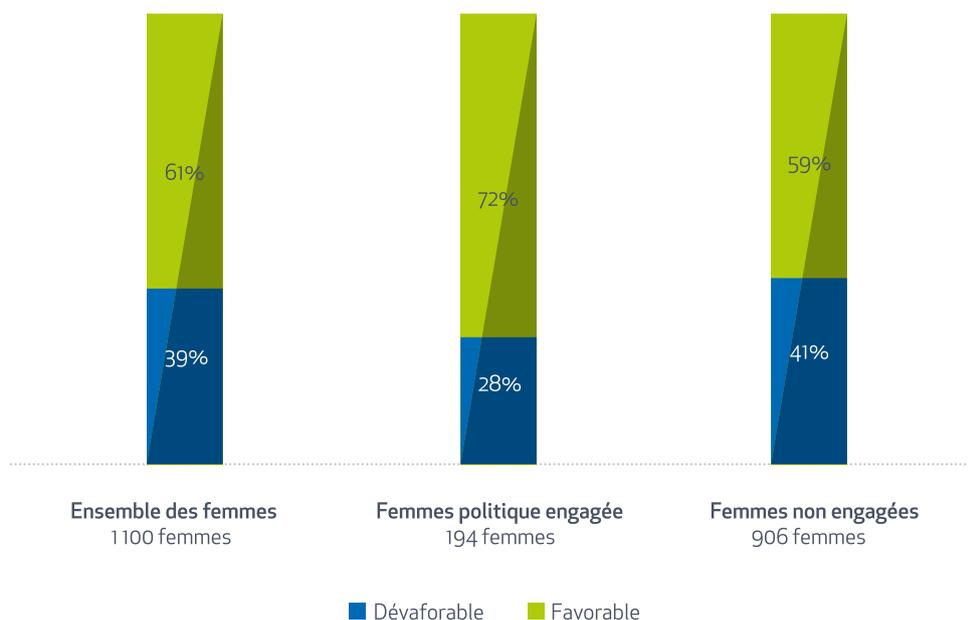


À propos de l'opportunité d'introduire des mesures d'action positive, telles qu'imposer par loi aux partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats, on observe une polarisation intéressante : s'il est vrai que la majorité des femmes interrogées est favorable à cette mesure (61%), un pourcentage important se déclare contraire (39%).

Comme il était légitime de s'attendre, et comme le montre le graphique n° 22, les femmes politiquement engagées sont plus favorables à ces mesures par rapport à celles non engagées (72% vs 59%), mais elles ne sont pas non plus unanimes sur la question.

Sur cette variable on n'observe pas des différences consistantes et linéaires selon le niveau d'instruction (les femmes qui ont un diplôme universitaire sont un peu plus favorables – 64% - mais celles qui ont une éducation professionnelle s'opposent plus que toutes les autres), et selon la classe d'âge, exclusion faite pour les âgées de plus de 60 ans qui sont favorables à 75%.

Graphique n° 22 – Opinion des femmes interrogées à propos de l’opportunité d’imposer par loi aux partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats



La revue des arguments exprimés pour soutenir ou, tout au contraire, refuser cette mesure d'action positive peut aider à approfondir la question (graphiques n° 23 et n°24).

Pour les 429 enquêtées qui se déclarent opposées, ce type de mesure favoriserait l'arrivée de femmes manquant de formation et de préparation en politique (53%), c'est-à-dire de femmes sélectionnées seulement pour respecter les contraintes de loi sans considération pour leurs compétences effectives.

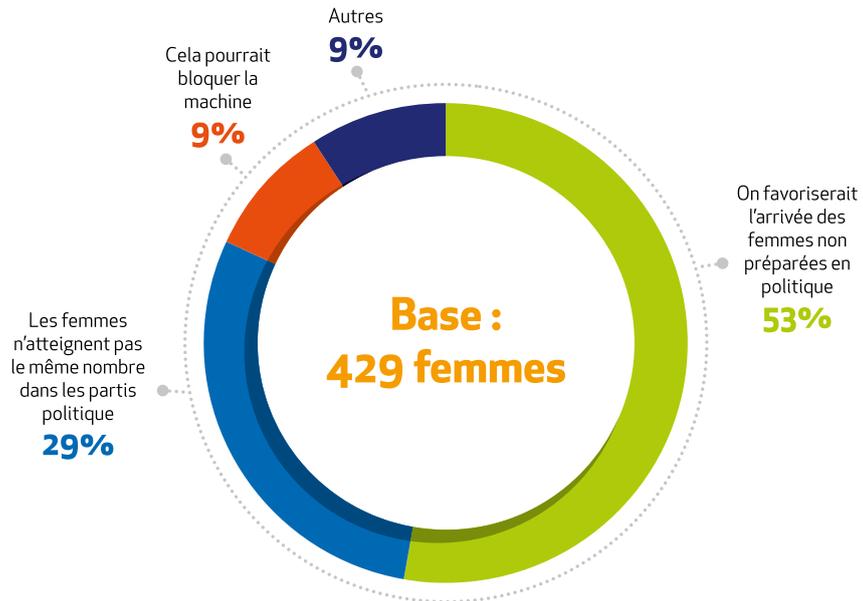
Une autre réponse, minoritaire (9%), va dans le même sens, mais en évoquant un scénario plus sombre : cette mesure positive « pourrait bloquer la machine ». C'est-à-dire, en absence de femmes disponibles à se porter candidates, les listes électorales seraient condamnées à l'exclusion, ou à d'autres types de sanctions, étant dans l'impossibilité de respecter la loi. Ce qui aurait des répercussions sur la machine électorale.

Pour un bon nombre de femmes interrogées (29%), puisque le nombre de femmes est vraiment inférieur à celui des hommes dans les partis politiques, favoriser leur inclusion massive en position éligible impliquerait de forcer le mécanisme de sélection, modifier les équilibres politiques existants et de violer le principe d'égalité.

Parmi les réponses « Autres » (9%), mise à part un commentaire isolé suggérant des mesures d'égalité plus radicales (« La loi devrait favoriser l'alignement alternatifs des femmes et des hommes »), une dizaine font appel aux principes de parité et de mérite pour contester le principe du quota, interprété comme une violation du principe d'égalité, et une dizaine d'autres s'y opposent en raison d'une division de rôles traditionnels pleinement acceptée, et/ou de faiblesses attribuées aux femmes.

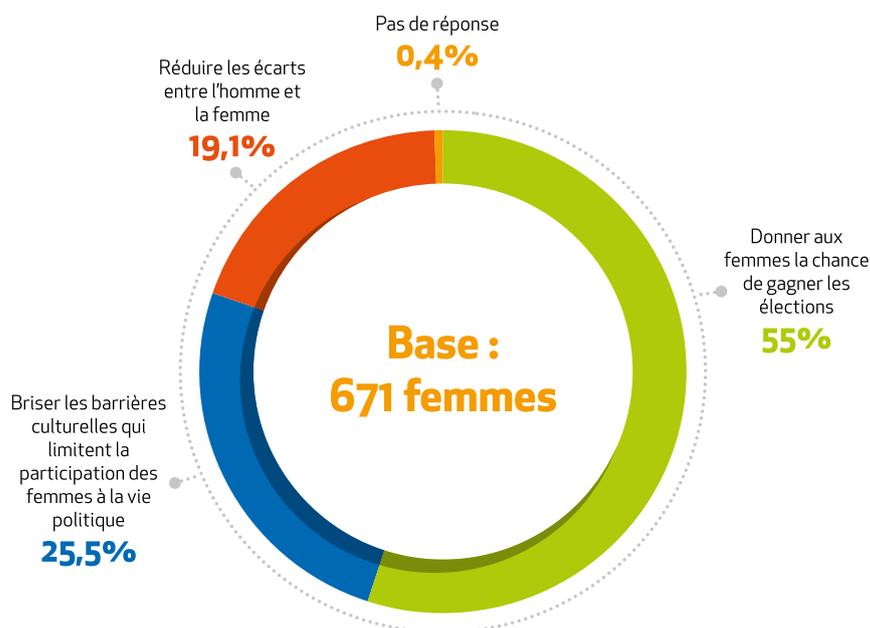
Quelques exemples : « Ce n'est pas un travail pour la femme, pour elle c'est son foyer et ses enfants », « Elles ne sont pas faites pour cela », « Dieu ne permet pas », « Les femmes sont limitées », « Les femmes manquent d'expérience », « Les femmes ne s'aiment pas ».

Graphique n° 23 – Arguments contraires à l'obligation pour les partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats



Sur le front opposé, les 671 femmes justifient l'adoption de mesures d'action positive sur les listes des candidats au nom d'un rééquilibrage des opportunités qui ne peut plus attendre (« pour donner aux femmes la chance de gagner les élections » 55%, ou du moins « pour réduire les écarts entre l'homme et la femme » 19%). D'autres ne se concentrent pas sur l'effet tangible de cette mesure sur le résultat des élections, mais y voient surtout la valeur symbolique et l'impact culturel (« briser les barrières culturelles qui limitent la participation des femmes à la vie politique », 25%).

Graphique n° 24 – Arguments favorables à l’obligation pour les partis politiques de placer les femmes dans des positions éligibles sur les listes des candidats



Interrogées sur les obstacles auxquels les femmes font face en tant que citoyennes et électrices, et qui peuvent limiter leur participation au processus électoral (graphique n° 25), environ la moitié de l'échantillon identifie les principales contraintes dans le rôle des femmes dans les ménages et dans leur faible autonomie financière : charges ménagères, frais à supporter. La participation active au processus, en termes d'acquisition des informations, de participation à des séances de sensibilisation, d'enrôlement et de participation au scrutin peuvent donc présenter des difficultés pour les femmes en raison de leur rôle au sein de la famille, selon les personnes interrogées.

Les faiblesses liées au niveau d'instruction, qu'il s'agisse d'analphabétisme (26%) ou de barrières linguistiques (9%) sont aussi évoquées, en particulier par les personnes les moins instruites.

Une minorité (5%) cite l'éloignement des bureaux de vote, comme l'une des causes de la faible participation des femmes au vote.

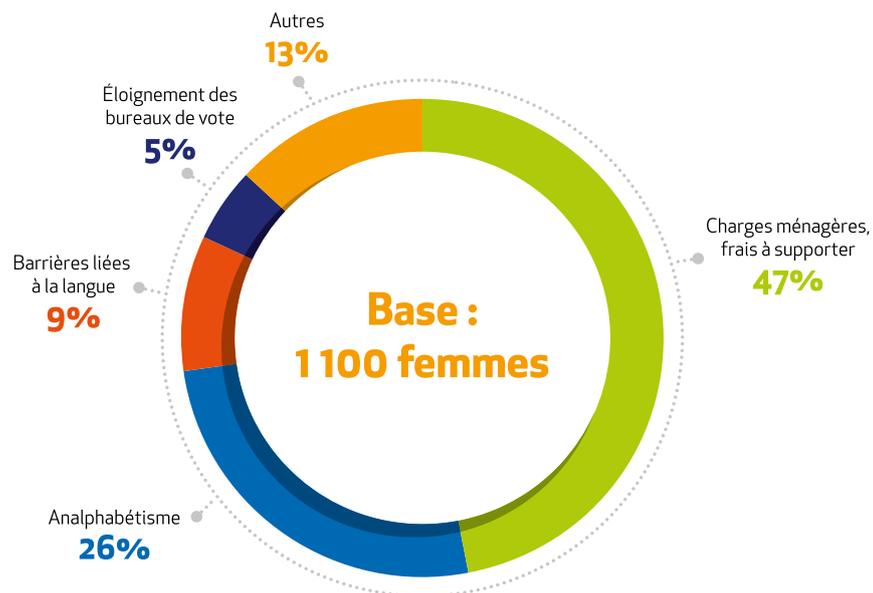
Une revue des 142 réponses classées comme « Autres » (13%) donne des informations intéressantes. Mis à part 23 répondantes qui s'abstiennent du jugement, ou qui ne savent pas choisir parmi les différentes options, car elles sont toutes valables à leur yeux, l'analyse des autres réponses confirme l'existence et l'enracinement de préjugés concernant la nature des femmes, dessinées comme faibles, complexées, passives, peureuses, hostiles vis-à-vis des autres femmes, incapables de s'associer, et au final impréparées pour jouer une part dans l'espace politique. En effet, 53 interviewées expriment l'un ou l'autre de ces propos, et 14 autres évoquent le désintéressement féminin vis-à-vis des choses politiques.

Finalement, pour cette partie de l'échantillon les obstacles à la participation féminine au processus électoral seraient à rechercher dans les femmes elles-mêmes.

Par contre, toujours parmi les « autres réponses », 24 interviewées attribuent plutôt aux barrières culturelles, aux coutumes et aux préjugés l'apport limité des femmes au moment électoral.

28 autres dénoncent le découragement des femmes à cause de l'égoïsme masculin et d'une attitude dévalorisante vis-à-vis des femmes très répandue dans la société, et/ou évoquent les interdictions maritales et familiales parmi les causes qui empêcheraient les femmes de participer au processus électoral.

Graphique n° 25 – Obstacles à la participation active des femmes au processus électoral



3. OPINION DES PARTICIPANTS AUX FOCUS GROUP

La constitution des listes de candidatures a été une étape cruciale du processus électoral. Les discussions au Parlement sur la question relative à la parité ont suscité des débats houleux. Les uns avaient préféré des listes bloquées permettant l'introduction d'un quota minimum des femmes au sein du Parlement. Cette option, défendue par les femmes députées, a été rejetée par les hommes qui stigmatisaient le manque d'adhésion des femmes au sein des partis politiques dont l'objectif primordial est la conquête du pouvoir. Selon les responsables des partis, les femmes évoluant au sein des organisations politiques occupent, dans la plupart des cas, des postes de second plan.

L'adoption de quotas de genre a été évoquée lors des groupes de discussion, surtout au niveau de recommandations. Dans les groupes de Matadi et de Bukavu les participants ont préféré insister sur la prise en compte des mérites et des capacités intellectuelles des femmes lors des nominations ou des choix des candidats, plutôt que sur le quota. Tout comme à Kikwit, où certains participants ont jugé le principe de quota comme une insulte aux compétences intellectuelles des femmes. Tous les groupes, par contre, étaient unanimes sur une recommandation : renforcer les capacités des candidates et des élues.

Dans la plupart des groupes il a été souligné que l'un des problèmes cruciaux, à côté du manque d'instruction, consiste en un déficit d'accès à l'information et de connaissance de ses propres droits par les femmes, et que cette lacune pèse sur la participation des femmes en tant qu'électrices, en tant que candidates et en tant que citoyennes. Il s'agit de l'un des principaux obstacles identifiés par les groupes de discussion dans les différentes provinces.

Un autre argument qui est souvent évoqué dans les groupes de discussion, à propos de la participation des femmes lors des élections, c'est le décalage entre le nombre de femmes électrices et le nombre de femmes élues. Lors des cycles électoraux passés, l'électorat féminin, bien que majoritaire dans l'ensemble du pays, n'a pas voté des femmes. Ainsi, par exemple au Maniema, selon les statistiques de la Commission Nationale Indépendante (CENI) sur l'enrôlement des électeurs, il y avait 52% de femmes enrôlées contre 48% d'hommes. Cette situation n'a pas eu d'influence positive sur l'effectif de la femme dans la politique. En effet, selon les participants aux Focus Group, peu des femmes participent aux vote et ne savent pas voter « utile ». Elles ne votent pas les candidates femmes. Elles estiment que ce n'est pas bon pour une femme de faire de la politique.

« Les femmes n'aiment pas les femmes », c'est ce qu'affirment de nombreux participants dans différentes villes. A ce titre, il est difficile d'arriver à un consensus pour désigner des femmes à soutenir les femmes lors des élections. La femme elle-même serait donc à la base de sa situation, selon ces opinions : les femmes ne croient pas dans la capacité ou la compétence de leurs sœurs au pouvoir, elles ont tendance à minimiser les autres femmes au profit des hommes, ainsi, elles préfèrent accompagner les hommes politiques, et se laissent utiliser comme « tremplins ». Paradoxalement elles sont parfois leader pour rassembler les autres femmes qui soutiennent les hommes. Et encore : les femmes politiques qui ont pu accéder aux hautes fonctions au sein des institutions publiques ou privées n'arrivent pas à entraîner d'autres femmes, elles demeurent et conservent leurs postes mais elles n'ont pas pu encourager les autres femmes à suivre leur parcours. Conséquence, il n'y a pas d'alternance. Pour preuve, il n'existe presque pas une nouvelle classe politique féminine aguerrie simplement parce qu'il n'y a pas échanges d'expériences. Les femmes qui s'intéressent actuellement à la politique demeurent sans encadrement et sans appui.

Selon les participants
aux Focus Group, peu des femmes participent aux vote et ne savent pas voter «utile». Elles ne votent pas les candidates femmes. Elles estiment que ce n'est pas bon pour une femme de faire de la politique...

CAS D'ETUDE N° 2

Kasaï Central - Elizabeth Babala Kudia : victime de discrimination électorale

La participation politique de la femme a toujours posé problème en RD Congo et particulièrement lors de différents scrutins organisés. Malgré les principes contenus dans la Constitution ainsi que la loi sur la parité promulguée par le Chef de l'Etat, les mauvaises habitudes ont la peau dure. Les rares femmes qui essaient de s'intéresser à la politique sont souvent objet de discrimination. Ici de suite est exposé le témoignage d'une candidate.

Elizabeth Babala Kudia, candidate déclarée à l'élection du Gouverneur du Kasaï Central face à Alex Kande Mupompa, a vu sa candidature être rejetée par la Cour d'appel de Kananga. Candidate indépendante bien que membre du Parti Lumumbiste Unifié (PALU), Mme Babala raconte qu'elle avait en effet déposé sa candidature en bonne et due forme au bureau provincial de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de sa province en février 2016. La CENI ayant jugé sa candidature irrecevable pour des motifs qu'elle rejetait, la candidate Elizabeth Babala avait décidé de saisir la Cour d'Appel de Kananga.

«Je remplissais toutes les conditions. Curieusement, l'institution d'appui à la démocratie a subjectivement déclaré ma candidature irrecevable. La décision n° 005/28 février 2015/2016 prise par le secrétariat exécutif de la CENI/Kasaï Central soutenait à tort qu'il y avait violation de l'article 34 de la décision 002/CENI/BUR/28 février 2015 portant mesure d'application de la loi électorale», assure Mme Babala. En réalité, selon des informations reçues de plusieurs sources, les responsables de la CENI auraient reçu des injonctions. En effet, la requérante contestait l'argument de la CENI qui lui reprochait de s'être présentée en indépendante, ce qui est un choix personnel. Elle estimait également que la CENI avait violé elle-même ses propres procédures car les textes prévoient que la notification de l'invalidation au concernée se fasse dans les 10 jours. Ce qui n'était pas le cas.

Je remplissais toutes les conditions. Curieusement, l'institution d'appui à la démocratie a subjectivement déclaré ma candidature irrecevable...

C'est donc début mars qu'Elizabeth Babala enverra sa requête devant la Cour d'appel. Le dossier est enregistré le 02 mars 2016. Se déclarant saisie, la cour établira les notifications d'audience le 04 mars 2016. La cour se déclarera compétente, examinera la plainte, et l'affaire sera prise en délibéré. Coup de théâtre, à l'issue des débats et délibération le 9 mars, la cour d'appel de Kananga, faisant office de cour administrative rejettera la requête de Madame Elizabeth Babala aux motifs que les statuts du PALU produits n'étaient pas conformes aux dispositions de l'article 13 du décret-loi relatif aux partis et regroupements politiques.

Un argument qui, selon Elizabeth Babala, ne tenait pas debout dans son cas car elle s'était présentée comme indépendante. «Pourquoi avoir invalidé ma candidature à cause de ce soi-disant manquement alors que je ne suis pas membre fondateur du parti et que je ne devrais répondre que de mes compétences comme indépendante ? ». Il apparaîtra clairement in fine qu'il n'y aura pas élection à proprement parler car l'homme candidat, désormais candidat unique, sera simplement plébiscité par les députés provinciaux.

Irène MBOMBO MALENGU

CHAPITRE V

FEMMES ENGAGEES DANS LES PARTIS POLITIQUES ET SOUTIEN DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

1. FEMMES ENGAGÉES DANS LES PARTIS POLITIQUES

Les dynamiques internes des partis politiques sont un élément primordial à prendre en compte pour identifier les obstacles à la participation politique féminine. Il est important d'apprécier les opportunités qu'ils donnent aux femmes aux différents niveaux de militance, et les perspectives qu'ils ouvrent (ou qu'ils ferment) pour les femmes dans les programmes et les stratégies.

Grâce à la présence de membres de partis politiques au sein des groupes de discussion, et aussi dans l'échantillon soumis à l'enquête, il a été possible de collecter de nombreuses informations sur les mécanismes internes et le fonctionnement des partis, qui permettent d'identifier des obstacles importants.



A. Présence et rôle des femmes dans les partis politiques

Les femmes sont parfois en nombre important au sein des partis, mais cette présence massive, surtout lors des grandes manifestations publiques, ne signifie pas une implication effective dans les activités menées par ces structures. Leur implication se limite souvent à une présence physique et à l'animation (applaudisseuses, chanteuses pour agrémenter l'accueil des autorités de leurs partis politiques).

Peu de femmes sont présentes dans les postes décisionnels. Bien que certains représentants de partis politiques participant aux focus group affirment avoir mis à profit les compétences des femmes en leur confiant la direction des bureaux urbains (c'est le cas du PPRD et du MLC de Matadi), dans la plupart des cas les femmes occupent des positions peu influentes au sein des partis. Elles y assurent parfois un rôle de régence (par exemple le mari décédé, l'héritier trop jeune). Certains participants aux focus group soulèvent le problème d'une soumission exagérée à l'autorité morale et à la discipline du parti de la part des femmes (par exemple le retrait de la candidature sur la liste en cas de désobéissance).

L'implication des femmes dans les partis apparaît plutôt instable aux yeux des personnes invitées aux focus group. Parmi ces dernières, certaines reprochent aux femmes l'irrégularité aux réunions, un esprit d'attentisme, l'absence de fortes motivations et la tendance à se décourager trop facilement. D'autres insistent plutôt sur l'environnement défavorable offert par les partis aux femmes : l'absence d'une politique réelle d'inclusion dans les différentes opportunités qui se présentent aussi bien pour les postes de nomination que lors des élections ; la déception suite aux coups bas qui entourent souvent la promotion dans les partis politiques ; la difficulté d'évoluer en politique à cause de pratiques dominantes qui ne tiennent pas compte des compétences et qui sont entachées de beaucoup d'antivaleurs comme le tribalisme et la «souplesse» (l'acceptation de certains actes pas très honnêtes).

Celles qui s'engagent en politique parfois y évoluent mais elles sont souvent victimes des préjugés et des stéréotypes qui les infantilisent. La femme politique, surtout celle qui est célibataire, est perçue dans la société comme n'étant pas sérieuse et crédible. Donc même si la femme manifeste la volonté, voire la détermination de s'impliquer activement dans les partis politiques, les préjugés enracinés dans les us et coutumes s'érigent en véritable barrières à leur émergence.

B. Harcèlements et intimidations

Des cas de harcèlements et d'intimidations à l'encontre des femmes politiques sont dénoncés par les participants aux focus group de différentes provinces : Kasai Oriental et Central, Maniema, Kongo Central, Tshopo, Kwilu, Equateur. En général la participation active des femmes dans les partis trouve des difficultés spécifiques dans les provinces traversées par des anciens ou de nouveaux conflits (tensions intra ou intercommunautaires, incursion de milices et bandes armées). Les retombées négatives de cet état d'insécurité, qui frappent les femmes de tous milieux, influencent rudement la sphère politique : l'hégémonie masculine dans les partis assume des formes particulièrement agressives, les clivages ethniques s'insèrent dans les dynamiques des partis, et les cas d'intimidations et de harcèlement à l'encontre des femmes se font plus fréquents.

La désignation

des femmes est liée aux liens personnels entretenus avec des dirigeants du parti, ou déterminée par le souci de respecter les dispositions légales sur la parité, mais rarement par une stratégie de promotion des femmes à l'intérieur du parti...

➤ Au Kasai Oriental, selon la majorité des participants au focus group, les femmes se sont éloignées de la politique suite au mauvais souvenir de ce qu'elles avaient vécu lors des échéances électorales passées de 2006 et 2011, où certaines femmes avaient été brûlées vives, et d'autres avaient subi un traitement dégradant touchant à leur dignité.

➤ Au Maniema on enregistre un grand nombre de conflits inter et intra-communautaires, 5 différents groupes armés, de nombreux cas de violence basée sur le genre, et des mesures de protection des femmes très lacuneuses. Dans cette province, selon les participants au focus group, les femmes sont intimidées, et le pouvoir autoritaire que s'arrogent les hommes politiques constitue un réel et permanent frein à la femme pour s'impliquer dans les partis politiques.

C. Critères d'avancement et de sélection des candidats

Ces processus ne sont pas généralement formalisés. La progression interne se base sur le « dévouement ». Et ce dévouement porte sur la participation des femmes aux réunions et activités du parti politique et sur ses contributions financières. Pour ceux qui défendent cette opinion, généralement les femmes engagées dans un parti politique participent aux manifestations publiques mais pas toujours aux réunions, qui se tiennent souvent le soir ou dans des moments peu compatibles avec l'accomplissement des tâches ménagères. Et lorsqu'on parle des contributions financières, la plupart des femmes se rétractent par manque des ressources financières suffisantes.

Rarement les femmes sont placées dans des positions éligibles sur les listes des candidats. Trop souvent, la désignation des femmes est liée aux liens personnels entretenus avec des dirigeants du parti, ou déterminée par le souci de respecter les dispositions légales sur la parité, mais rarement par une stratégie de promotion des femmes à l'intérieur du parti. Seulement quelques représentants des partis présents aux focus group de Kikwit et de Bandundu Ville ont parlé de l'encouragement à la candidature des féminine et d'un système de quota interne introduit par leurs formations politiques. Mais en général l'adoption du quota interne au parti lors de la mise à point de la liste des candidats n'est pas une pratique courante, tout comme l'instauration d'un débat sur ce principe.

Le représentant du PPRD (un parti de la majorité) participant au focus group de Bukavu a raconté que, lors des élections de 2006, leur politique était de mettre sur la même liste leur challenger avec une femme comme suppléante, pour donner à cette femme l'occasion d'être élue et d'apprendre à côté du challenger les rouages de la politique.

Cette stratégie a permis en effet à la suppléante du challenger d'entrer à l'Assemblée nationale. D'autres participants au focus group, membres de mouvements associatifs de défense des droits de femmes, lui ont contesté que cette stratégie ne soit pas acceptable. Une véritable mesure positive serait lister les femmes comme titulaires au lieu de leur réserver toujours les postes de suppléantes ou colistières des hommes.

Concernant le remplacement des postes vacants en cas de retrait d'une femme de la liste, selon les participants aux focus group la décision revient aux hiérarchies du parti, qui décident en toute liberté, et souvent sans tenir compte de l'élément genre. Toutefois un cas positif a été rapporté à Kisangani, où la synergie des femmes politiques et des associations féminines a permis de faire pression sur le gouverneur de la province afin d'annuler le remplacement d'une ministre provinciale femme par un homme en 2009. Grâce à cette action commune, les femmes ont eu gain de cause.

D. Répartition des ressources dans les partis politiques

Les femmes politiques ne bénéficient pas d'un appui financier et matériel suffisant pour progresser dans leur carrière politique, selon de nombreux participants aux focus groups. De plus, la répartition des fonds n'est pas généralement équitable. Par ailleurs, la majorité des partis n'ont pas d'assise financière solide et une compétition féroce pour les ressources existe déjà parmi les hommes. Les affinités personnelles ou la tribu sont souvent priorisées dans les processus de partage des ressources disponibles pour l'action politique et, lorsqu'il s'agit d'une femme, de nombreux stéréotypes sexistes se font entendre dans l'argumentaire des membres. Selon le témoignage d'une participante au focus group de Lubumbashi, on entend des langages tel que « Que va-t-elle nous rapporter ? Est-ce que son mari ne sera pas le premier bénéficiaire ? Ne va-t-elle pas se détourner du parti par la suite et se laisser attirer par des hommes des autres partis politiques ? », tout se réduisant au niveau de la féminité et non des convictions et des compétences.

Dans la plupart des focus group les participants ont souligné l'absence de mesures de soutien financier pour les femmes, notamment en campagne électorale. Toutefois quelques cas positifs ont été mentionnés, dans les provinces du Kwilu, du Tshopo, du Nord Kivu, du Haut Katanga et de l'Equateur, qui ont pris la forme de facilitations dans l'accès aux médias et de paiement de la caution du dépôt de la candidature.

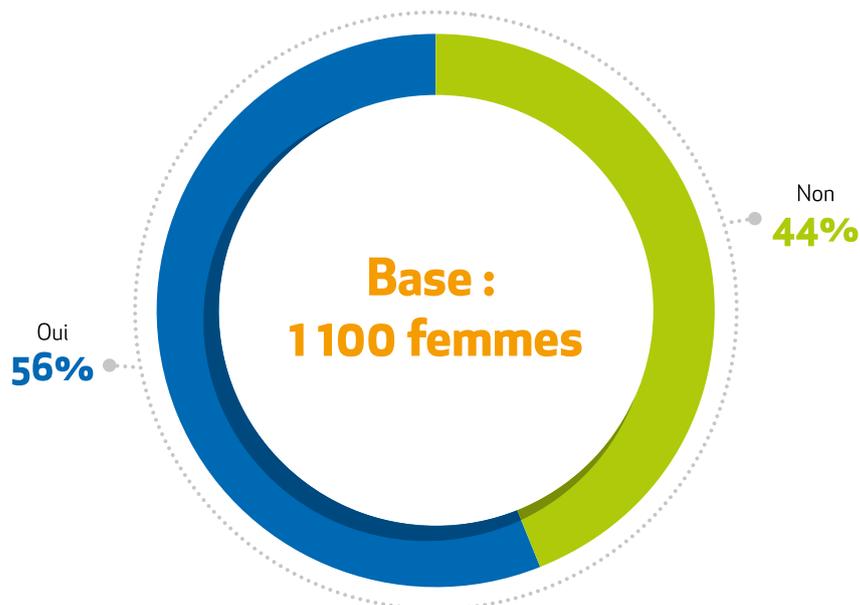
E. Ligues des femmes et partis dirigés par les femmes

De nombreux partis ont institué des sections féminines en leur sein pour favoriser l'épanouissement et l'encadrement des militantes et pour proposer les noms de femmes lorsqu'il y a des nominations. La mise en place d'une section féminine comme stratégie pour l'inclusion des femmes dans les partis a été évoquée par les représentants des partis participant aux focus group de Bandundu Ville, Kikwit, Kinshasa, Kisangani, Mbuji-Mayi et Mbandaka. Selon une partie des personnes interviewées, ce mécanisme interne d'appui aux femmes ayant des ambitions politiques est insuffisant. En premier lieu, le fonctionnement de la ligue des femmes ne constitue généralement pas une priorité pour la majorité des partis politiques. Ensuite, cette structure ne jouit pas d'une véritable autonomie. Pour toute décision, elle doit se référer à la hiérarchie du parti, qui a le dernier mot. Malheureusement, les ligues des femmes sont trop souvent utilisées par les leaders politiques pour animer et « meubler » les manifestations publiques.

Compte tenu de ces limites des sections féminines à l'intérieur des partis, et des difficultés pour les femmes d'accéder aux sommet des hiérarchies des partis, l'une des recommandations formulées par les participants aux focus groups pour favoriser la prise de pouvoir par les femmes c'est la création de partis féminins. Par ailleurs, même l'une des personnes ressources interviewées, le professeur Elie Ndomba, conseille aux femmes de muer leurs associations en partis politiques pour devenir dirigeantes de leurs propres partis, afin de participer activement à la prise de décision.

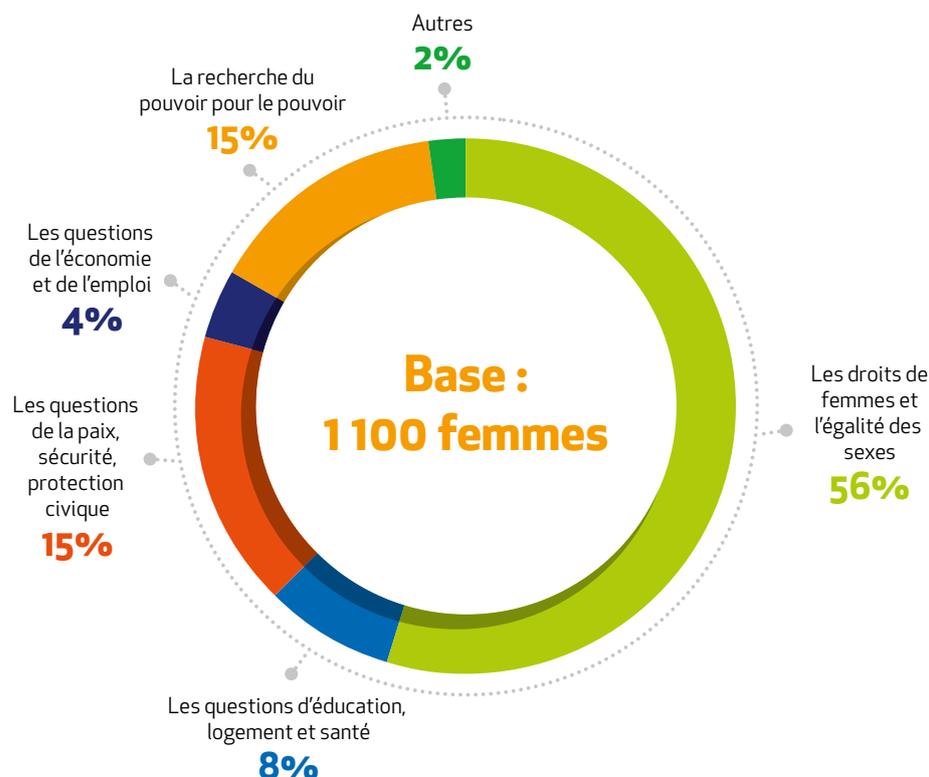
Il a été demandé aux femmes interrogées lors du sondage si, à leur avis, les partis politiques dirigés par les femmes encouragent plus que les autres la participation politique féminine. En effet, la question ne fait pas l'unanimité (graphique n° 26) : seulement 56% de l'échantillon considère ce type de partis comme une alternative efficace pour favoriser la participation féminine, tandis que 44% des femmes interrogées manifestent leur scepticisme vis-à-vis de l'efficacité de ce type de partis pour la cause féminine. Ce sont les femmes politiquement engagées à croire davantage à l'apport positif de ces partis (65%).

Graphique n° 26 – Réponse à la question « Pensez-vous que les partis politiques dirigés par des femmes encouragent plus la participation politique des femmes que les autres ? »



Selon 56% des personnes interrogées, les droits des femmes et l'égalité des sexes sont au cœur des préoccupations des partis dirigés par les femmes (graphique n° 27). Seulement 15% de l'échantillon estime que ces partis priorisent d'autres questions comme la paix, la sécurité et la protection civile (15%), ou les problèmes sociaux liés à l'éducation, au logement et à la santé (8%). Un faible pourcentage (4%) estime que les questions liées à l'économie et à l'emploi sont primordiales pour les partis guidés par des femmes. Pour 15% des femmes interrogées, le souci principal des partis dirigés par les femmes est la recherche du pouvoir pour le pouvoir. Aucune spécificité positive, ni volonté d'injecter du nouveau dans l'agenda politique, ne leur est reconnue.

Graphique n° 27 – Les préoccupations prioritaires des partis politiques dirigés par des femmes

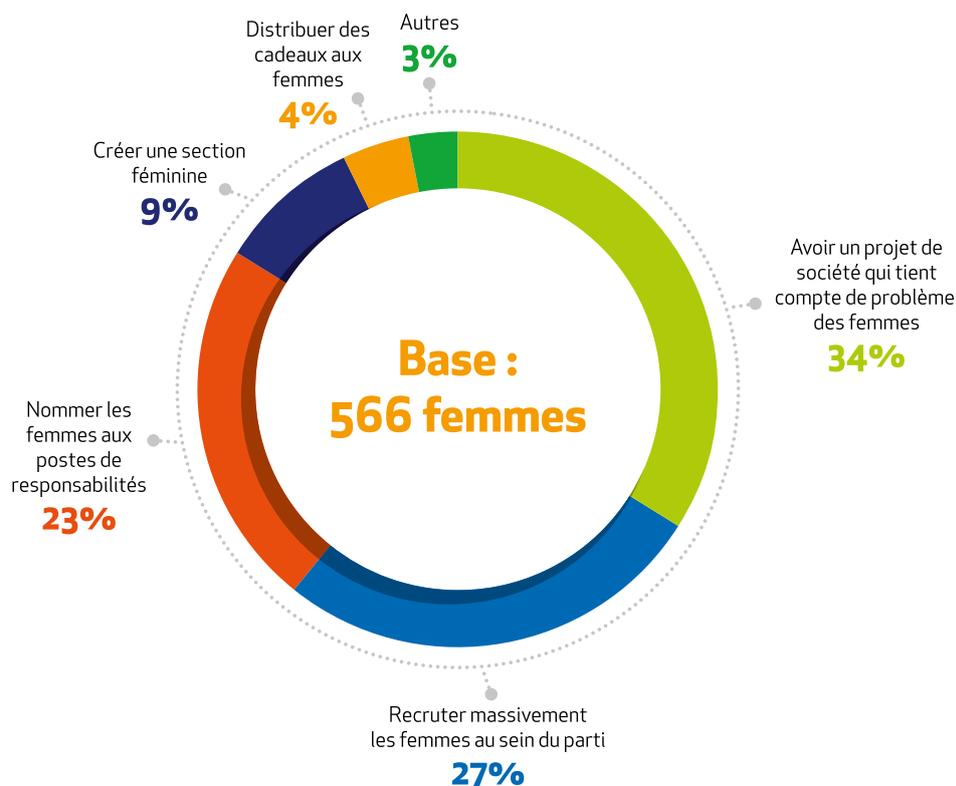


F. Prise en compte de l'électorat féminin dans les stratégies électorales des partis

Concernant la prise en compte de l'électorat féminin dans les stratégies électorales des partis, les femmes interrogées lors du sondage se sont nettement divisées. Une première moitié de femmes interrogées estime que les femmes ne sont pas considérées comme des cibles importantes par la communication et l'action politique des partis en campagne électorale. Une autre moitié de l'échantillon est d'avis contraire et considère que les partis politiques ont des stratégies de communication électorale ciblant les femmes.

Pour ces dernières, les partis aspirant à séduire l'électorat féminin introduisent la perspective et les exigences féminines dans leur projet de société (34%) ou s'ouvrent à la participation des femmes, aussi bien à la base (27%) qu'aux postes de responsabilité (23%). La création d'une section féminine est aussi évoquée parmi ces stratégies (9%). Toutefois une fraction minoritaire des interviewées (4%) estime que la seule stratégie « de genre » adoptée par les partis politiques se limite à distribuer des petits dons aux femmes (pagnes, sel, sucre ou autres cadeaux) à proximité des élections.

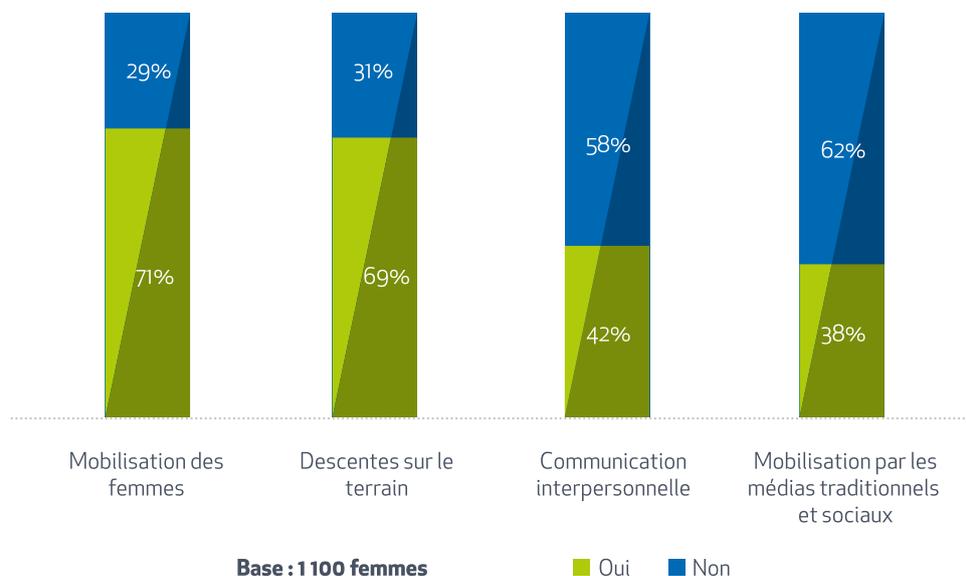
Graphique n° 28 – Les stratégies des partis politiques pour attirer les votes des femmes



Mais comment les femmes montent-elles leurs stratégies électorales ? Selon les avis de certains participants aux focus group qui se sont exprimés sur le sujet, les femmes candidates manquent souvent de compétitivité, par manque d'expérience ou de familiarité avec les logiques électorales. Leurs stratégies sont jugées trop faibles et limitées, trop souvent réduites à des cibles limitées comme la tribu, la région, les relations personnelles. Elles sont, par conséquent jugées peu convaincantes aux yeux de l'électorat.

Selon les femmes interrogées lors du sondage, qui avaient la possibilité de choisir plusieurs options de réponse, l'activité des candidates est, au mieux, visible dans la mobilisation d'organisations féminines de base (71%) et dans les visites sur le terrain (69%). Les candidates utilisent peu les traditionnels et les nouveaux médias (38%).

Graphique n. 29 – Stratégies montées par les femmes vis-à-vis de leurs électeurs, selon les personnes interrogées



G. Coaching et formations

Pour la majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, les partis politiques sont assez performants lorsqu'ils prennent en charge les formations des femmes militantes et l'accompagnement des candidates lors de la campagne électorale. De nombreuses initiatives ont été rapportées dans toutes les provinces, lors des focus group, par les représentants des partis invités. Organisation de colloques et d'ateliers destinés aux femmes sur différentes thématiques ; séances de réflexion sur la participation politique des femmes, sur le plan juridique et tactique ; formations en communication politique et en stratégie électorale, et en observation électorale ; assistance et conseil aux candidates lors de la campagne électorale ; mobilisation communautaire (présentation de tous les candidats, y compris les candidates, dans des communes).

Une participante au focus group de Goma, et membre d'un parti de l'opposition, parle de la réalisation des actions sur terrain pour permettre aux jeunes femmes politiques de se familiariser avec la gestion de la chose publique et de connaître la gouvernance à la base. Au cours de ces descentes, il y a des échanges d'expériences avec les expérimentés en politique pour permettre aux novices de s'enquérir de la réalité du terrain. À côté de cela, des programmes d'éducation civique et de sensibilisation des jeunes femmes pour susciter en elles le désir d'embrasser la politique.

H. Soutiens reçus par les femmes politiques

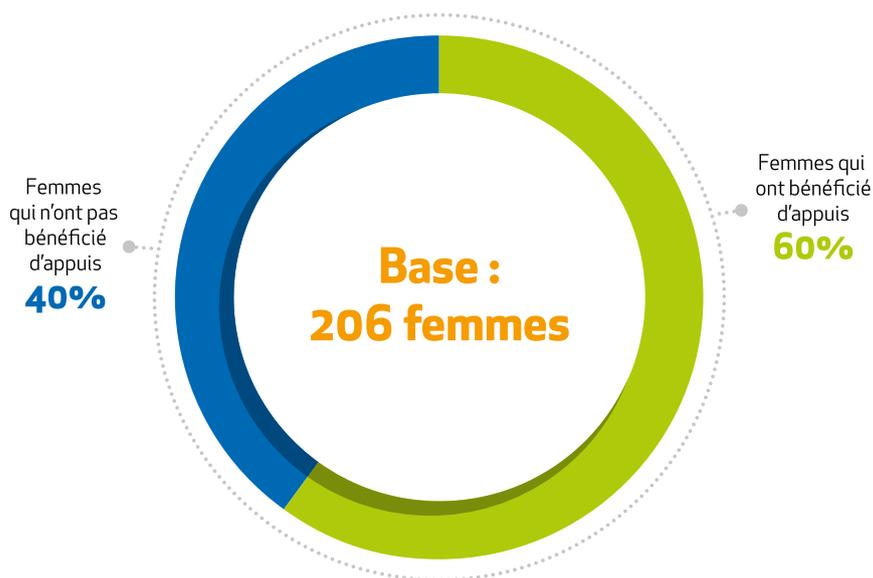
Comment les femmes politiques jugent-elle le soutien reçu au cours de leur carrière ? Lors du sondage la question a été posée directement aux femmes qui sont actuellement (ou qui ont été dans le passé) engagées en politique. Il s'agit au total de 206 femmes.

En effet dans les contextes où les femmes sont politiquement marginalisées, et où l'hégémonie masculine est difficile à concurrencer, la mise à disposition de quelque forme de soutien ainsi qu'un accès équitable aux ressources des partis peuvent influencer positivement leur inclusion. Les recommandations des institutions internationales engagées dans la promotion de l'égalité des sexes et de la participation politique des femmes encouragent les partis, les institutions et les organisations de la société civile à mettre à disposition leur appui : conseil, renforcement des capacités en matière de leadership, de plaidoyer, de stratégie électorale, de participation aux processus politiques et de paix, etc⁶⁰.

En observant le graphique n° 30 on peut constater que, à côté d'une majorité de femmes déclarant avoir reçu du soutien, il y a un quota significatif d'interviewées (40%) qui n'ont bénéficié d'aucun appui dans leur carrière politique.

On pourrait supposer que la cause soit une entrée très récente et une position encore défilée en politique. Mais ce n'est pas toujours le cas, si on explore les données plus à fond : parmi les professionnelles de la politique, 71% affirment avoir effectivement bénéficié de quelque forme de soutien, mais, même à l'intérieur de cette catégorie « privilégiée », presque un tiers des femmes ont dû compter seulement sur leur propre effort. De plus, le problème du manque d'appui semble concerner non seulement les femmes qui ont accédé à la politique tout récemment, mais également d'autres qui y sont engagées depuis longtemps.

Graphique n° 30 – Soutien à la carrière politique des femmes



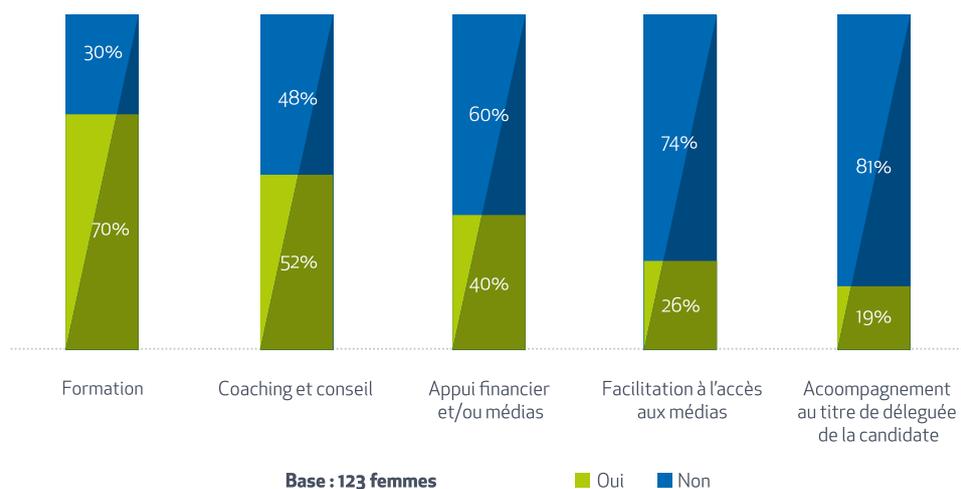
⁶⁰ ONU Femmes et PNUD (2015), Op.cit. ; OSCE-ODIHR, Compendium of Good Practices for Advancing Women's Political Participation in the OSCE Region, 2016 ; OSCE-ODIHR (2014), Op.cit.

Les 123 femmes qui ont reçu un appui (graphique n° 31) citent le plus fréquemment la formation (70%), c'est-à-dire l'apprentissage dans le cadre d'ateliers, colloques, journées d'études, suivie par le coaching et conseil (52%), c'est-à-dire une approche plus pratique, focalisée sur le suivi individuel, souvent sur terrain. Il s'agit dans les deux cas d'un renforcement des capacités qui permet de se familiariser avec l'activité politique et de cultiver les habilités nécessaires pour la mener de manière performante. C'est donc un apport qui se focalise essentiellement sur les connaissances et sur les attitudes.

Un autre type d'apport plus « concret », l'appui financier et/ou matériel, se place en troisième position : 40% des femmes en ont bénéficié. Les autres (la majorité) n'ont pas pu évidemment participer à la distribution des ressources internes des partis, ou obtenir des soutiens financiers à travers d'autres canaux. Ce résultat met en évidence un désavantage important surtout pour les femmes qui envisagent une candidature. La Loi électorale congolaise impose, comme condition d'éligibilité, le dépôt d'une caution. Compte tenu que, sur la base des informations présentées dans le chapitre précédent, en RDC les femmes, particulièrement les femmes rurales, disposent de moins de moyens financiers que les hommes, cette condition d'éligibilité peut les affecter sensiblement dans la compétition électorale.

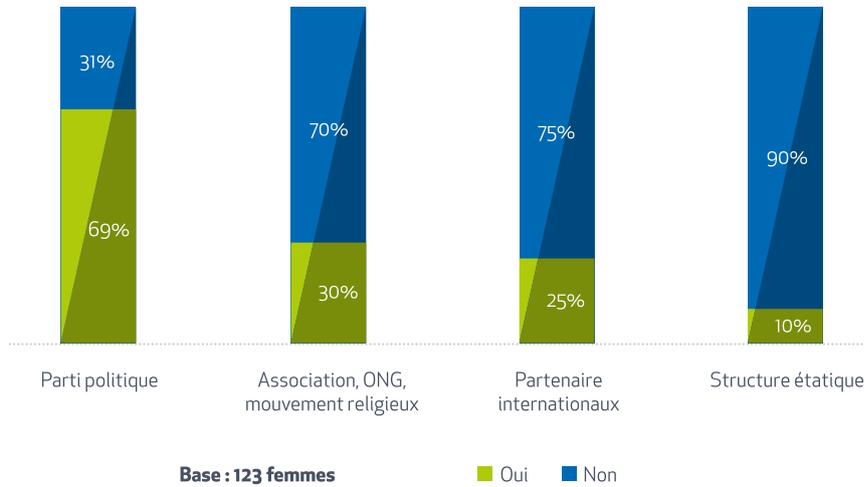
Rarement les femmes interrogées ont été facilitées dans l'accès aux médias, qui est particulièrement crucial en campagne électorale (seulement 26% des cas).

Graphique n° 31 – Types d'appui reçus par les femmes dans la carrière politique



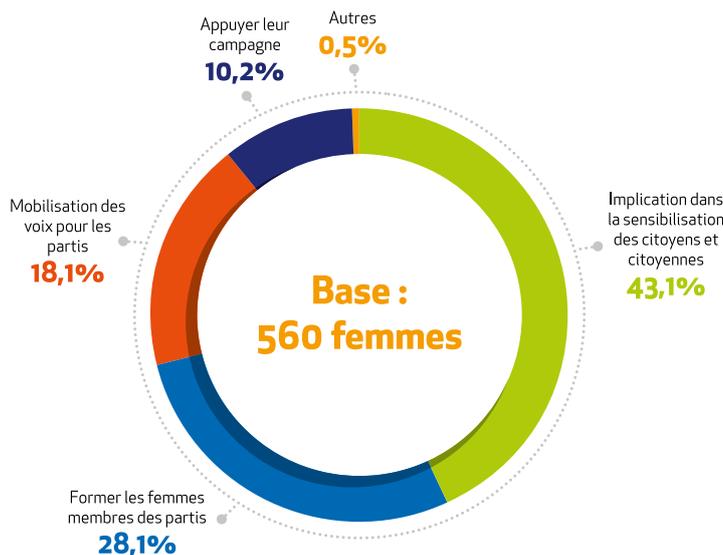
L'aide aux femmes politiques vient essentiellement de leurs partis (graphique n° 32). Ceci est vrai pour 69% des femmes interrogées. D'autres sujets concourent au soutien de leurs carrières et activités, comme les organisations de la société civile, y compris les mouvements religieux, dans une mesure significative (30%). Il est intéressant de noter que l'Etat se place en dernière position, cité comme source d'aide par seulement 10% des femmes interrogées, devancé par les partenaires internationaux (25%).

Graphique n° 32 – Institutions qui ont donné du soutien aux femmes dans leur carrière politique



Enfin il a été demandé aux femmes interrogées si, à leur avis, les partis politiques bénéficient de l'appui des organisations féminines de la société civile, notamment dans une finalité de promotion du genre. L'échantillon se divise sur cette question : 49% des femmes estiment qu'il n'y a aucun type de soutien. Pour 51%, cet appui existe et assume de multiples formes, visibles dans le graphique n° 33 : sensibilisation des citoyen(ne)s (43%), et formation des femmes membres des partis politiques (28%) afin de combler leur désavantage et de les rendre plus performantes. La contribution des organisations féminines est jugée significative par un bon nombre de personnes même sur le plan plus strictement électoral, qu'il s'agisse de mobiliser des voix pour les partis (18%) ou de les appuyer par des initiatives diverses pendant le déroulement de la campagne électorale (10%).

Graphique n° 33 – Type d'appui des organisations féminines de la société civile aux partis politiques, selon les personnes interrogées



CAS D'ÉTUDE N° 3

Le président de l'Ecidé, Martin Fayulu répond aux questions sur la situation actuelle de l'engagement de la femme congolaise en politique, les raisons qui justifient cette participation et comment faire pour l'améliorer.

Selon lui, actuellement les femmes congolaises, comme toutes les personnes sérieuses ont du mal à s'engager en politique parce qu'elles trouvent que c'est un monde d'aventuriers.

Par ailleurs, il constate que la situation d'engagement des femmes en politique est en évolution relative. Cela peut se justifier entre autre, par la multiplicité des mouvements politiques des femmes. Les éléments qui favorisent cette évolution sont par exemple, la reconnaissance de la parité à l'article 14 de la constitution, la prise de conscience de la femme à travers la célébration de la journée du 8 mars. La stagnation est due principalement à l'aventurisme qui caractérise le milieu politique congolais.

« Le principal obstacle à la participation des femmes en politique, c'est la situation économique et sociale du pays qui empêche le financement des actions politiques des femmes », souligne-t-il.

Selon son expérience, il n'existe plus des pratiques traditionnelles ou religieuses qui entravent la participation de la femme politique. De nos jours, ces pratiques ont été remplacées par des pratiques de société qui entravent la participation de la femme en politique. Il illustre cette thèse par l'exemple des hommes qui empêchent les femmes d'accéder aux postes de responsabilités comme eux, d'autres qui découragent les femmes à suivre une carrière politique à cause du harcèlement sexuel. Certains maris interdisent à leurs femmes de faire la politique de peur que les leaders des partis politiques n'abusent d'elles.

« Pour améliorer la participation des femmes en politique, il faut instaurer le genre dans le cours de civisme, de l'éducation à la citoyenneté, de la maternelle à l'université », propose-t-il.

Dans son parti, il a déjà organisé beaucoup de formations en ce sens.

Martin Fayulu est Président et c'est une femme, Mme Marie-Jeanne Luhaka qui est vice-présidente. D'autres femmes sont au bureau politique.

Ces derniers temps, les politiciennes congolaises ont pris deux initiatives majeures qui ont conduit aux résultats concrets : l'introduction de la notion de parité dans la constitution, le travail abattu sur le nouveau Code de la famille par Mme Eve Bazäïba, la secrétaire générale du MLC.

La présence et le rôle féminin dans la direction des entités territoriales traditionnelles s'exprime par le rôle de Reine dans une tribu, comme sa grand-mère par exemple, et cela dépendait de la structuration du pouvoir d'une tribu à une autre.

L'influence des femmes responsables des partis politiques pour faire changer les choses en RDC dépend d'elles, comme Mme Bazaïba qui a de l'énergie et de l'intelligence du jugement.

En dehors de la constitution qui parle de la parité, il n'existe pas une politique pour alléger le fardeau des femmes en vue de faciliter leur participation politique.

Il est favorable aux mesures d'action positive comme le quota, fait-il remarquer. En effet, en 2011, son parti a respecté le taux de 30% sur les listes.

Il soutient ce type de mesures à l'intérieur de son parti. Martin Fayulu aimerait que la prochaine fois, le taux des femmes sur les listes électorales de l'Écidé soit de 40 ou 60%.

Pour sa part, son parti a déjà offert un appui technique et financier aux femmes pour promouvoir leur carrière politique, en les aidant à concevoir leur campagne électorale. L'Écidé a une section féminine, «Action des femmes». Elle s'occupe spécifiquement de la promotion des femmes.

Si une femme se retire d'une liste, le poste vacant est comblé par le bureau national qui se réunit pour constater la vacance du poste et fait en sorte qu'une autre femme l'occupe.

Le parti a une stratégie pour attirer les votes des femmes. Elle consiste en l'organisation d'activités en faveur des femmes.

Faute de ressources nécessaires, en 2011 le parti s'est concentré sur la production des supports de campagne générale du parti pour promouvoir les femmes, et ses membres en profitent.

Pour monter leurs stratégies vis-à-vis de leurs électors, les politiciennes de l'Écidé sont formées sur base du manuel de Susan GOOBER «Ma première élection» et le parti leur donne aussi les stratégies de campagne comme le «small group».

Le parti bénéficie de l'appui des organisations féminines de la société civile qui se déclinent souvent en formation, réunion, engagement, soutien aux initiatives des femmes. L'Écidé a une stratégie de gestion d'accès de ses membres aux médias ouverte aux femmes. Il encourage les femmes à participer à des émissions et il en sponsorise quelques-unes.

Les femmes sont formées au même titre que les hommes pour que le parti atteigne l'objectif d'avoir un maximum de représentants au sein des différentes institutions.

2. SOUTIEN DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS AUX FEMMES POLITIQUES

Le contexte actuel de la démocratie a, d'une manière indiscutable, favorisé l'émergence d'organisations de la société civile légalement reconnues et poursuivant des objectifs spécifiques. Les femmes ont pris conscience de la nécessité de contribuer au développement de leur pays en tant que membres de la société civile et ont adhéré en grand nombre à ces organisations.

Les groupes de discussion organisés dans les 12 villes congolaises ont permis de porter un regard sur les mouvements associatifs congolais des différentes provinces, particulièrement les organisations de promotion des droits des femmes, en se focalisant sur les points de jonction entre les activités de ces dernières et celles des femmes évoluant dans les partis et dans les institutions politiques, c'est-à-dire ces domaines où leurs objectifs et leurs initiatives se croisent. Ceci afin d'aller à la découverte des synergies déjà expérimentées et des synergies possibles entre les mouvements associatifs et les femmes politiques.

Les groupes
*de discussion organisés
dans les 12 villes
congolaises ont permis de
porter un regard sur les
mouvements associatifs
congolais des différentes
provinces,...*

Les avantages d'une collaboration entre les deux réalités est évidente. Les femmes politiques trouvent un milieu plus favorable là où des organisations sont déjà mobilisées sur les objectifs de promotion des droits des femmes, et elles peuvent bénéficier de leur appui en termes d'expertise, de ressources matérielles, de conseil. Ces organisations, de leur côté, peuvent trouver dans les femmes politiques des alliées indispensables pour faire avancer leur discours et leurs revendications, et pour assurer que les exigences et les droits des femmes ne soient pas oubliés dans les hautes sphères du pouvoir. La perspective de genre pourrait creuser son chemin plus facilement, grâce à cet effort combiné et à cette double caisse de résonance, et faire évoluer la société et les mentalités vers une vision des rapports de genre plus inclusive et égalitaire.

En effet, ces deux réalités, la profession politique et l'activisme social féminins, représentent des déclinaisons différentes d'une même exigence, qui est la participation active et égalitaire au processus démocratique et au développement du Pays, et la proximité des deux sphères est évidente lorsqu'on voit la perméabilité de leurs frontières : les femmes politiques sont souvent issues des milieux associatifs, et souvent elles maintiennent ce lien pendant ou après leur expérience politique. Par ailleurs, les informations issues des groupes de discussion semblent démontrer que la vitalité du milieu associatif dans une région va de pair avec une plus grande disponibilité et intérêt des femmes à s'engager dans l'aventure politique.

Tous les participants aux focus group ne sont pas unanimes sur la solidité de la relation entre les femmes politiques et les organisations de la société civile, notamment les associations des droits des femmes. Certains parmi eux estiment que ces associations ne font pas beaucoup pour les femmes politiques, notamment à cause du manque de moyens, ou de l'absence de cet objectif spécifique dans leur mission. D'autres se déclarent déçus des femmes politiques qui, une fois atteint l'objectif d'accéder au pouvoir, s'éloignent de la base qui les a soutenues.



Toutefois la plupart des participants reconnaissent que la progression et l'amélioration de la participation politique féminine demande un effort et un soutien de la part de la société civile. Parmi les recommandations formulées, et les pistes de solution suggérées, la société civile n'est jamais absente. Tout au contraire, elle est placée en première ligne.

Sur un autre plan, celui des stratégies politiques des femmes pour obtenir le soutien des associations, selon de nombreux débats il faut que les candidates potentielles prennent conscience de l'enjeu, descendent sur le terrain pour marquer leur présence, développent leurs capacités d'actions solidaires, leur implication dans l'ensemble des opérations qui peuvent avoir lieu pour qu'il y ait une parole publique et collective des femmes. Elles doivent également entrer dans les associations pour s'instruire, mais avec le sentiment d'y pouvoir accomplir une mission sociale et d'obtenir des réalisations pratiques.

En somme, selon les participants aux focus group les candidates potentielles doivent s'impliquer dans la vie associative pour avoir un cadre d'expérimentation. Leur apport doit être significatif. Elles doivent être visibles et initier beaucoup d'activités de sensibilisation et de formation, de plaidoyer et de lobbying.

A. Formes de soutien des mouvements associatifs aux femmes politiques

Grâce à la composition variée des groupes de discussion, le débat ne s'est pas limitée à l'apport que les femmes politiques reçoivent par les associations féminines mais également aux formes de soutien provenant d'autres acteurs importants de la société civile : autres associations (de jeunes, de médias, etc.), églises, communautés locales.

Les participants ont soutenu que, lors des dernières élections en RDC, les associations des jeunes et des femmes ont été actives dans l'accompagnement des femmes candidates. De même, les associations communautaires et religieuses ont offert aux candidates leur soutien. Les résultats obtenus en 2006 et en 2011 ont été certes faibles, mais ils ont permis d'améliorer le cycle électoral de 2016. Le tableau n° 25 illustre les différentes formes de soutien rapportées par les différents groupes de discussion.

Tableau n° 25 : Différentes formes de soutien offertes aux femmes politiques identifiées dans les villes de la République Démocratique du Congo

Forme de soutien aux femmes politiques par les associations / communautés / églises	Les participants au Focus Group de cette ville ont-ils identifié cette forme de soutien aux femmes politiques ?												Cotation globale (%)
	1. Kinshasa	2. Kananga	3. Bandundu Ville	4. Kisangani	5. Mbuji-Mayi	6. Kindu	7. Bukavu	8. Kikwit	9. Matadi	10. Goma	11. Lubumbashi	12. Mbandaka	
Accompagnement à la campagne électorale	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		83,3
Présentation de la candidate à la communauté avec une consigne de vote en sa faveur										✓			8,3
Formation et conseil	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	91,7
Soutien financier sélectif	✓		✓	✓				✓		✓			41,7
Autres formes de soutien					✓		✓	✓	✓	✓			41,7

Source : notre enquête

1. Accompagnement à la campagne électorale

Lors des élections générales de 2006, plusieurs associations des jeunes et des femmes de la RDC ont organisé des initiatives pour accompagner les candidates et les électrices. Ci-dessous quelques cas rapportés par les participants aux focus groups.

- Au Nord Kivu l'action de ces organisations allait dans deux sens : d'abord encourager les femmes à s'engager massivement au processus en tant qu'électrices pour jouir de leur droit de citoyennes de ce pays. Elles ont donc encouragé l'électorat actif des femmes. En second lieu, elles ont donné des conseils aux femmes qui ont exprimé l'intention de postuler comme candidates. Par exemple, les associations PAGE et FDC ont formé des femmes sur la stratégie électorale et sur comment battre campagne. Elles ont aussi essayé de créer un consensus auprès des candidates. Malheureusement, cette initiative a été mal perçue par la majorité des femmes qui se sont posées la question de savoir sur quelle base une association des femmes pourrait écarter une femme de la liste si son parti politique l'a déjà officiellement inscrite sur la liste des candidats.

- Au Sud Kivu, le caucus des femmes et d'autres associations féminines (CAFCO, Observatoire de la parité, etc.) ont accompagné des femmes candidates aux élections de 2006 et celles avortées de 2016. Le caucus a sensibilisé les femmes en leurs montrant l'importance d'adhérer au processus électoral en tant qu'électrices et candidates. Il avait entre autres missions d'encourager les femmes à voter pour les autres femmes qu'elles ont accompagnées à postuler.
- Dans la province de la Tshopo les associations des femmes appuient les femmes candidates et les accompagnent. De 2006 à ce jour le Collectif des Femmes de la province orientale a donné sa contribution dans la reproduction des affiches, et aussi dans l'achat des cartes de crédit pour les femmes candidates.
- Dans la ville-province de Kinshasa, grâce à des associations féminines et à l'appui de l'Onu-Femmes, des femmes ont été appuyées à la députation nationale en 2011 avec l'organisation de campagnes de masse et de formations. C'était un cas exceptionnel pour soutenir les femmes engagées qui ont présenté des difficultés. Ce type d'intervention n'est pas facile à réaliser à cause des faibles ressources.
- Dans la province du Kwilu certaines associations organisent des séminaires pour assister les femmes dans la préparation de la campagne électorale, et les médias offrent aussi un appui technique. Une femme politique qui a bénéficié du soutien des associations a été élue députée provinciale en 2006 et a fini par être nommée Ministre provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage. D'autres candidates citées en exemple ont bénéficié du soutien moral et matériel, malgré qu'elles n'aient pas été élues, en 2011.
- Au Kasai Oriental les associations soutiennent les femmes politiques par des formations et sensibilisations en matière électorale. L'UCOFEM avait organisé en 2015 une journée d'échange sur le vote des femmes, une sensibilisation sur le marketing politique à l'attention des femmes potentielles candidates aux élections et un plaidoyer auprès des partis politiques pour le maintien des femmes sur les listes des candidats.

Grâce à
des associations
féminines et à l'appui
de l'Onu-Femmes, des
femmes ont été appuyées
à la députation nationale
en 2011 avec l'organisation
de campagnes de masse
et de formations...

2. La présentation de la candidate à la communauté avec une consigne de vote en sa faveur

Au Nord Kivu, lors de l'élection de 2006, les associations communautaires et religieuses présentaient officiellement les candidates qu'elles adoptaient. Elles donnaient donc des consignes de votes au profit de ces candidates.

À l'église Kimbanguiste, par exemple, la candidate était présentée aux fidèles et prenait la parole pour convaincre l'électorat.

La mutualité des Nande mettait en place au sein de la communauté un quartier général pour battre campagne pour la candidate adoptée par le directoire de l'association. Une association des jeunes de Rutshuru a accompagné une femme qui avait exprimé ses ambitions de se lancer en politique, mais qui reconnaissait avoir certaines difficultés à parler aux hommes pour les convaincre.

3. Formations et conseil

Les associations soutiennent largement les femmes, non seulement les candidates et non seulement en campagne électorale, en termes d'orientation, de conseils, de cadre d'échanges, de sensibilisation de la communauté. La formation joue un rôle très important pour permettre aux femmes de mieux assumer leur rôle politique. Une formation en communication destinée aux femmes qui s'engagent en politique est considérée comme étant indispensable. De même, l'accès aux médias pour sensibiliser le grand public est très utile pour les femmes politiques, car elles doivent se positionner par rapport aux médias pour accroître leur visibilité et faire passer leur message.

- Au Kasai Oriental le Réseau des femmes pour la promotion du leadership féminin (REFELCO) a formé les femmes et les jeunes filles à l'autonomisation et à la participation politique. Par ailleurs les femmes sont actives dans une multiplicité d'associations, et cet activisme se manifeste par différentes initiatives : les sensibilisations, les formations, le dialogue social, les journées d'échanges. Ces associations sont allées plus loin en mettant en place des mutuelles de solidarité par l'encadrement des jeunes filles, par des plaidoyers à l'exemple de celui réalisé par la coalition CAFCO pour la nomination des femmes aux postes de prise de décision dans la police et dans l'armée.

Les associations

organisent des formations en éducation civique et électorale et, en collaboration avec les médias locaux, offrent des moyens pour soutenir les femmes politiques...

- Dans le Kongo Central les organisations de la société civile prêtent main forte aux partis avec différents programmes de sensibilisation des citoyens et citoyennes. Mais aussi certaines femmes potentielles candidates bénéficient de l'encadrement individuel des organisations de la société civile notamment avec le renforcement des capacités. En ce qui concerne les médias, des émissions sont produites localement avec différentes thématiques qui traitent les questions liées à la participation politique des femmes. Les médias travaillent en étroite collaboration avec certaines ONG dans le cadre de la promotion de la femme et sa participation à la gestion de la chose publique. Les organisations féminines s'attèlent au renforcement des capacités des femmes en matière des droits humains, d'éducation civique et électorale, etc.
- Dans la province du Kwilu les associations organisent des formations en éducation civique et électorale et, en collaboration avec les médias locaux, offrent des moyens pour soutenir les femmes politiques. Ces derniers réservent aux femmes politiques des occasions dans la grille des programmes pour présenter leur point de vue ou encore pour sensibiliser leur base électorale.
- Dans les provinces de Kinshasa, Haut Katanga, Kasai central et Tshopo les organisations de la société civile organisent plusieurs activités de sensibilisation, information et formation sur des matières politiques et électorales et sur les techniques de communication.
- Dans la province de l'Équateur, selon les participants au focus group, quelques femmes seulement ont pu bénéficier des formations de renforcement des capacités sur des matières diverses de politiques et élections grâce à l'appui de quelques associations.

- Au Maniema, où les organisations féminines ne sont pas actives sur le plan politique et électoral, l'UCOFEM envisagerait un projet d'appui pour la collecte de données afin de documenter la situation générale de Protection que traverse la femme du Maniema, ainsi que l'organisation de séances d'échange d'expériences entre les femmes qui ont eu accès dans les partis politiques avant 2006 et après 2011, pour constituer un document stratégique ou guide d'orientation destiné aux femmes qui souhaitent entrer en politique.

4. Soutien financier sélectif

Compte tenu des faibles moyens financiers à disposition des associations, le soutien financier n'est pas une forme d'appui très récurrente. Toutefois les participants aux focus group ont évoqué quelques cas.

- Dans la province de la Tshopo des associations des femmes ont donné des contributions pour l'achat des cartes de crédit pour les femmes candidates en 2006 et des petits soutiens financiers aux femmes candidates en 2011.
- Au Nord Kivu lors des élections générales de 2006, devant les difficultés financières des femmes candidates, les associations PAGE et FDC ont envisagé un soutien financier, qui toutefois a trouvé des contraintes dans les règles des organismes de financement, qui ne permettent pas le transfert de leurs fonds aux candidates. Ces associations envisagent d'organiser des cotisations des femmes qui permettraient d'appuyer financièrement les candidates à présenter.

5. Autres formes de soutien

- Dans la province du Kivu la commission diocésaine Justice et Paix a fait voyager une femme politique en Afrique du Sud pour faire une pression populaire et pour le lobbying. Cette femme politique est aujourd'hui bourgmestre d'une commune de la ville de Kikwit.
- En ce qui concerne les médias, des émissions sont produites localement à Kikwit avec différentes thématiques qui traitent les questions liées à la participation politique des femmes. Ces médias travaillent en étroite collaboration avec certaines ONG dans le cadre de la promotion de la femme et de sa participation à la gestion de la chose publique.
- Dans le Sud Kivu, au sein de la communauté Bashu - Bahavu, l'association Ngoro Ya Bakuluku a encouragé les femmes en leur octroyant des prix d'excellence dans différents domaines. L'association a aussi édité un répertoire des femmes de valeurs du Sud Kivu pour offrir des modèles positifs de femmes à la génération montante.

À Kisangani (Tshopo) l'UCOFEM est à la recherche de fonds pour ouvrir une radio, télévision et un site web qui aura la ligne éditoriale focalisée sur la question des femmes.

B. Règles et mécanismes internes pour le soutien aux femmes politiques

Dans toutes les structures sociétales, les rapports entre les hommes sont régis par des règles de manière à assurer le bon fonctionnement de la société. Ces règles gèrent notamment l'accès des humains aux ressources dont dispose la société. Les associations ou les partis politiques devraient se doter des règles pour offrir des soutiens aux femmes suivant leurs moyens disponibles.

Selon les informations collectées lors des focus group, les mouvements associatifs pour soutenir les femmes politiques se réfèrent essentiellement à des règles non écrites. Ces règles prônent la bonne réputation, la moralité et l'implication des candidates dans la résolution des problèmes majeurs de la société.

Rarement d'autres critères d'ordre « politique » ont été évoqués. En fin de comptes, soutenir une candidate signifie aussi soutenir un certain parti politique, donc entrer directement, en quelque sorte, dans la compétition électorale. Ce qui pourrait poser un certain nombre d'interrogations, par exemple sur la compatibilité ou incompatibilité des candidates et de leurs plateformes électorales avec les orientations politiques ou sociales des associations, ou sur l'opportunité de garder une position de neutralité de l'association, par exemple en accordant le soutien aux candidates de différentes appartenances politiques, et ainsi de suite. Sur cette problématique, les participants n'ont pas apporté beaucoup de détails.

1. Au sein des associations

Plusieurs associations des jeunes et des femmes conditionnent leur soutien aux femmes à certains critères non écrits formellement. Elles cherchent à s'assurer de la réputation et de la moralité des femmes à soutenir. L'adhésion à l'association n'est pas une condition suffisante pour accorder un soutien. Par contre, ce qui est primordial c'est ce que la femme politique, notamment la candidate fait dans la société ou au sein de l'association.

Au Nord Kivu, l'association des jeunes de Rutsuru met la femme qui sollicite leur soutien en épreuves en lui demandant de réunir dans son électoral un nombre déterminé de gens dans une foule où elle doit prendre la parole.

Devant un manque de connaissance technique sur certains sujets précis et un manque de confiance en soi, les associations cherchent à présenter l'image réelle de la personne en suscitant de l'intérêt au sein de la population, pour surmonter les préjugés à son égard.

Dans la province de l'Equateur l'appui des associations, tout comme des partis, aux femmes se base sur certains préalables. Par exemple, participer régulièrement aux réunions et aux autres activités, être en règle avec les cotisations et aussi remplir correctement les tâches confiées, et se montrer disponible lorsque le besoin se fait sentir.

Selon des membres d'associations participants aux focus group, le mode de désignation de certaines femmes candidates limite parfois la disponibilité des associations à les appuyer. En effet, des femmes sans ambition politique ou sans les compétences requises, désignées pour compléter les listes électorales ou pour d'autres motifs, contraignent les associations et les dissuadent de les accompagner ou de donner des consignes de vote en leur faveur. De même, le manque de consensus entre les femmes fait que certaines associations hésitent de clairement afficher leur soutien à certaines candidates, de peur d'être taxées de clientélisme ou de favoritisme.

2. Au sein des mouvements religieux et communautaires

Les femmes sont en grand nombre au sein des mouvements religieux. Elles sont aussi très actives. Selon les informations issues des focus group, dans ces milieux c'est la femme qui fait tout, se mobilise et cotise pour la réussite des manifestations, et consent beaucoup des sacrifices. Parfois ce sacrifice va jusqu'à dépouiller sa propre famille.

Généralement très peu des femmes qui évoluent dans ces mouvements religieux basculent en politique et arrivent à assumer des responsabilités dans les institutions. Celles de ces femmes qui s'engagent en politique par la suite, manquent d'encadrement et des ressources financières. C'est le cas des femmes issues de ces mouvements qui se sont présentées aux élections législatives de 2006 et 2011 en tant qu'indépendantes et n'ont pas pu gagner les élections.

Les associations religieuses et communautaires conditionnent leur soutien aux femmes à certaines conditions non écrites formellement. La simple adhésion à leurs structures n'est pas une condition suffisante. Par exemple, l'église Kimbanguiste n'accorde presque aucun poids à ce critère.

Ces mouvements veillent à ce que la candidate ait une bonne réputation marquée par son niveau de moralité et de libéralités dans la société. Une femme qui participe activement dans la résolution des problèmes au sein de la société est facile à soutenir.

Au Nord Kivu, la communauté Nande soumet les candidates au sondage des membres de la communauté. La candidate qui affiche un taux de popularité élevé dans le sondage sera officiellement présentée par l'association avec une consigne de la voter (voir Cas d'étude n° 4).

C. Moyens pour soutenir les femmes politiques

L'argent est essentiel pour mener une campagne électorale. Cependant, les mouvements associatifs mettent rarement à la disposition des candidates les moyens financiers, vu leurs propres contraintes en la matière. Devant la faiblesse de leurs ressources financières, les mouvements associatifs disposent d'autres instruments pour soutenir les femmes désireuses de s'engager en politique. L'un des moyens est l'expérience accumulée au fil des années, qu'ils partagent dans le cadre des formations, d'accompagnement et des counselings. Il s'agit aussi des infrastructures sociales ou physiques de l'association.

1. Au niveau des associations

Les mouvements associatifs ont des ressources financières internes très limitées. Car souvent les cotisations des membres de l'association sont insignifiantes. Ainsi, la plupart de ces associations reçoivent des financements des partenaires. Mais les règles de gestion de ces fonds sont strictes et ne permettent pas souvent de soutenir financièrement les femmes en politique.

Les mouvements
*associatifs ont des
ressources financières
internes très limitées.
Car souvent les
cotisations des membres
de l'association sont
insignifiantes...*



Les mouvements associatifs disposent généralement d'une grande expérience en termes de connaissances accumulées sur la fonction politique des femmes, des personnes ressources pouvant apporter quelque chose aux femmes et des sources d'informations utiles pour les femmes politiques. Cette grande expérience est souvent partagée lors des formations, ateliers ou autres formes de fora pour les femmes. Les associations disposent aussi des expériences des autres milieux auxquels ils accèdent par les voyages d'études ou par des invitations de personnalités étrangères ayant une expérience avérée.

2. Au niveau des mouvements religieux et communautaires

Certains mouvements religieux ou communautaires mettent à la disposition des femmes politiques des moyens, même si ce n'est pas en termes des ressources financières. Ces moyens consistent à appuyer la formation de ces femmes à travers des colloques, des ateliers sur différents thématiques. Ce qui permet aux femmes qui ont des ambitions politiques d'améliorer les connaissances sur le plan politique et sur d'autres plans. Ainsi ces femmes, même lorsqu'elles se retrouvent en face de leurs collègues de sexe masculin, ne souffrent d'aucune insuffisance en formation et information.

Ces mouvements partagent aussi les expériences et les réseaux cultivés grâce aux voyages d'études dans d'autres pays de la région ou ailleurs dans le monde.

Nord-Kivu : Le "Kyaghanda" contourne la coutume nande pour la promotion du genre

Felly Kavira Kananga est l'unique femme qui siège à l'assemblée provinciale du Nord Kivu composée de quarante-deux membres. Elle a été élue lors des législatives de 2006. Candidate présentée par sa communauté à travers le «Kyaghanda», elle continue de bénéficier à ce jour de l'appui de sa communauté d'origine.

Pourtant, selon la tradition nande, la femme n'a pas droit à la parole, ni de se retrouver aux lieux où se prennent les grandes décisions concernant la tribu. Cette même coutume patriarcale ne permet pas à la femme d'hériter. Le président de la communauté nande de Goma estime que : « Comme la femme ne peut pas avoir le pouvoir coutumier, nous estimons qu'il est temps de promouvoir non seulement l'homme mais aussi la femme surtout que la société actuelle est égalitaire. La femme a donc un grand rôle à jouer dans la marche du pays ».

Au sein de la communauté nande, de nouvelles pratiques ont été adoptées et consistent à choisir une femme à soutenir sur les listes électorales. La communauté s'organise pour battre campagne en faveur de la femme plébiscitée, reconnue comme représentante de la communauté. L'appartenance politique de la candidate n'est pas prise en considération. C'est ainsi que le Kyaghanda a déjà choisi sa candidate à soutenir aux prochaines élections. « Ce choix opéré en prévision des élections de 2016 est encore valable. La candidate n'attend que le début de la campagne pour voir se manifester la solidarité de la communauté », se réjouit le président Téléosphore Karonde. Et cette pratique date déjà de la deuxième République.

"Kyaghanda" est le Barza de la communauté nande, qui est un regroupement des peuples de la tribu nande évoluant en dehors de leur terroir. Il constitue un cadre de concertation permettant aux Nande de discuter sur différents problèmes et sujets pour l'épanouissement de leur communauté. Selon son président, cette structure a pris naissance depuis l'époque coloniale et s'est étendue au monde entier.

Florence Kavira

CHAPITRE VI

FEMMES

POLITIQUES FACE

AUX MEDIAS

1. ACCES DES FEMMES POLITIQUES AUX MEDIAS

Le développement du secteur des médias est, depuis 1990, exponentiel en RDC. La libéralisation intervenue au même moment que l'avènement de la démocratisation, évolue presque au même rythme que cette dernière. À ce jour, la RDC dispose de plus de 400 radios, en majorité communautaires et associatives, une centaine de chaînes de télévision et plus de 600 titres de presse déclarés, même si la plupart paraissent irrégulièrement⁶¹. La presse en ligne y retrouve petit à petit une place. Malgré cette floraison, toutes les catégories de la société n'y accèdent pas équitablement.

L'accès aux médias est considéré, à juste titre, comme un facteur crucial pour l'avancement de la participation politique des femmes : non seulement il peut faciliter les candidates, en leur permettant d'entrer en contact avec l'électorat et de présenter leurs propositions, mais plus en général il peut renforcer la participation féminine au débat public et améliorer le climat d'opinion vis-à-vis des femmes engagées dans l'arène politique. En campagne électorale un accès équitable des femmes aux médias est consi-

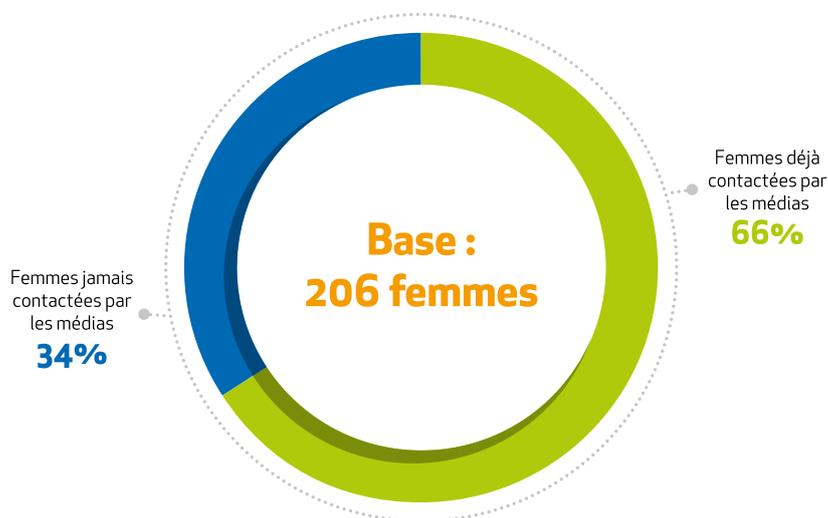
⁶¹ Le paysage médiatique congolais, Etats des lieux, enjeux et défis, Marie Soleil Frère, octobre 2008



déré comme une condition essentielle pour un scrutin réellement démocratique et inclusif⁶². Pour ces raisons, la relation entre des femmes politiques et les médias a été explorée lors de l'enquête.

Il a été demandé aux femmes qui sont actuellement (ou qui ont été dans le passé) engagées en politique si elles ont été contactées au moins une fois par les médias au cours de leur expérience politique. 66% de ces femmes a répondu par l'affirmative. Une minorité numérique mais significative de femmes a donc été négligée par tous médias (34%).

Graphique n° 34 - L'intérêt des médias pour les femmes engagées en politique

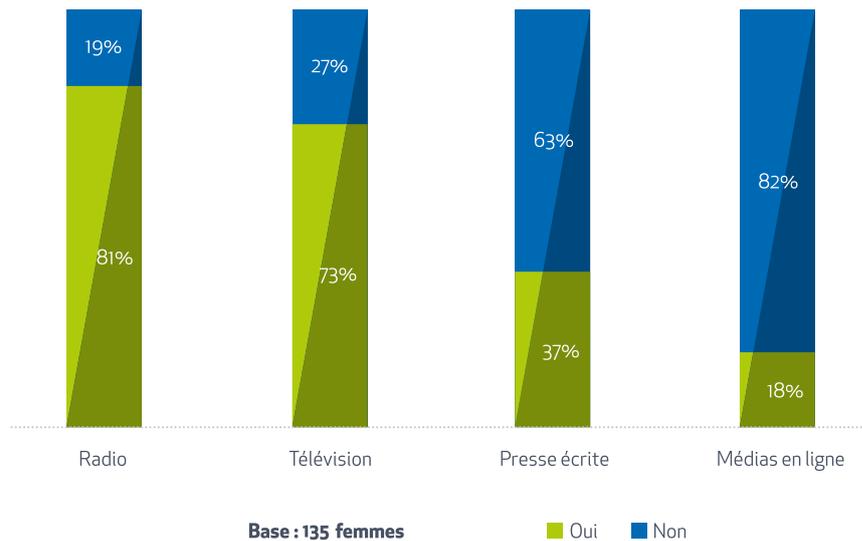


⁶² Les missions d'observation électorale, aussi bien internationales (de l'Union Européenne, de l'OSCE-ODHIR, de l'Union Africaine et d'autres organisations) que nationales (menées généralement par des associations de la société civile) incluent généralement la perspective de genre même dans l'observation des médias. Dans de nombreux Pays, les lois et décisions qui réglementent le comportement des médias en période électorale imposent aux médias qui couvrent la campagne le respect de l'équilibre de genre parmi les candidats.

Les 135 femmes qui ont répondu positivement à la question ont été invitées à fournir des précisions sur les médias qui les ont contactées, et sur les circonstances de la prise de contact. Elles avaient la possibilité de choisir plusieurs options de réponse.

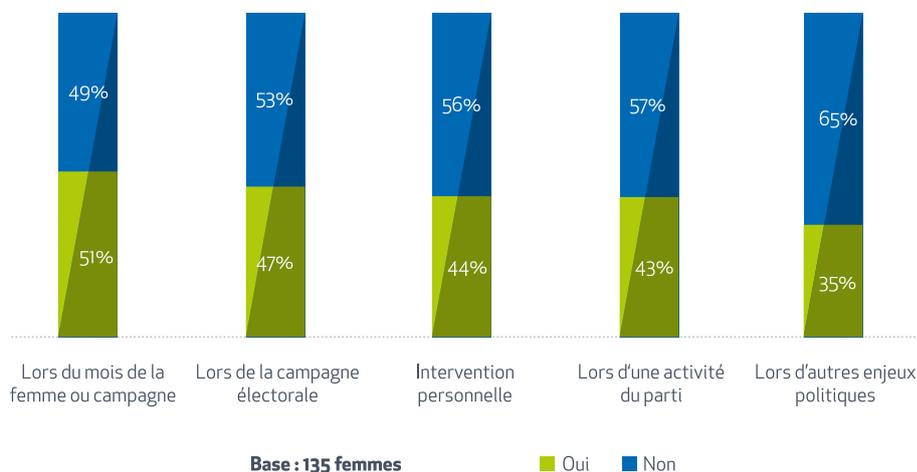
Compte tenu de l'importance des radios dans le paysage médiatique congolais, il n'est pas surprenant de voir, dans le graphique n° 35, que 81% des femmes ont été invitées dans des émissions radiophoniques pendant leur carrière. En général ce sont les médias traditionnels audiovisuels qui offrent des opportunités de visibilité aux femmes. La télévision revêt également un rôle important, selon le témoignage des interviewées (73%). Il semble plus difficile pour elles d'avoir accès à la presse écrite (37%) et, du moins pour le moment, aux médias en ligne (18%).

Graphique n° 35 - Type de médias qui ont contacté les femmes politiquement engagées



Comme il est illustré par le graphique n°36, il y a une multiplicité d'occasions où les femmes ont été interpellées par les médias, dans une mesure plus ou moins analogue. La première en ordre d'importance est le mois de la femme ou autre campagne (faisant allusion à la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites à la femme), une récurrence qui a généralement, dans le monde entier, l'effet d'augmenter l'attention pour les questions de genre, mais qui reste isolée dans le temps. Moins de la moitié des femmes interviewées a été sollicitée lors d'une campagne électorale ou d'une activité du parti. 44% des femmes ont gagné l'attention médiatique sur initiative personnelle.

Graphique n° 36 – Circonstances de la prise de contact par les médias



2. PERCEPTION DU ROLE DES MEDIAS

La IV Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue sous l'égide de l'ONU à Pékin du 4 au 15 septembre 1995, s'est terminée avec une Déclaration et un Programme d'Action qui a établi que les médias sont un domaine stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme⁶³. La Déclaration et le Programme d'Action de cette conférence a établi deux objectifs pour le domaine «Femmes et Médias» :

- Objectif stratégique J.1. «Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication»
- Objectif stratégique J.2. «Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias»

Depuis, de nombreuses études et méthodologies se sont développées pour suivre les progrès des médias dans la représentation des femmes. Ces études ont souvent assumé une étendue mondiale, permettant de comparer les médias des différents pays⁶⁴, et s'enrichissent de plus en plus de lignes directrices à l'intention des opérateurs des médias⁶⁵.

⁶³ « Les médias ont la possibilité de jouer un grand rôle dans la promotion de la femme et la lutte pour l'Égalité entre les sexes, en donnant des femmes et des hommes une image non stéréotypée, diversifiée et équilibrée, et en respectant la dignité et la valeur de la personne humaine ». BPDfA, par. 33, Source: <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

⁶⁴ Projet mondial de monitoring des médias 2015, Qui figure dans les nouvelles ? Rapport global, 2015. En 2013, l'European Institut for Gender Equality (EIGE), a décidé de vérifier la proximité des pays européens aux objectifs j1 et j2 de Pékin. Le monitoring des télévisions a été coordonné par l'Osservatorio di Pavia (<http://www.osservatorio.it/women-in-media-industries/>).

⁶⁵ FIJ, Trousse d'apprentissage pour un journalisme éthique dans le domaine du genre et des politiques au sein des médias (Vol. 1 et Vol. 2), 2012; Monia Azzalini et Manuela Malchiodi (Osservatorio di Pavia), Femme et presse écrite au Maghreb, Amélioration de la représentation des femmes dans les médias au Maghreb, Secteur de la Communication et l'information Bureau de l'UNESCO pour l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, Rabat.

En 2015, l'UNESCO a publié les « Indicateurs d'égalité des sexes dans les médias », c'est à dire des instruments pour mesurer la sensibilisation à l'égalité des genres dans les médias et leur contenu⁶⁶. La première classe d'indicateurs fait référence aux mesures visant à favoriser l'égalité des genres au sein des organisations de médias, la deuxième classe se focalise sur les contenus des médias et la représentation des genres.

L'UCOFEM a mené à plusieurs reprises des recherches sur la représentation des femmes dans les médias congolais. Selon les résultats d'une étude menée en 2016⁶⁷, les femmes en général souffrent d'une sous-représentation dans tous les médias : le taux de femmes représentées dans les nouvelles n'arrive qu'à 25,8% à la télévision, 22,9% à la radio et 14,2% dans la presse écrite. La même étude avait relevé d'autres désavantages en 2013⁶⁸ : les femmes étaient rarement protagonistes (16% à la télé, 10% à la radio, 15% dans la presse écrite), et rarement interpellées en tant que sources expertes (14% à la télé, 10% à la radio, 15% dans la presse). Plus souvent, elles étaient évoquées ou interviewées dans un rôle imprécis ou « mineur » (33% à la télé, 35% à la radio, 29% dans la presse), c'est-à-dire de personnes communes, représentantes anonymes de l'opinion populaire ou comme sources de témoignages personnels. De plus, les médias congolais présentaient de multiples cas de stéréotypes de genre.

Les femmes
en général souffrent d'une sous-représentation dans tous les médias : le taux de femmes représentées dans les nouvelles n'arrive qu'à 25,8% à la télévision, 22,9% à la radio et 14,2% dans la presse écrite...

Compte tenu de l'importance de cette thématique, une rubrique du questionnaire s'intéressait au rôle des médias et à l'apport qu'ils donnent, ou qu'ils pourraient donner, à la sensibilisation de l'opinion publique sur la problématique genre, ainsi qu'à une représentation des femmes appropriée, multidimensionnelle, exempte de stéréotypes. Le questionnaire interrogeait également les femmes sur l'image des femmes politiques restituées par les médias.

Concernant le traitement général de l'image des femmes, le graphique n° 37 fait penser à un effort déployé par les médias pour surmonter les limites d'une représentation inadéquate et stéréotypée. Seulement 20% des femmes jugent inacceptable l'image des femmes véhiculée par les médias. La plupart estiment que cette image s'améliore, tout en gardant des faiblesses (un traitement différent des deux sexes). En particulier, pour 35% de l'échantillon les médias font un travail assez professionnel, et il est intéressant de noter que cette option de réponse est choisie surtout par les femmes politiquement engagées, qui ont plus d'occasions de contacts avec la presse.

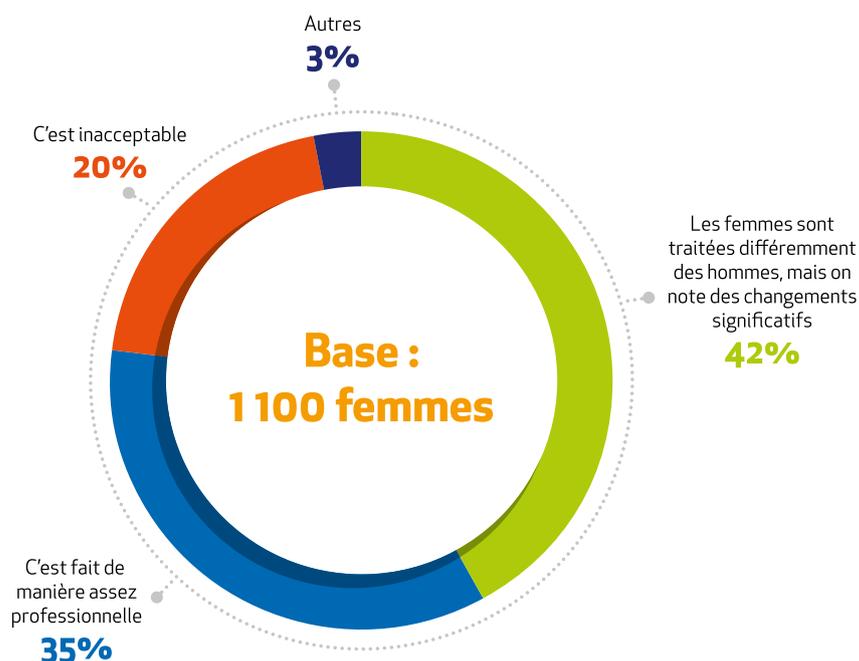
Parmi les réponses « Autres », quelqu'un revient sur cette différence parmi les médias, en soulignant que chaque chaîne a son approche, et qu'on peut passer du mépris à la négligence, jusqu'à un traitement positif des femmes.

⁶⁶ UNESCO, Indicateurs d'égalité de genre dans les médias, 2015

⁶⁷ Monitoring sur le genre dans les médias congolais, Rapport 2016, UCOFEM.

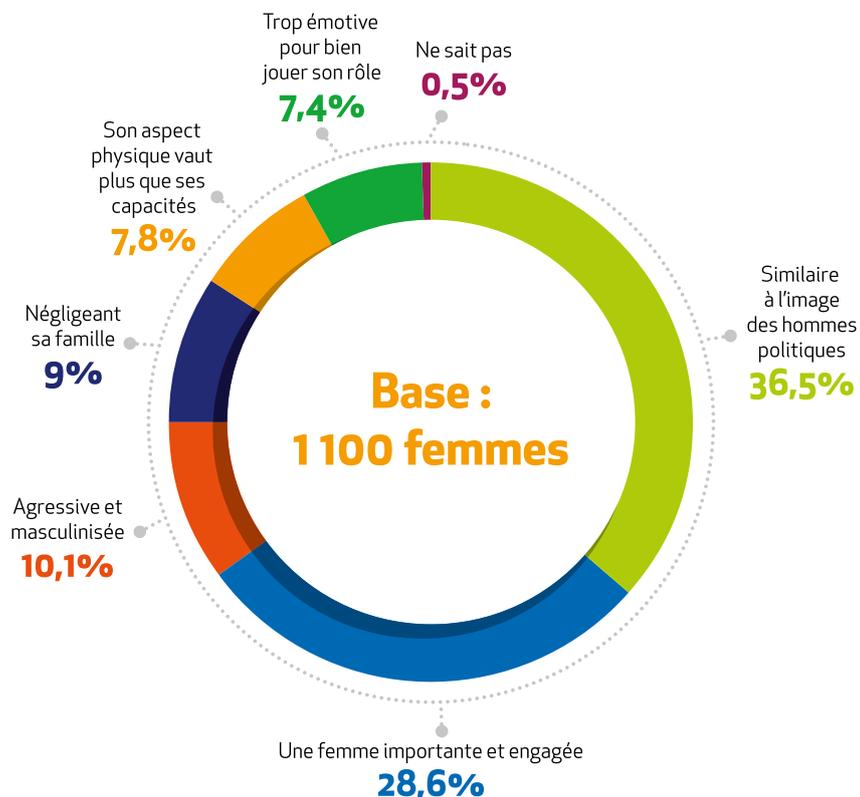
⁶⁸ L'image de la femme dans les médias en RDC. Rapport de monitoring 2013, UCOFEM et OdP. L'étude de 2013 s'accompagnait d'un outil pratique à l'intention des journalistes : UCOFEM-Osservatorio di Pavia, Guide à l'intention des journalistes pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en RDC, Novembre 2013.

Graphique n° 37 – Evaluation de la représentation des femmes sur les médias publics et privés



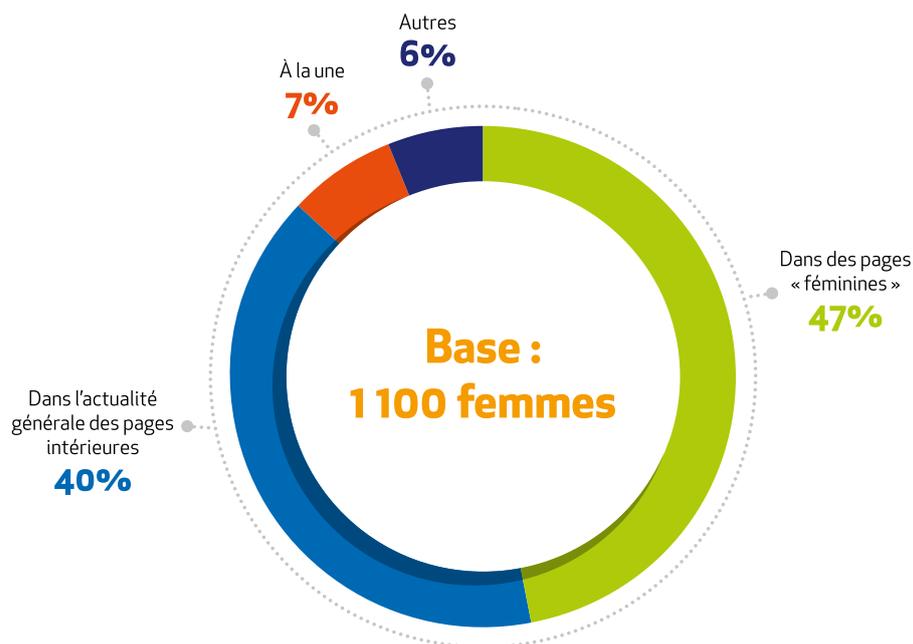
Même le graphique n°38 présente une évaluation des médias qui est positive dans la plupart des cas. Il était question, cette fois, d'évaluer l'image de la femme politique, telle que restituée par les médias. Pour 36,5% des personnes interrogées, aux femmes politiques est réservé le même traitement qu'aux hommes. 28,6% renchérissent en disant qu'il s'agit d'une image positive de personnalité importante et engagée. Toutefois il reste environ un tiers des interviewées qui détecte dans les médias des représentations stéréotypées des femmes engagées en politique, montrées comme agressives et masculinisées (10%), négligeant leur famille (9%), objet d'intérêt plus pour leur aspect physique que pour leurs capacités et mérites (7,8%), ou présentées comme inadéquates à leur rôle en raison de leur émotivité excessive (7,4%).

Graphique n° 38 – L'image de la femme politique restituée par les médias



Lorsqu'on s'intéresse à la presse écrite, et en particulier au degré d'attention et de priorité qu'elle réserve aux préoccupations des femmes (graphique n° 39), la perception change : pour la plupart des personnes interrogées les questions féminines gagnent rarement la Une, et sont plutôt reléguées dans les pages « féminines » ou dans l'actualité générale des pages intérieures. Certaines femmes qui ont choisi l'option de réponse «Autres» se plaignent davantage : « elles sont placées à la fin » ; « jamais tombée sur un article sur la femme » ; « elle n'existe pas ». L'option « Autres » inclut également un bon pourcentage de femmes (4% environ) qui ne savent pas répondre car elles ne lisent jamais les journaux.

Graphique n° 39 – Emplacement des articles sur les préoccupations des femmes dans la presse écrite, selon la perception des femmes interrogées



Il a été demandé aux personnes interrogées de citer les noms de trois femmes présentatrices des émissions politiques, et à suivre les noms de trois femmes politiques souvent invitées dans les médias audiovisuels congolais. Les tableaux suivants affichent les résultats.

Tableau n° 26 : Femmes présentatrices des émissions politiques mentionnées par les femmes interrogées

Présentatrice	Nombre de citations
Ne sait pas	724
Silvie Bongo	76
Nancy Odia	73
Paulette Kimuntu	59
Solange Kwale	52
Rachel Kitsita	37
Mamina Masengo	29
Bobette Meto	28
Gaëlle Kibungu	20

Présentatrice	Nombre de citations
Barbara Nzimbi	20
Madeleine Mwadi	14
Elysee Odia	12
Thertia Kbedi	11
Autres (moins de 10 citations)	90

Source : notre enquête

Tableau n° 27 : Femmes politiques invitées dans la presse audiovisuelle congolaise mentionnées par les femmes interrogées

Femme politique	Nombre de citations
Ne sait pas	633
Eve Bazaiba	131
Genevieve Inagosi	53
Henriette Wamu	41
Marie Ange Lukiana	41
Jolie Kenda	18
Wivine Moleka	18
Georgete Ndaya	14
Rose Bambila	14
Colette Tshomba	13
Ruth Mpoyi	13
Nzuzi Wa Mbombo	12
Autres (moins de 10 citations)	137

Source : notre enquête

Ce qu'on peut retenir des deux tableaux précédents, mis à part la notoriété des différentes journalistes politiques télévisées et des différentes politiciennes congolaises qui apparaissent sur les écrans, c'est que, dans la plupart des cas, les enquêtées n'ont pas pu fournir une réponse. En effet, 67% des femmes interviewées n'ont pas su identifier une femme conductrice d'émissions politiques, et 58% n'ont pas donné de noms de femmes politiques souvent invitées aux émissions radio télévisées. Dans les deux cas, le taux ne s'améliore pas considérablement pour les interviewées ayant déclaré que les femmes reçoivent le même traitement que les hommes dans les médias.

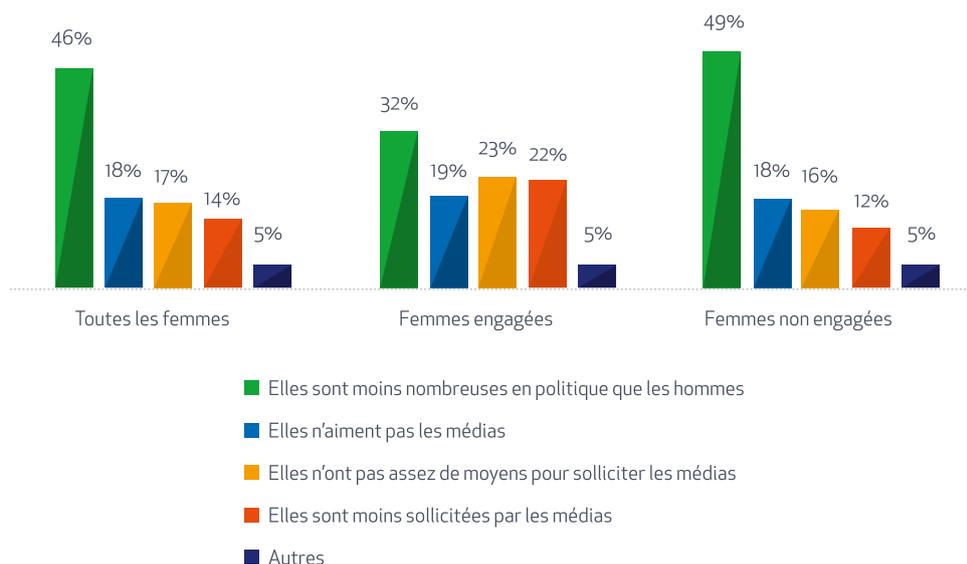
Le graphique n°40 compare l'opinion des femmes politiquement engagées et non engagées sur les raisons qui expliquent la faible visibilité des femmes politiques dans les

médias, par rapport à leurs collègues hommes. Le déséquilibre s'explique, selon 46% des interviewées, par une moindre présence des femmes dans l'arène politique. C'est en quelque sorte une réponse « justifiant » les médias, qui se limiteraient à refléter la réalité⁶⁹.

Pour 18% des femmes interviewées, il y a une réticence des femmes politiques à s'afficher dans les médias. Mais pour environ un tiers de l'échantillon il s'agit d'une forme de discrimination que les femmes politiques subissent en raison de leur manque de moyens (17%), ou en raison d'un manque d'intérêt de la part des médias, qui évidemment privilégient les hommes dans le choix des sources (14%).

Quelques suggestions intéressantes proviennent des réponses « Autres » : pour certaines les femmes n'apparaissent pas dans les médias car « ce n'est pas leur métier » et qu'elles « n'ont rien à dire », pour d'autres elles ont des craintes ou des faiblesses (« elles craignent d'être agressées », « peur d'être stéréotypée par ses autres collègues et les hommes », « elles ne savent pas s'exercer ») et pour d'autres « elles ne sont pas autorisées par leurs partis ». Quelques-unes pensent qu'il s'agit d'un choix de ces femmes, qui « ne veulent pas se mêler dans les polémiques politiques » ou « ne veulent pas s'associer au manque de courtoisie dans le langage des politiciens ».

Graphique n°40 - Raisons de la faible présence des femmes dans les médias, selon l'opinion de l'ensemble des femmes interrogées, des femmes politiquement engagées et non engagées



⁶⁹ En effet, des médias sensibles au genre ont de nombreuses possibilités pour contribuer au changement sur ce plan spécifique : par exemple, dénoncer les inégalités de genre dans la sphère politique, valoriser l'expertise et les compétences des femmes politiques, collecter leur avis sur une multiplicité de questions, introduire une perspective de genre même dans les entretiens avec les hommes politiques, et ainsi de suite. Des médias sensibles au genre ne devraient pas se contenter d'être le miroir d'une société inégale.

CHAPITRE VII

SYNTHESE DES OBSTACLES ET FREINS À LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA POLITIQUE ISSUS DES FOCUS GROUP

Les différents volets de l'étude ont mis en évidence une imbrication de facteurs qui font obstacle à la participation féminine, en s'influçant réciproquement :

- les facteurs institutionnels, qui comprennent les dispositions législatives, les règles et procédures d'éligibilité, et les systèmes des partis politiques ;
- les facteurs sociaux, qui comprennent les niveaux d'emploi, de revenu et d'éducation des femmes, et la division du travail dans la famille ;
- les facteurs culturels, qui incluent les croyances sur les rôles appropriés de genre par rapport à la politique et plus généralement à la sphère publique.



Le tableau n°28 répertorie les principaux obstacles ou freins à la participation des femmes en politique identifiés dans les différents focus group organisés dans les principales villes de la RDC.

Tableau n° 28 : Obstacles et freins à la participation politique des femmes identifiés dans les villes de la RDC

Obstacles ou freins	Les participants au Focus Group de cette ville ont-ils identifié cet obstacle ?												Cotation globale (%)
	1. Kinshasa	2. Kananga	3. Bandundu Ville	4. Kisangani	5. Mbuji-Mayi	6. Kindu	7. Bukavu	8. Kikwit	9. Matadi	10. Goma	11. Lubumbashi	12. Mbandaka	
Facteurs institutionnels													
Insuffisance du cadre légal et réglementaire en faveur des femmes					×				×	×			25
Non application des dispositions légales en faveur de la femme dans le pays	×	×			×		×	×	×	×	×		66,7
Ignorance des lois, accès limité à l'information, manque de conscience de ses propres droits	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×		83,3
Fonctionnement des partis politiques	×	×	×	×	×		×		×		×	×	75

Obstacles ou freins	Les participants au Focus Group de cette ville ont-ils identifié cet obstacle ?												Cotation globale (%)
	1. Kinshasa	2. Kananga	3. Bandundu Ville	4. Kisangani	5. Mbuji-Mayi	6. Kindu	7. Bukavu	8. Kikwit	9. Matadi	10. Goma	11. Lubumbashi	12. Mbandaka	
Facteurs sociaux													
Niveau d'instruction bas	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	91,7
Manque des ressources financières et matérielles (pauvreté)	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x	83,3
Hégémonie de l'homme par les intimidations, l'harcèlement et les violences diverses des femmes (mariage forcé)		x		x	x	x		x	x			x	58,3
Autorisation préalable de son mari, sa famille, etc. dans le cadre du mariage ou tout autre lien					x		x	x				x	33,3
Facteurs culturels													
Éducation négative influencée par les coutumes, la religion...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100
Complexe d'infériorité de la part des femmes elles-mêmes			x	x	x	x	x	x	x	x			66,7
Mauvaise perception de la femme politique, stéréotypes, préjugés	x	x			x	x	x	x	x	x		x	75

Source : Différents rapports des focus groups dans les principales villes de la RDC dans la période du 05 au 25 avril 2017

1. OBSTACLES ET FREINS INSTITUTIONNELS

Dans la perception des participants aux focus group, la faible participation des femmes à la politique dépend en partie des facteurs institutionnels.

Il s'agit des insuffisances des dispositions du cadre juridique sur les droits des femmes, en général, et sur leur accès aux positions de prise de décision du pays, en particulier.

Principalement, les femmes qui veulent s'engager à la politique sont butées à la non-application des dispositions légales en faveur de la femme dans le pays. La plupart des personnes interrogées lors des focus group sont d'avis que la RDC a un arsenal juridique très riche et de très beaux textes de lois. Mais toutes ces lois sont en majorité non appliquées. C'est le cas de la représentativité des femmes dans les institutions qui est fixée à 50% par la constitution mais non appliquée. Au niveau provincial, on a des gouvernements ou des assemblées parlementaires où les femmes sont absentes. De même, l'autorisation maritale préalable pour s'engager en politique, qui a longtemps bloqué beaucoup de femmes, a été abrogée par le nouveau Code de famille. Mais dans la pratique, les maris continuent à exercer une pression sur leurs femmes en leur interdisant ou limitant l'engagement politique.

L'absence des textes d'application a toujours rendu difficile l'implémentation des principes contenus dans les lois. En matière des droits de la femme en RDC, la plupart des engagements internationaux souscrits se limite au niveau des lois sans une définition pratique ou opérationnelle de son application au niveau inférieur du cadre juridique. Par exemple, la loi sur la mise en œuvre de la parité et les droits des femmes n'est pas réellement contraignante envers les partis politiques lorsqu'il s'agit des élections ou des nominations dans différentes institutions politiques du pays.

Le tableau distingue les insuffisances du cadre légal (absence ou insuffisance de textes de lois qui établissent le principe de parité) des lacunes au niveau de l'application de lois existantes. La plupart des groupes de discussions ont insisté sur ce deuxième aspect. L'ignorance des femmes sur le fonctionnement des institutions politiques ou du système politique tel qu'institué dans les lois du pays limite aussi l'engagement des femmes en politique. Cet état de chose est souvent dû au manque ou à l'insuffisance de vulgarisation des lois en matière. Souvent l'action de sensibilisation sur l'engagement politique des femmes vient après que ces dernières se soient déjà engagées. Le manque de conscience de ses propres droits par les femmes est évoqué dans la presque totalité des groupes de discussion comme l'une des causes principales de la faible participation politique des femmes, tout d'abord en tant qu'électorales. À titre illustratif, il a été rapporté que dans l'ex Bandundu, une femme ne s'est pas faite enrôler, soit disant que son mari l'en avait interdite en arguant que les deuxièmes femmes⁷⁰ n'ont pas droit à l'enrôlement.

Le fonctionnement et les dynamiques internes des partis politiques présentent également de nombreux éléments qui font obstacles à la participation politique des femmes, selon les participants aux focus group (ces éléments ont été largement exposés dans le chapitre 5).

L'ignorance
*des femmes sur le
fonctionnement des
institutions politiques
ou du système politique
tel qu'institué dans les
lois du pays limite aussi
l'engagement des femmes
en politique...*

⁷⁰ Dans la société congolaise, on rencontre beaucoup de cas de polygamie alors que la loi ne l'autorise pas.

2. OBSTACLES ET FREINS SOCIAUX

La politique demande un certain niveau d'étude. Cependant, dans la majorité des provinces de la RDC, les femmes n'ont pas pu évoluer avec leurs études suite notamment au mariage précoce, à la pauvreté des parents et à l'effet des coutumes sur la destinée de la jeune fille et du jeune garçon. Un grand nombre de femmes dans les provinces n'ont pas franchi le seuil de l'université, voire même pas celui des études secondaires. Elles éprouvent ainsi des difficultés à lire et à écrire. En milieu rural, moins de 50% des filles terminent le cycle du primaire. Cette situation ne favorise pas l'émergence de la femme

rurale. Ce qui constitue un grand défi pour le pays. Cependant, on enregistre certains efforts du gouvernement, en partenariat avec les donateurs, comme les campagnes sur la scolarisation de la fille⁷¹, qui tentent de renverser cette tendance. Les participants aux différents focus group classent cet obstacle parmi les plus importants.

La gestion
du budget familial est généralement confiée aux hommes, ce qui rend difficile pour une femme d'avoir la disponibilité directe des fonds nécessaires pour soutenir un engagement politique, qu'il s'agisse de cotisations en faveur du parti en tant que membres actives, ou des investissements plus importants (caution, frais de campagne) demandés par une candidature...

En second lieu, les femmes qui veulent embrasser la carrière politique font souvent face au manque de ressources financières et matérielles. Comme conséquence indirecte de la division du travail que les us et les coutumes ou les croyances imposent aux femmes, les travaux exercés par les femmes n'ont pas une compensation directe suffisante. De plus, la gestion du budget familial est généralement confiée aux hommes, ce qui rend difficile pour une femme d'avoir la disponibilité directe des fonds nécessaires pour soutenir un engagement politique, qu'il s'agisse de cotisations en faveur du parti en tant que membres actives, ou des investissements plus importants (caution, frais de campagne) demandés par une candidature. Le fait d'investir les ressources du foyer dans une carrière politique est considéré acceptable pour un homme, mais ne l'est pas autant pour une femme. Les participants aux focus groups ont identifié la pauvreté ou la faible autonomie financière des femmes comme l'une des principales causes d'exclusion ou de marginalisation de la vie politique.

L'hégémonie de l'homme qui prend la forme des diverses violences contre les femmes constitue le troisième obstacle dans cette catégorie. Qu'il s'agisse d'intimidations, de harcèlement ou de violences extrêmes, la perspective de subir ce type d'agression est certainement un puissant facteur de dissuasion pour les femmes qui aspirent à une carrière politique, et

selon les personnes interrogées il s'agit de l'une des causes d'abandon de la politique de la part des femmes.

Par ailleurs cette position dominante de l'homme se manifeste fortement dans le lien du mariage avec l'exigence de l'autorisation préalable et expresse de son mari ou de sa famille qui aujourd'hui est bannie au niveau de la loi, mais certaines personnes conti-

⁷¹ Notamment la campagne « Vas-y fille » du ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant d'octobre 2013 à mars 2017

nuent à la brandir. Les pratiques d'ordre traditionnel entravent le développement dans la sphère familiale. Au Sud Kivu, par exemple, les transactions matrimoniales font de la mariée une « propriété » de sa belle-famille. Le nouveau code de la famille révisé en 2016 n'a pas supprimé la dot. La polygamie, quand bien pas légalisée, est acceptée. Les croyances entourant la maternité restent primordiales pour les femmes, et les filles grandissent dans un milieu familial discriminant à leur rencontre.

3. OBSTACLES ET FREINS CULTURELS

Il y a d'abord des facteurs liés à l'éducation que la société offre à la jeune fille. Les participants aux focus group parfois dénoncent ces pesanteurs culturelles, parfois ils en sont porteurs. D'aucuns estiment que le patrimoine génétique de la femme ne lui permet pas de faire de la politique. Et pourtant, c'est son éducation qui crée en elle des dispositions qu'on croit génétiques. Cette éducation est influencée par les us et les coutumes de son environnement sociologique immédiat, et par les croyances religieuses. Depuis des décennies, l'éducation que reçoit la jeune fille n'a pas beaucoup évolué. La fille est toujours éduquée comme un être inférieur à l'homme. Ainsi, elle ne doit pas discuter avec l'homme. Sa principale vocation est celle d'être femme de ménage et mère. Cette éducation transmet pour des générations aux femmes le poids de la coutume. Les personnes interrogées pendant les focus groups permettent, à travers leurs témoignages, d'identifier les multiples formes de ségrégation des femmes dans les différentes provinces.

En premier lieu, les femmes sont victimes d'une ségrégation horizontale car il existe des endroits, des milieux, des espaces physiques, sociaux, symboliques qui n'admettent que timidement la présence des femmes (en général, il s'agit des arènes publiques et des lieux de pouvoir). D'autres sont, au contraire, considéré comme spécialement réservés aux femmes (la maison, les espaces clos de la famille, à la limite certaines professions, les moins prestigieuses ou les plus similaires au rôle maternel, comme l'éducation). Il existe également une ségrégation verticale car la position des femmes se définit en termes d'infériorité et de soumission vis-à-vis des hommes. Cette ségrégation est soutenue soit par les arguments et les pratiques d'une tradition presque sacralisée, soit par les interprétations conservatrices des textes sacrés de différentes religions.

Selon les dires de nombreux interviewés, le complexe d'infériorité ou le manque de confiance en soi des femmes elles-mêmes limiteraient fortement les ambitions de celles-ci pour briguer des mandats publics et politiques, ou tout simplement pour entrer dans l'arène politique. La femme se sous-estime. Elle a toujours tendance à croire qu'elle n'est pas capable de remplir une tâche sans l'aide de l'homme. Elle se minimise.

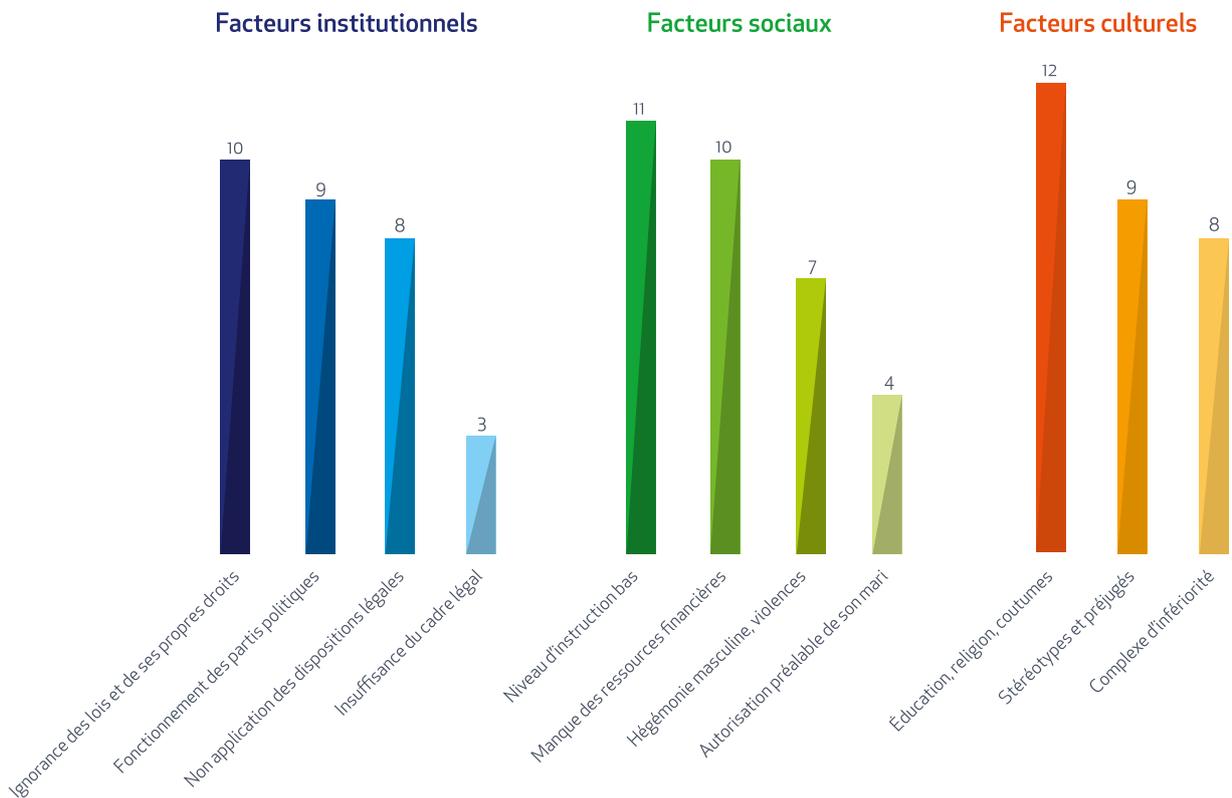
Au vue de certains participants, la femme abandonne ou renonce vite pour deux raisons. La première est que dès le départ il y a une certaine timidité dans son ambition. L'ambition politique féminine existe mais elle est influencée par certaines idées négatives, qui renvoient à l'image que la femme a d'elle-même. La deuxième raison, c'est le cadre dans lequel elle se trouve. Le plus souvent, surtout dans le contexte politique de la RDC, ce cadre n'est pas favorable pour la femme. Elle se trouve hantée par une sorte de pessimisme. En regardant autour d'elle, elle trouve les femmes qui ne sont pas nombreuses en politique et les éléments qui composent leur environnement n'ont pas tendance à les encourager à avancer.

Du coup, tout cela influe et sur ses motivations et sur tant d'autres facteurs favorisant le découragement. Il s'agit donc du facteur psychologique, qui se relie certainement à l'éducation et à la socialisation aux rôles de genre. On l'a trop entendu pour croire qu'il soit insignifiant.

Enfin les préjugés qui détruisent la réputation des femmes engagées en politique ou qui alimentent des opinions nuisibles aux femmes politiques se fondent sur des stéréotypes, souvent clairement fustigés dans les dispositions légales ou réglementaires sur les droits des femmes, toutefois très répandus dans la société.

Le graphique n°41, tiré du tableau n°28, visualise de manière efficace le poids que les groupes de discussion de l'ensemble des provinces attribuent aux différents obstacles.

Graphique n° 41 – Le poids attribué aux différents types d'obstacles à la participation politique des femmes par l'ensemble des participants aux focus group (nombre de groupes qui ont évoqué le facteur)



CAS D'ETUDE N° 5

Des autorités traditionnelles sensibles au Genre au Kasai Central

À l'issue de l'atelier organisé par l'UCOFEM au Kasai Central en partenariat avec le BCNDH en mars 2016 sur les violences sexuelles et basées sur le genre, les chefs coutumiers avaient pris l'engagement de promouvoir le genre et les droits fondamentaux des femmes, et de lutter contre certaines pratiques nuisibles à l'épanouissement de la femme. Les résultats sont là.

Meta Sankulu a joué un rôle capital pour affermir le pouvoir de son frère, le grand chef des Lulua, Mukenge Kalamba. C'est elle qui percevait les impôts auprès de tous les chefs des groupements assujettis au grand chef. Très écoutée par le Grand Chef, elle a cogérée le royaume. Son nom est lié à une anecdote qui raconte que Meta Sankulu avait persuadé le grand chef Kalamba d'accueillir les populations qui avaient fui Ngongo Lutete, vendeur d'esclaves et qui sollicitaient refuge auprès du grand chef. Son intervention a été coulé sous forme de proverbe lulua : « Kayanda nkimpe wakela ba baba, kela balume tshiyandayanda » (Traduisez : le meilleur défi, il faut l'adresser aux femmes pour avoir un bon résultat ; l'adresser aux hommes présage un échec ».

Pour immortaliser cette princesse, une Association sans but lucratif appelée Fondation Meta Sankulu -FOMES- a été créée depuis 2014 en sa mémoire par la cour royale du Grand chef Kalamba. Cette structure vise la promotion des droits des femmes et octroi des bourses d'études aux jeunes filles qui se distinguent à l'université afin d'entamer le cycle de doctorat. Il s'agit pour le FOMES de présenter Meta Sankulu comme modèle à suivre pour les femmes.

Des chefs coutumiers s'impliquent

Cette histoire peut étonner quiconque connaît le poids de la tradition et des coutumes dans les provinces du Kasai, reconnues comme les plus hostiles à l'épanouissement de la femme et à la promotion de l'égalité du genre. En effet, de nombreuses habitudes coutumières continuent à assujettir les femmes, les soumettant encore à des pratiques comme le mariage précoce ou mariage forcé et les violences de tout genre. Ici, la femme est un bien dont l'homme peut disposer à sa guise. Ses droits et sa dignité sont bafoués sans que personne ne s'en émeuve. La société luba est très paternaliste et les autorités coutumières, en leur qualité d'auxiliaire de l'administration, très respectées et écoutées par les communautés, jouent un rôle de leader dans l'éducation, la résolution des conflits, ainsi que l'application des lois coutumières.

Célestin Tshibuabua, juriste de formation et secrétaire à la cour royale du Grand Chef Kalamba Muanangana, Roi des Bashilange, fait état de la présence des femmes chefs coutumiers dans plusieurs groupements de la province comme à Katende Bakua Buisha dans la commune de Ndesha à Kananga et bien d'autres dans les territoires de Luiza et de Dimbelenge.

Pour sa part, le Chef Muamba Mbuyi, participant à l'atelier sur les VSBG dit avoir sensibilisé les parents de scolariser tous les enfants filles et garçons. Malgré le fait que son village avait été frappé par le phénomène Kamuina Nsapu, il a réussi à ramener tous les enfants qui vivaient dans la forêt à l'école et nombreux finalistes dont des centaines de filles ont pu prendre part aux épreuves de la dissertation. Le chef a annoncé que son village soutient une candidate à la députation provinciale.

Mauvais élève

Là où certains leaders traditionnels marquent des points, d'autres en perdent. Tel est le cas du Chef Ngandu Tshisense du groupement Kasangidi, territoire de Dibaya. Malgré sa participation à plusieurs ateliers sur le genre et la parité, il ne reconnaît le droit de participation à la vie politique qu'aux seules femmes issues des familles régnantes dont le rôle, selon lui, est de veiller à la conservation des pratiques coutumières.

Ainsi, la promotion du genre et des droits de la femme est encore confrontée à plusieurs défis, dont notamment l'incapacité de la majorité des chefs coutumiers à pouvoir comprendre les textes juridiques de promotion des droits des femmes, tous ces textes sont rédigés en français y compris l'édit provincial portant suppression des coutumes avilissantes d'où la difficulté majeure qui empêche leur vulgarisation. Toutefois, les autorités coutumières pensent qu'il faut la volonté politique pour accélérer la prise en compte du genre à tous les niveaux et une justice forte capable de réprimer les infractions liées au VSBG sans tenir compte de la qualité de leurs auteurs.

Irène MBOMBO MALENGU

CONCLUSION GÉNÉRALE

1. CONCLUSION

L'étude a mis en évidence un ensemble de facteurs qui constituent des freins et des obstacles puissants à la participation politique féminine, qu'il s'agisse d'accès des femmes aux postes de prise de décision dans les institutions politiques, de carrière politique dans les partis, de participation politique à la base (activistes des partis et des mouvements politiques, femmes encadrées par des associations qui se mobilisent sur des enjeux politiques) ou de simple participation au vote en tant qu'électrices.

Concernant l'accès des femmes aux positions de prise de décisions dans les institutions de la république, en tout premier lieu le Parlement et le Gouvernement, et d'avancement politique au sein des partis, de nombreux désavantages ont été identifiés.

Certains obstacles importants se trouvent dans les dynamiques internes des partis politiques : présence minoritaire des femmes dans les positions dirigeantes et difficultés d'avancement en leur sein ; absence de règles formelles dans les partis pour promouvoir l'inclusion des femmes, et persistance de routines de travail qui ne tiennent pas compte de leurs exigences ; difficultés d'accès aux ressources des partis pour soutenir une activité politique constante ou les frais d'une candidature ; faible influence des sections féminines sur les stratégies des partis.

D'autres désavantages sont visibles dans les rouages des institutions, qui, même lorsqu'elles associent les femmes, ne renoncent souvent pas à les marginaliser, voire à les ghettoïser dans des postes secondaires ou « féminins », éloignés des centres réels du pouvoir.

Encore faut-il citer les désavantages perpétués par des instruments juridiques qui, soit contiennent des éléments discriminant vis-à-vis des femmes, soit, le plus souvent, établissent des normes et principes favorables aux femmes mais souffrent du manque d'application et de suivi. On se limite à citer les conditions d'éligibilité établies par la loi électorale, qui pénalisent les femmes en raison de leur désavantage relatif en termes de diplômes et de ressources financières autonomes ; l'absence dans la loi électorale de mesures positives contraignantes pouvant rééquilibrer ces désavantages ; la persistance de la pratique sociale de l'autorisation préalable du mari, malgré sa suppression du nouveau Code de famille.

Et il ne faut pas certainement oublier le problème du harcèlement et des intimidations que ces femmes subissent lorsqu'elles accèdent à l'arène politique (et même en dehors de celle-ci), problème qui a été évoqué souvent au cours du sondage et des groupes de discussion et qui, bien qu'il soit difficile à mesurer, semble assumer des proportions préoccupantes.

Concernant la participation politique à la base (dans les partis et mouvements politiques, et dans les associations mobilisées sur des enjeux politiques), les résultats de l'étude mettent en exergue surtout les obstacles relevant du contexte socio-culturel. Les personnes interrogées ont évoqué la disqualification de la politique en général, les préjugés qui affectent les femmes politiquement engagées, l'emprise d'une division traditionnelle et figée des rôles féminins et masculins, qui comporte plusieurs effets délétères : diminution de temps et de ressources à disposition des femmes pour mener une activité politique régulière, opposition des maris à l'engagement politique de leurs épouses, désintérêt pour la politique de la part des femmes peu conscientisées. Des coutumes fortement hostiles à l'engagement politique des femmes ont été évoquées dans plusieurs provinces, ainsi que des formes de ségrégation ne permettant pas aux femmes de s'afficher et de parler en public, au prix de leur réputation.

Concernant la participation au vote en tant qu'électrices, les déséquilibres de genre sont moins flagrants, du moins d'un point de vue quantitatif. Les données sur l'enrôlement des femmes, par exemple, attestent un équilibre hommes-femmes en 2006, qui s'est essentiellement maintenu, avec une petite baisse, en 2011 et en 2015. Les dernières opérations d'enrôlement en 2016-2017 semblent présenter un recul, mais les données à disposition sont limitées à certaines provinces. Selon les experts interpellés, les femmes ont voté de manière massive lors des derniers cycles électoraux. Certes il faudrait voir au-delà des chiffres : est-ce que le vote des femmes a été vraiment libre, conscient et informé ? Ou a-t-il subi l'imposition maritale, a-t-il été influencé par des incitations matérielles ? Ce que les résultats de l'étude disent c'est qu'il y a une faible compréhension des enjeux politiques et un manque de conscience de ses propres droits de la part de certains groupes de femmes, notamment les moins instruites, ainsi qu'un déficit d'éducation et de sensibilisation électorale.

Les différentes approches de la recherche réalisée par l'UCOFEM ont permis non seulement d'identifier les obstacles à la participation féminine au débat politique, mais également de faire émerger des pistes de solutions, suggérées par les personnes interrogées et par les chercheurs après avoir examiné toutes les données collectées. Ces éléments de réflexion sont proposés dans les recommandations aux femmes et aux hommes engagés ou non engagés en politique, aux institutions et organisations nationales et internationales qui s'intéressent à la question socialement cruciale de la parité de genre, aux institutions éducatives et aux médias.

Les différentes

approches de la recherche réalisée par l'UCOFEM ont permis non seulement d'identifier les obstacles à la participation féminine au débat politique, mais également de faire émerger des pistes de solutions,...



Mais au-delà des résultats spécifiques présentés dans le rapport, l'UCOFEM tient à souligner que l'un des principaux acquis de cette étude a été d'inviter un très grand nombre de personnes à s'interroger et à débattre sur cet enjeu crucial de la participation politique féminine. 1100 personnes de différents âges, professions, niveaux d'instruction et vivant dans les principales villes de la RDC ont exprimé leur avis sur la question. 114 personnes issues de différents groupes locaux (ONGs, jeunes, partis politiques, églises, leader locaux) ont apporté leur perspective dans les groupes de discussion. Une dizaine d'experts ont été consultés.

En particulier, les groupes de discussion ont été perçus par les participants des provinces comme l'une des rares occasions pour aborder et approfondir un thème si important, et pour pouvoir échanger avec des points de vue différents.

Les groupes

de discussion ont été perçus par les participants des provinces comme l'une des rares occasions pour aborder et approfondir un thème si important, et pour pouvoir échanger avec des points de vue différents...

2. RECOMMANDATIONS

A. Aux pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans l'application et le suivi des textes de lois. Ils sont également interpellés à intervenir dans le système éducatif pour renforcer l'instruction des filles et stimuler un changement de mentalité parmi les jeunes.

Faire un suivi régulier de l'application des lois sur la parité à niveau national et local.

1. Améliorer le cadre légal en amendant les aspects qui affectent la participation politique des femmes, et impulser la dynamique de l'évolution des questions relatives aux droits des femmes et à la parité.

2. Diffuser la connaissance des lois qui protègent les droits des femmes parmi la population féminine et masculine.

3. Introduire des bourses d'études et autres mesures pour contraster l'abandon scolaire précoce des filles.

4. Investir sur l'éducation des enfants en leur proposant des modèles de genre équilibrés et exemptes de stéréotypes et de préjugés : par exemple, introduire dans les programmes scolaires des enseignements spécifiques sur la parité de genre ; programmer des rencontres en classe avec des femmes politiques, scientifiques, intellectuelles, entrepreneures ; organiser des discussions en classe sur des différents sujets d'actualité en encourageant la participation et l'aptitude à la prise de parole des filles ; familiariser les jeunes aux pratiques de gestion partagée des budgets familiaux.

B. Aux partis politiques

Dans le but de soutenir et encourager l'engagement politique des femmes, qui selon les différentes données, fait encore face à beaucoup de défis, il est recommandé aux partis politiques de promouvoir l'égalité en leur sein, à travers ces initiatives :

5. Mentionner l'égalité entre les sexes comme une valeur de base dans leurs statuts et inclure dans leurs programmes des priorités spécifiques en matière d'égalité de genre ;

6. Entreprendre régulièrement des consultations internes pour évaluer les progrès vers l'égalité des sexes, et mettre en place des mécanismes permettant aux membres de signaler les cas de mauvaises pratiques ou de discrimination fondée sur le genre ;
7. Organiser régulièrement (pas seulement en concomitance avec le mois de la femme) des discussions internes et publiques sur les questions d'égalité entre les sexes ;
8. Garantir une participation équilibrée des hommes et des femmes à tous les organes décisionnels du parti, aux listes électorales et à tous les postes désignés et nommés ;
9. Assurer l'autonomie, l'indépendance et la dignité de la section féminine, en évitant qu'il s'agisse seulement d'un organe auxiliaire ;
10. Développer une réflexion sur la question de la répartition des ressources du parti entre les membres et les candidats de sexe féminin et masculin, et destiner une partie des fonds au financement de politiques / stratégies d'égalité entre les sexes au sein du parti.

C. Aux Organisations de la Société civile

Les organisations de la société civile comportent un nombre important d'acteurs. Ceux-ci ont été appelés à s'impliquer davantage dans la promotion de la participation politique des femmes à travers ces actions :

11. Multiplier les occasions de discussion publique autour de la question de la participation politique des femmes, en essayant d'impliquer femmes et hommes de tous les milieux sociaux, y compris les moins instruits.
12. Informer et sensibiliser les citoyens sur l'enjeu du quota dans les listes électorales afin de créer un climat d'opinion favorable au principe de discrimination positive.
13. Multiplier les initiatives d'éducation électorale notamment à l'intention des femmes moins instruites.
14. Engager les femmes dans l'observation du processus électoral.
15. Renforcer les sensibilisations sur la violence à l'encontre des femmes.
16. Intensifier les sensibilisations et les formations des femmes en vue de renforcer les compétences et les attitudes nécessaires à une carrière politique, et favoriser le contact des femmes ayant des ambitions politiques avec d'autres qui ont déjà une expérience consolidée, et qui évoluent dans divers contextes internationaux.
17. Confier des messages positifs du point de vue du genre aux célébrités qui sont des modèles de référence pour les jeunes, pour qu'ils promeuvent les valeurs de l'égalité à travers leur image et leurs activités.
18. Programmer des monitorings des médias réguliers pour apprécier les progrès dans la représentation des femmes (en particulier des femmes politiques et des candidates) et des rôles de genre.

D. Aux médias

Une bonne partie de personnes interrogées et des participants aux focus groups reconnaissent le rôle des médias dans le changement de la situation des droits des femmes en RDC. Ces recommandations sont formulées à leur endroit.

19. Multiplier les campagnes de sensibilisation du public sur la participation politique des femmes, à travers tous les médias, en ciblant les différentes catégories sociales par des messages appropriés et efficaces.

20. Sensibiliser et former les journalistes à une représentation correcte, du point de vue quantitatif et qualitatif, des femmes dans l'information.
21. Doter les journalistes de répertoires de femmes expertes dans les différents domaines afin de les interpeller plus souvent comme sources compétentes, et de les rendre visibles.
22. Concevoir des campagnes de sensibilisation sur la violence à l'encontre des femmes, et assurer des formations pour les journalistes afin qu'ils garantissent un traitement médiatique correct des cas d'abus et de violence.
23. Promouvoir la présentation de modèles positifs et attirants de femmes et de modèles novateurs des relations de genre dans les médias les plus suivis par les jeunes.

3. NOUVELLES PISTES DE RECHERCHE ET D'ACTION

Cette étude a voulu adopter une perspective très large dans l'identification des obstacles à la participation politique féminine, en s'intéressant à de nombreux domaines et à de nombreux interlocuteurs. Il est souhaitable que les conclusions les plus importantes soient reprises et développées pour peaufiner la compréhension des problèmes et pour avancer ultérieurement, de manière plus focalisée, vers l'identification des solutions. Le principal domaine d'activité de l'UCOFEM est le secteur des médias, c'est pourquoi les pistes de recherche et d'actions proposées portent sur (ou incluent) la perspective des médias.

A. Monitoring du pluralisme politique dans les médias dans une perspective de genre

Bien que les médias n'aient pas reçu un jugement trop sévère par la majorité des personnes interrogées lors du sondage quant à leur manière de présenter les femmes politiques et les femmes en général, plusieurs points faibles ont été soulignés. Par ailleurs, les nombreuses recherches déjà effectuées par l'UCOFEM sur l'image des femmes dans les médias mettent bien en évidence leur marginalisation quantitative et qualitative et la récurrence de stéréotypes de genre dans les contenus médiatiques.

Les médias jouent un rôle essentiel dans la compétition électorale. La visibilité qu'ils donnent aux candidates, à leurs visions de la société et à leurs programmes électoraux est essentielle pour permettre aux femmes de participer à la compétition sur un pied de parité avec les hommes. Pour cette raison un accès équitable des femmes aux médias en campagne électorale est considéré comme une condition essentielle pour un scrutin réellement démocratique et inclusif. Plus en général, la qualité de l'image médiatique des femmes politiquement engagées, et l'attention accordée par les médias aux questions importantes pour l'électorat féminin, sont importantes pour améliorer la participation politique féminine.

L'UCOFEM reconnaît l'importance de développer un monitoring des médias en campagne électorale, focalisé sur le pluralisme de genre. L'apport de l'UCOFEM pourrait se concrétiser par la mise en place d'un monitoring autonome. Une autre solution envisageable serait de travailler en synergie avec d'autres organisations congolaises qui s'occupent de monitoring du pluralisme politique, en y injectant la perspective de genre : participation à l'élaboration de la méthodologie d'analyse pour introduire des variables

pertinentes du point de vue du genre, analyse qualitative d'émissions signalées comme exemples de bonnes ou mauvaises pratiques, exploitation des données statistiques du monitoring relatives au genre, et participation à la rédaction des rapports de monitoring.

B. Formation des journalistes sur le respect du pluralisme politique de genre en période électorale

Au vu des considérations développées au point précédent, une action souhaitable est l'organisation d'ateliers de formation adressés aux journalistes, portant sur les règles de la couverture équilibrée des candidats et des candidates en campagne électorale.

Les ateliers devraient :

- a. sensibiliser les journalistes à l'importance de leur travail pour garantir aux femmes des conditions paritaires en campagne électorale ;
- b. introduire le cadre normatif en matière de couverture médiatique du processus électoral et de ses acteurs ;
- c. familiariser les journalistes avec les standards internationaux concernant la représentation des femmes, et notamment des candidates ;
- d. encourager les journalistes à donner une visibilité adéquate aux questions qui touchent à la vie, aux droits, aux exigences et aux intérêts des électrices ;
- e. encourager les journalistes introduire souvent la perspective de genre dans les articles et les reportages qu'ils produisent ;
- f. mettre à disposition des journalistes un répertoire de femmes politiques et de candidates pour pouvoir les interviewer et les utiliser comme sources.

C. Violences à l'encontre des femmes en contexte électoral et rôle des médias

Parmi les freins à la participation politique des femmes, l'argument de la violence est souvent cité. Environ la moitié de l'échantillon enquêté évoque un contrôle agressif de l'espace public de la part des hommes comme l'une des causes d'abandon de la politique par les femmes. Les participants aux groupes de discussion rapportent également des épisodes de violence qui ont eu lieu dans les provinces (intimidations, harcèlement et même violences extrêmes) à l'encontre des femmes engagées en politique. La perspective de subir ce type d'agression est certainement un puissant facteur de dissuasion pour les femmes qui aspirent à entrer dans l'arène politique.

Le processus électoral en cours en RDC risque d'aggraver la pression sur les femmes qui décident de s'y impliquer. Le problème, identifié comme crucial au cours de la recherche, demanderait une attention spécifique, en termes de collecte de données à tous les niveaux, de mise en place d'instruments méthodologiques permettant d'approfondir le phénomène, et d'élaboration de stratégies innovantes pour le combattre.

L'UCOFEM, en partenariat avec les associations de la société civile engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre, pourrait apporter une perspective intéressante, la perspective des médias : analyser la couverture médiatique des épisodes de violence à l'encontre des femmes, notamment les femmes engagées en politique, détecter les faiblesses de l'information mais également les cas vertueux, organiser des formations adressées aux journalistes congolais sur les meilleurs standards et pratiques de couverture médiatique des cas de violences contre les femmes, et devenir promoteur de campagnes de sensibilisation diffusées à travers les médias.

BIBLIOGRAPHIE

ACORD, Etude de référence sur Genre et Droits humains en territoire de Mushie, RDC, Mars 2012

Association Adéquations, Chiffres et données sur les inégalités femmes-hommes, in <http://www.adequations.org/spip.php?article363>

Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2015, Kinshasa

Bureau du Facilitateur Neutre, Dialogue Inter-congolais, janvier 2000 – avril 2003, Rapport final, Gaborone, 2003

Conseil de l'Europe, Encourager la participation du secteur privé et des médias à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique : Article 17 de la Convention d'Istanbul, 2016

Conseil de l'Europe, Les médias et l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national. Compilation de bonnes pratiques dans les Etats membres, 2015

Conseil de l'Europe, Les médias et l'image de la femme, 2013

Davis, Laura et alii, République Démocratique du Congo - Profil du pays en matière d'égalité de genre, Kinshasa, 2014

FIJ, Recommandations de la FIJ sur le reportage de la violence à l'égard des femmes

FIJ, Trousse d'apprentissage pour un journalisme éthique dans le domaine du genre et des politiques au sein des médias (Vol. 1 et Vol. 2), 2012

Fonds Monétaire International, RDC, Rapport des services du FMI n° 14/301 pour les consultations de 2014 au titre de l'article IV, Washington DC, 2014

Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée, Femmes en Méditerranée, 2015

IFES, Violence Against Women in Elections: A Framework for Assessment, Monitoring and Response, September 2016

Heal Africa, « Avant la guerre, j'étais un homme »: Hommes et masculinités dans l'est de la RD Congo, 2011

iKnow Politics, Réponse récapitulative sur les quotas de genre dans les Pays d'Afrique, 2009

International Alert, Participation politique et renforcement du pouvoir économique des femmes dans les pays sortant d'un conflit. Leçons de la région des Grands Lacs en Afrique, Juillet 2012

International Alert, La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo, 2012

International Alert, Women, Elections and Violence in West Africa, Assessing women's political participation in Liberia and Sierra Leone, 2010

International Alert/Observatoire de la Parité, Etat des lieux de la parité dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo, 2016

International Alert/Observatoire de la Parité, Etat des lieux de la parité dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, 2016

IRDH, La parité homme-femme est un droit et non un privilège de la femme, Bulletin de l'IRDH n° 3, décembre 2014.

IWMF (International Women's Media Foundation), Global Report on the Status of Women in the News Media, 2011

Kamidi, Rino, Du statut de la femme en République démocratique du Congo : Rapport d'une réflexion prospective pour un changement pérenne, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa, 2015

Ministère du genre, Audit de la politique nationale genre, Kinshasa, 2012

Mirimo Mulongo, Dieudonné, Comment briser le plafond de verre pour les femmes candidates aux élections en RDCongo, L'Harmattan, 2017

Mission de bons offices de la CENCO, Dialogue national inclusif, Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa, Kinshasa, décembre 2016

NDI, Not the Cost. Stopping Violence Against Women in Politics, 2017

NDI/PNUD, Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques, Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes, New York, Octobre 2011

Nzugu Feza Julienne et alii, Genre, élections, et politique en RDC, Problématique de l'émergence du leadership féminin compétent, Bruxelles, 2006

Observatoire de la parité en République Démocratique du Congo, Analyse critique de la Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

ONU, Women and Elections, Guide to promoting the participation of women in elections, 2005

ONU Femmes, Etude sur la masculinité en RD Congo, Juin 2015

ONU Femmes, Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015

ONU Femmes et PNUD, Processus Électoraux Inclusifs : Un Guide à l'usage des Organismes de gestion électorale pour la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes, 2015

OSCE-ODIHR, Compendium of Good Practices for Advancing Women's Political Participation in the OSCE Region, 2016

OSCE-ODIHR, Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections, Varsovie, 2004

OSCE-ODIHR, Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties, Varsovie, 2014

PNUD, Egalité des sexes et autonomisation des femmes dans l'administration publique. Etude de cas sur le Burundi, 2012

PNUD, Elections démocratiques en RDC, dynamiques et perspectives, Kinshasa, 2010

Projet mondial de monitoring des médias 2015, Qui figure dans les nouvelles ? Rapport global, 2015

Réseau des femmes parlementaires de l'assemblée parlementaire de la francophonie, Femmes et politique, Promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas, Projet de rapport, Ottawa, juillet 2014

Réseau des femmes parlementaires des Amériques, L'évolution de la participation des femmes dans les instances politiques : bilan et perspectives d'avenir, Rapport final, Québec, Juillet 2011

Saint Moulin (de), Leon, s.j., Atlas de l'organisation administrative de la RDC, 2^{ème} Edition, CEPAS, Kinshasa, 2014

Sita Mwila-Akele, A., La parité dans une RD Congo en mal des équilibres, in Congo-Afrique, N° 445, Mai 2010
SYMOCEL, Rapport de l'Unité de Monitoring des médias, Janvier 2017

Tearfund, Transformer la masculinité, Rapport de synthèse pour la région des Grands Lacs : attitudes et pratiques sociales des hommes en matière d'égalité des sexes, 2014

Tshibwabwa Kuditshini, J., Elections et démocratie sexuée en RDC : Genre, champ politique et légitimité extérieure du pouvoir politique, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Kinshasa, 2010

UCOFEM, Monitorage sur le genre dans les médias congolais, Rapport 2016

UCOFEM-Osservatorio di Pavia, Guide à l'intention des journalistes pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en RDC, Novembre 2013

UCOFEM-Osservatorio di Pavia, L'image de la femme dans les médias en RDC, Rapport de monitoring 2013

UNDP, Human Development Report 2016, Human Development for Everyone, New York, 2016

UNESCO, Indicateurs d'égalité de genre dans les médias, 2015

UNESCO (Secteur de la Communication et l'information Bureau de l'UNESCO pour l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie), Femme et presse écrite au Maghreb, Amélioration de la représentation des femmes dans les médias au Maghreb, par Monia Azzalini et Manuela Malchiodi (Osservatorio di Pavia), 2013

Union Interparlementaire, Egalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, Rapports et documents n° 54, 2008

Union Interparlementaire, Participation des femmes à la vie politique : Bilan de l'évolution au sein des parlements nationaux, des partis politiques, des gouvernements et de l'Union interparlementaire, cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Décembre 1999

World Economic Forum, The Global Gender Gap Report, 2016

WIP (Women In Parliaments Global Forum), Social Media: Advancing Women in Politics?, October 2016

1. QUESTIONNAIRE A

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX FEMMES EN LIEN OU PAS AVEC LA POLITIQUE

I. PROFIL DE L'ENQUÊTÉE

1. Etes-vous engagée en politique ?

- a. Oui
- b. Non

2. Quelle profession exercez-vous principalement ?

- a. Membre du gouvernement central, provincial et local
- b. Membre du parlement national, provincial et local
- c. Membre d'un cabinet politique
- d. Membre des autres institutions politiques
- e. Employée de l'Etat de carrière
- f. Employée dans le secteur privé
- g. Commerçante, profession libérale
- h. Femme au foyer

3. Depuis quelle année exercez-vous principalement cette profession ?

.....

4. Vous situez-vous dans quelle tranche d'âge ?

- a. Moins de 30 ans
- b. 30 – 39
- c. 40 – 49
- d. 50 – 59
- e. 60 ans et plus

5. Quel est votre niveau d'étude ?

- a. Primaire complète ou incomplète
- b. Secondaire complète ou incomplète

- c. Professionnel
- d. Universitaire

6. Quel est votre domaine d'étude ?

- a. Droit
- b. Economie
- c. Sciences sociales et administratives
- d. Politiques
- e. Médecine
- f. Médias et communication
- g. Autres (à préciser).....

7. Quel est votre statut matrimonial ?

- a. Mariée
- b. Veuve
- c. Célibataire
- d. Divorcée/Séparée

II. PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTITUTIONS ETATIQUES (GOUVERNEMENT, PARLEMENT ET ADMINISTRATION)

8. Avez-vous déjà occupée une position au sein des institutions publiques de la république ?

- a. Oui
- b. Non

9. Si oui, donnez la position la plus récente que vous avez occupée

- a. Membre du gouvernement central, provincial et local
- b. Membre du parlement national, provincial et local
- c. Membre des autres institutions politiques
- d. Membre d'un cabinet politique

10. En quelle année ?

.....

11. Si oui à la question 8, que pensez-vous du poste que vous avez occupé ?

- a. Un poste influent
- b. Un poste moins important
- c. Un passe-temps
- d. Un poste réservé aux femmes comme l'éducation, genre, santé, portefeuille

12. Pensez-vous que les femmes sont bien représentées dans les institutions publiques (gouvernement, assemblées provinciales, Gouverneurs, Vice-gouverneurs, Ministres des gouvernements provinciaux, Députés des assemblés provinciales) ?

- a. Oui, elles sont bien représentées.
- b. Oui, mais elles ne sont pas suffisamment représentées
- C. Non, elles ne le sont pas du tout

13. Pensez-vous que les femmes qui occupent des postes de responsabilités dans les institutions publiques sont compétentes ?

- a. Oui, elles sont compétentes.
- b. Oui, mais certaines le sont, d'autres pas
- c. Non, elles ne sont pas du tout

14. Est-ce que c'est bon pour une femme de s'engager en politique ?

- a. Oui
- b. Non

15. Si oui, pourquoi ?

- a. Une femme a les mêmes droits qu'un homme
- b. Elle a des compétences
- c. Le monde a évolué
- d. Elle a quelque chose à apporter dans la gestion du pays
- e. Autres (à préciser)

III. PARTICIPATION DES FEMMES AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES

16. Avez-vous été candidate dans l'une des dernières élections organisées en RDC ?

- a. Oui
- b. Non

17. Si oui, lesquelles ?

- a. Elections Présidentielles
- b. Elections à la députation nationale
- c. Elections à la députation provinciale
- d. Elections sénatoriales
- e. Elections des gouverneurs
- f. Autres (à préciser)

18. En quelle année ?

.....

19. Comment est que la loi électorale (système) a affecté les chances des candidates aux dernières élections

- a. Les femmes n'ont pas assez d'argent pour participer aux élections (caution, frais de campagne, ...)
- b. Les femmes sont mal placées dans les listes électorales des partis politiques
- c. Les femmes n'ont pas autant d'expériences que les hommes
- d. Autres (à préciser)

20. Pensez-vous que la loi devrait imposer aux partis politiques de placer les femmes dans les dix premières positions de leurs listes électorales ?

- a. Oui
- b. Non

21. Si oui, pourquoi ?

- a. Pour donner aux femmes la chance de gagner les élections
- b. Pour le réduire les écarts entre l'homme et la femme
- c. Pour briser les barrières culturelles qui limitent la participation des femmes à la vie politique
- d. Autres (à préciser)

22. Si non, pourquoi ?

- a. Les femmes n'atteignent pas le même nombre dans les partis politiques
- b. Cela pourrait bloquer la machine
- c. On favoriserait l'arrivée des femmes non préparées en politique
- d. Autres (à préciser)

23. Quels sont les obstacles pour la participation active des femmes au processus électoral ?

- a. Barrières liées à la langue
- b. Analphabétisme
- c. Eloignement des bureaux de vote
- d. Charges ménagères, frais à supporter
- e. Autres (à préciser)

IV. APPUI DES PARTIS POLITIQUES, DES ASSOCIATIONS ET DES LEADERS LOCAUX AUX FEMMES EN POLITIQUES

24. Avez-vous bénéficié d'un quelconque appui dans votre carrière politique ?

- a. Oui
- b. Non

25. Si oui, lequel ? (Réponse multiple)

- Appui financier et/ou matériel
- Formation
- Coaching et conseil
- Accompagnement au titre de délégué de la candidate
- Facilitation à l'accès aux médias

26. Par quelle institution ? (Réponse multiple)

- Parti politique
- Association, ONG, mouvement religieux
- Structure étatique
- Partenaires internationaux

27. En quelle année ?

.....

28. Pensez-vous que les partis politiques dirigés par des femmes encouragent plus la participation politique des femmes que les autres ?

- a. Oui
- b. Non

29. Quelles sont les préoccupations que considèrent les partis politiques dirigés par des femmes comme les plus importantes ?

- a. Les droits de femmes et égalité des sexes
- b. Les questions liées à l'éducation, au logement et à la santé
- c. La recherche du pouvoir pour le pouvoir
- d. Les questions de la paix, sécurité, protection civique,
- e. Les questions liées à l'économie et à l'emploi
- f. Autres (à préciser)

30. Qu'est ce qui fait que les femmes quittent la politique en plus grand nombre que les hommes ? (Réponse multiple)

- a. Découragement
- b. Harcèlement/intimidation
- c. Manque de moyens
- d. Maternité
- e. Injonction maritale ou familiale
- f. Autres (à préciser).....

31. Pensez-vous que les partis politiques ont des stratégies pour attirer les votes des femmes ?

- a. Oui
- b. Non

32. Si oui, selon vous en quoi consiste ces stratégies ?

- a. Nommer les femmes aux postes de responsabilité
- b. Avoir un projet de société qui tient compte de problèmes des femmes
- c. Recruter massivement les femmes au sein du parti
- d. Créer une section féminine
- e. Autres (à préciser)

33. Pensez-vous que les partis politiques bénéficient de l'appui des organisations féminines de la société civile ?

- a. Oui
- b. Non

34. Si oui, en quel terme ?

- a. Implication dans la sensibilisation des citoyens et citoyennes
- b. Mobilisation des voix pour les partis
- c. Appuyer leur campagne
- d. Former les femmes membres des partis
- e. Autres (à préciser)

35. Selon vous, comment les femmes montent-elles leurs stratégies vis-à-vis de leurs électeurs ? (Réponse multiple)

- a. Mobilisation par les médias traditionnels et sociaux
- b. Communication inter personnelle
- c. Descentes sur le terrain
- d. Mobilisation des femmes
- e. Autres (à préciser)

V. PLACE DES MEDIAS DANS LES EFFORTS DE CONQUÊTE DU POUVOIR DES FEMMES EN POLITIQUES

36. Avez-vous déjà été contacté par les medias dans votre carrière politique?

- a. Oui
- b. Non

37. Si oui, dans quelle circonstance ? (Réponse multiple)

- Lors de la campagne électorale
- Intervention personnelle
- Lors du mois de la femme ou campagne 16 jours d'activisme
- Lors d'autres enjeux politiques
- Lors d'une activité du parti

38. Si oui, par quel media ? (Réponse multiple)

- Presse écrite
- Radio
- Télévision
- Médias en ligne
- Autres (à préciser)

39. Comment voyez-vous comment le traitement général des femmes dans les médias publics et privés ?

- a. C'est fait de manière assez professionnel
- b. C'est inacceptable, les femmes sont traitées d'une façon désavantageuse que les hommes
- c. Les femmes sont traitées différemment des hommes, mais on note des changements significatifs
- d. Autres (à préciser)

40. Selon vous, comment les médias présentent-ils l'image de la femme politique ?

- a. La femme politique néglige sa famille
- b. L'aspect physique de la femme politique est plus important que ses capacités intellectuelles
- c. La femme politique est agressive et masculinisée
- d. La femme politique n'est pas à la hauteur à cause de son émotivité
- e. Autre (à préciser)

41. Dans la presse écrite, les articles sur les préoccupations des femmes sont généralement placés

- a. Dans l'actualité générale des pages intérieures
- b. Dans des pages « féminines »
- c. À la Une
- d. Autres (à préciser)

42. Pouvez-vous donner les noms des trois femmes présentatrices des programmes politiques dans l'audiovisuel congolais que vous connaissez?

- a.
- b.
- c.
- d. Je ne connais pas

43. Pouvez-vous citer les noms des trois femmes politiques souvent invitées dans la presse audiovisuelle congolaise que vous connaissez?

- a.
- b.
- c.
- d. Je ne connais pas

44. Quel est l'accès des femmes politiques aux médias?

- a. Elles sont moins nombreuses en politique que les hommes
- b. Elles n'aiment pas les médias
- c. Elles sont moins sollicitées par les médias
- d. Elles n'ont pas assez de moyens pour solliciter les médias
- e. Autres (à préciser)

45. Que faire pour avoir des campagnes électorales s'adressant spécifiquement aux électrices ?

- a. S'intéresser aux organisations féminines
- b. S'intéresser aux problèmes spécifiques des femmes à la base
- c. Former les politiciens sur la technique de campagne électorale
- d. Autres (à préciser)

46. Que faire pour que la sensibilisation ou l'éducation des électeurs visent spécifiquement les femmes ?

- a. Créer ou multiplier des programmes de sensibilisation
- b. Former les médias pour les rendre sensibles à cette question
- c. Travailler en synergie avec les différents acteurs
- d. Mettre à contribution les associations féminines
- e. Autres (à préciser)

2. QUESTIONNAIRE C

QUESTIONNAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION ELECTORALE CENI ET EXPERTS AUX ÉLECTIONS

I. PROFIL DE L'ENQUÊTÉE

Cette rubrique du questionnaire permettra d'établir un profilage de personnes à interroger. Il sera question d'établir des critères de séparation de l'échantillon, principalement en termes de la position de la personne interrogée (cadres de la Commission électorale et/ou d'experts en matière électorale, ...). Les questions se rapportant sur le background des personnes interrogées permettront de s'assurer de la pertinence des opinions avancées. Elles porteront notamment sur le domaine d'étude, statut professionnel, expérience professionnelle, ...

1. Etes-vous agent de la CENI ?

- a. Oui
- b. Non

2. Si oui, depuis combien de temps travaillez-vous pour la CENI ?

.....

3. Avez-vous participé aux élections passées ?

- a. Oui
- b. Non

4. Si non, quelle est votre activité principale?

.....

5. Quel est votre domaine d'étude ?

- a. Droit
- b. Economie
- c. Sciences sociales et administratives
- d. Politiques
- e. Médecine
- f. Autres (à préciser)
- g. Sans objet

6. Quel est votre sexe ?

- a. Homme
- b. Femme

II. SYSTÈME ÉLECTORAL

Cette rubrique du questionnaire permettra d'interroger les cadres de la CENI ou/et experts sur le système électoral de la RDC. Il sera donc question de :

- partager l'expérience de ces agents et experts sur les élections passées sur la place des femmes ;
- décrire le système électoral congolais et son évolution ces dernières années avec un accent particulier sur les mécanismes affectant la participation des femmes aux élections ;
- vérifier certains constats dégagés de la recherche documentaire sur le système électoral et son évolution ces dernières années.

7. Y a-t-il des aspects spécifiques du système électoral qui affectent les chances des candidates (système majoritaire ou proportionnel, répartition de circonscriptions, listes ouvertes ou fermées, etc.) ?

Aspect spécifique du système électoral	Loi Congolaise (oui/Non)	Avantages par rapport aux candidatures féminines	Inconvénients par rapport aux candidatures féminines
1. Système majoritaire			
2. Système proportionnel			
3. Répartition de circonscription			
4. Liste ouverte			
5. Liste fermée			

8. Quels sont, à votre avis, les caractères du système électoral congolais qui freinent la participation féminine ?

Aspect spécifique du système électoral congolais	Référence dans la loi électorale	Comment ça freine la participation féminine ?
1.		
2.		
3.		
4.		

9. À partir des résultats des dernières élections, comment le système électoral a-t-il affecté l'élection des candidates ?

Élections	Sexe des candidats / élus	2006		2011		Commentaires (comment le système électoral a-t-il affecté l'élection des candidats ?)
		Nombre de candidats	Nombre des élus	Nombre de candidats	Nombre des élus	
1. Élection présidentielle						
	Homme			1	1	
	Femme			0	0	
	Total			1	1	
2. Élections législatives nationales						
	Homme					
	Femme					
	Total					
3. Élections législatives provinciales						
	Homme					
	Femme					
	Total					
4. Élections indirectes des gouverneurs						
	Homme					
	Femme					
	Total					
5. Élections indirectes des sénateurs						
	Homme					
	Femme					
	Total					
6. Élections du bureau de l'Assemblée nationale						
	Homme					
	Femme					
	Total					
7. Élections du bureau des Assemblées provinciales						
	Homme					
	Femme					
	Total					
8. Élections du bureau du Sénat						
	Homme					
	Femme					
	Total					

10. L'inscription des candidates est-elle plus susceptible d'être rejetée que celle des hommes ?

Parti / Liste	Nombre de candidat (législatives 2011)			Femme bien placée	Commentaire (L'inscription des candidates est-elle plus susceptible d'être rejetée que celle des hommes ?)
	Femme	Homme	Total		
Total					
1. Indépendants					
2. PPRD					
3. UDPS					
4. PALU					
5. ETC					

11. Si oui, pourquoi ?

12. Quel a été le taux de femmes parmi les candidats indépendants aux dernières élections législatives ?

III. QUOTAS ET AUTRES MESURES DE DISCRIMINATION POSITIVE

Cette rubrique du questionnaire permettra d'interroger les cadres de la CENI ou/ et experts sur les mesures de discrimination en faveur des femmes en matière des élections en RDC. Il sera donc question de :

- Identifier les mesures de discrimination positive mises en place favorisant la participation des femmes aux élections ;
- vérifier certains constats dégagés de la recherche documentaire sur les mesures de discrimination positive prévues dans le système électoral et son évolution ces dernières années.

13. La loi prévoit-elle des mesures d'action positive pour s'assurer que les femmes soient élues ?

- a. Oui
- b. Non

14. Si ce n'est pas le cas, où se situent les résistances vis-à-vis de ces mesures ?

15. Qu'est-ce que les gens pensent de l'opportunité de placer les femmes dans des positions gagnantes (dix premières positions) sur les listes ?

16. Comment les postes vacants sont-ils comblés si une femme se retirait d'une liste ?

17. Qui décide du remplacement

IV. PARTICIPATION À L'ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Cette rubrique du questionnaire permettra d'interroger les cadres de la CENI ou/et experts sur la place des femmes dans l'administration électorale en RDC. Il sera donc question de :

- évaluer la participation des femmes dans la gestion du processus électoral ;
- vérifier certains constats dégagés de la recherche documentaire sur la participation des femmes à l'administration de la CENI et son évolution ces dernières années.

- 18. La commission électorale est-elle consciente des questions de genre et en tient-elle compte dans son travail à tous les niveaux (national et local) ?**
- 19. Est-ce que les femmes sont réellement membres de la commission électorale centrale et des organes d'administration électorale aux niveaux provincial et local ?**
- 20. Occupent-elles des postes de direction dans les organes d'administration des élections ?**
- 21. Comment sont-elles arrivées là ? Quels sont les critères de recrutement ?**
- 22. Comment les femmes agissent-elles réellement comme leaders et décideurs dans les organes d'administration des élections ? Quelle influence réelle ont-elles dans les postes de direction ou les autres postes qu'elles occupent ?**

V. INSCRIPTION SUR LES LISTES DES ÉLECTEURS

Cette rubrique du questionnaire permettra d'interroger les cadres de la CENI ou/et experts sur l'inscription des femmes sur les listes électorales en RDC. Il sera donc question de :

- vérifier certains constats dégagés de la recherche documentaire sur l'inscription des femmes dans les listes électorales et son évolution ces dernières années.
- 23. Répartition de genre parmi les inscrits aux listes des électeurs des dernières élections. La proportion des femmes et des hommes sur les listes semble-t-elle refléter la population en général ? Si non, pour quelle raison ?**
 - 24. Y a-t-il des régions où les femmes semblent nettement sous-représentées ? Si oui, pour quelles raisons ?**
 - 25. Y a-t-il des lacunes dans le processus d'inscription des électeurs, qui sont désavantageux pour les femmes ?**
 - 26. Les bureaux d'enregistrement sont-ils facilement accessibles, surtout pour les femmes ? Quels sont les obstacles à l'accessibilité aux bureaux d'enregistrement ?**

- 27. Les renseignements sur l'inscription au rôle sont-ils disponibles et accessibles aux femmes ? Sinon, pourquoi ?**
- 28. Le gouvernement et les ONG participent-ils à des activités de sensibilisation des électeurs à l'intention des femmes ?**
- 29. Y a-t-il des barrières linguistiques ou d'alphabétisation qui affectent de façon disproportionnée les femmes ?**
- 30. Existe-t-il pratiques traditionnelles et religieuses qui tendent à entraver l'inscription ou la participation des femmes ? Les autorités prennent-elles des mesures pour les surmonter ? Comment ?**

VI. PARTICIPATION AU VOTE

Cette rubrique du questionnaire permettra d'interroger les cadres de la CENI ou/ et experts sur des femmes au vote lors des dernières élections en RDC. Il sera donc question de :

- Evaluer la participation des femmes au vote ;
- vérifier certains constats dégagés de la recherche documentaire sur la participation des femmes au vote et son évolution ces dernières années.

- 31. La participation au vote des femmes est-elle différente dans les différents types d'élections (nationales et locales ; présidentielle, législatives, locales, etc.) ?**

Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons

3. LISTE DE PERSONNES QUI ONT PRIS PART AUX FOCUS GROUPS

N°	Noms	Qualité	Organisme	Contacts	Mail
I. Lubumbashi					
1	Gaylord Kilanga	Interfédéral	Unadef	815612424	
2	Chanick Ilunga	Consultante des jeunes	Pedreve / Stostisma	973542590	
3	Dénise Nyembo	Assistante bureaux	Questions sécuritaires	972808058	
4	Mamy Umba Ndolo	Membre	Société civile	997018728	Mamyndolo@gmail.com
5	Sonvil Mukendi	Membre	Rassop	817213636	
6	Masengo Kingombe	Chef de service	C/ Lubumbashi	810712000	
7	Jean Claude Tshibamb	Coordonateur	ODPDH	812091676	
8	Bernard Ilunga Budimbo	Leader religieux	Ecc/21 ^{ème} CNA-KAJ0	999170554	
9	Virginie Kasongo	chef de bureau	C/ Katuba	821534767	
10	Shimba Ngangole	Chef de bureau	C/katuba	818155150	
11	Lucienne Kabange	Responsable NDF	CEJP/Ishi	993558877	kabangelucienne@gmail.com
II. Kinshasa					
1	Sa Majsté Mfumu Difima	Autorité Coutumière	Association des chefs coutumiers	812400008	mfumdifuma@gmail.com
2	Jacques Ngandu	Pasteur		821217111	Jacquesmutomba@gmail.com
3	Pauline Lukolongo	Religieuse	Eglise Catholique	824229244	Lukolongopauline@gmail.com
4	Nelly Lubuma Nsele	Femme politique		825133003	
5	Ismaél Ntiansunga	société civile		897705484	
6	Abigaël Mwaka	Etudiante		813623049	
7	Serge Ndongo	société civile	CFPD	816902222	sergendongo@gmail.com
8	Fatou Inona	Femme politique		813623049	

N°	Noms	Qualité	Organisme	Contacts	Mail
9	Jean Bosco Nawatsh	Onf		816677363	
10	Bill Musumari	Etudiante		815133664	
III. Kisangani					
1	Madeleine Balebamiso	Diaconesse	Chrisco	812006077	
2	José Yebona Gambo	Protocole		853449926	
3	Annie Beko	Membre UCOFEM	UCOFEM	858004080	
4	Claudine Bela	Coordon.Prov. CNDH	CNDH	998677380	
5	Doudou Tikaili	Fédéral	ACO	820140869	
6	Bernadette Furaha	SEF/HONAIRE	MSR/G7	820614095	
7	Mengandelo Futur	Manager Exécutif	GAJ-Reporter	859672150	
8	Gertrude Lionde	Assistante chargée des missions/ Genre	ANMDH	815983218	
9	Cyriis Kikuni	Coordonateur	URPA	810406163	
10	Mamie Wasole	Membre k	Kimbanguiste	818880829	
IV. Bukavu					
1	Shakulwe Konda	Président	Ndaro	997822852	
2	Grâce Ahadi	Etudiant	UEA/BUKAVU	972290021	
3	Daniella Mudahama	Etudiante	UOB/BUKAVU	976393283	
4	Alain Ntambuka	AVOCAT	CADRE/PPRD	997749626	
5	Espérance Hendwa	Secrétaire Exécutif Fédéral	MSR/OPP	998611385	
6	Me Néré Binn	Avocate	Edjp/bukavu	993445077	
7	Ursule Lusungu Yalala	Membre	Eglise ZION/BUKAVU	970588024	
8	Jeanne Lukanga	C.P	ACOSYF ASBL	997765613	
9	Remy Kasindi	Directeur	CRESA	994186150	
10	Solange Lusiku	Editrice	Le souverain	993858984	
V. Bandundu Ville					
1	Christine Langoso Mulomo	Présidente	ERC/Eglise de réveil	815050160	

N°	Noms	Qualité	Organisme	Contacts	Mail
2	Muenadalah Nsey Mukaji	Encadreur de jeune	CATHO	819930013	
3	Bulata Mulema	Présidente	ADIKM	813239065	
4	Claudine Payinkiebe	Trésorière	L.C.L	810410347	
5	Gisèle Poso Nduwa	Cadre	PALU	815011426	
6	Salem Ntete	Vice-Présidente	Pzaines	822296445	
7	Cathy Sukadi	Membre	Parlement de jeune	815760159	
8	Sophie Matari	Secrétaire	Leader communautaire	813550553	
9	Florence Mfudi	Coordon.ASS	BBDV	851104897	
10	Ange Tshimbalanga	Membre	CDC	815231583	
VI. Kikwit					
1	Steve David Tamasala	Coodon des étu- diants	ISP/KIKWIT	818686310	
2	Evêque Joel Mwanza	Président provin- cial	ERC	815144950	
3	Mayoko Misedi	Etudiante	ISP/KIKWIT		
4	Kitoko Muke	Membre	Alliance pour le renouveau du Congo	823734582	
5	Laurent Bwenia Muhenia	Président A	ASADHO	815125933	
6	Arsène Ngondo Makoko	Président		815108844	
7	Mamie Kikomba	Secrétaire		820372276	
8	Jacky Lufungula	Secrétaire	Femmes kimban- guistes	813278050	
9	Joëlle Nkumongo	Membre	Coferd/Membre	815837497	
10	Rebecca Bukumuna	Président	PPRD	816339304	
VII. Kananga					
1	Fanny Tsianda	Etudiante		998275323	
2	Fanny Tshibola	Présidente	UDPS	994793022	
3	Antoine Kal	SF	UDPS	997406379	
4	Tshibwabwa Bady	Président	ANAIC/FOMES	990308495	
5	Anaclet Ntumba	Pasteur	CDJ	998987087	

N°	Noms	Qualité	Organisme	Contacts	Mail
6	Monique Ngalula	Présidente		991654074	
7	Albert Kyungu	S E /	CRONGD	998615963	kapayika2002@yahoo.fr
8	Marie Kaneku	Religieuse	SOPADIMBA	992465474	
9	Nathalie Kambala		FNMDK	977367571	
10	Marie-Claude Kan	Présidente F	M.R	992943086	
11	Jeff Ndare Muteba	Etudiant		991751248	
VIII. Kindu					
1	Kasimubin Mussa	Etudiant	ISDR	814478004	kasimubinmussa@gmail.com
2	Adalbert Shabani	Directeur exécutif de Mali	OSC	816208617	adalbertshabani@gmail.com
3	Esther Basuga	Etudiante	USK	812499577	
4	Afani Idrissa Mangala	Président Fédéral	UDPS	813789994	
5	Albati Mbavumoya	Pasteur	37ème CADC	812278670	
6	Charlotte Mbuke	Présidente ligue des femmes		821698041	
7	Furaha Riba Ritsa	Leader local	chef de quartier MIK	817903190	
8	Edouine Abedi Luzinga	Modératrice diocésaine	Eglise Catholique	823629660	
9	Bushiri	Député provincial	51552173		
10	Laini.t	Avocate	Barreau	8231121610	
IX. Mbandaka					
1	Georgette Boduka	Pasteur	Eglise Jérusalem	814955626	
2	Bokeya Bola	Notable		812419420	
3	Nico Baibolaka	Prêtre	Eglise Catholique	812022367	
4	Béatrice Toeka	Etudiante		851958411	
5	Philomène Nyabakele	A.B	ISDR Mbandaka	858161671	
6	Constant Moubena	Notabilité		858218694	
7	Betty Bontamba	Présidente Interfédérale	AFDC	815705016	
8	Jean-Marie Mibeko	Secrétaire Exécutif	SOCIPE	817302042	

N°	Noms	Qualité	Organisme	Contacts	Mail
9	Joseph Bayoko Lokondo	Coordonateur Etudiant		853690438	
10	Antony Bomboko	Vice-président	MLC	858105100	antobomboko@gmail.com
X. Mbuji Mayi					
1	Charles Basakaji	Coordon	CNDH	819447146	
2	Josiane Mujinga	CD	Division Inspection du travail	856188572	
3	Rose Mbuyi	Coordonnatrice	Société civile	813525767	
4	Rose Bambila	Secrétaire	Fédéral UDPS	856112163	
5	Thérèse Nzambi	Etudiante		850336060	
6	Christophe Mutombo K.	Chef coutumier		856110570	
7	Jean-Pierre Kazadi	Secrétaire administratif	DAC	856137285	
8	Georgette Ndaya	Présidente	Refe/CO	817940006	
9	Hubert Tshilumbu	Secrétaire interfédéral	AJDS/PP	853944455	
10	Pierre Kabamba	Prêtre	CDJD	990998789	
XI Goma					
1	Télesphore Karonde	Président	ACN	998141879	
2	Miriam Lugolo Wabiwa	Apôtre et conseillère	AER	978116686	
3	Modeste Ndungo	Pasteur	kimbanguiste	994300633	
4	Riziki Bakungu	Membre	ASSD	979046792	
5	Jerry Kanika	Membre effectif	REJECON	979048578	
6	Chantal Faïda	Coordon	CIC ASBL Féminin	994004869	
7	Marie Waubindja	Présidente		997252330	
8	Lebon Kabene	Gestionnaire	Bureau	991250150	
9	Christian Badose	Secrétaire national	Implantation	995959564	
10	Me Nelly Mbangou	Présidente	DFJ	995952595	

4. ORDRE DU JOUR DISCUSSIONS FOCUS GROUP

Participants :

- Représentants des Partis Politiques,
- Représentants des Associations des Femmes et
- Leaders Locaux

Durée des discussions : de 9h00 à 12h30

I. Présentation participants

Veillez s'assurer que la fiche de présentation de votre parti/association/leader est remplie.

II. Sujet de discussion

1. Participation des Femmes à la Politique

Les discussions porteront sur la situation actuelle de l'engagement des femmes à la politique et son évolution ses dernières années en relevant les Obstacles et frein à sa participation à la politique ainsi que son influence. Les pistes de solution pour changer cette situation peuvent être envisagées.

2. Appuis des Associations ou des Partis Politiques aux Femmes Politiques

Il sera question d'identifier les formes de soutien que les associations ou les partis politiques offrent aux femmes politiques sur base de leurs propres règles internes et les moyens qu'ils disposent. Les pistes de solution peuvent être envisagées.

3. Implications des Femmes dans les Activités des Associations ou des Partis Politiques

En considérant les implications des femmes dans les activités des associations ou des partis politiques, les discussions relèveront leurs stratégies pour obtenir le soutien des associations ou des partis politiques. Les pistes de solution peuvent être envisagées.

III. Conclusion de discussion

